

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quinzième séance – Lundi 23 septembre 2013, à 17 h

**Présidence de M. Pascal Rubeli, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Thomas Bläsi, Jean-François Caruso, Sylvain Clavel, Yves de Matteis, Guy Dossan, M<sup>me</sup> Vera Figurek, MM. Ahmed Jama, Claude Jeanneret* et *M<sup>me</sup> Marie Mutterlose*.

Assistent à la séance: *MM. Rémy Pagani, Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 6 septembre 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 septembre, mercredi 18 septembre et lundi 23 septembre 2013, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** En ce qui concerne le déroulement de la séance, Monsieur le président, je souhaiterais, si ce Conseil municipal le veut bien, assister au débat sur le rapport PR-1007 A relatif au Grand Théâtre, sachant que je ne serai présent que de 17 h à 18 h. Si vous avez l'obligeance, Mesdames et Messieurs, d'accepter de traiter en priorité cet objet, actuellement inscrit tout de suite après les renvois en commission, je vous en saurai gré. Merci de votre bienveillance, Monsieur le président.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais vous rappeler deux échéances intéressantes. D'une part, le festival de culture et sport urbains Urban Geneva qui se tient ce week-end au skate-park de la plaine de Plainpalais. Cet événement organisé conjointement par le département de ma collègue Esther Alder et le mien, respectivement le Service de la jeunesse et le Service des sports, mais reporté du mois de mai pour des raisons météorologiques, marque le développement des sports urbains. Nous en avons parlé la semaine passée en rapport avec un futur bowl couvert.

D'autre part, les Etats généraux des musées genevois se tiendront la semaine prochaine. Vous avez reçu l'invitation et je vous incite, dans la mesure de vos disponibilités, à y assister, au moins pour partie. Je sais que ce n'est pas toujours évident de trouver le temps. Cependant, si vous en avez la possibilité, je pense réellement que c'est un acte important pour la future politique muséale que j'ai demandé aux institutions de mettre en place. Il s'agit d'un colloque, les 3 et 4 octobre, et de portes ouvertes dans le quartier des Tranchées, le 5 octobre.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** M<sup>m</sup>c Esther Alder est absente lors de la première séance de ce jour et sera de retour à 20 h 30. M. Rémy Pagani nous quittera à 18 h et sera de retour à 22 h. Je vous rappelle l'absence de M<sup>m</sup>c la maire pour toute cette soirée.

Je vous sou mets maintenant la motion d'ordonnancement demandant de traiter en urgence le rapport PR-1007 A, qui figure à notre ordre du jour et qui

concerne un crédit d'étude complémentaire pour la rénovation partielle du Grand Théâtre, selon le souhait de M. Pagani.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 32 oui contre 5 non (2 abstentions).

**Le président.** Nous traiterons donc ce rapport immédiatement après les réponses aux questions orales.

### 3. Questions orales.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je complète ma réponse à une question de M. Alain de Kalbermatten. Il m'a demandé combien nous avait coûté l'arrêt pendant une semaine du chantier du Musée d'ethnographie en raison du constat de dumping salarial, notamment le non-respect des conventions collectives. Voilà sa question en résumé. Après examen – on a contacté l'entreprise – je peux vous affirmer que cela ne nous a rien coûté puisque, pendant une semaine, seuls les maçons concernés par l'inspection effectuée par la commission paritaire du second œuvre ont été touchés par cette mesure que j'ai prise et que je continuerai à soutenir.

Cela étant, j'en profite pour dire à M. de Kalbermatten qu'un certain nombre de concurrents, par exemple les entreprises Frutiger ou Perret, viennent se plaindre dans mes bureaux pour me soumettre ces cas de dumping salarial. J'aimerais que toutes les professions se calent sur les conventions collectives pour arrêter que les uns et les autres se tirent dans les jambes. Vous imaginez bien que chacun pourrait être heureux dans ce pays en étant traité convenablement, d'autant plus que ce sont les ouvriers en fin de chaîne qui, au lieu d'être payés 26,50 francs de l'heure, sont payés 10 francs, voire moins quand ils effectuent des travaux en sous-traitance.

- 4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 novembre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 940 000 francs, porté à 2 350 000 francs, au crédit d'étude de 2 000 000 de francs, voté par le Conseil municipal le 12 octobre 2011, destiné à la poursuite des études en vue de la rénovation partielle du Grand Théâtre de Genève situé place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité (PR-1007 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Guy Dossan.**

Présidée par M. Alain de Kalbermatten, puis par M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Greuccio, la commission des travaux et des constructions a traité de l'objet dans ses séances des 27 mars, 10 avril, 8 mai, 29 mai et 19 juin 2013. Les notes de séances étaient prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la précision de son travail.

*Remarque du rapporteur: au vu de la complexité et de l'importance de l'objet, de son aspect sensible et surtout des nombreuses questions soulevées lors de l'étude, le rapporteur a cru judicieux de faire un rapport le plus exhaustif possible, ne tenant pas uniquement compte des problèmes spécifiquement liés aux travaux, d'où une longueur du document plus conséquente que la normale pour une proposition de crédit d'étude.*

**Rappel succinct de la proposition**

Le 12 octobre 2011, le Conseil municipal votait la proposition PR-849, un crédit d'étude de 2 millions de francs relatif à l'étude de la rénovation partielle du Grand Théâtre (GTG). Ce crédit d'étude a permis de mettre au point les divers cahiers des charges nécessaires aux appels d'offres des mandataires et de mandater les plus qualifiés pour répondre au programme et aux enjeux complexes de rénovation du GTG. Le coût des travaux, avant cette phase d'étude, était estimé à 20 millions de francs.

Depuis fin 2010, plusieurs éléments ont fait évoluer le programme des travaux de rénovation et ont modifié le coût des travaux annoncé.

Dans la proposition PR-849, il était spécifiquement mentionné qu'une étude précise des besoins devait être réalisée pour permettre une meilleure exploitation des locaux, suite au manque croissant de surfaces administratives dont souffre le Grand Théâtre.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Proposition, 4617. «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Motion d'ordonnancement, 1526.

## Proposition: rénovation du Grand Théâtre

La mise au point de l'avant-projet, en étroite collaboration entre mandataires et utilisateurs, a révélé la nécessité de repenser le fonctionnement du théâtre et le réaménagement des locaux. Des places de travail actuelles ne répondent pas aux exigences de l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail), ce qui engendre une importante augmentation des surfaces utiles pour répondre à ces exigences. La création d'une nouvelle zone administrative est alors apparue comme une nécessité absolue et la proposition de créer des surfaces administratives en périphérie de la tour de scène a été retenue pour la poursuite des études.

Le respect de la nouvelle loi sur l'énergie et son règlement d'application ainsi que les nouveaux règlements de la police du feu engendrent aussi des surcoûts, de même que l'éclairage du plafond de la salle, qui devra être entièrement rénové et remis en état avec ses particularités d'origine.

De plus, l'avancement des études par les ingénieurs spécialisés a fait apparaître certains travaux dont le montant ne pouvait pas être estimé sans analyses préalables, par exemple les travaux de désamiantage.

Enfin, une nouvelle zone de manutention pour le chargement et le déchargement des décors devra être créée sur l'esplanade Diday avec la mise en place d'un élévateur, ceci en relation avec la nouvelle distribution des locaux.

La nouvelle estimation du coût des travaux se monte désormais à 30 millions de francs.

**Séance du 27 mars**

Lors de cette séance, la commission ne fait que désigner le rapporteur.

**Séance du 10 avril**

*Audition de MM. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagnés de M<sup>mes</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, Martine Koelliker, directrice adjointe du département de la culture et du sport, et M. Philippe Meylan, directeur du Patrimoine bâti*

M. Meylan illustre la proposition PR-1007 par la maquette du projet, les plans et des images de simulation de l'extension envisagée autour de la tour de scène et le toit. Il précise qu'il s'agit bien du même programme d'interventions que celui qui avait fait l'objet de la proposition PR-849, mais complété, comme le mentionnait le texte de la proposition, ce qui explique la demande de crédit d'étude complémentaire faisant l'objet de la proposition PR-1007.

Il attire l'attention sur la zone administrative, créée à l'arrière du bâtiment, en extension de la tour de scène qui surmonte la toiture. Elle comportera 4 niveaux, totalisant 600 m<sup>2</sup> et s'accompagnera d'un habillage unique pour l'ensemble de la toiture, de sorte à répondre aux normes thermiques. Le projet est mené en discussion permanente avec la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS).

M. Kanaan explique que le Conseil administratif a appris très récemment que le coût du projet allait nettement augmenter, et ce malgré la vigilance des deux départements concernés, qui avaient veillé à ce que le programme des travaux ne soit pas modifié. Il précise que le conseil de fondation du GTG a également été surpris de l'augmentation substantielle du coût du projet. Cependant, les faits sont là, si le programme est bien le même, les coûts ont pris l'ascenseur, ce qui s'explique en grande partie par la typologie et l'ancienneté du bâtiment. C'est pour cette raison que le Conseil administratif, dans le cadre des arbitrages en matière d'investissements, avait décidé de reporter de deux ans l'exécution du projet. Le projet a été repris sur demande du Conseil municipal, qui a estimé que le Grand Théâtre était un objet prioritaire.

S'agissant de la pertinence de l'extension administrative, M. Kanaan souligne que la Ville est régulièrement rappelée à l'ordre par l'OCIRT, mais qu'il est difficile de trouver des places de bureaux disponibles dans les environs du GTG.

Depuis que le nouveau chiffrage est connu, l'équipe de projet s'emploie à explorer les possibilités de faire baisser les coûts, y compris en renonçant à certains éléments du projet.

Réalisant que les commissaires ne sont pas au courant d'un amendement apporté à la proposition PR-1007, M<sup>me</sup> Charollais explique alors celui-ci, récemment accepté par le Conseil administratif, qui consiste à faire passer le montant du crédit demandé de 940 000 à 2,35 millions de francs. Elle précise que ce montant est nécessaire pour pouvoir finir les études et commencer les travaux en juillet 2015, ainsi que l'a souhaité le Conseil municipal. Elle précise que le crédit d'étude complémentaire amendé comprend également l'établissement des soumissions.

Elle annonce enfin que le budget prévisionnel complet du chantier ne sera plus de 30 millions comme écrit dans la proposition PR-1007, mais de 55-60 millions de francs, voire même plus.

Un commissaire LR s'étonne pour le moins de ce nouveau montant des travaux, multiplié par trois par rapport au montant annoncé initialement (20 millions) dans la proposition PR-849, et par deux par rapport au texte de la proposition PR-1007 que la commission était censée étudier, texte qui date pourtant d'une peine cinq mois! Si le Conseil municipal avait su que la facture finale allait aug-

## Proposition: rénovation du Grand Théâtre

menter de cette manière, il n'est pas certain qu'il aurait voté avec tant d'enthousiasme pour que les travaux soient lancés en 2015.

M. Pagani répond que le bâtiment n'a fait l'objet d'aucune rénovation depuis sa réouverture en 1962. Pour assurer son entretien correct, il aurait fallu le remettre à niveau tous les vingt ans. Les architectes et ingénieurs mandataires ont mené des investigations très détaillées sur les interventions et les coûts, quasiment jusqu'au stade des soumissions. Il précise que si l'estimation indiquée dans le plan financier d'investissements (PFI) est moindre, c'est que la Ville ne dispose ni du temps ni des moyens de pousser si loin les investigations. M. Kanaan comprend la réaction du commissaire, puisqu'il a eu la même en apprenant le coût «actualisé» du projet, ce qui l'avait amené à proposer de reporter le projet en 2017. Il fait toutefois remarquer que, lors du débat en séance plénière sur le retour au calendrier initial, il avait averti le Conseil municipal que la facture allait augmenter. Le même commissaire veut bien faire l'effort de comprendre les explications des deux magistrats, mais comment prétendre, comme cela a été dit, qu'il s'agit du même projet avec seulement quelques changements? Il paraît en effet incompréhensible que, en un peu plus d'un an, l'estimation des travaux passe de 20 à plus de 60 millions. M. Pagani réplique en rappelant à son tour que ce renchérissement avait été annoncé en plénière lors du débat sur la motion M-1060 relative au rétablissement du calendrier des travaux au GTG.

M<sup>me</sup> Charollais précise que le Conseil administratif avait décidé de bloquer le processus délibératif sur la proposition PR-1007 en demandant à l'administration de supprimer du projet ce qui pouvait l'être, en visant une baisse drastique des coûts. Un complément d'étude était donc nécessaire pour retravailler le projet pendant l'interruption voulue par l'exécutif. Entre temps, la motion M-1060 demandant le démarrage du chantier en juillet 2015 a été votée. Le complément d'étude est alors devenu plus important, parce qu'il comprend notamment les rendements de soumissions et toutes les prestations nécessaires à l'exécution du projet à la date prévue. Elle précise surtout que, pour tenir le calendrier de 2015, le projet de rénovation devra être adopté tel qu'il est présenté aujourd'hui et qu'il n'y a plus de temps pour le retravailler, suivant les vœux du Conseil administratif. Cela ne veut toutefois pas dire que les entreprises ne s'efforceront pas de réduire les coûts autant que possible, mais il faut surtout foncer pour réaliser le projet.

Un commissaire UDC doute que l'extension projetée passe auprès de la CMNS ou d'autres associations de défense du patrimoine. Il demande donc si un plan B existe en cas de refus du projet par une de ces entités. M. Meylan répond que des séances régulières ont eu lieu sur ce projet avec la CMNS et que le projet a déjà subi des corrections suite aux remarques de cette dernière. A ce stade, la CMNS est d'accord d'entrer en matière sur le projet. M. Pagani justifie l'extension décriée par la nécessité de trouver des places de travail pour le personnel du GTG, dont les effectifs ont passé de 200 à 400 en un peu plus de trente ans.

Il signale que l'extension, estimée à 12 millions, permettra d'économiser sur la location, au prix fort, de surfaces de bureau dans le quartier des banques. Au commissaire qui persiste à penser que l'extension va altérer l'image du bâtiment, M. Kanaan fait observer que l'actuelle cage de scène, ajoutée en 1955, altère déjà l'image d'origine. D'un point de vue esthétique, la cage de scène actuelle ne passerait pas auprès des instances de préservation du patrimoine. Le présent projet permettra de l'habiller correctement. A ce propos, M. Kanaan fait observer que s'il fallait renoncer à ce volet du projet, l'économie serait marginale.

Un commissaire MCG suggère de loger des bureaux et des salles de répétition dans l'actuelle Comédie lorsqu'elle déménagera sur le site des Eaux-Vives. M. Kanaan répond que la plupart des métiers exercés au GTG sont organiquement liés entre eux, ils doivent donc rester concentrés au même endroit. S'agissant des bureaux, dont le bâtiment de la Comédie est peu doté, et des espaces de répétition, le magistrat estime qu'il faudrait faire des transformations importantes, qui vont également poser des problèmes du point de vue de la protection patrimoniale. A son avis, cette éventualité n'est donc pas envisageable.

Un commissaire EàG signale que, lors de l'audition des pétitionnaires de la pétition P-299 (Pour l'installation d'un système de rafraîchissement de l'air au GTG), il avait suggéré que des sponsors ou des mécènes puissent aider la Ville à financer les rénovations du GTG. M. Pagani répond qu'il en est seulement au stade des prises de contact. Il a déjà proposé à une entité de prendre en charge certains aspects de la rénovation et espère que les études seront menées au bout afin de pouvoir faire des demandes plus concrètes. M. Kanaan confirme que le Conseil administratif travaille de manière active sur ce front.

Une commissaire EàG souhaiterait savoir si le Canton pourrait aussi être mis à contribution. Dans le contexte actuel d'austérité en matière d'investissements, elle se dit perplexe à l'idée que le domaine de la culture accapare tout. La nouvelle loi sur la culture permettrait-elle d'ouvrir des perspectives sur une aide du Canton à la rénovation du GTG? Elle souhaiterait aussi en savoir plus sur les futurs frais de fonctionnement du Grand Théâtre. M. Kanaan rappelle que les magistrats de la Ville et du Canton discutent beaucoup sur cet objet. Des propositions sur la collaboration entre les deux juridictions seront rendues publiques prochainement. Le Conseil d'Etat a déjà manifesté sa volonté que le Canton participe à hauteur de 45 millions de francs à la construction de la Nouvelle Comédie, mais pour le Grand Théâtre rien n'a encore été dit, le Conseil administratif a simplement écrit à l'Etat. En ce qui concerne le GTG, l'exécutif attend notamment un geste du Conseil d'Etat sur le prix de location du BFM, qui verra deux saisons du GTG s'y dérouler pendant les travaux. La déclaration d'intention Beer-Kanaan de juin 2012 avait déjà signalé le GTG parmi les institutions culturelles de portée régionale. Cela fait partie d'une réflexion sur le rôle des institutions considérées comme cartes de visite de Genève. Personnellement, il est favorable à une

## Proposition: rénovation du Grand Théâtre

vraie discussion sur ce sujet, qui pourrait se prolonger pendant quelques années encore, jusqu'à l'ouverture des travaux. Il souligne que sa proposition de report du chantier du GTG s'inscrivait aussi dans cette perspective. Il souhaitait disposer d'un temps suffisant pour négocier ces points à tous les niveaux. Au sujet des craintes que la culture avale l'essentiel des crédits d'investissement, le magistrat fait observer que plusieurs projets sur des bâtiments culturels ont été reportés dans le cadre des arbitrages. Au sujet du coût du fonctionnement, M. Kanaan rappelle qu'au printemps 2012 la commission des finances avait auditionné la fondation du GTG et sa direction, qui plaident pour l'autonomisation du fonctionnement de l'institution. Selon la direction, le GTG aurait besoin de 4-5 millions de francs de plus par an pour compléter son budget ordinaire, mais M. Kanaan a déjà exclu que la Ville aille au-delà de sa participation actuelle. S'agissant des frais effectifs de fonctionnement après travaux, le magistrat est d'avis qu'on en saura davantage lors du dépôt du crédit de réalisation.

Une commissaire socialiste est d'avis qu'en général, le parti pris architectural relatif aux extensions consiste à distinguer les bâtiments historiques des interventions contemporaines qui leur sont annexées et elle rappelle que, lors de l'audition des responsables de la Fédération des architectes et ingénieurs de Genève, ceux-ci avaient demandé de laisser les concepteurs mener à terme leurs projets et de se laisser séduire, avant de les juger.

Un commissaire Vert a l'impression que la question du partenariat de la Ville avec le Canton et les privés est au point mort, surtout dans le contexte du pont Wilsdorf. Les deux magistrats répliquent que, contrairement à des informations erronées parues dans la presse, tel n'est pas le cas.

Un autre commissaire Vert souhaiterait savoir comment le personnel du Grand Théâtre a passé de 200 à 400 en trente ans. M. Kanaan suggère de répondre par écrit et propose aussi d'auditionner la fondation du GTG sur son fonctionnement.

Un commissaire DC est heurté par l'affirmation que la cause de l'amendement apporté à la proposition PR-1007 provient du vote de la motion M-1060 par le Conseil municipal. Il trouve gênant d'apprendre que le Conseil administratif était conscient de l'explosion du coût du projet et qu'il avait de toute façon l'intention de présenter, dans un délai de deux ans, un complément de crédit de 1,5 million de francs de plus que le montant de la proposition PR-1007. Au moment où la proposition PR-1007 était déposée, le Conseil administratif savait que le montant du crédit complémentaire allait se révéler insuffisant. Pour le commissaire, c'est le retour au saucissonnage des projets. M. Pagani répond que la nécessité de rénover le GTG est incontournable et que les vieux bâtiments réservent immanquablement des surprises. Le Conseil municipal est aussi responsable que les magistrats de la nécessité d'entretenir le patrimoine bâti de la Ville.

M<sup>me</sup> Charollais tient à préciser que la motion M-1060 a eu pour conséquence de relancer un projet et un investissement qui avaient été gelés. Dans un premier temps, les services ont reçu pour instruction de laisser le dossier en attente, puis on leur a demandé de le reprendre et de le mettre en œuvre suivant un planning serré. La mission attribuée auparavant aux services consistait à réduire les coûts et à se tenir à l'enveloppe initiale et non pas à préparer une demande de crédit complémentaire. Elle explique que la moitié du montant de 1,5 million supplémentaire à la demande PR-1007 correspond à la part de finition des soumissions du projet; ce n'est donc pas un supplément mais une avance sur le crédit de réalisation, qui s'impose par la nécessité d'avancer vers l'exécution du projet.

M. Meylan explique que, lors du dépôt de la proposition PR-1007, les mandataires n'avaient pas encore donné leur devis estimatif, attendu pour décembre 2012. Lorsque les services ont reçu l'ordre de reprendre le dossier, ils ont tout simplement réadapté les estimations de coûts d'après le devis parvenu en décembre, d'un montant avoisinant 65 millions. Il précise que les travaux mobiliseront plusieurs centaines d'ouvriers sur quatre chantiers et que ce n'est donc pas un chantier simple à gérer.

Un commissaire LR précise que, s'il n'est pas opposé au crédit d'étude complémentaire en tant que tel, il est par contre choqué que le coût général du projet passe de 20 à 65 millions de francs et que l'on prétende que le programme n'a subi aucun changement. Si c'est le cas, alors on peut se poser la question du sérieux des estimations. M. Pagani répond que les estimations des coûts doivent effectivement être plus fines et que les demandes de crédit doivent être mieux rédigées. Le Conseil administratif a toutefois déjà pris des mesures: les arbitrages politiques et la récente directive sur la rédaction des propositions.

La commission discute brièvement de la suite à donner à la procédure. Avec l'amendement présenté lors de l'audition, certains sont d'avis que celui-ci, au vu de son importance, aurait dû être renvoyé à la commission par la plénière, d'autres pensent que la commission est parfaitement habilitée à traiter la proposition PR-1007 amendée. Les commissaires décident finalement de suspendre les travaux sur cet objet, afin d'informer leurs groupes respectifs de la tournure des événements.

### **Séance du 8 mai**

Cette séance est consacrée à la discussion après que les commissaires ont informé leurs groupes de la situation.

Une commissaire EàG annonce que son groupe est prêt à adopter ce qui n'est, en fin de compte, qu'un crédit d'étude. Cette étude est une excellente occasion de

faire l'état des lieux du bâtiment du GTG. Elle est consciente que le projet vise à rattraper un important retard d'entretien. Également soucieux du confort des travailleurs autant que du public, les commissaires EàG souhaitent que l'étude se penche aussi sur la question de la réfection de la fosse d'orchestre, les musiciens y étant manifestement à l'étroit, même si cela doit alourdir le coût du projet.

Un commissaire LR rappelle que la commission avait suspendu les travaux sur cet objet en raison de la surprise causée par l'annonce de l'augmentation du crédit d'étude, et que le projet n'a pas été présenté en détail, mais seulement de manière succincte, puisque les débats ont quasiment tout de suite concerné la procédure suivie et à suivre et le pourquoi de cette augmentation. Il ne lui paraîtrait donc pas sérieux de voter ce soir le crédit d'étude sans les explications que nous aurions du avoir lors de l'audition initiale. De plus, il sait que plusieurs membres du Conseil municipal ont été approchés par des membres de la fondation du GTG et qu'il semblerait que plusieurs membres de cette dernière n'étaient pas au courant du coût des travaux «explosé». Avant de voter, le groupe LR souhaiterait donc en savoir davantage sur les responsabilités dans ce dossier: comment l'estimation du projet a pu passer, en deux ans et demi, de 20 millions à 66 millions? Qui a demandé quoi dans ce projet? Le PLR demande donc la réaudition du Conseil administratif et celle de la Fondation du GTG.

Un commissaire des Verts estime avoir été trompé sur la marchandise entre le vote du renvoi en plénière et l'arrivée de l'objet en commission, où les coûts de l'étude et des travaux ont littéralement explosé. Le projet est loin d'être mûr et le groupe des Verts préconise donc le refus du crédit d'étude. Il incombera ensuite au Conseil administratif de représenter un projet clair, justifiant la réalisation du projet en une fois ou en plusieurs étapes. Les Verts refuseront les auditions demandées, s'agissant pour eux d'une perte de temps et d'une tergiversation dans l'attente des élections cantonales.

Un commissaire LR rétorque que son parti n'a aucun intérêt ni avantage à voter cet objet après les élections cantonales. Les commissaires veulent simplement voter en toute connaissance de cause, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Les commissaires socialistes seraient prêts à voter, estimant que tous les intervenants (magistrats, Fondation du GTG, Cercle du GTG) se sont à plusieurs reprises prononcés en faveur du projet actuel et que la commission a obtenu toutes les informations nécessaires, même si cela ne s'est pas déroulé dans la chronologie habituelle. Le groupe socialiste, de même que le groupe EàG, ne s'opposent toutefois pas aux demandes d'auditions formulées par le PLR.

Le commissaire DC déclare qu'il aurait été prêt à voter le crédit d'étude, car il ne s'agit pas du crédit de réalisation. Il veut croire à la volonté du magistrat Kanaan de faire baisser les coûts, éventuellement en intervenant dans le programme du projet.

Pour le MCG, les chiffres qui courent ne sont pas clairs, de même que le programme du projet. Afin d'en savoir davantage son groupe votera les auditions.

Les auditions du Conseil administratif, de la Fondation du Grand Théâtre sont acceptées à la majorité des membres, celle de l'OSR est par contre refusée.

### Séance du 29 mai

*Audition de M<sup>me</sup> Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, accompagnée de MM. Manuel Tornare, conseiller national, membre de la fondation, et Tobias Richter, directeur général du GTG*

M<sup>me</sup> Bertani précise en préambule que la fondation ainsi que la direction de l'institution s'expriment en tant qu'usagers d'un équipement appartenant à la Ville de Genève. Elle rappelle que, lors d'une audition précédente, elle avait déjà insisté sur l'urgence de mener des travaux de rénovation et sur la nécessité de maintenir le calendrier du projet. L'OCIRT et l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) se sont montrés déjà très patients sur le respect des normes dont ces organes assurent la surveillance, bien que le bâtiment présente des problèmes en matière de sécurité et de santé au travail et qu'il ne remplisse plus d'importantes normes légales. Elle insiste sur la difficulté de confirmer les programmations artistiques dans l'attente du vote du crédit des travaux, car les saisons lyriques étant préparées avec trois ans d'avance, il importe de confirmer les dates et de signer les contrats avec les artistes pressentis. Dans l'attente du vote du crédit, le GTG a déjà dû modifier un précédent scénario d'un chantier devant durer une année. Le projet actuel porte sur deux saisons. En ce qui concerne les délais, on est proche d'une situation intenable, car la direction du BFM (Bâtiment des Forces-Motrices), où devraient se tenir les saisons de repli, remplit son calendrier de réservations et certaines dates sont d'ores et déjà attribuées à d'autres clients. Le BFM accorde des prix «d'ami» pour les répétitions et les représentations du GTG, mais il n'est pas raisonnable d'attendre plus longtemps pour confirmer les dates aux responsables de cette salle. Il importe aussi d'organiser, durant les travaux, le logement du personnel administratif, des ateliers, et du chœur et du ballet pour les salles de répétition. Plus on attend, plus il sera difficile de trouver des solutions. M<sup>me</sup> Bertani souligne que le capital de public (76 000 spectateurs et 7500 abonnés) sera perdu et difficilement rattrapable, s'il faut se résoudre à passer une année sans programmation. La présidente de la fondation souhaite aussi démentir la rumeur selon laquelle les effectifs ont explosé. La fondation a simplement répondu à l'injonction de mettre de l'ordre dans la maison, en régularisant les contrats de travail d'une série de faux temporaires. Ces derniers apparaissent maintenant en tant que collaborateurs fixes, mais dans les faits ils travaillaient pour le GTG depuis cinq à sept ans. Il est donc faux de prétendre que les surfaces demandées dans le cadre du projet de rénova-

## Proposition: rénovation du Grand Théâtre

tion servent à abriter du personnel engagé en surnombre. M<sup>me</sup> Bertani précise que les surfaces de travail demandées permettront au personnel de travailler dans des locaux ventilés et bénéficiant de la lumière du jour et qu'il faut aussi aménager des vestiaires hommes/femmes pour les musiciens de l'OSR.

M. Tornare rappelle que la Ville a accumulé un important retard dans la rénovation de son patrimoine bâti. L'état du foyer du Grand Théâtre est préoccupant, avec encore des bureaux aveugles, la machinerie pas entièrement refaite malgré de précédentes rénovations. La responsabilité de cette situation est partagée par tous les magistrats qui se sont succédé au dicastère des travaux, mais il comprend cependant que la rénovation des théâtres et des musées est moins porteuse que les grands ensembles. Il appelle les commissaires à se rappeler que le GTG est une institution renommée. L'investissement requis doit donc servir à maintenir l'institution à son haut niveau actuel.

M. Richter évoque l'audition précédente à laquelle il avait participé et explique que les résultats encourageants qui en étaient ressortis avaient suscité des réactions positives dans la maison, une négociation avec le personnel avait pu être menée à terme. Depuis lors, l'angoisse s'est à nouveau installée, le personnel craignant une stagnation des conditions de travail. M. Richter se montre inquiet pour la solidarité interne.

Un commissaire LR rappelle que le Conseil municipal a appris presque par hasard que le montant du devis des travaux pourrait doubler et que la situation financière est une préoccupation du Conseil municipal. Il souhaiterait donc savoir si certaines parties du projet sont prioritaires sur d'autres et si elles pourraient être différées. M<sup>me</sup> Bertani estime qu'un phasage des travaux serait plus cher que le devis initial, car il faudrait ouvrir puis fermer le chantier, pour ensuite le réouvrir. En tous les cas, les travaux intérieurs ne sauraient être différés; seule la restauration des décorations de la façade pourrait éventuellement être retardée. M. Richter précise que les saisons lyriques sont préparées avec une avance de trois ou quatre ans. Le délai de trois ans est stipulé dans la convention qui lie le GTG à l'OSR, l'orchestre devant aussi préparer ses tournées. Il rappelle avec insistance qu'il a déjà dû changer une première planification. A chaque fois qu'un engagement ferme sur une production doit être annulé, cela a des conséquences financières. M. Richter précise que les responsables du Grand Théâtre ont bien présenté un catalogue de besoins, mais que par la suite ils n'ont plus été associés aux choix du contenu des travaux.

M. Tornare estime qu'au vu des travaux à faire le montant de 60 millions est le minimum à quoi il faut s'attendre, l'estimation précédente n'était simplement pas sérieuse.

Une commissaire LR souhaite avoir des précisions sur les surfaces de travail: viennent-elles s'ajouter à l'espace actuel? Remplacent-elles les locaux utilisés

actuellement? Qu'est-il prévu de faire des locaux actuellement jugés inadéquats? M<sup>me</sup> Bertani répond que les surfaces des locaux actuels ne correspondent pas aux normes légales, la place est donc insuffisante, c'est pourquoi le GTG demande des surfaces supplémentaires. Les surfaces demandées doivent seulement permettre au personnel de l'institution de travailler décentement. L'OCIRT exigera certainement tôt ou tard de chercher des locaux supplémentaires et la facture sera alors très lourde. M<sup>me</sup> Bertani tient également à souligner que le chantier va entraîner d'autres frais. Hors la location du BFM, il faudra aussi louer des locaux pour le personnel qui devra quitter le bâtiment pendant les travaux et il y aura des pertes sur les saisons (plus de représentations au BFM = plus de cachets, encaissements de billetterie pas équivalents, etc.). Il ne faudra donc pas espérer des comptes et des budgets équilibrés pendant cette période. M. Richter signale que les syndicats demandent depuis longtemps un agrandissement des locaux par la location de surfaces. Or la location de surfaces à proximité du GTG est trop onéreuse, c'est pourquoi l'extension proposée en toiture est la solution la plus sensée. Sur insistance de la commissaire, il est répondu que les locaux actuels inadéquats pour accueillir du personnel seront reconvertis en lieux de stockage.

Une commissaire EàG comprend la nécessité pour Genève de tenir son rang de ville culturelle avec une institution comme le Grand Théâtre, mais elle fait observer que les grandes institutions culturelles des autres villes prises pour exemple sont soutenues aussi en partie par le Canton ou l'Etat, alors que, dans le cas du GTG, tout l'effort repose sur la seule municipalité. Elle souhaite savoir pourquoi la fosse d'orchestre n'est pas comprise dans l'étude actuelle. En outre, elle souhaiterait visualiser le catalogue des besoins évoqués successivement par les divers intervenants. Concernant la participation financière du Canton, M<sup>me</sup> Bertani est d'avis qu'elle ne pourrait concerner que le subventionnement de la production lyrique et le fonctionnement par la prise en charge des frais fixes, mais que les travaux sont résolument à la charge de la Ville, propriétaire des murs. Elle fait observer que cela fait deux ans que la Ville n'a pas engagé de frais pour les travaux d'entretien, au prétexte qu'ils pourraient être menés dans le cadre du projet de rénovation. M. Tornare rappelle que, lors du débat sur la loi sur la culture, le Conseil d'Etat a dit que pour le financement on verrait plus tard; il ne se fait donc aucune illusion sur la participation financière du Canton, ce d'autant plus que, dans le contexte actuel, il faut plutôt s'attendre à une baisse des subventions du Canton aux communes. Il appelle donc le Conseil municipal à faire preuve de courage et à investir pour la rénovation du GTG.

Au sujet du catalogue des besoins, M. Richter explique qu'il n'a pas varié depuis le début du projet. Rien n'y a été ajouté, contrairement à ce que certaines rumeurs laissent entendre. Le catalogue comprend des besoins en matière de normes de travail, d'hygiène, de sécurité, de qualité acoustique et de confort des spectateurs dans la salle, en particulier la ventilation qui est un sujet très

## Proposition: rénovation du Grand Théâtre

sensible. S'agissant des problèmes d'acoustique dans la fosse d'orchestre, M. Richter explique que des aménagements ont déjà été faits et seront poursuivis pendant la pause estivale. Ces travaux sont réalisés avec les moyens de la maison, sans attendre l'ouverture du grand chantier, la direction estimant que ces problèmes doivent être réglés rapidement. Ces aménagements ne coûtent pas trop cher et seuls les travaux de ventilation de la fosse d'orchestre, également en lien avec l'acoustique, devront encore être réalisés lors de la rénovation. M<sup>me</sup> Bertani précise que le catalogue des besoins présenté par le GTG a forcément été complété par les mandataires en réalisant le cahier des charges du projet, mais elle réaffirme que le GTG n'a rien ajouté au catalogue d'origine.

Un commissaire UDC souhaiterait connaître les conséquences culturelles d'un éventuel report des travaux de rénovation et pouvoir être convaincu de l'absolue nécessité de loger tout le personnel actuel dans les murs du bâtiment de Neuve. Construire une extension sera-t-il moins onéreux que louer des locaux à l'extérieur? M<sup>me</sup> Bertani précise que tous les collaborateurs ne travaillent pas dans les murs du GTG, de nombreux ateliers étant situés à l'extérieur (par exemple avenue de Sainte-Clotilde), mais le personnel administratif et technique travaillant dans le bâtiment central est indispensable au bon déroulement des spectacles. La direction a évalué le coût de la location de surfaces dans les alentours du théâtre, coût qui sera astronomique (600-700 francs le m<sup>2</sup>). M. Richter souligne que sa première planification des saisons tenait compte d'un calendrier de travaux s'étendant de février 2015 à janvier 2016. Le Conseil administratif ayant ensuite pris la décision de reporter les travaux à 2017, il a préparé une nouvelle programmation triennale. Suite à la décision du Conseil municipal, l'exécutif a informé le GTG que les travaux se dérouleraient sur deux ans, entre juillet 2015 et juillet 2017, ce qui l'a amené à préparer encore une nouvelle planification. M. Richter tient surtout à rappeler que tout engagement est lié à des conventions de travail avec des tiers et que des modifications de ces dernières ont des conséquences financières.

Un commissaire LR déclare que, si les commissaires sont conscients de l'urgence de réaliser certains travaux, il leur incombe aussi de faire preuve de vigilance dans les dépenses de la collectivité et donc de bien distinguer ce qui est impératif de ce qui relève du somptuaire. Il serait intéressant de consulter le catalogue des besoins, ce qui permettrait de se rendre compte que les 30 millions annoncés constituaient effectivement une somme insuffisante pour les réaliser. M<sup>me</sup> Bertani répète que le catalogue des besoins a été intégré au devis général par les mandataires. Cette «bible» sera consultable lorsque le crédit des travaux sera disponible. Elle estime que distiller aujourd'hui des informations partielles donnerait lieu à des rumeurs inutiles. Le commissaire comprend bien le processus, mais trouve regrettable que les conseillers municipaux soient pris en otage avec des informations incomplètes.

Un commissaire DC est d'avis que l'estimation de 30 millions, jetée de manière très vague dans le PFI, était irréaliste. Les différences peuvent en effet s'avérer très importantes entre le PFI et les propositions du Conseil administratif, comme on a pu le voir récemment avec les Minoteries. Le crédit pour le complément d'étude devrait permettre d'approcher au plus près les coûts réels.

Au terme de cette audition, plusieurs propositions sont mises au vote:

1. Audition de l'Office cantonal du patrimoine et des sites: refusée par 6 oui et 6 non.
2. Audition de M. Charles Beer, conseiller d'Etat: refusée par 7 non et 5 oui.
3. Visite du GTG: acceptée par 7 oui, 3 non et 2 abstentions. Ultérieurement à ce vote, et ce pour des raisons de plan de travail du GTG, la fondation a proposé des visites diurnes et individuelles plutôt que l'organisation d'une visite collective en soirée.

### Séance du 19 juin

*Audition de MM. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagnés de M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe du département de la culture et du sport, M. Philippe Meylan, directeur du Patrimoine bâti, et M<sup>me</sup> Christine Feiss Martinuzzi, architecte chargée de projet au département des constructions et de l'aménagement*

M. Pagani rappelle que le bâtiment n'a pas été rénové depuis 1962, année de sa reconstruction. Il souffre ainsi du même manque d'entretien que plusieurs grands bâtiments du patrimoine administratif municipal. Il fait observer que 400 personnes travaillent à plein temps dans ce bâtiment, là où il y en avait 200 au départ, c'est ce qui explique que des bureaux aient pris leurs quartiers dans les espaces réservés au travail artistique. Le bâtiment coûte près de 1 million de francs par an en travaux d'entretien, mais la facture annuelle pourrait être plus lourde si les travaux de rénovation ne se réalisaient pas. Le niveau d'exigence en matière de sécurité s'est accru et les autorités le feront respecter même en dehors du cadre du projet de rénovation. Le projet vise à rendre le GTG plus fonctionnel et à améliorer son isolation. L'entourage de la façade de l'extension possède cette fonction et des discussions sont en cours avec les services cantonaux de protection du patrimoine. Le magistrat précise que le coût de l'extension, grosse option dont l'importance est néanmoins démontrée, est estimé à 12,5 millions. L'enjeu, à ce stade, est que le Conseil municipal accepte le crédit d'étude complémentaire amendé, qui permettra de détailler les interventions et de finaliser les coûts. Parallèlement, les responsables du projet étudient les possibilités de réduire le coût du

## Proposition: rénovation du Grand Théâtre

projet général. Le magistrat évoque enfin la réflexion en cours avec le Conseil d'Etat au sujet des lieux emblématiques, tels que la rade, le Grand Théâtre, Palexpo, la gare Cornavin, le BFM, qui font partie des outils qui permettent à Genève de rester attractive pour les milieux diplomatiques et internationaux.

M. Kanaan souligne que tout le monde travaille d'arrache-pied depuis que le Conseil municipal a exprimé son souhait de revenir au calendrier initial des travaux. Le GTG déménagera ses spectacles pendant deux ans, voire deux ans et demi. Le relogement du personnel et des activités est l'un des enjeux à résoudre. Pour les spectacles eux-mêmes, le BFM est la meilleure solution. Quelques productions pourraient être accueillies à l'Alhambra ou au Victoria Hall et l'option d'un chapiteau est aussi à l'étude. M. Kanaan estime à environ 4 millions les coûts induits pendant la durée du chantier. S'agissant du fonctionnement du GTG pendant cette période hors-les-murs, le magistrat se dit inquiet, car avec une jauge réduite le nombre de représentations sera augmenté, et par voie de conséquence les frais de production. Il prévient qu'il faut s'attendre à un déficit de plusieurs millions pendant les saisons hors-les-murs. Une négociation est en cours entre la Ville et la Fondation du Grand Théâtre au sujet du plan financier, négociation qui doit aboutir cet été, en même temps que les études sur les économies réalisables sur les travaux.

Le projet est ensuite présenté de manière plus détaillée que lors de la première audition des services municipaux. M. Meylan présente les zones d'intervention et les opérations actuellement à l'étude, en signalant les postes d'ores et déjà exclus du projet, à savoir la salle, la scène, l'intérieur de la cage de scène, ainsi que la fosse sous la scène. Il précise qu'un exposé plus détaillé est prévu à la rentrée, lors du dépôt du crédit de réalisation. Les travaux concerneront la toiture, entièrement refaite, la nouvelle extension administrative sur deux niveaux le long de la cage de scène, le plafond (avec une importante installation électrique et les luminaires de la salle), les niveaux techniques autour de la cage de scène (ventilation, chauffage, réseaux électriques), les foyers (notamment blocs sanitaires), l'entrée du théâtre (interventions de sécurité feu) et les locaux techniques, vestiaires et ateliers, situés au sous-sol. S'agissant des façades, des vérifications seront effectuées sur la partie arrière, où la pierre est artificielle. Par contre, une décision devra être prise concernant les travaux sur la pierre naturelle qui recouvre la façade côté place de Neuve, dont le coût est estimé à 4,5 millions. M. Meylan explique que les acteurs du projet font tout en même temps afin de tenir l'objectif de démarrer les travaux en juillet 2015 et que l'objectif de la proposition PR-1007 est de permettre à tous les mandataires de mener leurs études jusqu'aux retours des appels d'offres. La demande de crédit pour les travaux devrait être déposée en septembre 2013.

Un commissaire LR fait observer que le crédit complémentaire aurait sans doute déjà été voté si l'estimation du coût du projet n'avait pas évolué de 20 à

30 millions, il y a un an et demi, puis, brusquement à 66 millions, entre janvier et mai 2013. Il souhaite par conséquent avoir une explication sur cette évolution. M. Meylan répond que le bâtiment du Grand Théâtre est exceptionnel, unique, complexe. Généralement, les architectes travaillent d'abord sur un devis estimatif, avec une marge d'erreur de 20%. Ensuite, ils établissent le devis général, pour lequel on tolère une marge de 10%. Tant que ce travail n'est pas terminé, le coût véritable est incertain, surtout pour un tel objet où il n'existe pas d'étalon de comparaison. La Ville n'a pas les moyens, ni financiers ni humains ni en temps, de procéder à des études exhaustives pour donner une estimation précise pour le PFI. Dans ces conditions, pour un objet comme le GTG, qu'on ne connaît que partiellement, la part de risque dans l'estimation PFI est considérable. M. Meylan est favorable à faire l'effort d'une estimation plus fine des projets dans le PFI, mais il faut quand même accepter que le prix final évolue lorsque les opérations se précisent. M. Pagani est favorable à améliorer l'affinement des coûts des projets, tout en acceptant le risque d'une facture supérieure lors de la présentation du devis général. Si le commissaire accepte une marge d'erreur ou d'imprécision, il trouve néanmoins pour le moins curieux que cette dernière soit de 200%.

Un commissaire MCG souhaite savoir s'il serait possible de faire valoir l'importance de l'institution pour obtenir une aide financière de la Confédération. M. Kanaan répond qu'il n'existe pas de base légale pour solliciter l'aide des autorités fédérales pour des institutions lyriques d'envergure régionale. Par contre, il rappelle qu'il négocie avec le Canton pour soutenir le fonctionnement du GTG et que des partenariats privés sont aussi envisagés. Serait-il possible d'organiser le chantier de sorte à alterner travaux en journée et représentations en soirée, afin d'éviter les saisons hors-les-murs? M. Meylan répond que cette solution est exclue, le chantier étant très complexe et nécessitant de mettre le bâtiment «sens dessus dessous», avec 150 à 200 ouvriers travaillant sur trois secteurs de chantiers simultanés.

Un commissaire des Verts note que le Conseil municipal a accepté un crédit de 2 millions de francs en 2011, auquel s'ajoute la présente demande de crédit de 940 000 francs, augmentée à 2,35 millions après son renvoi par le plénum, ce qui fait un total de quasiment 5 millions pour les études, ce qu'il juge pénible. Il souhaiterait donc savoir si l'augmentation du montant de la proposition PR-1007 a été validée lors d'une séance de l'exécutif et qu'un point soit fait sur les pistes de partenariats privés. M. Kanaan tient à redire que le programme des travaux n'a pas été modifié depuis le vote de 2011, mais qu'au fur et à mesure des investigations le bâtiment révèle sa grande complexité. Le seul changement intervenu est l'estimation du PFI, passant de 20 à 30 millions, justifiée par l'extension. Le magistrat confirme que la demande de crédit amendée a bien été validée par le Conseil administratif et répond que, s'agissant des participations tierces, les privés attendent de voir un projet abouti pour se prononcer. De son côté, le Can-

## Proposition: rénovation du Grand Théâtre

ton estime qu'il appartient au propriétaire d'assumer les coûts de ses bâtiments. Enfin, le magistrat précise que le crédit de réalisation contiendra une rubrique sur l'impact du projet sur le budget de fonctionnement de l'institution. Le même commissaire s'étonne qu'un crédit de réalisation soit déposé à la rentrée, alors que le crédit complémentaire n'aura pas encore été approuvé. M. Pagani répond qu'il assume le risque d'aller de l'avant, ainsi que cela a été demandé par le Conseil municipal. Si le crédit de réalisation n'est pas déposé en septembre, le risque est grand de ne pas pouvoir démarrer les travaux en juillet 2015. M. Kanaan tient à rappeler que la motion M-1060, demandant de ne pas différer la mise en œuvre du projet de rénovation, a été acceptée à une très large majorité et que, depuis ce vote, le Conseil administratif et ses services travaillent d'arrache-pied, le timing étant extrêmement serré.

Un commissaire LR souhaiterait savoir comment s'intègre la nouvelle estimation du projet dans le PFI. Il évoque une séance dite «d'économie» ayant réuni l'exécutif et le GTG et désirerait en connaître les résultats. Se référant aux demandes pressantes de l'OCIRT, souvent évoquées, il souhaiterait savoir s'il existe des traces écrites de recommandations particulièrement menaçantes. M. Meylan informe que l'OCIRT intervient en cas de plainte, puis formule des mises en demeure. Dans ce cas précis il n'y a pas eu de plainte. Par contre, le projet de rénovation a été présenté à l'OCIRT, qui a pris position sur les points de sa compétence. M. Kanaan précise que le personnel accepte encore de travailler dans les conditions actuelles parce que la direction et la Ville promettent une rénovation importante du bâtiment et une amélioration des conditions de travail. Si le projet de rénovation était remis en question, il faudrait sûrement s'attendre à des problèmes. En ce qui concerne le PFI, le magistrat rappelle que lors du débat sur la motion M-1060 il avait averti le Conseil municipal que la facture allait être importante et que cela allait avoir des conséquences sur d'autres objets retenus dans la listes des arbitrages. La nouvelle estimation sera intégrée dans la liste des investissements retenus ou repêchés, en même temps que la finalisation du projet de budget 2014. S'agissant de la séance «d'économie», le magistrat précise que des séances ont lieu presque quotidiennement entre les acteurs du dossier du GTG, mais qu'aucune décision formelle n'a encore été prise.

Un commissaire UDC souhaite savoir si la rénovation des façades (4,5 millions) est un investissement indispensable. M. Meylan répond que la question d'un report pourrait être posée pour la pierre de taille, mais qu'en revanche il n'est pas possible de différer la réfection des sculptures.

Une commissaire socialiste souhaiterait qu'un point soit fait sur les négociations avec la CMNS. M. Meylan répond que la CMNS a accepté d'entrer en matière sur un avant-projet comprenant l'extension sur le toit. Depuis lors, l'équipe de projet a travaillé en lien avec cinq représentants de cette commission, afin de traiter des différents points soulevés par ses membres.

Un commissaire socialiste souhaite savoir si le montant des coûts induits indiqué par M. Kanaan porte sur une ou deux saisons et si une fermeture pure et simple du GTG pendant les travaux a été évaluée. M. Pagani répond que le scénario de fermeture du GTG est exclu. Cela ferait perdre en effet beaucoup d'abonnés, ce qui serait vécu comme une catastrophe. M. Kanaan ajoute qu'en cas de fermeture il faudrait occuper le personnel pendant deux saisons. Il serait évidemment possible de prononcer un chômage technique, mais ce ne serait pas souhaitable. Cela dit, toutes les grandes villes possédant un opéra se débrouillent pour assurer la continuité de l'activité lyrique pendant de grands travaux, en ayant toujours à l'esprit la nécessité de ne pas perdre le public. En ce qui concerne les délais, M. Pagani répond que l'exécutif espère que le Conseil municipal sera en mesure de voter le crédit de réalisation (déposé en septembre 2013) en janvier-février 2014. Comme il l'avait déjà dit, M. Kanaan estime les coûts induits à 4 millions pendant deux saisons.

A un commissaire EàG qui demande des précisions sur l'habillage de la cage de scène, M. Meylan répond qu'il s'agira d'un bardage métallique de style contemporain qui permettra l'isolation thermique et la ventilation de la salle. L'intervention métallique se prolongera sur le versant place de Neuve de la toiture. Il précise que cet habillage est un détail sensible des discussions avec la CMNS. L'extension administrative, collée au versant arrière de la cage, sera entièrement vitrée.

Un commissaire MCG demande si un plan B est prévu en cas de refus de la proposition PR-1007. Il lui est répondu que si le projet est refusé, il faudra s'attendre à des mises en demeure de la Police du feu, avec laquelle des délais ont été négociés dans la perspective de la réalisation des travaux. Il en va de même pour d'autres installations qui ne sont plus aux normes.

Un commissaire des Verts exprime son inquiétude quant au financement des investissements, car le Conseil municipal a en effet récemment voté plusieurs gros projets, d'autres sont en cours d'étude ou seront bientôt déposés. S'il comprend l'argument du défaut d'entretien, il est davantage préoccupé par la faible capacité d'autofinancement de la Ville. Le Conseil administratif explore-t-il des solutions, par exemple la vente d'une partie de son parc immobilier locatif à des caisses de pension, puisqu'on ne parvient pas à les entretenir? Lorsque les investissements sont trop conséquents, vendre n'est pas une mesure iconoclaste. M. Pagani répond que toutes les pistes sont examinées et assure que les mouvements du budget des investissements sont contrôlés quasiment tous les jours. Grâce au contrôle régulier, on est en dessous des dépenses d'il y a trois ans. S'agissant de la vente, M. Pagani explique que la réflexion est en cours. Mais les caisses de pension demanderont un taux de rentabilité d'au moins 4,5%. Or, la majorité des locataires de la Gérance immobilière municipale bénéficient de logements subventionnés dont le taux de rentabilité est en moyenne de 2,5%.

### Discussion et vote

Le PLR manifeste son inquiétude devant les explications données pour justifier l'estimation initiale pour le moins optimiste, voire même fantaisiste, du coût du projet. S'il peut comprendre que les premières estimations manquent de précision, jusqu'à 30% comme il a été dit, une correction de 200% est inquiétante et le laisse une nouvelle fois perplexe sur le montage des projets et des propositions, en particulier lorsqu'il s'agit d'un bâtiment, certes complexe, mais pas tellement ancien, et surtout lorsqu'on assure que le programme de rénovation n'a pas changé. Et que dire aussi de la procédure consistant à arriver devant la commission avec un amendement à une proposition triplant quasiment le chiffre initial, même si ce type de procédure devient monnaie courante?! Le PLR n'est d'autre part pas convaincu que tout le monde soit vraiment conscient, services municipaux et bénéficiaires directs des travaux, de la nécessité, aujourd'hui, et ce quels que soient les projets, de revoir les ambitions à la baisse au vu de la conjoncture financière. Pour autant, il n'est évidemment pas admissible de maintenir le Grand Théâtre en l'état. Le PLR est donc favorable à laisser travailler les mandataires et à leur permettre de boucler leurs études. Les commissaires LR voteront donc la proposition PR-1007 amendée; par contre, ils annoncent d'ores et déjà qu'ils refuseront d'entrer en matière sur un projet à 66 millions dont le financement serait assuré par la Ville seule et attendent donc avec circonspection le projet de réalisation.

Le groupe UDC estime qu'un montant des études de 4,35 millions est une pilule dure à avaler. Ses commissaires voteront favorablement la proposition PR-1007 amendée, mais excluent de s'engager sur un projet de réalisation à 66 millions.

Le groupe des Verts estime que le dossier du Grand Théâtre cumule trop d'incertitudes. Les commissaires écologistes refuseront donc l'amendement à la proposition PR-1007. D'autre part, le Conseil municipal étant invité à se prononcer sur le projet de réalisation avant même qu'il n'ait voté le crédit complémentaire pour les études, cela démontre à quel point le dossier est mal géré.

Le groupe MCG se dit circonspect vis-à-vis du projet de réalisation à venir. Si le MCG est conscient que le Grand Théâtre attire un public international, ce qui entraîne des recettes pour certains commerces, il n'est pas moins soucieux de ne pas gaspiller l'argent. Il espère vivement que les études aboutiront à un projet adapté aux nécessités du GTG. Il s'interroge également sur l'absence d'un plan B concernant au moins les travaux d'urgence (incendies et ventilation). Les commissaires MCG ont finalement l'impression d'être pris en otage.

Pour le groupe EàG, les cautèles exprimées par divers groupes sont compréhensibles, mais il n'en reste pas moins qu'il faut faire quelque chose pour

le Grand Théâtre. Il est en particulier inadmissible que le personnel travaille dans des conditions si lamentables. Le groupe EàG votera donc la proposition PR-1007 amendée.

Le groupe socialiste votera la proposition PR-1007 amendée, mais exprime son inquiétude sur la maîtrise des coûts, alors que plusieurs crédits d'investissements ont récemment été votés. Il relève des délais très serrés et des négociations toujours en cours avec la CMNS, qui risquent d'hypothéquer une réalisation rapide ou dans les temps escomptés. Enfin, comme d'autres groupes, les socialistes expriment leur étonnement que le crédit de réalisation puisse être voté, en septembre, avant le vote du crédit d'étude objet de la proposition PR-1007.

Arrivée au terme de ses travaux sur la proposition PR-1007, la commission des travaux et des constructions vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par 9 oui (1 EàG, 3 S, 2 LR, 2 UDC, 1 MCG), 1 non (Ve) et 1 abstention (MCG), d'accepter le projet de délibération amendé ci-dessous.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude complémentaire de 2 350 000 francs aux crédits d'études de 550 000 francs votés par le Conseil municipal le 21 janvier 2004 (PR-307) et de 2 000 000 de francs votés par le Conseil municipal le 12 octobre 2011 (PR-849), destiné à la poursuite des études en vue de la rénovation partielle du Grand Théâtre de Genève situé place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 350 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une

Proposition: rénovation du Grand Théâtre

réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

*Annexes:*

- Proposition d'amendement du Conseil administratif ajustant le projet de délibération à 2 350 000 francs
- Plan et coupes

**PR-1007**

**Proposition du Conseil administratif du 14 novembre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 940'000 francs au crédit d'étude de 2'000'000 de francs, voté par le Conseil municipal le 12 octobre 2011, destiné à la poursuite des études en vue de la rénovation partielle du Grand-Théâtre de Genève, situé place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité.**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF AJUSTANT LE PROJET DE DELIBERATION A 2'350'000 FRANCS****Préambule et exposé des motifs**

Le 12 octobre 2011, le Conseil municipal a voté, par le biais de la proposition PR-849, un crédit d'étude complémentaire de 2'000'000 de francs relatif à l'étude de la rénovation partielle du Grand-Théâtre de Genève; un premier crédit d'étude de 550'000 francs avait préalablement été voté le 21 janvier 2004 (PR-307).

Un deuxième crédit d'étude complémentaire de 940'000 francs a été déposé en date du 19 février 2013 (PR-1007).

Dans sa séance du 16 janvier 2013, le Conseil municipal décidait de renvoyer au Conseil administratif la motion M-1060 du 15 janvier 2013 de MM. Alain de Kalbermatten, Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Olivier Fiumelli, Olivier Baud, Mmes Alexandra Rys et Florence Kraft Babel : «Urgence au Grand-Théâtre : pour le maintien des travaux de rénovation du bâtiment aux dates prévues !».

Le Conseil municipal y invite le Conseil administratif à revoir ses priorités en matière d'investissements et à revenir sur sa décision de reporter de deux ans les travaux de rénovation prévus au Grand-Théâtre en 2015 (respect du calendrier initial).

Lors de la séance du 30 janvier 2013, le Conseil administratif prend acte de la volonté du Conseil municipal telle que résultant du vote de la motion susmentionnée et décide de rétablir la planification de la réalisation de ce projet telle que initialement prévue dans le 8<sup>ème</sup> PFI.

L'objet de cette proposition amendée réévalue le montant de ce deuxième crédit d'étude complémentaire à 2'350'000 francs, lequel s'ajuste au coût total estimé de l'opération de 66'000'000 de francs TTC.

Ce montant, basé sur la remise du devis estimatif des architectes, est précisé par une analyse fine du bâtiment par les ingénieurs spécialisés, une prise en compte de l'ensemble des demandes des utilisateurs ainsi que le développement architectural du projet en collaboration avec les services du Département de l'urbanisme concernés tels que la Commission des monuments, de la nature et des sites, l'Office cantonal l'énergie et la Police du feu.

Le coût de la construction prend en compte les premières pistes d'économies recherchées (abandon des travaux liés au restaurant et d'une salle de conférence dans les combles, simplification des aménagements intérieurs, rationalisation des techniques).

Afin de permettre aux mandataires de préparer l'ensemble du dossier jusqu'à la phase d'exécution et de répondre à la stricte échéance d'ouverture du chantier en juillet 2015, la présente demande de crédit complémentaire prend en compte le pourcentage complet de la phase 4 (appel d'offres) des prestations des mandataires telles que décrites dans les normes SIA. Ces phases comprennent la rédaction des appels d'offres, la comparaison des offres et les propositions d'adjudications.

La présente proposition d'amendement vise à répondre à ces exigences en termes de coût et de respect des délais.

**Nouveau coût de l'étude**

Le coût total inclut les phases de l'avant-projet, du projet de l'ouvrage, de la procédure de demande d'autorisation de construire ainsi que la procédure complète d'appels d'offres.

**Nouvelle estimation des coûts d'étude selon code CFC**

CFC	Libellé	Francs
29	Honoraires	
291	Honoraires architecte	2'440'000
292	Honoraires ingénieur civil	370'000
293	Honoraires ingénieur CVSE	1'170'000
296	Honoraires ingénieur géomètre	10'000
296	Honoraires expertises	250'000
5	Frais secondaires et comptes d'attente	
51	Autorisations, taxes	10'000
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents, information, plaquette	240'000
56	Autres frais secondaires	50'000
<b>COUT TOTAL DE L'ETUDE HT</b>		<b>4'540'000</b>
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 %	363'200
<b>COUT TOTAL DE L'ETUDE TTC</b>		<b>4'903'200</b>
A déduire :		
	Crédit d'étude PR-307 voté le 21.01.2004 (PFI N° 043.009.05)	550'000
	Crédit d'étude PR-849 voté le 12.10.2011 (PFI N° 043.009.17)	2'000'000
Total crédits d'étude à déduire :		2'550'000
<b>NOUVEAU TOTAL DU CREDIT D'ETUDE DEMANDE</b>		<b>2'353'200</b>
Arrondi à		<b>2'350'000</b>

**Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de janvier 2013 et ne comprennent aucune variation.

**Référence au huitième plan financier d'investissement 2013 - 2024**

Cet objet n'est pas prévu dans la planification financière du huitième plan financier d'investissement 2013 – 2024.

**Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre**

Le service gestionnaire de ce crédit d'étude est la Direction du patrimoine bâti. Le service bénéficiaire du crédit est le Grand-Théâtre de Genève.

**NOUVEAU PROJET DE DELIBERATION AMENDE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition du Conseil administratif,

**décide :**

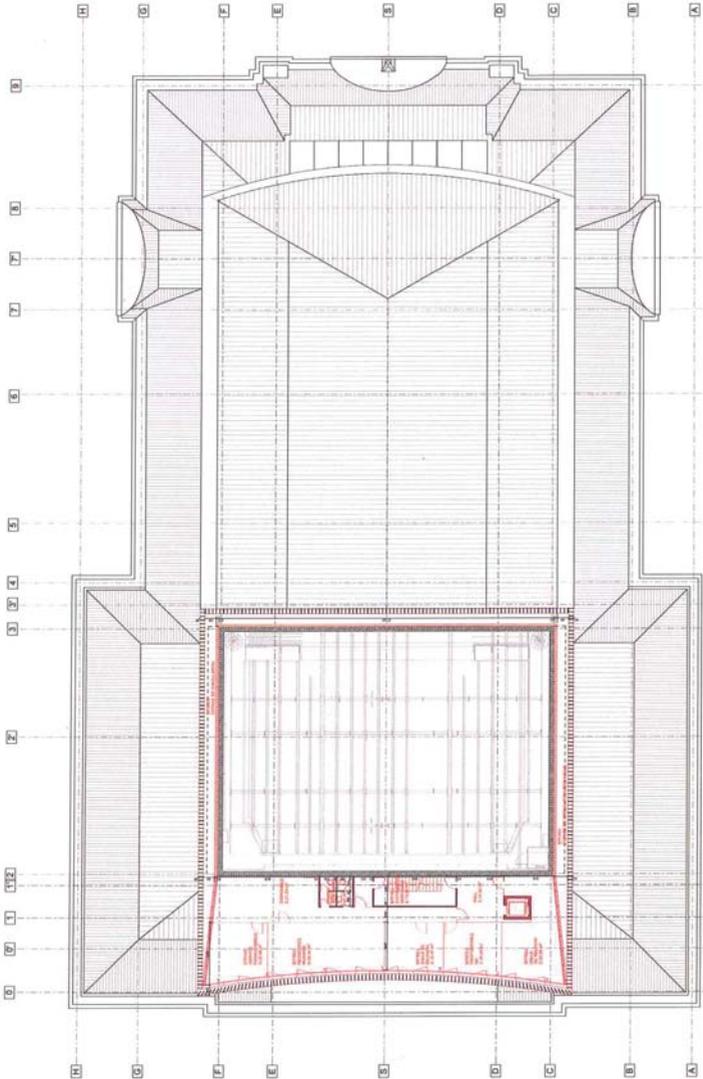
**Article premier.** - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude complémentaire de 2'350'000 francs, aux crédits d'études de 550'000 francs votés par le Conseil municipal le 21 janvier 2004 (PR-307) et de 2'000'000 francs votés par le Conseil municipal le 12 octobre 2011 (PR-849), destiné à la poursuite des études en vue de la rénovation partielle du Grand-Théâtre de Genève situé place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité.

**Art. 2.** - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2'350'000 francs.

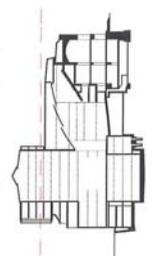
**Art. 3** – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

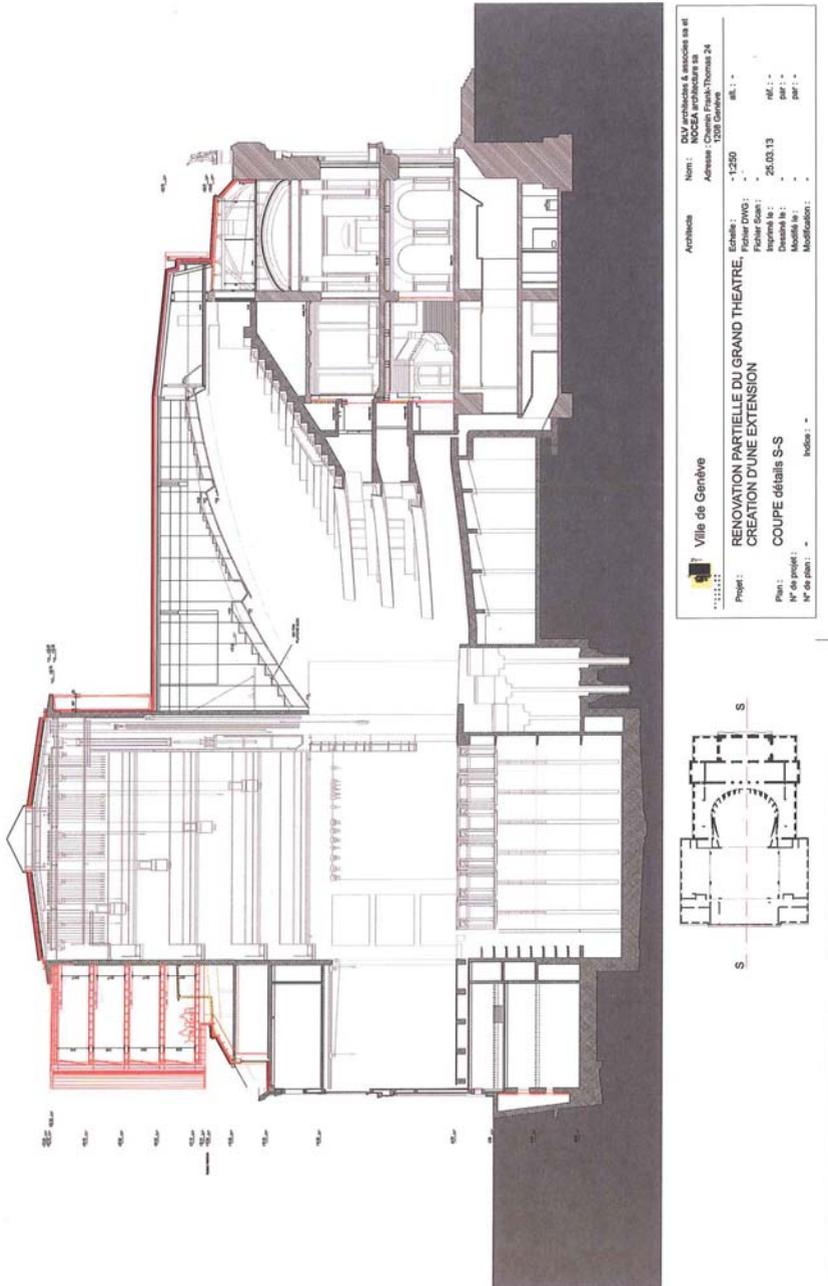
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
 Proposition: rénovation du Grand Théâtre

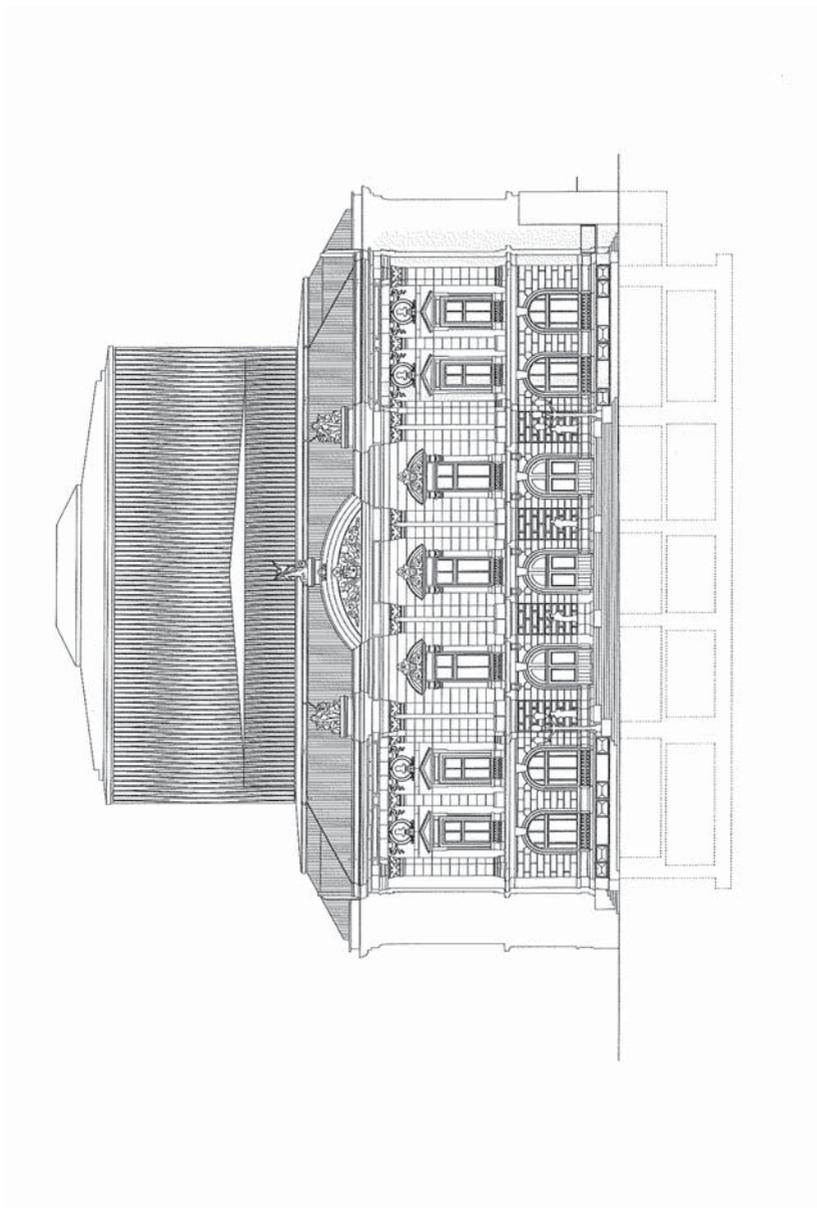
1551

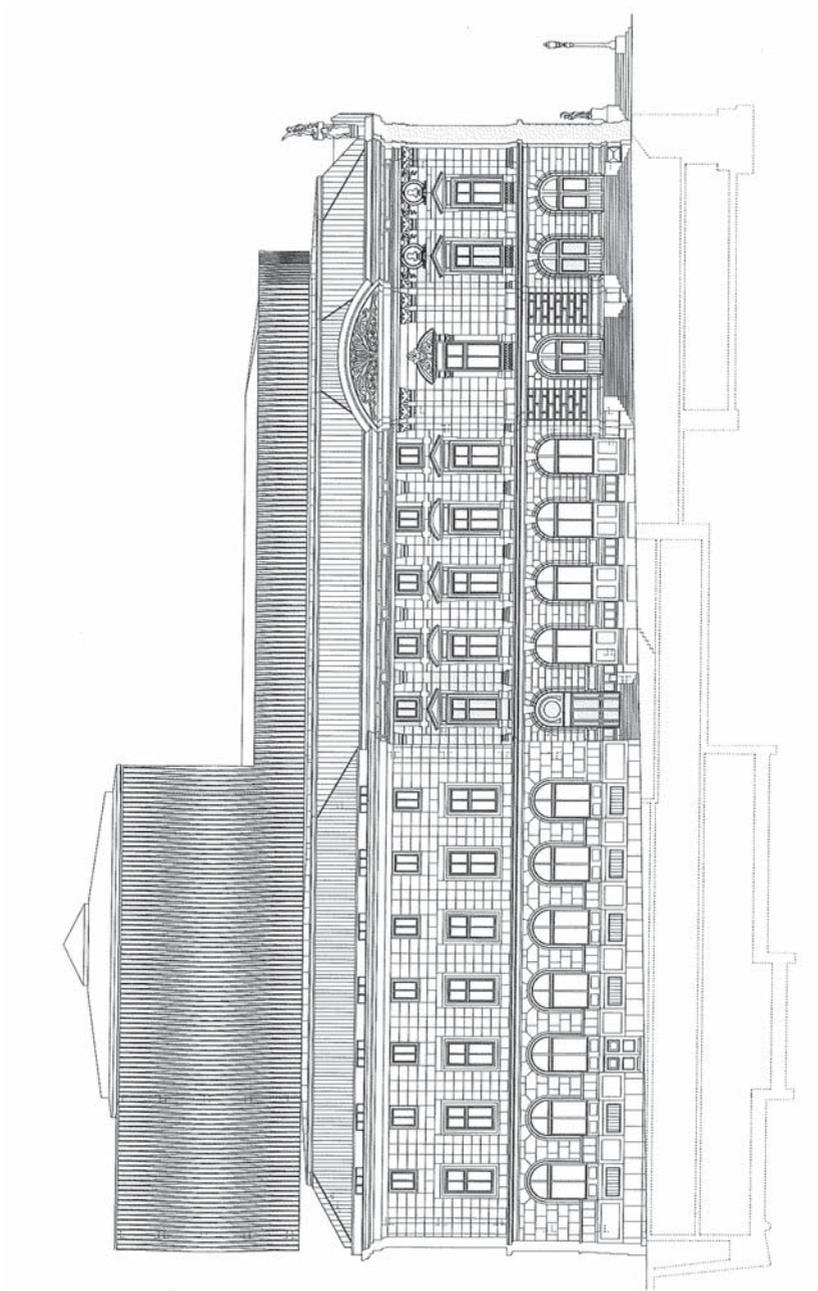


 Ville de Genève		Architecte Nom: ELY architectes & associés sa et MOCEA architecture sa Adresse: Chemin Franck-Thomas 24 1209 Genève tél. : -
Projet: RENOVATION PARTIELLE DU GRAND THEATRE CREATION D'UNE EXTENSION	Etage: -1,250 Fichier DWG: 25.03.13 Imprimé le : 25.03.13 Modifié le : par : Modification :	N° de plan : 7 Indice :











**M. Alain de Kalbermatten, président de la commission des travaux et des constructions** (DC). Suite à la motion M-1060 qui avait été déposée et renvoyée au Conseil administratif, demandant d'aller plus vite dans les travaux du Grand Théâtre, nous avons reçu cette proposition qui nous demandait un crédit d'investissement supplémentaire. Nous avons travaillé avec diligence au sein de la commission, et je tiens ici à remercier les commissaires pour leur travail sérieux et rapide. Voilà mon message en préambule de ce débat.

*Premier débat*

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). Cette rénovation du Grand Théâtre est vraiment un gros morceau: 66 millions au total. Puisque l'on va voter pour l'ouverture d'un crédit de 940 000 francs, je tiens à préciser un point très important qui est signalé dans le rapport de M. Guy Dossan, rapport d'ailleurs très bien fait, comme l'a relevé M. Alain de Kalbermatten. A la page 7, M<sup>me</sup> Charollais, qui est une dame tout à fait remarquable et qui travaille très sérieusement, «explique que la moitié du montant de 1,5 million supplémentaire à la demande de la PR-1007 correspond à la part de finition des soumissions du projet; ce n'est donc pas un supplément mais une avance sur le crédit de réalisation, qui s'impose par la nécessité d'avancer vers l'exécution du projet.» Je tiens donc à vous rendre attentifs au fait que ces 940 000 francs sont pour mettre en route le projet de 66 millions.

J'espère que vous allez voter en votre âme et conscience, avec la tête froide et les idées claires, en ayant conscience que, si vous acceptez ce crédit de 940 000 francs, c'est parti pour les 66 millions. Donc réfléchissez bien en tenant compte de votre connaissance des finances en Ville de Genève qui, actuellement, ne sont pas géniales. Pour conclure, je m'en remets à l'avis général, comme je le fais toujours, parce que l'on n'a pas le moyen de faire autrement.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (EàG). Chers collègues, je ne me lasserai pas de dire que le Grand Théâtre est la danseuse de Genève, dans tous les sens du terme. Or une institution de cette taille, me semble-t-il, devrait être en partie ou de manière prépondérante soutenue par le Canton, ce qui n'est pas le cas. Nous – Ville de Genève – payons une structure qui bénéficie à tout le canton. Je reviens chaque fois en disant que cette structure est trop chère pour une Ville comme la nôtre. Nous payons une structure qui, de fait, n'est fréquentée que par 8% de la population de Genève, mais qui est fréquentée par les habitants des autres communes. Or, dans les problèmes de péréquation, je n'ai pas vu d'intervention prépondérante de ces communes dans les travaux qui vont être réalisés au Grand Théâtre;

il serait pourtant juste qu'elles y participent, puisque je parle de communes très riches de notre canton.

Il y a effectivement la nécessité de restaurer ce théâtre, de refaire et de recréer des espaces de travail compatibles avec les modes de travail contemporains. Ici, on prétend que c'est une avance que l'on nous demande. Mais je vois que c'est un crédit d'étude complémentaire; c'est écrit comme cela. C'est-à-dire que, en plus des 2 millions de francs de crédit d'étude que nous avons déjà votés le 12 octobre 2011, on nous demande un nouveau crédit d'étude. J'ai bien entendu les arguments développés par les personnes venues présenter ce projet. Je n'ai rien vu de nouveau qui justifierait une somme pareille.

Vous devez vous dire: «M<sup>me</sup> Wenger est en train de devenir folle. D'habitude, elle défend la culture mordicus, alors que se passe-t-il?» Il se passe – je ne me répète pas, j'insiste! – que le Grand Théâtre nous revient trop cher. J'ai bien vu que le Grand Théâtre était comme la gare de Cornavin, le Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) ou je ne sais plus quoi encore. Oui, mais dans les Chemins de fer fédéraux, par exemple, la Confédération intervient. Or il serait aussi normal, me semble-t-il, compte tenu de l'importance du Grand Théâtre dans la région, que cette construction soit aussi prise en charge par la Confédération, en tout cas pour une partie. En effet, nous n'avons le soutien ni de la Confédération ni du Canton de Genève, et nous, petite municipalité de 188 000 habitants, prenons en charge un mammoth qui, tous les ans, nous coûte plus cher.

Nous allons bien sûr voter ce supplément de crédit, parce qu'il faut bien évidemment faire le travail. Néanmoins, je crois que nous devons un jour avoir définitivement la réflexion importante de savoir si oui ou non nous allons continuer à entretenir ce Grand Théâtre, qui nous coûte un œil.

**M. Alexandre Wisard** (Ve). Chers collègues, comme vous avez pu le découvrir à la lecture de cet excellent rapport de notre collègue M. Dossan, en commission, les Verts étaient le seul parti à avoir refusé ce complément de crédit d'étude. Ce soir, ils vont confirmer ce refus. Ils seront peut-être un peu seuls. Je m'empresse de préciser d'emblée que ce refus n'est pas là pour sanctionner la gestion du Grand Théâtre. Cela n'a rien à voir – au contraire! Cette institution phare n'a pas à être critiquée au niveau de sa gestion. Par contre, ce que nous allons mettre en avant et critiquer, c'est la façon dont ce projet, ce mandat, a été géré par le Conseil administratif. En fait, je vous propose de faire la critique de la méthode. (*Brouhaha.*)

Pour ce faire, il faut revenir en arrière et remonter à octobre 2011, comme d'ailleurs le rapport de M. Dossan le précise. Le premier crédit d'étude, d'un montant de 2 millions de francs, a été voté à l'unanimité de ce parlement muni-

pal et sans aucune intervention en plénière. Cela dénote que, à ce moment, il y a moins de deux ans, en octobre 2011, il y avait une unanimité des groupes et des personnes présentes pour accorder leur confiance et voter ce crédit d'étude. Le Grand Théâtre n'a effectivement pas été beaucoup rénové ces dernières années, en tout cas depuis sa reconstruction. Il n'y a que la machinerie de scène qui ait fait l'objet de gros investissements. Mais, pour le reste, on a laissé ce bâtiment se dégrader.

Donc à l'unanimité et sans prise de parole, en octobre 2011, cela passe tout seul. A ce moment-là, on nous annonce – c'est inscrit dans le plan financier d'investissement (PFI) – un crédit de réalisation des travaux à hauteur de 20 millions. Un an plus tard, suite à la motion M-1060 du Parti démocrate-chrétien entre autres, qui avait vu que le projet était sorti du PFI – en tout cas décalé de quelques années – laquelle motion demande d'aller plus vite, le Conseil administratif répond en ce sens à cette demande du Conseil municipal, c'est vrai, et vient avec ce crédit de 940 000 francs, complémentaire aux 2 millions.

On est déjà un peu étonné qu'il faille un peu plus d'argent. Pendant le traitement de cet objet en commission, le Conseil administratif vient avec un complément au complément. Là, vous reconnaîtrez que cela commence à devenir compliqué. On a voté 2 millions de francs en octobre 2011, on nous demande 940 000 francs, et on nous annonce en commission que, en plus des 940 000 francs – je m'excuse de faire le petit comptable frustré, pour reprendre une expression que mon ami M. Carasso aime bien – on rajoute 1 390 000 francs à notre addition.

Bref, aujourd'hui, on doit se positionner non pas sur 940 000 francs, mais sur 2 350 000 francs, ce qui amènerait la facture globale des études pour la rénovation du Grand Théâtre à 4 350 000 francs. Voici encore ce qui a gêné les gens de la commission: on nous a annoncé que le crédit de réalisation – estimé il n'y a pas deux ans, ce qui n'est pas bien vieux – passe lui aussi de 20 millions à 60 millions de francs. Donc vous comprenez que cela a beaucoup toussé en commission des travaux et des constructions. Evidemment, cela amène trois remarques, trois questions.

Voici la première. Comment peut-on arriver à une telle dérive financière sur un projet? En général, on sait que, quand on a des soucis avec les crédits de réalisation en Ville, c'est souvent parce que le programme a changé en cours de route une fois votés les crédits d'étude ou de réalisation. Mais là, ce n'est pas le cas; le programme n'a pas bougé, il était calé, les demandes étaient bien claires il y a déjà deux ans. Une autre possibilité est que, dès le départ, il y a deux ans, on a sous-estimé les coûts. Pour quelles raisons? Je vous laisserai faire travailler votre imagination. Moi qui suis un peu suspicieux dans ce genre de dossiers, j'ai envie de me dire que, il y a deux ans, on nous a demandé 2 millions de francs de crédit d'étude parce que, dans le contexte d'alors – vous vous souvenez que l'on était

## Proposition: rénovation du Grand Théâtre

en train de freiner les investissements – on ne voulait peut-être pas effrayer le Conseil municipal en articulant des chiffres de réalisation de 60 millions. Voilà ce qui nous paraît l'hypothèse la plus plausible. J'ai d'ailleurs deux ou trois informations – je vais protéger mes sources – qui pourraient me confirmer cela.

La deuxième chose qui nous fait refuser ce crédit d'étude complémentaire au crédit d'étude complémentaire, c'est la grande curiosité avec laquelle on a appris ceci. Nous examinions cet objet au moins de juin, et le Conseil administratif est venu et nous a dit: «Il faudra vous dépêcher de voter ce crédit d'étude complémentaire parce que, en septembre, on va venir avec le crédit de réalisation de 60 millions de francs.» Alors on peut comprendre et entendre les motivations: pour faire ces travaux dans le Grand Théâtre, il faudra le vider; il n'y aura pas de spectacle pendant plusieurs saisons. Donc le Grand Théâtre lui-même doit trouver des solutions de relogement. Par ailleurs, il doit aussi monter ses saisons à l'avance. Or vous savez que monter un programme n'est pas facile; cela se fait deux ou trois ans à l'avance. On entend bien cela. Donc ce n'est pas le Grand Théâtre, pas la fondation, qui pose problème. Elle a trouvé un nouveau lieu, qui est le BFM. Elle est en train de monter ses programmes. Et maintenant elle pousse le Conseil administratif à aller de l'avant en disant: «Nous sommes déjà très engagés. Où en est-on?»

Voilà cette deuxième curiosité. Pour gagner du temps, on va discuter aujourd'hui de ces crédits complémentaires et, en même temps, le crédit de réalisation de 60 millions sera déposé en septembre. Moi, je n'ai jamais vu cela! Quand vous demandez un crédit complémentaire, c'est justement pour aller jusqu'au bout de votre démarche, aller jusqu'au plan d'exécution, au devis général. Mais, pour cela, il faut d'abord avoir dépensé les crédits complémentaires. Je n'ai jamais vu gérer un dossier ainsi. On peut bien entendre et comprendre que le Conseil administratif, sur ce dossier, n'a peut-être pas eu toute la réactivité nécessaire par rapport à ce que fait la Fondation du Grand Théâtre, qui, elle, est en train d'anticiper l'avenir.

Troisième curiosité, M<sup>me</sup> Wenger l'a dit, le fonctionnement du Grand Théâtre est à charge exclusive de la Ville de Genève alors que l'on nous dit que c'est un outil culturel – et c'est vrai! – dont le rayonnement dépasse évidemment le périmètre de la ville de Genève, s'étend au canton voire à l'agglomération. On s'étonne de ceci: quand on pose des questions en commission, essentiellement sur les travaux voire sur le fonctionnement – on demande s'il y aura un partenariat public-privé, si le Canton est prêt à mettre ses billes – on nous répond invariablement, et ce n'est pas le seul objet sur lequel on entend ce genre de réponse, que l'on a des contacts avec le Canton, que c'est très bien emmanché mais que, au final, il n'y a pas d'engagement. Bon, d'accord. Puis on nous dit que l'on va essayer de trouver un mécène. Pour ne pas le nommer, c'est toujours la Fondation Wilsdorf, à croire que le budget de la Ville de Genève, c'est son budget plus 30%

venant de la Fondation Wilsdorf. Mais, depuis le pont Wilsdorf, je ne sais pas quelles sont les relations de cette fondation avec la Ville de Genève...

Les promesses rendent les fous joyeux. Cependant, ce que je vois pour le moment, c'est que la Ville de Genève est toute seule, aussi bien au niveau du fonctionnement qu'au niveau de ces crédits de réalisation voire d'étude. Pour toutes ces raisons et cette critique de la méthode que je me suis permis de vous exposer, les Verts refuseront ce crédit.

**Alain de Kalbermatten** (DC). Chers collègues, au Parti démocrate-chrétien, nous sommes beaucoup plus optimistes et beaucoup plus volontaristes que tous les groupes qui ont pu s'exprimer aujourd'hui. Nous avons un Grand Théâtre qui est le vaisseau amiral de la culture en ville de Genève, rayonnant sur la région et même à l'international. Or cette grande institution est malade. Depuis 1962, cette maison n'a pas été rénovée ni même touchée par la Ville de Genève, par le Conseil administratif ou le Conseil municipal. Jamais nous n'avons planté de clou supplémentaire pour rénover cette institution.

Il est temps aujourd'hui d'agir, et vite. Mesdames et Messieurs, l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail) se plaint clairement des conditions de travail du personnel au sein du Grand Théâtre, et nous avons l'obligation d'agir. La Police du feu nous met en garde, parce que nous jouons avec la sécurité et la vie des spectateurs qui assistent aux spectacles de cette institution. Nous devons prendre en compte cette responsabilité et aller de l'avant.

Maintenant, nous sommes saisis uniquement d'un crédit d'étude. Nous n'en sommes pas à la réalisation, nous sommes au crédit d'étude. Nous nous devons d'aller jusqu'au bout de la démarche. Nous ne pouvons pas perdre les 3 millions de francs que nous avons déjà engagés dans les crédits d'étude! Nous devons aller jusqu'au bout pour que ce chantier soit mieux compris et construit pour les citoyens genevois.

On parle aussi d'efficience au sein du Grand Théâtre. Vous savez que la production est logée au Grand Théâtre lui-même, mais que tout l'appareil administratif, si j'ose dire, est hors les murs. Cela représente des coûts et entraîne une mauvaise coordination entre les services. Nous sommes obligés, pour avoir cette meilleure efficience, de réunir le personnel administratif et le personnel de production au même endroit.

Pour ces différentes raisons, tant pour la sécurité du personnel et des spectateurs, qui profitent de ce joyau culturel et de sa production, que pour la qualité de travail du personnel et l'efficience administrative de cette institution, il est impératif aujourd'hui de voter ce crédit d'étude pour aller de l'avant. Ensuite seulement nous verrons le crédit de réalisation. Donc faisons les choses étape

## Proposition: rénovation du Grand Théâtre

par étape. Votons ce crédit d'étude, laissons les ingénieurs et architectes véritablement faire leur boulot, ensuite la commission des travaux et des constructions sera à nouveau saisie pour que l'on puisse évaluer le crédit de réalisation.

Je suis parfaitement conscient que le coût peut paraître exorbitant pour certains. Mais je suis confiant et convaincu que le Conseil administratif va chercher à trouver des économies, de sorte que la facture soit bien moins lourde. Donc je vous demande, Mesdames et Messieurs, de voter ce crédit d'étude pour que l'on puisse aller de l'avant.

**M<sup>me</sup> Annina Pfund** (S). Le Parti socialiste votera ce crédit d'étude complémentaire. Il tient également à souligner que, en fait, c'est «seulement» un crédit d'étude. Nous nous réjouissons de voir le crédit de réalisation. Nous aussi avons des inquiétudes concernant la maîtrise des coûts. Mais le magistrat en charge de la culture nous a rassurés: les coûts sont maintenant maîtrisés. Nous nous réjouissons de voir ce projet. Nous pensons aussi que la Ville de Genève a une responsabilité: il doit rénover ses bâtiments et les maintenir dans un état tel que les gens qui travaillent dans ces bâtiments puissent jouir d'un confort minimal.

**M. Michel Amaudruz** (UDC). Chaque fois que l'on parle du Grand Théâtre, c'est l'Arlésienne. Bien sûr, l'Union démocratique du centre votera ce crédit complémentaire, indépendamment des justes récriminations ou observations qui ont été faites avec brio par M. Wisard. Elle le votera néanmoins avec l'espoir que, enfin, ces travaux vont démarrer. Lorsque l'on parle du Grand Théâtre, je ne peux m'empêcher de penser à Sarah Bernhardt. Alexandre Dumas fils disait que c'était une menteuse de grâce, que ses mensonges étaient tellement beaux qu'elle en devenait gracieuse! Par cette référence, je ne voudrais faire allusion à personne dans cet hémicycle... En fait, si je fais référence à Sarah Bernhardt, c'est parce qu'elle avait été invitée à se produire à l'Opéra de Manaus. C'était au début du XXe siècle: ils l'attendent toujours mais, entretemps, eux ont reconstruit leur opéra.

Je ne voudrais pas revenir sur un vilain débat sur le coût de la construction à Genève, à Conakry ou à Manaus. L'essentiel est que ce Grand Théâtre soit reconstruit urgemment. Cela fait suffisamment longtemps que l'on en parle. Je compte sur l'appui inconditionnel de M. Kanaan pour qu'il sache démontrer à la population genevoise que, aujourd'hui, parmi les priorités, le Grand Théâtre est une priorité, ce pour quantité de raisons. Donc il nous appartient d'aller de l'avant, de mettre en œuvre ce chantier et d'arrêter d'ergoter. En effet, plus le temps passe, plus les travaux tarderont et plus le coût de la réfection qui s'impose sera élevé.

Il y a toutefois un bémol. Ce n'est plus à M. Kanaan que je pense, mais à M. Pagani, car, comme l'a justement dit M. de Kalbermatten, cette affaire devrait logiquement revenir en commission des travaux et des constructions. Il faudra bien que l'on nous explique, en contrepartie de ce lourd investissement – qui est une priorité parmi les priorités – quelles seront les coupes à faire ailleurs. L'on se doit en effet, quelles que soient les priorités, de garder un certain équilibre en matière d'investissements.

Voilà ce que je voulais dire. Votons ce crédit dans l'espoir qu'il ne soit pas le reflet d'une illusion, qu'enfin on puisse, au-delà de nos conversations, démarrer une construction qui devient chaque jour plus urgente.

**M. Rémy Burri** (LR). Tout d'abord, j'aimerais excuser M. Dossan, rapporteur de cet objet. Il n'avait pas forcément prévu d'être absent ce soir. Je vous rappelle qu'on est en séance supplémentaire, laquelle avait été demandée expressément par M<sup>me</sup> Salerno vu que nous étions censés traiter un objet qui la concernait. Or il se trouve qu'elle n'est pas là ce soir et que nous traitons un objet important et qui tenait à cœur à M. Dossan. Il regrette donc de ne pas être là. Voilà mon préambule.

Le Parti libéral-radical va évidemment soutenir ce crédit d'étude – nous n'en sommes encore que là – même si l'on a entendu des montants qui vont de 60 millions à 70 millions de francs pour la proposition finale de réalisation. Je pense que tous les commissaires ont réussi à avoir l'intime conviction que les travaux qu'il y a à faire dans cet établissement sont impératifs: il y a des problèmes de sécurité, pour le personnel et les spectateurs; des lieux dans les coulisses sont absolument infâmes, pour ne pas dire autre chose, en tout cas pas dignes de l'image du Grand Théâtre et surtout de celle qu'il donne sur sa scène. Donc la moindre des choses est d'accepter le crédit d'étude.

C'est pour cela que j'ai un peu de peine à suivre le groupe des Verts qui, dans le fond, ne justifie même pas son refus. Certes, on peut être contrarié de voir à quel point les prix de la proposition qui va nous être soumise ont pu prendre l'ascenseur – ils sont à peu près 200% plus élevés que ce que l'on a entendu lors des premières discussions. Certes, on peut être vexé d'avoir entendu certaines paroles un peu légères telles que: «Grouillez-vous, la proposition est prête, on attend que vous votiez ceci.» Mais je crois que, raisonnablement, nous ne pouvons pas nous permettre de refuser ceci vis-à-vis du personnel et des clients qui fréquentent cette institution.

Le Parti libéral-radical a aussi dit en commission que, si le montant attendu au final est de 66 millions de francs, il y aura de sérieuses recherches et réflexions à faire. En effet, tout le monde connaît dans cette enceinte le contexte de nos

investissements. Selon moi, arriver dans cette enceinte avec une proposition avoisinant ces chiffres-là et ne permettant pas de faire des choix et peut-être d'étaler ces travaux sur plusieurs années serait fortement indélicat de la part du Conseil administratif. Donc le Parti libéral-radical soutient ce crédit d'étude et se réjouit d'examiner une proposition raisonnable.

**M. Pascal Holenweg (S).** J'interviendrai sur l'arrière-fond de la proposition du Conseil administratif. Je vous rappelle d'ailleurs que plusieurs objets relatifs au Grand Théâtre sont à l'ordre du jour. Nous allons donc pouvoir reprendre le débat sur la répartition des charges et des compétences, et sur le poids du Grand Théâtre dans les investissements et les budgets de fonctionnement de la Ville de Genève.

Il s'agit d'abord de rappeler que le Grand Théâtre, l'opéra de Genève, est un opéra municipal. Il l'est par sa charge financière et par sa responsabilité politique. Genève a fait le choix de se doter d'un opéra et c'est la Ville de Genève qui a fait le choix d'en assumer la responsabilité. On est dans une période où l'on parle de modifier la répartition des charges et des compétences en matière culturelle. Mais quand on entend du côté cantonal des députés ou des responsables de la culture évoquer les conséquences de cette nouvelle répartition des charges et des responsabilités culturelles, on ne les entend pas se souvenir de la responsabilité qu'a prise la Ville depuis des décennies dans cet opéra municipal. Il ne s'agit pas seulement de 66 millions de francs. Si vous faites le total des investissements consentis par la Ville de Genève dans le Grand Théâtre depuis qu'il est de fait un opéra municipal, c'est en centaines de millions de francs que cela se compte et pas en dizaines de millions de francs. Lorsqu'il s'agira de répartir les charges et les compétences, il faudra bien rappeler au Canton, s'il veut reprendre le Grand Théâtre, qu'il reprend une institution dans laquelle la Ville a investi des centaines de millions de francs – parce qu'il s'agit bien d'investissements.

Le bâtiment et les équipements lourds du Grand Théâtre ne sont pas propriété de la Fondation du Grand Théâtre; ils sont propriété de la Ville de Genève. Ce qui est propriété de la Fondation du Grand Théâtre, c'est le petit matériel, mais en tout cas pas et à aucun moment les murs ni les équipements lourds. C'est la Ville de Genève qui paie et rénove les uns et les autres. Cela va du rideau de scène aux murs de l'édifice. Quand je dis que l'on a un opéra municipal, on a un opéra municipal par son financement mais aussi matériellement: tout ce qui est à la place de Neuve et qui s'appelle le Grand Théâtre est propriété municipale, à l'exception de quelques détails. Nous investissons donc dans notre propre patrimoine.

Quand on vote un crédit d'étude en espérant que, en septembre, les études seront suffisamment avancées pour que l'on puisse se prononcer sur la dépense

finale, on est peut-être un peu rapide. Si l'on estime que les études n'ont pas été faites avec suffisamment de précision et que le temps a été insuffisant, en septembre, on reportera aussi l'adoption de la dépense finale. Nous ne sommes en effet pas au service de la Fondation du Grand Théâtre. Nous sommes le Conseil municipal et nous décidons nous-mêmes quand le Conseil administratif est autorisé à dépenser 66 millions de francs pour rénover un bâtiment qui appartient à la Ville de Genève.

J'ai dit tout à l'heure que Genève avait fait le choix de se doter d'un opéra. Elle aurait parfaitement pu ne pas le faire. L'opéra ne fait pas partie des équipements indispensables à la survie de la population Genevoise. Il fait partie des équipements indispensables à une politique culturelle dans une ville de 200 000 habitants, un canton de 500 000 habitants et une région d'un million d'habitants, mais il ne fait pas partie des équipements indispensables à notre survie physique. Donc la Ville de Genève aurait parfaitement pu dire: «Si vous voulez un opéra, que le privé ou le Canton se le paie. Ce n'est pas à notre taille.» Elle a fait le choix de soutenir cet équipement-là, sur lequel on balance toute une série de métaphores rebattues depuis cinquante ans: c'est le vaisseau amiral, le diamant de la couronne, nos bijoux de famille. Il se trouve que c'est d'abord une institution culturelle, qui produit du culturel, et que la Ville de Genève a fait le choix, elle, de se charger de cette institution, en partie parce que personne d'autre ne voulait ou ne pouvait le faire.

Quand on parle de partenariat public-privé, je vous renvoie à la répartition des ressources du Grand Théâtre: 85% de ses ressources viennent du public, et 98% des ressources publiques viennent de la Ville de Genève. Donc le partenariat entre le privé et le public est un peu ici le partenariat entre celui qui donne une aumône et celui qui paie l'essentiel.

Le Grand Théâtre est l'opéra de la Ville de Genève. C'est bien pour l'instant encore à la Ville de Genève d'en assumer à la fois l'entretien et la réfection quand il y en a le besoin. Le débat sur la répartition des charges et des compétences, sur les prétentions des uns ou des autres de prendre le pouvoir dans le Grand Théâtre sans y mettre un sou, est un débat que nous pourrions avoir peut-être tout à l'heure si nous avançons assez vite, et en tout cas dans les mois à venir. En effet, la politique culturelle genevoise est un enjeu politique majeur – d'ailleurs totalement absent de la campagne électorale, je vous le signale au passage – d'autant que, quand on parle de politique culturelle genevoise, on ne parle plus de politique culturelle municipale ni même de politique culturelle cantonale; on parle désormais de politique culturelle régionale. Le Grand Théâtre de Genève est le seul opéra d'une région d'un million d'habitants.

Cela vaut la peine de voter un crédit d'étude pour éviter que cet unique opéra d'une région d'un million d'habitants ne tombe sur les spectateurs et surtout sur

ceux qui y travaillent. En effet, je vous rappelle – c'est ma conclusion – que le Grand Théâtre est un lieu non seulement de spectacle mais aussi de travail. Il y a 300 salariés, en grande partie des salariés de la Ville de Genève, qui travaillent dans cet espace-là. La moindre des choses que l'on puisse consentir princièrement à nos propres salariés, c'est de les faire travailler dans des conditions correctes et dignes d'une municipalité qui a un budget de plus d'un milliard de francs.

**M. Jean-Philippe Haas** (MCG). Pour une fois qui n'est pas coutume – vous transmettez, Monsieur le président – sur les problèmes de fond, je soutiens tout à fait les propos de M. Holenweg. Voici néanmoins ce qui me fait soucier concernant le Grand Théâtre. Depuis l'incendie survenu en 1951 et la réouverture en 1962, on n'a visiblement pas fait grand-chose au niveau des investissements pour refaire ce bâtiment. Je ne vais évidemment pas lancer la pierre à MM. Kanaan et Pagani, qui viennent avec un projet de réalisation de 66 millions de francs. Il est clair que, un jour ou l'autre, il faudra faire les investissements pour la réfection du Grand Théâtre.

Concernant maintenant ce crédit d'étude, il y a une fois de plus des dépassements; c'est un crédit supplémentaire. Or je me pose des questions à voir la rémunération des architectes et combien coûtent échantillons et maquettes. A 240 000 francs, cela fait cher la simple maquette. Donc je souhaiterais de la part du magistrat des explications quant au règlement des frais d'architectes.

Je tiens également à préciser ceci. Depuis que je siège dans ce Conseil municipal – je fais partie de la commission des arts et de la culture – on m'a toujours dit que le rayonnement du Grand Théâtre était évidemment municipal, cantonal, régional, national, international, mondial! Tout le monde reconnaissait la valeur du Grand Théâtre. Alors je voudrais savoir si ce que l'on peut lire à la page 15 de ce rapport est une erreur du procès-verbaliste ou de l'excellent rapport de M. Dossan. Cette simple question est posée: peut-il y avoir des aides de la part de la Confédération? Notre magistrat, M. Kanaan, répond qu'il n'existe pas de base légale pour investir dans «des institutions lyriques d'une envergure régionale». Je répète: «régionale». Cela signifie que c'est l'opéra de la région. Ce n'est pas du tout ce que l'on nous a dit depuis des lustres, à savoir que ce serait un opéra au rayonnement international, que l'on connaîtrait partout: aux Etats-Unis, en Allemagne, en Belgique... Le magistrat nous parle là d'une «envergure régionale». Donc je voudrais avoir des explications et savoir si c'est une erreur de sa part ou de la part du procès-verbaliste.

**M<sup>me</sup> Mireille Luiset** (MCG). A la suite de mon collègue, qui a donné beaucoup d'arguments très pertinents, je relève ceci. A chaque fois que l'on nous

parle de l'urgence de voter des crédits, des crédits d'étude et autres pour le Grand Théâtre, on nous présente ce dernier comme un tricentenaire plus qu'agonisant, déjà défunt. Il y aurait des urgences relatives à la sécurité du public. Alors là je ne comprends pas. Si réellement c'est un bâtiment dangereux pour le public, comment se permet-on de retarder les travaux? De quel droit met-on en danger la population, le public, qui fréquente le Grand Théâtre? Ou alors ce sont des arguments fallacieux, ou alors le Grand Théâtre est réellement très mal géré.

Je veux bien croire que c'est joyau culturel. Oui, c'est très certainement le Koh-i-Noor, le bijou de la Pompadour ou de la Beauharnais, vu les coûts! Mais il y a aussi des choses assez étonnantes. On nous parle de voter des crédits d'étude sans jamais évoquer de compensation; on parle de travaux dont les prix vertigineux prennent l'ascenseur. Je suis convaincue que, avec 60 millions, on peut commencer par raser ce Grand Théâtre; il semble dans un état tellement déplorable, comme tous les pro travaux nous le décrivent, que de toute façon il est en train de s'effondrer sur lui-même. Donc autant le raser et le reconstruire pierre par pierre; même poli à la main, pour 60 millions de francs, je crois que l'on trouvera un petit artisan pour graver ses initiales sur chaque pierre, vu le prix!

Déjà en janvier, le Mouvement citoyens genevois avait demandé que les travaux urgents soient exécutés. Là, on nous ressort les arguments relatifs à l'insécurité, au désamiantage, etc. Alors, quelles sont réellement les urgences? Qui nous raconte des salades? Comment se fait-il que, chaque fois que la Ville ou le Canton doit payer une réparation, la moindre vis n'est pas en simple alliage comme pour le vulgum pecus? Au prix auquel on la paie, cela doit être du platine! D'ailleurs, de la même façon, on paie 1250 francs une lampe pour les agents municipaux, ou 2 millions une volière pour quelques colombes et quelques cochons d'Inde. Visiblement, on a quand même des moyens assez sidérants! En revanche, pour les personnes âgées, pour les centres de loisirs, on n'en a pas!

Le Grand Théâtre est en train de nous coûter, culturellement parlant, plus cher que M<sup>me</sup> de Pompadour, mais sans que rien ne soit fait. Pour l'instant, il y a des crédits d'étude. Cependant, qu'est-ce qu'ils apportent à la population, culturellement parlant? Certes, cela donne les moyens à ceux qui les ont réalisés d'aller au Grand Théâtre, de se payer les places. Mais pour la population, que se passe-t-il? Est-ce que réellement quelque chose avance? Les urgences ne sont pas réalisées et à chaque fois les prix montent. Franchement, on nous mène en bateau!

J'aimerais bien savoir ce que pense l'électorat du fait que tous les travaux envisagés, avec les deniers du contribuable, coûtent à chaque fois une fortune mais ne bénéficient en tout cas pas à la population. J'aimerais bien connaître l'avis du public, encore que je le connaisse car on m'en parle suffisamment... En l'occurrence, la position de vache à lait, pour le contribuable genevois, est-elle confortable?

## Proposition: rénovation du Grand Théâtre

**M. Tobias Schnebli** (EàG). J'aimerais ajouter ceci. A Ensemble à gauche, il y a aussi des représentants convaincus de la nécessité d'aller de l'avant avec cet investissement. Si, il y a trente ou quarante ans, le Grand Théâtre était un joyau ou une cathédrale dans un désert culturel, il l'est aujourd'hui beaucoup moins ou ne l'est plus. En effet, il n'y a pas seulement le Grand Théâtre et la Comédie, comme auparavant, mais il y a un foisonnement, une richesse de productions culturelles – théâtrales notamment – à Genève. Une vingtaine de théâtres sont interconnectés avec l'outil principal, le plus grand, le plus important, à savoir le Grand Théâtre. Les spécialistes qui travaillent au Grand Théâtre sont innombrables; d'autres théâtres et lieux de production culturelle à Genève en profitent aussi beaucoup.

Il est donc important d'investir dans cet outil, qui a été délaissé. Je préfère l'appeler un outil de productions culturelles, comme l'a dit mon préopinant Pascal Holenweg. Aujourd'hui, quels investissements plus intéressants, ayant le plus d'avenir, que ceux consacrés à la production culturelle? Ce n'est pas en produisant des canons aux Charmilles, par exemple, qu'il y a un avenir pour Genève. Je pense qu'il y a vraiment de l'avenir dans la production culturelle.

Alors, allons de l'avant. Il est urgent de faire un certain nombre de travaux. Votons ce crédit. On verra ensuite que le crédit et l'appui que l'on donne à cet outil de production culturelle profiteront à tous. Il n'y a pas de concurrence, les fonds que l'on donne aux uns profitent aux autres. Ce sera une reconnaissance de cette production culturelle dont profiteront tous les acteurs – et ils sont beaucoup plus nombreux que les seuls 300 employés du Grand Théâtre à Genève. Voilà une raison de plus pour voter maintenant ce crédit d'étude urgent.

**M. Jacques Pagan** (UDC). Je m'étais inscrit pour intervenir, n'ayant pas vu que M. Amaudruz avait déjà appuyé sur le bouton pour prendre la parole. J'interviens quand même pour confirmer ce qu'a dit mon collègue Michel Amaudruz, avec lequel je partage le rôle de membre de la commission des travaux et des constructions. Comme l'a rappelé le président de la commission M. Alain de Kalbermatten, c'est effectivement un travail approfondi que les membres de la commission ont opéré sur cet objet, qui est un objet délicat et important. Croyez bien que si le groupe de l'Union démocratique du centre s'est rallié à l'avis de la majorité qui était d'accepter ce crédit d'étude complémentaire, ce n'était pas de gaité de cœur, mais avec le sentiment très net de ne pas pouvoir faire autrement, parce qu'il y a un véritable état de nécessité pour essayer de remettre en état comme il se doit ce fleuron de notre activité culturelle municipale.

Après discussion, nous avons accepté ce crédit d'étude complémentaire. Mais nous avons rendu attentifs nos collègues de la commission, et par là même le Conseil administratif, sur le fait que, s'agissant du crédit de réalisa-

tion de 66 millions, nous n'étions pas du tout prêts à entrer dans ses vues et que, le moment voulu, il s'agira pour l'exécutif municipal de présenter un dossier qui tienne véritablement la rampe, qui soit objectivement et précisément construit.

Je remercie également M. Holenweg pour ses propos. Il a parfaitement situé l'enjeu de ce crédit complémentaire en parlant du Grand Théâtre comme il l'a fait. C'est vrai, c'est un bien patrimonial de la Ville de Genève, ce qui fait qu'en consentant des sacrifices financiers élevés nous ne faisons que nous enrichir nous-mêmes.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, juste quelques mots pour expliquer la situation dans laquelle nous nous trouvons. Comme certains l'ont rappelé, ce n'est pas le seul bâtiment qui souffre de cette politique de «dettes cachées», car ces manques de mise à niveau sont bel et bien des dettes cachées, et cela depuis des dizaines d'années.

En l'occurrence, il ne s'agit pas ici d'entretien régulier, car dans le bâtiment du Grand Théâtre nous mettons, grosso modo, 1 million de francs par année pour l'entretien et pour assurer la sécurité. Madame Luiset, je vous rassure: les gens qui vont au Grand Théâtre ne risquent pas leur vie, ils sont en sécurité, car pour l'entretien régulier, les travaux anti-feu et l'électricité, la Ville met 1 million sur la table.

La question de ce soir que vous devez trancher, et que vous devrez définitivement trancher dans quelques semaines, c'est la remise à niveau des bâtiments. Nous avons essayé de remettre à niveau la patinoire, heureusement car cela permet au club de hockey de pouvoir «s'autofinancer», tant mieux! Nous avons remis à niveau le Musée d'histoire naturelle, tant mieux! Et maintenant nous nous attaquons à ce navire amiral qu'est le Grand Théâtre. Je vous remercie de tous les efforts que vous avez faits sur vous-mêmes, Mesdames et Messieurs, pour aller de l'avant et pour rénover ces bâtiments de prestige qui ont un rôle fondamental dans la cité.

Comme l'a dit M. Tobias Schnebli, aujourd'hui la culture dans la cité, et on le constate partout en Europe, est une base essentielle de la cohésion sociale. Le Grand Théâtre, comme d'autres bâtiments, comme les musées, participe à la cohésion sociale. Intervenir sur ce bâtiment revient aussi à freiner les tendances actuelles qui visent à casser les logiques que poursuit la cité, visant à faire en sorte que toutes les communautés puissent vivre ensemble dignement.

Quant au montant des crédits, Monsieur Wisard, je vous rappelle que l'évaluation grosso modo du prix de 30 millions date d'il y a quatre ans et

qu'aujourd'hui les études ont montré que ce serait le double. Je m'en suis expliqué ainsi que mes services. Nous aurons encore l'occasion de nous échinier à prouver la réalité de ces chiffres en ce qui concerne l'extension administrative et la rénovation de la façade. Puis, je donne encore juste un chiffre, pour celles et ceux qui ont la bonté de nous écouter: la remise aux normes des installations électriques, du Wi-Fi, de la machinerie et autres nous coûtera 7,3 millions de francs. C'est en effet un bâtiment exceptionnel qui impose des mesures exceptionnelles.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie par avance pour votre soutien ce soir et pour votre soutien dans quelques semaines par rapport au crédit de réalisation. J'espère que tout se passera bien et que ce bâtiment amiral pourra continuer sa route, parce qu'il en vaut la peine.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** On a compris que la messe était dite! Tous les groupes vont accepter, sauf les Verts qui confirment leur mauvaise humeur sur la gestion de ce dossier par les services de M. Pagani. Je me suis trompé tout à l'heure: j'ai parlé d'un crédit de réalisation de 60 millions et on en est à 66 millions! Cela a déjà augmenté de 10% de plus en cinq minutes...

Une précision. Je viens d'entendre M. Pagani dire que c'est une remise à niveau, mais pas du tout, car il est prévu dans ce bâtiment de créer 600 m<sup>2</sup> de surfaces administratives pour les pontes du Grand Théâtre; ce n'est donc pas uniquement de l'entretien! On nous a dit qu'on n'arrivait pas à trouver des locaux administratifs et que les employés étaient un peu «cognés» là-bas. J'entends bien, mais le Conseil administratif a de magnifiques hôtels particuliers à la rue de l'Hôtel-de-Ville: il pourrait faire une petite place à ces gens qui travaillent pour le Grand Théâtre... Ce serait une possibilité. Eh bien non, on préfère mettre 12 millions pour ces 600 m<sup>2</sup> de surfaces administratives. Et avec cela on ne produit rien, beaucoup de papiers mais pas un spectacle! Je pense donc qu'on pourrait reloger ces gens-là dans les somptueux hôtels particuliers occupés par les différents magistrats. C'est une piste d'économie, mais, manifestement, les gens n'ont pas envie de l'entendre.

Ensuite, j'entends M. Pagani dire que les études sont faites... Je vais jouer à la Dossan: les bras m'en tombent! On vient nous demander 2,35 millions de francs de plus de crédit d'étude et le magistrat nous dit que les études sont faites! Alors, si ce crédit, c'est pour aller jusqu'au devis général et qu'il coûte 2,35 millions de francs, cela ne va pas aller! Non, les études ne sont pas faites, ce n'est pas juste de dire cela.

Par contre, j'entends bien que le Conseil administratif va venir avec le crédit de réalisation tout soudain; cela devait être en septembre, mais on sait que le

Conseil administratif a de la peine à respecter un délai... J'attends donc que les gens se positionnent. Ce soir, Mesdames et Messieurs, vous direz peut-être oui, mais sachez que dans quelques semaines les 66 millions arriveront et, là, je me réjouis de vous entendre!

Une dernière remarque. J'ai entendu le Parti démocrate-chrétien dire qu'il fallait être volontariste. Cela nous change, c'est intéressant... (*Rires.*) J'ai aussi entendu le Parti libéral-radical dire que les Verts étaient légers. A cet égard, je rappelle qu'il y a une année, en décembre 2012, le Parti libéral-radical n'a pas voté le budget de fonctionnement et n'a pas voté le budget d'investissements qui, justement, permet de financer les tranches de réalisation. Je veux bien que ces deux partis nous donnent des leçons, mais je n'oublie pas non plus qu'il y a à peine une semaine nous avons dû prendre en considération le projet de budget 2014. Or qu'ont dit ces deux partis? Ils ont dit non, ils ont dit qu'ils n'entraient même pas en matière! Voilà, rideau, j'ai tout dit. Je vous remercie pour votre attention. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Effectivement, on peut caricaturer les positions des uns et des autres; c'est ce que vient de faire M. Wisard. Mesdames et Messieurs, nous vivons ce soir un moment historique, parce que c'est la première fois – et pourtant j'ai siégé à la commission des arts et de la culture et j'ai suivi pas mal de ses travaux – dans l'histoire de ce parlement qu'on ne se trouve pas dans un clivage gauche-droite en ce qui concerne la défense du Grand Théâtre. J'ai entendu des choses très intelligentes de la part de M. Holenweg et d'autres représentants d'Ensemble à gauche, à savoir que le Grand Théâtre est un outil, un instrument qui rapporte de l'argent à Genève, qui contribue à son essor, à son rayonnement. C'était bien que ce soit dit une fois pour toutes, et également sur les bancs de gauche.

Maintenant, comme les Verts, nous sommes aussi inquiets par rapport à la somme annoncée de 66 millions. C'est une sacrée somme, 66 millions, pour un seul instrument! C'est la moitié des investissements prévus au projet de budget 2014 de la Ville de Genève. Cela veut dire que si on met la priorité sur ce chantier-là, tous les autres travaux seront laissés de côté.

En l'occurrence, je pense que le Conseil administratif dans les tractations avec le Conseil d'Etat a aussi sa part de responsabilité. J'aimerais que M. Kanaan apporte une réponse à la question que je me pose actuellement: la Ville n'arrive-t-elle pas à rendre le Conseil d'Etat conscient de l'effort que constitue pour la Ville le fait de mettre 66 millions dans la restauration d'un tel édifice? Comment le Canton peut-il être étranger à cette préoccupation? Il y a une nouvelle Constitution, on discute de la répartition des charges, et je crois qu'il y a quand même,

## Proposition: rénovation du Grand Théâtre

au niveau du Conseil d'Etat et du Conseil administratif, des responsabilités à prendre en la matière. J'attends des explications de M. Kanaan à ce sujet. Tout le reste a été dit par mon collègue, le président de la commission Alain de Kalbermatten.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). J'ai bu du petit lait en entendant le préopinant démocrate-chrétien. Monsieur le président, demandez à M. Lathion d'aller lui-même solliciter ses pairs de l'Entente: pourquoi le Canton n'entre-t-il pas en matière au sujet de la culture? Depuis huit ans que je suis en politique, je n'ai assisté qu'à l'incompétence et à l'incapacité du Canton à mettre en place une politique culturelle. Toute la discussion que nous avons ce soir n'est que le fruit de cette incompétence de la part du Canton. Je suis d'accord avec M<sup>me</sup> Luiset, je pense que le contribuable genevois peut en avoir marre, puisque, en fin de compte, c'est sur lui que pèse toute la charge du Grand Théâtre et que pèsera peut-être toute la charge d'une autre institution qui verra le jour prochainement, c'est-à-dire la Nouvelle Comédie.

Un crédit d'étude, c'est un état des lieux. Certes, le montant de 60 millions prévu pour la rénovation est énorme et pèsera très lourd dans les caisses de la Ville. Mais la Ville de Genève, elle, est capable d'avoir une politique culturelle. Votons donc ce crédit d'étude pour faire l'état des lieux, pour répondre aux demandes du personnel, pour les questions de sécurité, et buvons le vin jusqu'à la lie! Je vois M. Wisard opiner du chef... Ainsi, nous saurons ce que nous voulons pour Genève et si nous voulons une institution phare pour cette ville.

Personnellement – et je crois que mon groupe était de cet avis à l'époque – j'aurais été d'avis d'attendre deux ans avant d'entamer les travaux, comme l'avait proposé le Conseil administratif. Nous aurions ainsi eu du temps pour contacter d'autres investisseurs, quoique je ne partage pas les vues de M. Kanaan sur le partenariat public-privé. Peut-être que la Confédération aurait pu entrer en matière, peut-être que le Canton, avec un changement de majorité, aurait eu la bonne idée de mettre en place une politique culturelle, de mettre enfin la main à la poche et de donner un sens à la loi sur la culture qu'il vient de voter en juin.

En fin de compte, le Conseil municipal a décidé que les travaux étaient plus urgents, soit. Maintenant, il faut aller au bout, il faut voter ce crédit d'étude et voir si la Ville a la capacité, la volonté de payer 60 millions et de continuer à porter ce navire amiral.

J'aimerais encore rebondir sur un des propos de M. Amaudruz. Il a dit que nous n'avions pas le choix, qu'il fallait réaliser ce vaste projet, mais qu'il faudra couper ailleurs. Je pense qu'il ne faut pas opposer les besoins, je pense même qu'il serait négatif de fermer d'autres théâtres simplement pour donner vie à celui-là.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Monsieur le président, M<sup>me</sup> Pérez a raison de rappeler que le Conseil administratif avait proposé de retarder les travaux de deux ans mais que le Conseil municipal ne l'a pas souhaité, alors même qu'il avait limité les investissements dans une enveloppe donnée. Tout à coup, la majorité de ce Conseil municipal a décidé qu'il ne voulait pas de ce report proposé par le Conseil administratif. Là, je trouve que le Conseil municipal s'est montré assez incohérent, comme souvent...

Pour ma part, j'aimerais savoir quels sont les investissements précédents qui ont été faits au Grand Théâtre. A part l'entretien courant, bien sûr, il y a eu d'autres investissements. Par exemple, toute la mécanique de scène a été rénovée il y a quelques années. Est-ce que tout cela est amorti aujourd'hui? J'avoue ne pas avoir pris le temps de regarder dans les comptes les amortissements de tous les travaux faits au Grand Théâtre. Je pense qu'il serait intéressant de savoir si les travaux précédents ont été amortis, avant de lancer de nouvelles opérations pour un montant assez faramineux.

Ensuite, Monsieur le président, vous direz à M. Wisard que je partage son point de vue: la rénovation prévue va largement plus loin qu'une remise à niveau, qu'une mise aux normes de l'électricité. En l'occurrence, on crée de nouvelles choses. C'est normal lorsque l'argent coule à flot, mais dans une période où ce n'est pas le cas on devrait se contenter de faire le minimum, de juste remettre les choses à niveau. Visiblement, ce n'est pas ce qui est prévu puisqu'on ajoute notamment des bureaux. Une fois de plus, on est dans un projet de la démesure. En ce qui me concerne, je le regrette fortement. La raison n'est pas de mise, elle ne l'a jamais été et on ira dans le mur...

J'avais aussi une interrogation tout à l'heure à l'intention de M. Pagani. Il nous a dit que la Ville dépensait chaque année 1 million de francs pour l'entretien courant. C'est vrai, on le voit aux comptes, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a deux ans une spectatrice est tombée d'un balcon, parce que la barrière en verre s'est brisée. Il y a donc quand même des problèmes au niveau de l'entretien. En conclusion, j'aimerais bien qu'on me dise si les précédents travaux ont été définitivement amortis ou s'il reste encore des sommes à amortir à ce jour.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, mon collègue a évoqué des éléments très pertinents, mais qui concernent sa partie et le crédit complémentaire en tant que tel. Pour ma part, avant le vote, je voudrais vous donner quelques éléments non pas en tant qu'exploitant, puisque c'est la Fondation du Grand Théâtre qui exploite, mais en tant que chef du département de la culture et du sport, responsable de la vie de cette institution.

D'abord, le programme sous-jacent à cette demande ne concerne que des travaux indispensables, et je suis le premier à regretter que cela coûte aussi cher. Je

## Proposition: rénovation du Grand Théâtre

ne peux pas me prononcer sur la validité des coûts, mais je peux vous dire qu'il n'y a aucun élément superflu. C'est une remise à niveau par rapport au fonctionnement actuel du Grand Théâtre de Genève. Cela peut déplaire, mais dire que les surfaces supplémentaires pour le personnel sont superflues, c'est mépriser le personnel. Il s'agit du personnel administratif mais aussi du personnel de médiation. Mesdames et Messieurs, sachez qu'aux représentations des opéras pour enfants 3000 élèves sont venus l'année passée, et que plus de 900 élèves ont participé à des opérations de médiation.

Les tarifs pour accéder au Grand Théâtre commencent à 20 francs; ce n'est donc pas seulement l'élite qui s'y rend. Je n'aimerais pas laisser s'installer l'idée selon laquelle le Grand Théâtre est destiné à l'élite. En réalité, c'est une institution extrêmement polyvalente pour l'ensemble des publics. Un effort permanent est fait pour conquérir de nouveaux publics et d'ailleurs, sous mon impulsion, des propositions visant à aller beaucoup plus loin dans ce domaine sont à bout touchant. C'est là un aspect qui me paraît fondamental.

Il n'y a donc aucuns travaux superflus. Je vous garantis que, si nous avions pu renoncer à certains éléments du projet, nous l'aurions fait volontiers, car, comme vous, quand j'ai appris le chiffre, cela m'a fait mal par rapport aux arbitrages à faire en matière d'investissements. Cela dit, il se trouve que le Grand Théâtre reste une institution fondamentale pour l'attractivité de Genève, on l'entend sans cesse de la part de la Genève internationale, il est vraiment au cœur des éléments fondamentaux qui font l'attractivité de cette ville. Je ne vais pas anticiper sur le débat que nous aurons tout à l'heure sur la motion M-940 et sur l'avenir de la maison, mais il est certain que le Conseil administratif poursuivra son effort pour maintenir cette institution à niveau sur tous les plans, sur le plan artistique comme sur celui de l'équipement.

M. Wisard nous parle des «hôtels particuliers de la Ville», très bien, mais nous, où irions-nous? Monsieur Wisard, allez visiter les bureaux: il n'y a pas 600 places et, d'ailleurs, si nous nous déplaçons, il faudrait construire des locaux ailleurs ou en louer à des tiers. L'Etat n'est pas un exemple en la matière. Il a fait plein d'opérations de rocade, certains services ont déménagé trois fois... La magnifique opération près de l'ancien Département des travaux publics, l'actuel Département de l'urbanisme, n'est pas non plus un exemple de montage économique... Je ne pense donc pas que nous soyons si mauvais en la matière. Nous avons certes moins d'effectifs que le Canton, mais balancer ainsi des alternatives qui ne sont pas crédibles, ce n'est respectueux ni pour le Grand Théâtre ni pour l'administration municipale en général.

Concernant le coût de cette opération, Mesdames et Messieurs, je ne vous mettrai pas de bonne humeur en confirmant qu'elle sera onéreuse. Le crédit de réalisation est en préparation, il est à bout touchant, mais deux autres factures complémentaires arrivent – j'en ai parlé à l'époque où votre Conseil a souhaité

accélérer les travaux. Je veux parler des frais induits, c'est-à-dire qu'il faudra reloger le personnel du Grand Théâtre pendant deux ans. Je peux vous dire qu'on a même évoqué l'idée de fermer la maison deux ans, pendant la durée du chantier, mais c'est impensable pour le public des abonnés et la Genève internationale. Il y aura donc les frais induits de relocation du personnel et du matériel, mais aussi les déficits de saison, parce qu'il n'y a aucune salle dans ce canton qui a la même jauge que le Grand Théâtre. Nous sommes en négociation très dure, avec le conseil de fondation, pour limiter la facture. Le Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) – un instrument a priori adéquat – ne nous est pas proposé gratuitement par le Canton, par Arfluvial, je tiens à le préciser. On nous fait un rabais, mais ce n'est pas gratuit pour l'instant, et nous continuons à négocier. Mais, même sans compter la facture du BFM, il y aura un déficit de saison. Lors de la précédente saison hors murs du Grand Théâtre, le déficit s'est élevé à 1,5 million de francs. La facture sera donc importante.

Concernant les arbitrages en matière d'investissements, nous avons pris au sérieux les demandes du Conseil municipal. Il est vrai que nous ne sommes pas à 110 millions d'investissements par année et que nous n'y arrivons pas. Typiquement, si vous nous imposez 110 millions, ce chantier-là sera reporté de deux à quatre ans. En revanche, avec la cible à 130 millions telle qu'elle est présentée dans le plan financier d'investissement (PFI) que vous avez reçu tout récemment, cet objet est intégré. Nous arrivons à financer les objets prévus pour les quatre prochaines années, y compris le Grand Théâtre de Genève, je tiens à vous rassurer là-dessus. Nous avons fait des arbitrages douloureux, y compris pour le domaine dont je m'occupe, et le fait d'avancer les travaux du Grand Théâtre de 2017 à 2015 a fait quelques victimes; il y a eu des reports, voire des reports à très long terme.

Mesdames et Messieurs, rien n'est gratuit et M. Sormanni a raison de le rappeler. Nous sommes dans les 130 millions prévus dans le PFI, qui inclut le Grand Théâtre comme le Musée d'art et d'histoire. Mais il est vrai que certains objets ont été reportés, et pas seulement dans mon département, je tiens à le préciser.

Concernant l'avenir, je ne voudrais pas anticiper sur le débat suivant, à savoir le rapport M-940 A, mais je dois revenir sur vos questions par rapport au cofinancement. Vous ne pouvez pas demander au Canton, indépendamment de l'avenir, de payer le passé. Cela n'est juste pas raisonnable, car nous sommes propriétaires de cette institution. La Ville de Genève a plus ou moins entretenu son patrimoine, mais il y a une réalité, c'est cette fameuse dette cachée. Je tiens à préciser que la paternité de cette expression revient à M. Longchamp, qui a des soucis bien pires pour une partie du patrimoine du Canton, par exemple les bâtiments universitaires et scolaires. Nous avons donc tous ce problème de dettes cachées collectives, parce que Genève, à un moment donné, a été déraisonnable et n'a pas mis les montants nécessaires pour entretenir son patrimoine bâti au sens large.

## Proposition: rénovation du Grand Théâtre

Pour l'avenir, oui, le Canton est forcément un partenaire pour le Grand Théâtre. Nous en discutons de manière très sérieuse en ce moment et, comme toujours quand on discute sérieusement d'argent, c'est compliqué. D'autant qu'il y a aussi les perspectives de réforme fiscale que le Canton veut lier à la discussion sur la culture. Nous sommes en train de voir comment gérer cela. L'avenir passe par le partenariat public renforcé autour des grandes institutions culturelles, dont le Grand Théâtre. Mais il n'est pas envisageable – cela peut vous déplaire, mais c'est ainsi – que le Canton paie le passé. Nous pouvons le lui demander, mais nous connaissons d'avance sa réponse...

Pour l'avenir, avec 40% d'abonnés qui viennent des communes genevoises, oui, il y aura forcément une discussion avec les communes, mais elle ne portera pas non plus, à moins qu'il y ait une contribution relativement modeste du Fonds intercommunal, sur la facture de la rénovation du Grand Théâtre.

Quant au partenariat privé, vous savez que je suis a priori pour. Mais je ne parle pas d'un partenariat public-privé version traversée de la rade, où *in fine* on paie plus cher la même chose. En l'occurrence, ce serait éventuellement des gestes du mécénat; nous sommes en discussion, nous y travaillons, et j'espère arriver à des conclusions positives, mais je ne peux pas vous le garantir aujourd'hui.

Quant à la Confédération, pour la première fois dans la nouvelle loi sur la culture fédérale est inscrit le principe que la Confédération puisse intervenir. Mais, concrètement, cela se décline ensuite dans un programme quadriennal qui est voté par les Chambres fédérales. Il ne faut pas rêver, le programme quadriennal prévoit des montants marginaux par rapport à ce que nous, Ville de Genève, mettons pour la culture. Peut-être qu'un jour la Confédération contribuera au Grand Théâtre, mais cela veut dire qu'elle devra aussi financer l'opéra de Zurich, par exemple. Nous sommes donc à des années-lumière pour l'instant de voir la moindre perspective de contribution fédérale.

Pour conclure, Mesdames et Messieurs, oui, la facture est douloureuse. Pour l'instant, elle est prévue dans le PFI tel que vous l'avez reçu et elle est indispensable. J'insiste sur le fait que c'est vraiment une remise à niveau, qu'il n'y a aucun élément de luxe, aucun ajout d'infrastructures inutiles. Effectivement, le crédit d'étude complémentaire permet de terminer le travail, de vous présenter un crédit de réalisation en toute transparence et, ensuite, vous ferez votre choix à ce moment-là.

*Deuxième débat*

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté par 43 oui contre 18 non (1 abstention).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 46 oui contre 18 non (1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

### *DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude complémentaire de 2 350 000 francs aux crédits d'études de 550 000 francs votés par le Conseil municipal le 21 janvier 2004 (PR-307) et de 2 000 000 de francs votés par le Conseil municipal le 12 octobre 2011 (PR-849), destiné à la poursuite des études en vue de la rénovation partielle du Grand Théâtre de Genève situé place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 350 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**5. Proposition du Conseil administratif du 19 juin 2013 en vue de la constitution d'une servitude d'empiètement grevant en charge la parcelle N° 126, de la Ville de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 125, mêmes commune et section, propriété de M<sup>me</sup> Metral Bioley et des époux Ruttimann, sise 3, rue des Deux-Ponts, selon le plan de servitude établi par le bureau Ney & Hurni SA, ingénieurs géomètres officiels, en date du 15 mars 2010 (PR-1036).**

La présente proposition fait partie d'une série de délibérations que nous allons vous soumettre, en vue de régulariser des situations de fait, existant pour la plupart d'entre elles depuis de nombreuses années. Cette démarche est effectuée à la demande du Registre foncier, qui exige l'inscription de servitudes d'empiètement pour des surfaces même mineures. Considérant qu'il n'y a aucun enjeu et qu'il ne s'agit que d'une démarche administrative, les services de l'administration ont pris contact avec le Registre foncier en vue d'examiner la possibilité de trouver une formule moins lourde et plus efficace. Malgré cette demande, le Registre foncier persiste à exiger une délibération ad hoc pour chacun de ces cas particuliers. Un vote sur le siège pourrait être envisagé, afin de ne pas surcharger inutilement le travail des commissions.

La présente proposition concerne l'immeuble sis 3 rue des Deux-Ponts, sans incidence financière, que nous vous prions de traiter conjointement avec la proposition du 7 rue Voltaire.

Les deux immeubles ont été rénovés récemment et le Registre foncier exige la régularisation de leur situation foncière. Celle-ci découle du fait qu'à l'époque de la construction, fin du XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle, l'implantation des murs se faisait à cheval sur les limites parcellaires, ce qui, de nos jours, nécessite l'inscription d'une servitude d'empiètement sur la parcelle voisine, en l'occurrence sur des parcelles propriété de la Ville de Genève.

## **Introduction**

M<sup>me</sup> Dominique Metral Bioley née Ruttimann, M<sup>me</sup> et M. Sandra et Luc Ruttimann sont copropriétaires de la parcelle N° 125 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise 3 rue des Deux-Ponts, d'une surface de 182 m<sup>2</sup>, pour l'avoir acquise en février 2010 à la Société Sofires SA.

La Ville de Genève est propriétaire de la parcelle adjacente N° 126 de la commune de Genève, section Plainpalais faisant l'angle entre les rues des Deux-Ponts et Plantaporrêts.

Les propriétaires ont créé une PPE par acte notarié et lors du dépôt de l'acte auprès du Registre foncier, ce dernier a constaté que l'immeuble privé, construit en 1911, empiétait sur la parcelle voisine. Il a exigé la régularisation de cet état de fait par l'inscription d'une servitude d'empiètement.

### **Notice Historique**

Les quartiers de la Jonction et de Plainpalais se sont développés après l'Exposition nationale de 1896. Les édifices N<sup>os</sup> 3 et 5 de la rue des Deux-Ponts, ont été construits en 1911 par l'architecte Jules Böhy. Ils sont mentionnés dans la liste indicative des ensembles maintenus du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle, au sens des articles 89 à 93 de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988 (L 5.1) (Loi Blondel), et sont donc protégés par cette loi. La Ville de Genève est devenue propriétaire du N<sup>o</sup> 5 en 1965.

Sofires SA, propriétaire depuis 2005 du 3 rue des Deux-Ponts, a revendu la parcelle à Mme Dominique Metral Bioley, M<sup>me</sup> et M. Sandra et Luc Ruttimann en 2010.

### **Exposé des motifs**

#### *Situation foncière*

La parcelle N<sup>o</sup> 125 de la Ville de Genève, section Plainpalais, propriété de M<sup>me</sup> Metral Bioley née Ruttimann, et M<sup>me</sup> et M. Sandra et Luc Ruttimann d'une surface de 182 m<sup>2</sup> n'est grevée d'aucune servitude.

La parcelle N<sup>o</sup> 126, mêmes commune et section, propriété privée de la Ville de Genève, d'une surface de 387 m<sup>2</sup> est grevée en charge et en droit de trois servitudes interdisant certains établissements datant de 1932.

Toutes deux sont situées en zone 2 de construction.

#### *Description de l'opération*

En 2007, Sofires SA a déposé auprès du Département des constructions et des technologies de l'information une requête en autorisation de construire pour l'aménagement des combles en logement, la création d'un ascenseur, la rénovation de deux appartements au 5<sup>e</sup> étage, la réfection des façades et le changement des fenêtres.

Considérant le statut protégé de cet édifice, la Ville de Genève a préavisé cette requête favorablement sous conditions que les prises de jour respectent la qualité du bâtiment sur toutes ses façades, de l'avis de la Commission des monuments de

la nature et des sites, et que les loyers futurs soient calculés conformément aux règles fixées par la LDTR.

L'autorisation de construire a été accordée par les services compétents le 5 septembre 2008 avec la condition que le montant du loyer de l'appartement de quatre pièces et demie créé sous les combles soit restreint à 7858 francs la pièce l'an pour une durée de cinq ans dès la mise en location.

Les travaux ont débutés le 15 septembre 2008 et sont terminés.

Au final, l'immeuble comprend donc un restaurant au rez-de-chaussée et cinq appartements de deux pièces et demie, cinq appartements de trois pièces et demie et les quatre pièces et demie de l'attique.

En 2010, Sofires SA a vendu la parcelle aux propriétaires actuels, soit M<sup>me</sup> Dominique Metral Bioley née Ruttimann, M<sup>me</sup> et M. Sandra et Luc Ruttimann, dans le but d'un investissement familial. Les nouveaux propriétaires ont créé une propriété par étage, par acte authentique, qui a été présenté au Registre foncier. Ce dernier, relevant l'empiètement du mur sur la parcelle voisine, a exigé une mise à jour de la situation foncière par la constitution d'une servitude d'empiètement grevant la parcelle propriété de la Ville de Genève.

L'unité foncière de la Ville de Genève a donc été sollicitée à ce sujet par M<sup>e</sup> Rigaud, notaire. Constatant que l'empiètement perdurait depuis plus d'un siècle et qu'en conséquence, la consultation de votre conseil constituait en quelque sorte, une mise devant le fait accompli, elle a demandé au notaire de présenter ces arguments auprès du Registre foncier.

Ce dernier a persisté dans ses exigences et nous sollicitons donc votre accord pour la constitution de cette servitude d'empiètement qui sera conditionnée au fait qu'en cas de reconstruction du bâtiment, la servitude sera radiée et le nouveau bâtiment devra respecter les limites de parcelles.

### *Contrepartie*

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du bénéficiaire de la servitude.

S'agissant de régulariser une situation existante depuis 1911, antérieure à l'acquisition des parcelles concernées tant par la Ville de Genève que par les privés et, de plus, résultant d'une technique de construction de l'époque, aucune contrepartie financière n'est demandée.

### **Estimation des coûts**

Aucun à la charge de la Ville de Genève.

**Budget de fonctionnement et service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire est la direction du Département des constructions et de l'aménagement, Unité opérations foncières.

Aucun service bénéficiaire.

**Charges financières annuelles**

Il s'agit d'une opération de technique foncière qui n'entraîne aucune charge de fonctionnement ni charge financière.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et M<sup>me</sup> Dominique Metral Bioley, M<sup>me</sup> et M. Sandra et Luc Ruttimann, en vue de la constitution d'une servitude d'empiètement grevant en charge la parcelle N° 126, de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 125, mêmes commune et section, sise 3, rue des Deux-Ponts;

vu le plan de servitude d'empiètement établi par le bureau Ney & Hurni SA, ingénieurs géomètres officiels, en date du 15 mars 2010;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer une servitude d'empiètement grevant en charge la parcelle N° 126, de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 125, mêmes commune et section, sise 3, rue des Deux-Ponts, selon le plan de servitude établi par le bureau Ney & Hurni SA, ingénieurs géomètres officiels, en date du 15 mars 2010.

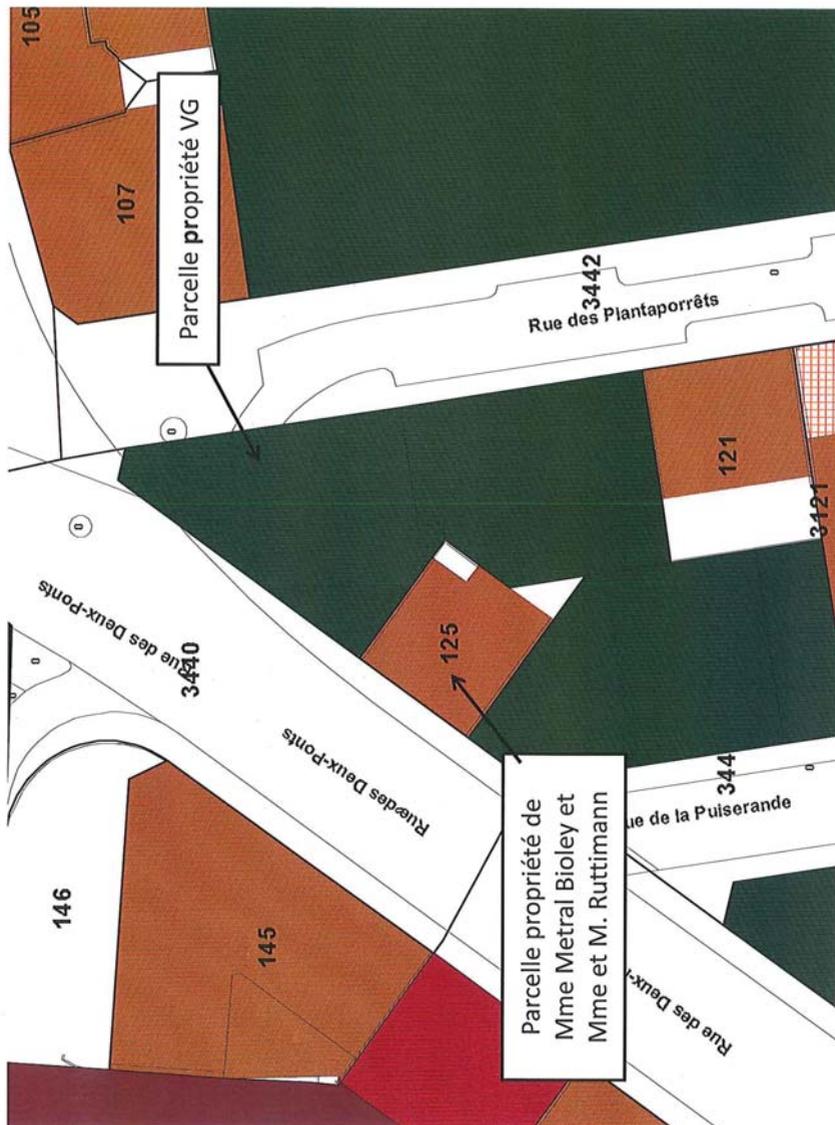
*Art. 2.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques nécessaires à cette opération.

*Annexes:* – 2 plans de situation

– 1 plan de servitude dressé par Ney & Hurni le 15 mars 2010

– 2 photos





# PLAN DE SERVITUDE

COMMUNE DE GENEVE

Section : Plainpalais

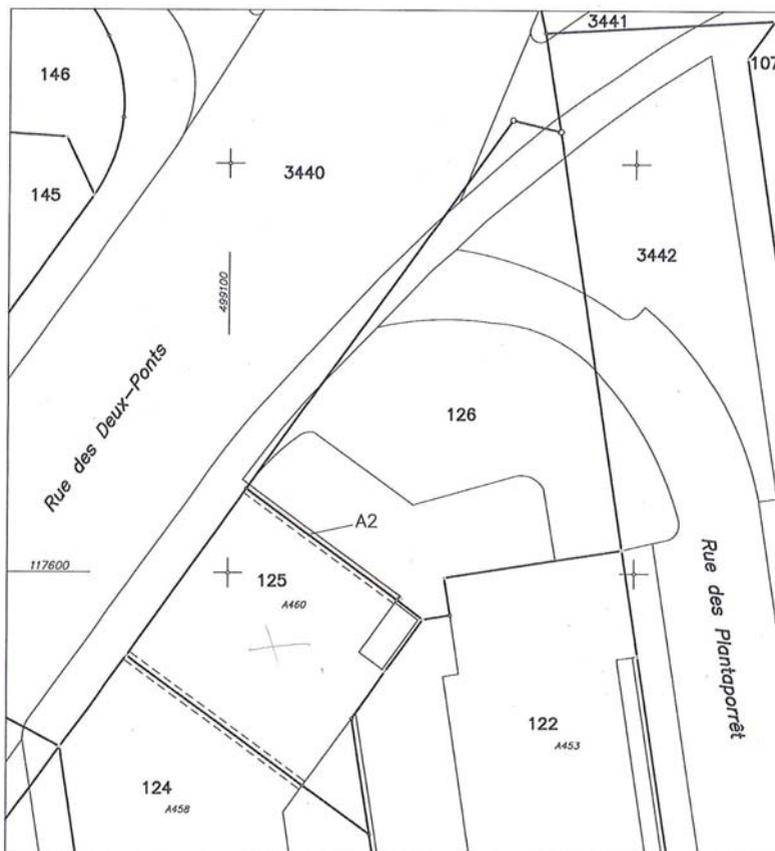
Extrait du plan cadastral 7

Parcelle 125

A2  Empiètement de bâtiment



Echelle: 1:250



Dossier D1646

Légende : [www.cadastr.ch/legende](http://www.cadastr.ch/legende)

15 Mars 2010



**GEOMETRES ASSOCIES NEY & HURNI S.A.**

INGENIEUR GEOMETRE OFFICIEL CLAUDE-ERIC NEY

Rue Chobrey 6 - 1202 Genève - Téléphone 022 918 08 00 - Fax 022 918 08 08 - Email: [info@neyhurni.com](mailto:info@neyhurni.com) - Site: [www.neyhurni.com](http://www.neyhurni.com)





*Préconsultation*

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée sans opposition (53 oui et 1 abstention).

**Le président.** Sur proposition du bureau et des chefs de groupes, je mets aux voix la discussion immédiate.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée sans opposition (53 oui et 1 abstention).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (54 oui).

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et M<sup>me</sup> Dominique Metral Bioley, M<sup>me</sup> et M. Sandra et Luc Ruttimann, en vue de la constitution d'une servitude d'empiètement grevant en charge la parcelle N° 126, de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 125, mêmes commune et section, sise 3, rue des Deux-Ponts;

vu le plan de servitude d'empiètement établi par le bureau Ney & Hurni SA, ingénieurs géomètres officiels, en date du 15 mars 2010;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer une servitude d'empiètement grevant en charge la parcelle N° 126, de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 125, mêmes commune et section, sise 3, rue des Deux-Ponts, selon le plan de servitude établi par le bureau Ney & Hurni SA, ingénieurs géomètres officiels, en date du 15 mars 2010.

Proposition: terrains de football du Bout-du-Monde et salle omnisport du Bois-des-Frères

Art. 2. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques nécessaires à cette opération.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**6. Proposition du Conseil administratif du 26 juin 2013 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 796 000 francs, soit:**

- un crédit de 2 186 000 francs destiné à la transformation des deux terrains de football stabilisés (1 et 2) en synthétique du centre sportif du Bout-du-Monde, route de Vessy 14, parcelle N° 2078, feuille N° 84, section Genève Plainpalais;
- un crédit de 610 000 francs destiné au remplacement du parquet et du complément de l'éclairage de la salle omnisport du centre sportif du Bois-des-Frères, chemin de l'Écu 22, parcelles N<sup>os</sup> 4221 et 4222, feuille N° 19, secteur Vernier (PR-1037).

### **Introduction**

Cette proposition de crédit rassemble deux projets de délibération.

Le projet de délibération I propose la troisième étape de travaux concernant la transformation de deux terrains stabilisés en gazon synthétique au centre sportif du Bout-du-Monde.

Ces travaux sont nécessaires pour transformer des terrains stabilisés en synthétique, en lien avec les exigences techniques d'exploitation actuelles. Ils permettront d'offrir aux utilisateurs des surfaces de jeu parfaitement adaptées aux entraînements et aux matchs de football.

Le projet de délibération II concerne le remplacement du parquet et un complément à l'éclairage de la salle omnisport du centre sportif du Bois-des-Frères.

### **Projet de délibération I**

Centre sportif du Bout-du-Monde, terrains 1 et 2

*Transformation des terrains de football stabilisés 1 et 2 en revêtement synthétique*

Proposition: terrains de football du Bout-du-Monde et salle omnisport  
du Bois-des-Frères**Exposé des motifs**

Depuis 1949, le centre sportif du Bout-du-Monde est l'installation qui accueille quotidiennement le plus grand nombre de footballeurs du canton. C'est en effet plus de 48 équipes, soit 800 footballeurs qui viennent régulièrement s'entraîner et jouer leurs matchs de championnat. Devant l'ampleur du phénomène, la Ville de Genève a, une première fois en 1988, résolu en partie le problème de sur-occupation des sols en transformant deux des six terrains en surface tout temps (matière stabilisée). Ce genre de revêtement ne répondait, à l'époque, déjà que partiellement aux conditions optimales pour pratiquer le football. Aujourd'hui, il n'est plus acceptable de jouer sur un tel revêtement.

En effet, ces équipements, datant de vingt-cinq ans ne répondent plus aux exigences des règlements actuels de l'Association suisse de football (ASF) et de l'Association cantonale genevoise de football (ACGF) pour les championnats des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> ligues. Ces terrains dits «tout temps» sont utilisés pour les entraînements, les matchs de toutes les catégories, écoles football, juniors, actifs et seniors. Ils posent de gros problèmes en périodes de gel et dégel, car l'eau ne s'écoule plus, la partie inférieure du revêtement restant gelée. Les blessures, de plus en plus fréquentes, amènent les joueurs à demander les renvois de matchs. Les clubs doivent pouvoir jouer et s'entraîner par tous les temps. Or, les terrains naturels ne sont pas jouables en hiver.

Pour toutes ces raisons, le Service des sports recommande la pose d'un revêtement en gazon synthétique répondant aux normes ASF pour la 2<sup>e</sup> ligue. Ce type de gazon a été installé dernièrement dans plusieurs communes. Outre le Bois-de-la-Bâtie, le terrain B du stade de Frontenex, le terrain B du stade de Varembe, les terrains A et H du centre sportif de Vessy, les communes de Carouge, Lancy et Bernex ont aussi équipé leurs terrains de la sorte.

La proposition de ce jour vise à la refonte des terrains 1 et 2 par la création d'une pelouse synthétique permettant de pouvoir s'entraîner et disputer des matchs par n'importe quel temps. De plus, les travaux porteront également sur la mise en conformité aux directives de l'ASF pour la 2<sup>e</sup> ligue, lesquelles exigent:

- un minimum de 90 m x 57,60 m;
- des distances de sécurité latérales et derrière les buts de 3 m.

Les dimensions actuelles des terrains sont:

- 96 m x 66 m pour une zone de jeu de 90 m x 60 m pour le terrain 1;
- 96 m x 63 m pour une zone de jeu de 90 m x 57 m pour le terrain 2.

Les deux terrains disposent d'un arrosage automatique.

Pour permettre une homologation de ces terrains, la pose de nouveaux mâts d'éclairage s'avère nécessaire.

Proposition: terrains de football du Bout-du-Monde et salle omnisport  
du Bois-des-Frères

*Croissance et évolution des gazons synthétiques*

Le 10 novembre 2004, l'Union des associations européennes de football (UEFA) validait, d'entente avec la Fédération internationale de football association (FIFA), l'utilisation des terrains synthétiques. Ainsi et pour autant que ces terrains synthétiques satisfassent aux exigences conjointes de la FIFA et de l'UEFA, les matchs officiels, dont la Ligue des Champions, peuvent s'y dérouler. En outre, le synthétique permet de résoudre les problèmes posés par des stades trop fermés, qui conduisent à l'asphyxie des semences naturelles. Ainsi, l'UEFA encourage le développement du synthétique.

**Description de l'ouvrage**

La solution retenue pour la pelouse se compose d'un gazon synthétique de type «ECO», identique à celui posé au stade de Frontenex en 2011 et à ceux en cours de réalisation au centre sportif de Vessy. Les avantages de ce type de revêtement sont, d'une part, économiques, car il ne nécessite pas de couche de souplesse ni d'enrobé poreux et, d'autre part, écologiques car son remplissage est composé d'éléments biodégradables.

Le marquage du terrain sera effectué dans le matériau lui-même par changement de teinte de celui-ci.

L'ensemble offre un confort de jeu idéal (souplesse) et garantit, outre une trajectoire parfaite de la balle, une sécurité optimale.

Six nouveaux mâts de 16 m de hauteur sont nécessaires pour le terrain N° 2.

Deux nouveaux mâts d'une hauteur de 18 m ainsi que l'adaptation des mâts existants seront effectués sur le terrain N° 1.

**Caractéristiques et descriptif des travaux**

*Installation et travaux préparatoires*

Installation de chantier, signalisation, clôture provisoire, repérages, sondages.

Démolition des bordures, clôtures.

*Terrassement et mouvements de terre*

Dans les zones agrandies: décapage de la croûte herbacée et de la terre végétale, terrassement, nivelage, compactage du fond de forme, remblayage et talutage.

Proposition: terrains de football du Bout-du-Monde et salle omnisport  
du Bois-des-Frères

*Mâts d'éclairage*

Six nouveau mâts d'éclairage d'une hauteur de 16 m sur le terrain N° 2 et deux nouveaux mâts d'une hauteur de 18 m + adaptation des mâts existants sur le terrain N° 1.

*Murs béton armé et remblais*

Semelles de fondation, murs de soutènement et remblais derrière murs.  
Gradins sur un des côtés du terrain N° 1.

*Canalisations et conduites*

Fouilles en tranchée, drainage, chemise filtrante, pipes de rinçage et raccordement sur canalisations existantes.

*Superstructure*

Sur toute la surface: nivelage, réglage et compactage, grave de compensation 40/60, couche de réglage 10/20, grave de réglage filtrante.

Sur les zones de circulation: béton bitumineux perméable bi-couche.

*Gazon synthétique*

Gazon synthétique type GEO sans enrobé ni couche de souplesse, y compris marquage des zones de jeu.

*Clôtures*

Main-courante sur un des côtés des terrains et nouveaux écrans pare-ballons.  
Modification des clôtures selon nouvelles dimensions du terrain.

*Arrosage*

Les arrosages actuels seront modifiés afin de les adapter à la nouvelle configuration des terrains projetés.

*Electricité*

Modification suite au déplacement des mâts.

*Equipements*

Installation de buts seniors, de buts rotatifs pour juniors, de bancs protégés pour les joueurs et des poteaux de corner.

Proposition: terrains de football du Bout-du-Monde et salle omnisport  
du Bois-des-Frères

### Adéquation à l'Agenda 21

#### *Réinfiltration de l'eau de pluie*

Lors de la réfection du terrain, le revêtement prévu non étanche permettra aux eaux de surface de s'infiltrer naturellement dans le terrain. En cas de fortes pluies, les drainages absorberont le surplus.

#### *Choix des matériaux de construction*

Le revêtement proposé a été étudié avec le service des sports; il a été posé au stade de Frontenex et est unanimement reconnu pour ses qualités footballistiques.

Les matériaux de remplissage «naturels» composés de matériaux organiques d'origine végétale ont l'avantage de pouvoir être recyclés totalement en fin de vie pour l'agriculture. Ce matériau a toutefois une durée de vie plus courte.

Les terrains en gazon synthétique évitent la contamination des nappes phréatiques car l'utilisation d'engrais, de pesticides et d'herbicides sélectifs n'est plus nécessaire.

#### *Production de déchets en fin de vie*

Les matériaux prévus sont recyclables en fin de vie.

#### *Entretien et nettoyage*

Les surfaces prévues ne nécessitent pas de produits de nettoyage. Outre le balayage régulier des feuilles, un entretien périodique, par l'adjonction de matériaux de remplissage permettant le surfaçage de la zone de jeu, est recommandé.

### Estimation des coûts selon code CFC

CFC	Libellé	Fr.	Fr.
1	Travaux préparatoires		180 000
11	Démolition des bordures, clôtures et bases buts	34 000	
12	Décapage et évacuation de la surface existante	63 000	
	Terrassement, mouvements de terre	33 000	
	Remblayage et talutage	20 000	
13	Installation de chantier en commun	30 000	
4	Aménagements extérieurs		1 652 000
41	Béton et béton armé, drainage, bordures, fondations	116 000	
	Mâts d'éclairage	212 000	

Proposition: terrains de football du Bout-du-Monde et salle omnisport  
du Bois-des-Frères

42	Nivelage, couches de réglage, grave de compensation	224 000	
	Reprise des drainages	80 000	
	Gazon synthétique + marquage	634 000	
	Enrobé bitumineux poreux	58 000	
	Mains-courantes, clôtures et pare-ballons	140 000	
	Equipements	42 000	
	Engazonnement	6 000	
45	Arrosage	60 000	
	Electricité	30 000	
49	Honoraires ingénieur civil + géomètre + éclairagiste	40 000	
	Tests et certification	10 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		96 000
51	Autorisations, taxes	2 000	
52	Reproductions, documents	2 000	
58	Compte d'attente pour provisions et réserve (5% de 1 à 52)	92 000	
	Coût total de la construction HT		1 928 000
	Taxe sur la valeur ajoutée (8%)		154 240
	Coût total de la construction TTC		2 082 240
	Frais administratifs et financiers		
	Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)		104 112
	Coût total de l'opération TTC		2 186 352
	Total du crédit demandé		2 186 000

### Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront six mois. Toutefois, ces travaux ne pourront être réalisés que pendant la belle saison (du mois d'avril au mois d'octobre).

### Référence au 8<sup>e</sup> plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le N° 050.016.12 du 8<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2013-2024 pour un montant de 2 800 000 francs (p. 82).

### Budget de fonctionnement

#### *Comptes 312: Eau – énergie – combustible*

Le revêtement proposé permettra d'économiser environ 70% d'eau d'arrosage, soit une économie annuelle de 1200 francs.

Proposition: terrains de football du Bout-du-Monde et salle omnisport du Bois-des-Frères

*Comptes 313: Achat de fournitures*

Le marquage étant permanent, une économie annuelle de peinture de marquage de 400 francs sera réalisée.

*Comptes 314 : Entretien par des tiers*

Afin de pouvoir maintenir une parfaite utilisation de ce revêtement par les sportifs, un entretien sera nécessaire tous les deux ans.

Il comprendra l'aération des matériaux de remplissage ainsi que son complément.

Cette opération coûtera 35 000 francs tous les deux ans; cette charge supplémentaire sera prise sur le budget de fonctionnement actuel du service des sports.

**Charges financières annuelles**

Charge financière annuelle sur 2 186 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités est de 246 550 francs.

**Validité des coûts**

Les prix indiqués sont ceux du mois d'avril 2013 et ne comprennent aucune variation.

**Valeurs statistiques**

La surface des terrains est de 12 212 m<sup>2</sup> + 550 m<sup>2</sup> de circulation, ce qui situe le coût de la transformation du gazon synthétique à 171 francs le m<sup>2</sup>.

**Autorisation de construire**

Ce projet de réfection de deux terrains de football en synthétique fera prochainement l'objet d'une requête en autorisation de construire auprès du Département de l'Urbanisme.

**Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire du crédit de construction est la Direction du patrimoine bâti. Le service bénéficiaire est le service des sports.

**Projet de délibération II**

Centre sportif du Bois-des-Frères, salle omnisport

*Remplacement du parquet et complément de l'éclairage*

**Exposé des motifs**

Inauguré le 11 mars 1987 pour un coût de 21 500 000 francs, ce bâtiment a obtenu le Prix européen de la construction métallique en 1989. Il a également obtenu le Prix de la fédération suisse pour l'intégration des personnes handicapées (accès garanti partout et à tous les étages (absence de seuils – ascenseur à disposition)). En 1995, il a reçu la médaille de bronze de l'Association internationale des centres de loisirs, de sport et de piscine.

Après vingt-cinq ans d'exploitation, le sol sportif de la salle omnisport, d'une surface de plus de 2000 m<sup>2</sup>, est usé et a subi de nombreuses réparations ponctuelles.

La dernière couche du parquet est composée d'une couche d'usure de 4 mm. Le ponçage et l'imprégnation de ce parquet ont été envisagés mais n'ont pas été retenus pour les raisons suivantes:

- les différentes couches de vernis impliqueront un ponçage important qui ne pourra pas être homogène sur toute la surface;
- les lames de parquet sont actuellement déformées et le ponçage n'améliorera que légèrement et temporairement ces déformations;
- cette intervention n'aura une durée que limitée dans le temps et il faudra envisager, dans un avenir assez proche, le remplacement du parquet, la couche d'usure ne permettant pas un second ponçage;
- la garantie de l'intervention ne sera pas la même qu'un remplacement et la couche d'usure, affaiblie, risque de se fissurer;
- une surface importante de lames devra dans tous les cas être changée au vu des dégradations importantes qu'elles ont subies, créant un affaiblissement de la construction de la couche de finition;
- le coût serait d'environ la moitié de celui du remplacement mais ne garantirait pas une homogénéité et une longévité de l'intervention.

Ce sont pour ces raisons que le choix s'est porté sur le remplacement du parquet, garantissant une surface neuve et de premier choix pour les prochaines 25 années à venir.

Lors de la réalisation, une étude sera effectuée avec le service des sports afin de remplacer le parquet par des panneaux pleins multi-plies en bouleau 12 mm recouverts de résine. Cette solution a l'avantage de garder les mêmes caracté-

Proposition: terrains de football du Bout-du-Monde et salle omnisport  
du Bois-des-Frères

ristiques et la souplesse d'un parquet, tout en assurant une vision uniforme de la surface, une longévité accrue et un entretien facilité. Le coût qui vous est proposé permettra d'envisager cette variante et n'entraînera pas de plus-value.

Le complément d'éclairage est proposé afin de permettre une économie d'énergie importante lors de l'exploitation courante de la salle omnisport.

### **Caractéristiques et descriptif des travaux**

Les travaux prévus sont les suivants:

#### *Installation et travaux préparatoires*

Installation de chantier.

Découpe et arrachage soigné du parquet existant.

#### *Sol sportif*

Parquet sportif chêne ou panneaux multi-plis.

Ponçage et imprégnation du parquet ou résine.

Couvercles et marquage du terrain.

#### *Electricité*

Luminaires à éclairage direct à haut rendement.

### **Adéquation à l'Agenda 21**

La réfection de l'éclairage de la salle omnisport consiste en la mise en place de luminaires à éclairage direct à haut rendement. Cette installation complétera les luminaires en halogénure métallique à éclairage indirect, et permettra de réduire par trois la consommation annuelle de l'éclairage. En outre, ces nouvelles lampes ont une durée de vie 50% plus longue de celles existantes, avec à la clef des économies supplémentaires sur l'entretien de ces équipements.

Ainsi, cette réalisation permettra les économies suivantes:

- une économie annuelle d'électricité de 50 000 KWh, soit de 83% de la consommation annuelle de l'éclairage actuel de la salle;
- une diminution des coûts annuels d'électricité de 10 000 francs;
- une diminution des coûts annuels d'entretien de 3000 francs;

Proposition: terrains de football du Bout-du-Monde et salle omnisport  
du Bois-des-Frères

- une économie annuelle de CO<sub>2</sub> de 7 à 25 tonnes, selon la source de production de référence<sup>1</sup>;
- un retour sur investissement d'environ 8 ans et demi.

### Estimation des coûts selon code CFC

CFC	Libellé	Fr.	Fr.
1	Travaux préparatoires		81 000
11	Démolition du parquet et taxes de décharge	45 000	
	Reprise du calage et lambourdes endommagées	26 000	
13	Installation de chantier en commun	10 000	
2	Bâtiments		406 000
23	Installations électriques	65 000	
	Lustrerie	45 000	
28	Revêtements de sols en bois	200 000	
	Ponçage et imprégnation du parquet	55 000	
	Travaux de finition, marquages et mise en service	41 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		49 000
58	Compte d'attente pour provisions et réserve (10% de 1 à 28)	49 000	
Coût total de la construction HT			536 000
Taxe sur la valeur ajoutée (8%)			42 880
Coût total de la construction TTC			578 880
Frais administratifs et financiers			
Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)			28 944
Coût général de la construction TTC			607 824
Total du crédit demandé			610 000

### Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront trois mois. Toutefois, ces travaux devront être réalisés pendant la pause estivale (du mois de juin au mois d'août).

### Référence au 8<sup>e</sup> plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le N° 050.044.04 du huitième plan financier d'investissement 2013-2024 pour un montant de 1 000 000 de francs (p. 82).

<sup>1</sup> Source WWF: 500 g/kWh (UE-Mix) et 145 g/kWh (CH-Mix). Economie potentielle de CO<sub>2</sub> pour la Suisse 60 000 tonnes/an

Proposition: terrains de football du Bout-du-Monde et salle omnisport du Bois-des-Frères

### **Budget de fonctionnement**

#### *Remplacement du parquet*

L'entretien du nouveau revêtement n'aura aucune incidence sur les frais usuels imputés au fonctionnement du service des sports.

#### *Complément de l'éclairage*

##### *Comptes 312: Eau – énergie – combustible*

Une économie de 50 000 kWh sera réalisée, ce qui diminuera le prix de la facture énergétique (électricité) de 10 000 francs par année.

##### *Comptes 313: Achat de fournitures.*

Pour l'entretien du nouvel éclairage, une économie annuelle de 3000 francs sera réalisée.

### **Charges financières annuelles**

Charge financière annuelle sur 610 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités est de 68 800 francs.

### **Validité des coûts**

Les prix indiqués sont ceux du mois d'avril 2013 et ne comprennent aucune variation.

### **Autorisation de construire**

Ce projet ne nécessite pas de demande d'autorisation de construire.

### **Valeurs statistiques**

La surface de la salle omnisport est de 2100 m<sup>2</sup>, ce qui situe le coût de la rénovation à 290 francs le m<sup>2</sup>.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire du crédit de construction est la Direction du patrimoine bâti. Le service bénéficiaire est le service des sports.

Proposition: terrains de football du Bout-du-Monde et salle omnisport  
du Bois-des-Frères

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets de délibération ci-après :

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 186 000 francs destiné à la transformation des deux terrains de football stabilisés (1 et 2) en synthétique du centre sportif du Bout-du-Monde, route de Vessy 14, parcelle N° 2078, feuille N° 84, section Genève Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 186 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2024.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 610 000 francs destiné au remplacement du parquet et du complément de l'éclairage de la salle omnisport du centre sportif du Bois-des-Frères, chemin de l'Écu 22, parcelles N°s 4221 et 4222, feuille N° 19, secteur Vernier.

Proposition: plans localisés de cheminement pédestre à la gare des Eaux-Vives

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 610 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2024.

**Le président.** Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer cette proposition à la commission des sports.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission des sports sont acceptés à l'unanimité (54 oui).

**7. Proposition du Conseil administratif du 30 juillet 2013, sur demande du département municipal des constructions et de l'aménagement, en vue de l'approbation des plans localisés de cheminement pédestre N° 29898, situé entre la route de Frontenex (N° 60) et le site de la gare des Eaux-Vives, feuille 23, section Genève Eaux-Vives du cadastre communal, et N° 29899, situé entre la route de Frontenex (N° 60 A) et le site de la gare des Eaux-Vives, feuille 23, section Genève Eaux-Vives du cadastre communal (PR-1039).**

Ces projets de plans localisés de cheminement pédestre (PLCP) N° 29898 et N° 29899 ont été initiés par la Ville de Genève. Ils prévoient la construction de cheminements piétons pour relier la gare CEVA des Eaux-Vives à la route de Frontenex. Ils concernent la parcelle N° 1767, feuille 23, section Eaux-Vives du cadastre communal, propriété de la Genevoise compagnie immobilière SA et respectivement la parcelle N° 2448, feuille 23, section Eaux-Vives du cadastre communal, propriété de la Société immobilière Frontenex-Parc SA.

La réalisation du CEVA à la gare des Eaux-Vives s'accompagne d'un projet de développement urbain visant à valoriser les terrains adjacents comportant plus de 300 logements, des surfaces d'activités commerciales et de bureaux, des équipements importants (gare, Nouvelle Comédie, galerie marchande, espaces sportifs). Ce développement, inscrit tant dans le plan directeur cantonal «Genève 2015» que dans le projet de plan directeur cantonal «Genève 2030» et le plan

Proposition: plans localisés de cheminement pédestre à la gare des Eaux-Vives

directeur communal «Genève 2020», fait l'objet d'une planification depuis plusieurs années déjà. Ainsi, un plan directeur de quartier (PDQ) N° 29520, adopté le 22 juillet 2009, fixe les grands principes d'aménagement du secteur, servant de base à la modification de la zone, adoptée le 19 mars 2010 par le Grand Conseil.

Le projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 29786 établi par le Département cantonal de l'urbanisme pour en préciser les options d'aménagements a été adopté par le Conseil d'Etat le 26 juin dernier.

Ces projets visent à garantir une liaison piétonne sûre et directe entre le site de la gare et le bas du quartier des Eaux-Vives, à relier la gare aux arrêts de bus situés sur la route de Frontenex, et enfin à assurer la maîtrise publique des emprises nécessaires pour créer les liaisons piétonnes.

### **Procédure**

Compte tenu de l'importance de garantir une perméabilité suffisante dans ce quartier destiné à accueillir un développement important autour de la future gare des Eaux-Vives et vu l'intérêt d'établir des connexions entre ce site et le bas du quartier des Eaux-Vives, il a été décidé d'établir deux PLCP.

Pour rappel, ce plan d'affectation se fonde sur la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 octobre 1985 et son Règlement cantonal d'application du 4 décembre 1998. Ses effets et sa procédure d'adoption sont assimilables à ceux d'un plan localisé de quartier; ainsi l'article 13 dudit règlement fait expressément référence à la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers, du 9 mars 1929.

Vu que la nature des améliorations qui seront apportées au quartier en termes de mobilité douce revêt un caractère essentiellement local, votre Conseil a décidé le 16 janvier 2013 d'engager ces PLCP par voie d'initiative municipale PR-989 et PR-990.

Une première enquête publique s'est déroulée en juin dernier. Aucune observation n'a été faite à l'issue de cette enquête. Conformément à la procédure, les deux projets de PLCP requièrent donc un préavis de votre Conseil sous la forme de délibération.

### **Description du site**

Le site de la gare constitue un plateau horizontal créé artificiellement qui vient s'inscrire dans la topographie dont la pente naturelle est inclinée en direc-

Proposition: plans localisés de cheminement pédestre à la gare des Eaux-Vives

tion du lac. Il marque une coupure urbaine forte entre les parties aval et amont du quartier des Eaux-Vives.

Ce plateau se termine par un mur de soutènement d'une hauteur de près de trois mètres, surplombant les ensembles résidentiels situés entre l'avenue de Chamonix et la rue Viollier. Ce quartier d'habitat collectif, qui s'est développé en aval de la gare pendant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, tourne le dos à la gare des Eaux-Vives et à ses activités. Il en résulte un système d'accès en impasses (rue de Chamonix, rue Viollier et différentes dessertes privatives) qui ne favorisent pas les liaisons en direction de la partie basse du quartier des Eaux-Vives.

Le site est également caractérisé par une série d'arbres en alignement sur l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives et le chemin Frank-Thomas. Quelques arbres remarquables, notamment de grands cèdres, agrémentent les parcs dans le secteur «Chamonix/Viollier»; ils seront conservés dans le projet.

### **Objectifs du projet**

Afin de résoudre le problème de la perméabilité du quartier, le plan directeur des chemins pour piétons (PDCP), adopté le 13 décembre 2004 par le Conseil d'Etat, posait déjà les principes de liaisons piétonnes transversales visant à mieux relier la gare des Eaux-Vives aux quartiers voisins. Les projets de PLCP soumis à votre attention sont un des maillons importants du réseau de cheminements piétons planifiés dans le PDCP, conçus pour garantir une bonne accessibilité et perméabilité du site de la gare des Eaux-Vives.

Ces principes ont été repris et affirmés dans le plan directeur de quartier N° 29520 qui reprend les dispositions du PDCP. Ces deux outils de planification directrice, n'ont cependant de valeur contraignante que pour les autorités.

Quant au projet de plan localisé de quartier (PLQ) N° 29786, il précise l'aménagement du futur quartier et ses affectations. Il permettra ainsi de rétablir des connexions parallèles à l'axe des voies ferrées ainsi qu'une liaison piétonne permettant de relier la rue Godefroy à la route de Frontenex. A cette fin, des cheminements piétons transversaux sont prévus sur l'ensemble du site, au moyen de percées à travers les bâtiments, rampes, escaliers, etc.

Cependant, vu sa portée limitée aux terrains concernés par l'aménagement de la gare des Eaux-Vives, le PLQ ne permet pas de créer une liaison piétonne jusqu'à l'avenue de Frontenex, située à moins d'une centaine de mètres. Pour ce faire, il est proposé d'établir un PLCP qui permettra d'aménager un cheminement piéton en site propre, garantissant la sécurité des usagers, notamment des écoliers à destination de l'école des Allières ainsi que l'accessibilité de la gare des Eaux-Vives depuis les arrêts de bus situés sur la route de Frontenex.

Proposition: plans localisés de cheminement piédestre à la gare des Eaux-Vives

### **Caractéristiques des projets**

Ces cheminements s'inscrivent dans le concept développé par le Bureau MSV, lauréat du concours organisé par la Ville de Genève en 2010 pour l'aménagement des espaces extérieurs du site de la gare des Eaux-Vives. Il s'agit ainsi de créer une liaison piétonne «paysagère» de qualité qui s'insère dans l'aménagement paysager prévu par le PLQ côté rue Viollier et le prolonge.

Le projet de plan localisé de cheminement piédestre N° 29898 prévoit la construction d'un cheminement constitué d'une bande de circulation piétonne au centre et, de part et d'autre, deux bandes destinées à des plantations.

Une emprise de 5,4 mètres permettra une bonne lisibilité de ce cheminement et une bonne capacité d'absorption des flux piétons en provenance et à destination de la gare.

Le revêtement de sol sera traité comme suit: 50% perméable (par exemple gravier ou sol concassé ainsi que les bandes réservées aux plantations) et 50% imperméable pour la bande réservée à la déambulation (par exemple dallage béton).

En passant en limite de propriété de la parcelle 1767, il permet de garder la place de jeux actuelle en un seul tenant. Il permet également de réaménager cet espace, un peu délaissé ces dernières années.

S'agissant du projet de plan localisé de cheminement piédestre N° 29899, il passe en limite de propriété de la parcelle 2448 et comporte les mêmes caractéristiques que le précédent en ce qui concerne son emprise et sa matérialisation.

Etant donné l'importante arborisation de ce secteur et la présence de deux cèdres à conserver, un soin particulier sera apporté à la préservation des arbres d'importance et à la replantation de végétaux le long du cheminement en vertu du principe de compensation.

### **Conclusion**

L'élaboration des projets de plans localisés de cheminement piédestre qui vous sont soumis aujourd'hui s'inscrit dans la suite logique du projet de développement de la gare des Eaux-Vives en permettant l'interconnexion entre la gare, les arrêts de transports collectifs de la route de Frontenex et le bas du quartier des Eaux-Vives. Situés dans un quartier particulièrement bien desservi par les transports publics (train, tram, bus) qui seront appelés à se développer considérablement à l'horizon de la mise en service du CEVA, ils permettront d'assurer la fluidité de la desserte des quartiers environnants.

Proposition: plans localisés de cheminement pédestre à la gare des Eaux-Vives

Leur mise au point a été conduite en pleine concertation entre les services municipaux et cantonaux concernés.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants:

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 13, alinéa 1, de la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1998;  
sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – De donner un préavis favorable en vue de l'approbation du projet de plan localisé de cheminement pédestre N° 29898, situé entre la route de Frontenex (N° 60) et le site de la gare des Eaux-Vives.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

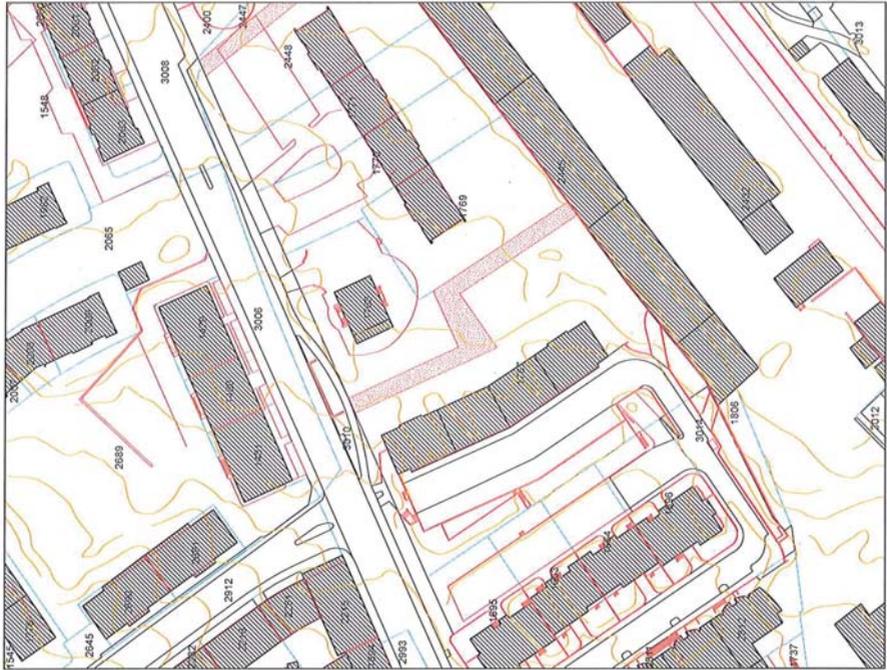
LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 13, alinéa 1, de la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1998;  
sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – De donner un préavis favorable en vue de l'approbation du projet de plan localisé de cheminement pédestre N° 29899, situé entre la route de Frontenex (N° 60 A) et le site de la gare des Eaux-Vives.

*Annexes:* – projet de plan localisé de cheminement pédestre N° 29898  
– projet de plan localisé de cheminement pédestre N° 29899



VILLE DE GENÈVE  
 DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT  
 Service d'urbanisme

Genève Eaux-Vives  
 Feuille cadastrale: 23  
 Parcelles Nos: 1767

### Plan localisé de cheminement pédestre

**LEGENDE**

 Périmètre à réserver pour aménagement futur

**Emprise:** 5,4 m de largeur

**Traitement:** 50% perméable (par ex. gravier ou sol concassé)  
 50% imperméable (par ex. dallage béton)

Adressé par le Conseil d'Etat le: \_\_\_\_\_ Titulaire: \_\_\_\_\_

Vols: \_\_\_\_\_

Adressé par le Grand Conseil le: \_\_\_\_\_

Loi N° \_\_\_\_\_

<b>Echelle</b> 1:1000	Date	08.03.12	Code GREC	
	Dessin	AF	Secteur / Sous-secteur statistique	
			Code alphabétique	VGE-EV
<b>Modifications</b>			Code d'aménagement (Commune / Quartier)	21 - 21 - 050
Indice / Objets	Date	Dessin	Archives Invoies	218
			Plan N°	29898
			Indice	
			CDU	



VILLE DE GENEVE

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT  
Service d'urbanisme

Genève Eaux-Vives

Feuille cadastrale: 23

Parcelles Nos: 2448

### Plan localisé de cheminement pédestre

**LEGENDE**

 Périmètre à réserver pour aménagement futur

**Emprise:** 5.4 m de largeur

**Traitement:** 50% perméable (par ex. gravier ou sol concassé)  
50% imperméable (par ex. dallage béton)

Approuvé par le Conseil d'Etat le :

Val :

Tenues :

Approuvé par le Grand Conseil le :

Loi N° :

<b>Echelle</b> 1:1000	Date	04.03.12	Code GREC	Code alphabétique
	Départ	AF	Statut / Sous-statut associatif	VGE-EV
<b>Modifications</b>			21 - 21 - 050	
Index	Date	Départ	Code Arrondissement Commune / Quartier	
Index			218	
			Actives internes	Plan N°
			CDU	<b>29899</b>

**Le président.** Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à l'unanimité (55 oui).

**8. Proposition du Conseil administratif du 30 juillet 2013 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 1 998 600 francs, soit:**

- **délibération I: un crédit de 477 000 francs destiné à des travaux de rénovation de chaufferies vétustes dans divers bâtiments du patrimoine administratif;**
- **délibération II: un crédit de 1 521 600 francs destiné à des travaux de rénovation de chaufferies vétustes dans divers bâtiments du patrimoine financier (PR-1040).**

**Introduction**

La Ville de Genève, consciente des changements importants à conduire dans le domaine des énergies, a adopté en 2006 une stratégie générale intitulée «100% renouvelable en 2050» pour les besoins en chauffage de ses bâtiments. La mise en œuvre du plan d'actions associé met aujourd'hui en évidence que cet objectif est réaliste. Les premiers projets «100% renouvelable» se concrétisent: après la crèche de Saint-Jean, viennent aujourd'hui s'ajouter les cinq bâtiments du Foyer de Sécheron (70% renouvelable), les Conservatoire et Jardin botaniques (80%), l'immeuble Cendrier 1-3, l'immeuble Cité-Corderie 10, le Musée d'ethnographie, et prochainement le Centre funéraire, le site de Carré Vert, les ensembles immobiliers des Minoteries et de la Jonction. Ainsi il apparaît que les solutions pour construire ou rénover des bâtiments pour qu'ils soient «100% renouvelables» sont possibles dès aujourd'hui, et ce dans des conditions économiques équivalentes aux solutions fossiles traditionnelles.

**Exposé des motifs**

La Ville de Genève, par le biais de sa politique énergétique et climatique, ainsi que par les engagements nationaux et internationaux pris ces dernières années (Convention des maires de la Commission européenne, engagement formel sur la loi sur le CO<sub>2</sub>, Engagements d'Aalborg, Label Cité de l'énergie – eea

Gold) s'est engagée sur la voie d'un assainissement systématique de ses installations de chauffage, à commencer par celles présentant des risques d'exploitation et de dommages à l'environnement.

Ces éléments confortent l'objectif que la Ville de Genève s'est fixé jusqu'en 2050, pour l'ensemble de son patrimoine qui comprend quelques 800 bâtiments. Toutefois dans la proposition numéro 5 (P 5) de la stratégie générale «100% renouvelable en 2050», le Service de l'énergie a élaboré une planification des rénovations des chaufferies. Compte tenu de l'âge moyen particulièrement élevé (supérieur à 25 ans) du parc de chaudières, nous sommes aujourd'hui confrontés à des pannes ou des ruptures de plus en plus nombreuses et fréquentes. Il convient de renforcer les investissements dans ce domaine de manière à sortir de la situation critique dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

C'est pourquoi le Conseil administratif présente cette demande de crédit qui comporte une liste des chaufferies les plus vétustes et/ou critiques qu'il convient de rénover au plus vite.

### **Obligations légales et de sécurité**

En matière de protection de l'environnement et de lutte contre la pollution atmosphérique, notre pays s'est doté d'outils législatifs particuliers. On peut citer principalement:

- la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (LPE)  
La LPE est la norme principale en matière de protection d'environnement dont découle les ordonnances fédérales y relatives.

- l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir)  
L'OPAir impose des normes extrêmement restrictives concernant notamment les valeurs limites d'émission d'oxydes d'azote (NOx), de monoxyde de carbone (CO) et d'hydrocarbures imbrûlés (HC).

A Genève, ce sont la «*Loi sur le ramonage et les contrôles spécifiques des émanations de fumée*» (L 5 25 - 1981) et son règlement d'application (L 5 25.01 - 1982) qui intègrent les prescriptions et les valeurs limites définies dans l'OPAir, Règlement cantonal de protection de l'air (K 1 70.08 de 2002) et plan de mesures pour l'amélioration de la qualité de l'air à Genève (2003-2010).

Le cadastre des émissions polluantes, tel qu'élaboré dans le cadre des ces deux documents indique que le territoire de la Ville de Genève est en grande partie en zone d'immissions excessives, et est de ce fait soumis à des restrictions et obligations supplémentaires:

## Proposition: rénovation de chaufferies dans divers bâtiments

- la loi et l’ordonnance fédérale sur l’énergie (LEn 1998, OEn 1998);
- la loi sur l’énergie (L 2 30 - 1986) et son règlement d’application (L 2 30.01 - 1988, modifié en août 2010);
- loi fédérale du 8 octobre 1999 sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> Ordonnance du 8 juin 2007 sur la taxe sur le CO<sub>2</sub>.

La Ville de Genève a signé une convention d’engagement avec la Confédération, par le biais de l’Agence de l’énergie pour l’économie (AEnEc) afin d’être exemptée de la taxe CO<sub>2</sub>, et en contrepartie de laquelle elle doit réduire ses émissions en quantité suffisante.

Il convient également de citer pour mémoire:

- la loi sur les constructions et installations diverses (L 5 05 - 1988) et son règlement d’application (L 5 05.01 - 1978).

### **Descriptif des travaux**

Les travaux prévoient:

- le démontage et l’évacuation des chaudières, appareils et armatures existants;
- la vidange, le dégazage et l’évacuation des citernes à mazout existantes;
- la fourniture et la pose de nouveaux équipements de production de chaleur, équipés de brûleurs à gaz, conformes aux prescriptions définies par l’OPAir;
- le tubage en acier inoxydable des conduits de cheminées;
- la fourniture et la pose des nouvelles armatures et appareillages nécessaires au bon fonctionnement des installations;
- les travaux de raccordements et de maçonnerie pour amener le gaz du réseau SIG à l’appareil de chauffage;
- la pose de nouveaux tableaux électriques comprenant les appareils de commande et de protection nécessaires, ainsi que des systèmes de régulation à commande numérique permettant d’assurer une gestion efficace de la chaleur délivrée.

Les opérations d’assainissement de chaufferies permettent à la fois de les rendre conformes à l’OPAir, tout en optimisant les puissances installées dans des facteurs allant de 1,2 à 4. Ces réductions de puissances impliquent une baisse significative des consommations et limitent fortement les émissions polluantes.

Les installations mentionnées ci-dessous cumulent les critères de vétusté et de non-conformité à l’OPAir. Pour la plupart alimentées au mazout, les rénova-

tions seront accompagnées systématiquement d'un passage au gaz dès lors que les conditions techniques le permettent.

Ce programme permettra de transférer près de 0,7% des consommations de mazout du patrimoine administratif actuelles et 1,4% de celles du patrimoine financier vers le gaz.

### Description des installations techniques

Bâtiment	Date chaudière(s)	Energie actuelle	Energie future	% cons. tot. de mazout
Serres Pregny	1991	mazout	gaz	0,7%
Avenir 34	1988	mazout	gaz	0,4%
Source 8	1983	mazout	gaz	0,5%
Dancet 22a	1988	mazout	gaz	0,3%
Faucille 3	1984	gaz	gaz	
Madeleine 7	1983	gaz	gaz	
Montbrillant 5	1983	gaz	gaz	
Servette 38	1979	mazout	gaz	0,2%

### Adéquation à l'agenda 21

La Ville de Genève a pris des engagements chiffrés en terme de politique énergétique et climatique, notamment:

- La signature en avril 2010 de la Convention des maires pour une énergie durable de la Commission européenne, qui engage les villes signataires à réduire leurs consommations d'énergie et leurs émissions de CO<sub>2</sub> de 20% d'ici 2020 et de couvrir 20% de leurs besoins énergétiques par des énergies renouvelables à la même échéance.
- La signature en septembre 2010 des Engagements d'Aalborg, qui fixent les objectifs en termes de développement durable. Lors de la consultation publique, il est clairement apparu que l'assainissement rapide des installations de chauffage de la Ville était un objectif prioritaire. Celui-ci a été repris dans l'objectif N° 4 du programme stratégique de développement durable, ainsi que l'ensemble de la politique énergétique et climatique de la Ville de Genève.

### Estimation des coûts

Les coûts estimés comprennent les travaux de rénovation de l'ensemble de la chaufferie, y compris la réfection des installations électriques et sanitaires, ainsi que les mandats d'études pour les chaufferies d'une certaine importance.

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
 Proposition: rénovation de chaufferies dans divers bâtiments

1611

<i>Bâtiment</i>	Fr.	<i>Coûts des travaux TTC</i>
Serres Pregny	325 000	
Imprévus (ruptures chaudières, ordres d'assainissement sur petites installations), désamiantage éventuel. s/s patrimoine administratif	<u>120 000</u>	445 000
Avenir 34	240 000	
Source 8	240 000	
Dancet 22a	200 000	
Faucille 3	200 000	
Madeleine 7	120 000	
Montbrillant 5	105 000	
Servette 38	190 000	
Imprévus (ruptures chaudières, ordres d'assainissement sur petites installations), désamiantage éventuel. s/s patrimoine financier	<u>130 000</u>	<u>1 425 000</u>
Total général		1 870 000

*Crédit 1*

	Fr.	Fr.
A. <u>Estimation des coûts</u>		
Programme d'assainissement du PA	412 000	
I. Coût total de l'assainissement (HT)		412 000
B. <u>Calcul des frais financiers</u>		
I. Coût total de l'assainissement (HT) + TVA (8% x 412 000)		<u>412 000</u> <u>33 000</u>
II. Coût total de l'investissement (TTC) + Prestations du personnel pour les investissements (5% x 445 000)		<u>445 000</u> <u>22 300</u>
III. Sous-total + Intérêts intercalaires (2,75% x 467 300 x 18 mois) / (2 x 12)		<u>467 300</u> <u>9 700</u>
IV. Coût total de l'opération (TTC)		<u>477 000</u>

*Crédit 2*

	Fr.	Fr.
A. <u>Estimation des coûts</u>		
Programme d'assainissement du PF	1 319 400	
I. Coût total de l'assainissement (HT)		1 319 400
B. <u>Calcul des frais financiers</u>		
I. Coût total de l'assainissement (HT) + TVA (8% x 1 319 400)		<u>1 319 400</u> <u>105 600</u>
II. Coût total de l'investissement (TTC)		<u>1 425 000</u>

+ Prestations du personnel pour les investissements (5% x 1 425 000)	71 300
III. Sous-total	1 496 300
+ Intérêts intercalaires (2,25% x 1 496 300 x 18 mois) / (2 x 12)	25 300
V. Coût total de l'opération (TTC)	1 521 600
Montant total des deux crédits demandés (TTC)	<u>1 998 600</u>

### Délai de réalisation

Les projets pourront débuter sitôt le délai référendaire écoulé et seront réalisés autant que possible dans les 12 mois suivants le vote du crédit, et au maximum sur une durée de deux ans si des contraintes saisonnières le nécessitent.

### Référence au 8<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2013-2024 (PFI)

Cet objet est inscrit au PFI, sous les numéros

- PA: 112.811.10 pour un montant de 800 000 francs;
- PF: 012.811.08 pour un montant de 1 200 000 francs.

### Budget de fonctionnement

Ces réalisations n'entraîneront pas de dépenses d'exploitation supplémentaires. Au contraire elles généreront une diminution globale des consommations de 10%, ce qui représente:

#### *Patrimoine administratif*

<i>Bâtiment</i>	<i>Service concerné</i>	<i>Economie estimée par an en francs</i>
Serres Pregny	SEVE	4 800
s/s patrimoine administratif		4 800

#### *Patrimoine financier*

<i>Bâtiment</i>	<i>Economie estimée par an en francs</i>
Avenir 34	3 200
Source 8	3 700
Dancet 22a	2 500
Faucille 3	3 200
Madeleine 7	1 300
Montbrillant 5	2 100
Servette 38	<u>1 600</u>
s/s patrimoine financier	17 600

Pour le patrimoine administratif, un transfert de charge sera opéré du compte 312080 (C-ENE Huile de chauffage) au compte 312070 (C-ENE Gaz).

Concernant le patrimoine financier, l'économie des coûts d'énergie sera bien entendu répartie sur les charges de chauffage des locataires.

### **Charges financières annuelles**

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts et charges au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de dix annuités, se montera à 53 800 francs pour le projet de délibération I.

Pour ce qui est du projet de délibération II, la charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts et charges au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de dix annuités, se montera à 171 620 francs.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire du crédit est le Service de l'énergie.

Les services bénéficiaires sont le Service de l'énergie (délibération I) ainsi que la Gérance immobilière municipale (délibération II).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets de délibérations ci-après:

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 477 000 francs destiné à des travaux de rénovation de chaufferies vétustes dans divers bâtiments du patrimoine administratif.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 477 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2025.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 521 600 francs destiné à des travaux de rénovation de chaufferies vétustes dans divers bâtiments du patrimoine financier.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 521 600 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2025.

**Le président.** Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer cette proposition à la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission des travaux et des constructions sont acceptés à l'unanimité (54 oui).

**9. Proposition du Conseil administratif du 28 août 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 494 400 francs destiné à la rénovation de la machinerie scénique du dessus du Théâtre Am Stram Gram, situé 56, route de Frontenex, 1207 Genève, parcelle N° 707, feuille 19, section Genève-Eaux-Vives (PR-1042).**

### **Introduction**

Construit en 1992, le Théâtre André Chavannes accueille la compagnie Am Stram Gram et fonctionne depuis sa création à plein régime. On peut aujourd'hui affirmer que, dans le paysage régional, ce théâtre est sans aucun doute l'un des plus performant, tant dans sa conception que dans son fonctionnement. Récompensé du prix Interassar en 1994, cet ouvrage est remarquable aussi bien dans son intégration au site que dans la gestion de ses espaces.

Son taux de fréquentation avoisine les 95% et son occupation annuelle ces dernières années est d'en moyenne de 295 jours avec environ 135 représentations. Mais depuis ses débuts, les spectacles ont considérablement évolués, les décors sont de plus en plus lourds et les équipements sons et lumières de plus en plus nombreux et conséquents. La machinerie, moteur du théâtre, est donc très fortement sollicitée et aujourd'hui, elle n'est plus à même de répondre aux exigences actuelles du monde théâtral. Depuis 2003 les pannes sont récurrentes, mettant en péril le bon déroulement des spectacles.

Pour continuer d'assurer la qualité des spectacles qui font la réputation de ce lieu si apprécié, il est impératif de le doter maintenant d'une machinerie adaptée dans sa conception, sa capacité de charge et son système de pilotage.

### **Contexte historique de l'opération**

Le Théâtre André Chavannes a été construit en 1992, cependant son aventure a débuté quelques 20 ans plus tôt par la création de la compagnie Am Stram Gram par Dominique Catton, qui a obtenu une reconnaissance internationale au Festival mondial de théâtre à Nancy avec son premier spectacle. En 1982, la compagnie s'installe dans la salle communale des Eaux-Vives.

Elle jouit alors d'une excellente réputation et d'un lieu fixe permettant d'organiser des saisons complètes et de s'ouvrir au monde de l'opéra et de la danse. Ainsi, Am Stram Gram s'impose comme l'un des plus brillants promoteurs du théâtre pour jeune public à Genève.

A partir de 1987, Am Stram Gram devient une fondation de droit privé et bénéficie de subventions conjointes de la Ville et de l'Etat. Et c'est en 1988 que

Proposition: rénovation de la machinerie scénique du Théâtre Am Stram Gram

la Ville de Genève s'engage à doter Am Stram Gram d'une salle de théâtre digne de ce nom, répondant aux exigences des arts de la scène. Au Conseil municipal, l'arrêté est accepté à la majorité et un crédit de 15,3 millions de francs est voté pour la construction d'un théâtre pour enfants.

Ainsi, le 28 avril 1992, le premier grand théâtre de Suisse pour jeune public est inauguré à Genève. L'architecture contemporaine et élégante de Peter Boecklin et Pedrag Petrovic est appréciée et son excellence, tant dans sa conception que son intégration au quartier. Les architectes devaient relever le défi d'intégrer, dans un paysage de jardins, le volume considérable d'un vrai théâtre avec une salle de 337 places, une grande scène à l'italienne surmontée d'une tour de scène de trois niveaux et divers foyers.

L'on y accède par un foyer situé en dessous du niveau du terrain, donnant sur une façade intérieure et éclairé par la lumière du jour provenant d'une généreuse verrière. Cette configuration enterrée permet d'isoler au mieux la salle des nuisances de la rue. De plus, elle offre un passage graduel de la lumière du jour à la lumière artificielle du théâtre. Un escalier suspendu sous la tour de verre, supporte la sculpture emblématique du théâtre.

### **Exposé des motifs**

La machinerie date de la construction du théâtre en 1992. Elle est composée de plusieurs systèmes distincts pour l'accroche des éléments nécessaires à la réalisation technique des spectacles soit, les décors, la lumière, le son, les tissus de scène, les écrans, les accessoires, etc.

Actuellement, l'ensemble de cette machinerie ne correspond plus aux exigences des mises en scène actuelles, elle est trop hétérogène, les équipes motorisées (0,40 m/sec) sont trop lentes, la capacité de charge est trop faible. Le système de pilotage, prototype de l'époque de la construction du lieu, n'est plus réparable et met en danger la création, l'accueil et le déroulement des spectacles proposés. Les aménagements et les équipements de la cage de scène du théâtre ne permettent plus aux artistes et aux techniciens de travailler dans des conditions de fonctionnement normales et en toute sécurité.

Cette machinerie a atteint les limites de sa durée de vie, dues à son usure et à l'évolution des techniques, elle existe depuis plus de 20 ans. Dans sa conception, elle n'est donc plus en phase avec les spectacles proposés.

### **Obligations de sécurité**

Les travaux envisagés se limitent à la transformation de la machinerie scénique du dessus. Il n'y a pas d'interventions proprement dites sur le bâtiment.

Proposition: rénovation de la machinerie scénique du Théâtre Am Stram Gram

Certaines mises à niveau obligatoires des installations relevant de la sécurité incendie sont néanmoins prévues, telles que l'installation de portes coupe-feu EI30 au droit des voies de fuite, l'installation de système d'ouverture anti-panique sur les voies d'évacuation. Le balisage de secours sera complété et de type permanent-secours.

### **Description de l'ouvrage**

Le projet proposé répond parfaitement aux créations puisqu'il résout non seulement les nombreux désavantages du système en place actuellement, mais propose des gains indéniables comme l'unification du système, l'augmentation de la charge et du nombre de porteuses ainsi qu'un accès en n'importe quel point du plafond de la cage de scène par une personne debout sur le gril.

### **Programme et descriptif des travaux**

Pour desservir la scène de manière uniforme, le projet propose de constituer un gril ajouré praticable avec faux-gril renversé et une forte densité d'équipes motorisées. Le procédé réduit la course d'une partie des porteuses actuelles, mais élargit la richesse de possibilités, par la couverture homogène de l'espace, par l'accès facilité sur le gril pour lancer des fils ponctuels, par un confort de travail amélioré.

Au lointain, là où sont placées le plus souvent les grandes toiles («cyclo»), il est possible de préserver toute la hauteur en supprimant la passerelle du lointain qui n'a plus de raison d'être.

A l'exception des suspentes verticales, le gril est entièrement dégagé à 12 m au-dessus du plateau, ce qui le situe à 2 m sous le plafond et à 60 cm au-dessus des passerelles latérales qui sont conservées.

Par souci d'économie, l'équipement est panaché, en alternant systématiquement une équipe à vitesse fixe lente avec une équipe à vitesse variable rapide.

Le pilotage sera effectué par automate programmable.

La patience (ensemble mécanique d'ouverture) d'avant-scène et sa motorisation seront remplacées. En effet, la patience actuelle fonctionne mal et son moteur encombre le volume du bloc de scène.

La nouvelle patience du rideau d'avant-scène sera suspendue à de nouvelles consoles hautes, qui laisseront passer le nouveau lambrequin mobile, lui-même actionné manuellement à l'aide d'une manivelle pour ajuster la hauteur du cadre de scène.

Proposition: rénovation de la machinerie scénique du Théâtre Am Stram Gram

Après le démontage complet de l'installation du dessus de scène existant, ainsi que des tableaux électriques de scène, le projet prévoit la réalisation des installations électriques sur le nouveau gril (alimentation des moteurs pour porteuses, éclairage, éclairage des secours, détection incendie, câblage pour les besoins scéniques) et le montage de la nouvelle machinerie.

### Adéquation à Agenda 21

Néant.

### Estimation des coûts

<i>CFC Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
1 <u>Travaux préparatoires</u>		64 100
112 Démolitions	46 700	
115 Démontage installations électriques	17 400	
2 <u>Bâtiment</u>		155 800
225 Déplacement rideau d'eau scène	2 700	
230 Installations électriques	109 700	
271 Parois	5 500	
272 Menuiseries intérieures	25 000	
285 Peinture cage de la scène	6 700	
287 Nettoyage du bâtiment	6 200	
3 <u>Equipements d'exploitation</u>		848 900
313 Gril, passerelles	57 700	
362 Patience d'avant-scène	18 200	
365 Porteuses	632 400	
369 Divers, tableau de commandes	140 600	
5 <u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		337 200
511 Taxes	2 000	
524 Reproduction de documents	15 000	
566 Bouquet de chantier	1 500	
583 Réserves pour imprévus	67 000	
591 Architecte	88 400	
592 Ingénieur civil	8 000	
593 Ingénieur électricien	31 300	
596 Scénographe	116 000	
597 Ingénieur en sécurité	8 000	
Coût total de la construction		1 406 000
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	112 480	112 480
Coût total de la construction TTC		1 518 480

Proposition: rénovation de la machinerie scénique du Théâtre Am Stram Gram

#### Frais administratifs et financiers

61 Prestations du personnel pour les investissements 5% du coût total de la construction TTC (CFC 1 à 5 + TVA)	75 924	75 920
Coût général de la construction TTC		1 594 400
A déduire		100 000
Crédit d'étude de la proposition PR-911/3 voté le 13 décembre 2011	100 000	
Total du crédit demandé		<u>1 494 400</u>

#### **Délais de réalisation**

Les travaux pourront être exécutés seulement pendant la période estivale où le théâtre est fermé, soit du 15 mai au 15 septembre 2014. La date de mise en exploitation prévisionnelle est le 15 septembre 2014.

#### **Référence au 8<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2013-2024**

Cet objet est prévu sous le numéro 043.011.04 du 8<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2013-2024 pour un montant de 900 000 francs.

#### **Budget de fonctionnement**

Néant.

#### **Charges financières annuelles**

La charge financière annuelle sur 1 494 400 francs comprenant les intérêts au taux de 2,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités sera de 168 500 francs.

#### **Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de mars 2013 et ne comprennent aucune variation.

#### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire du crédit de construction est la Direction du patrimoine bâti. Le service bénéficiaire est le Service administratif et technique.

Proposition: rénovation de la machinerie scénique du Théâtre Am Stram Gram

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après:

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 494 400 francs destiné à la rénovation de la machinerie scénique du dessus du Théâtre Am Stram Gram, situé 56, route de Frontenex, 1207 Genève, parcelle N° 707, feuille 19, section Genève-Eaux-Vives.

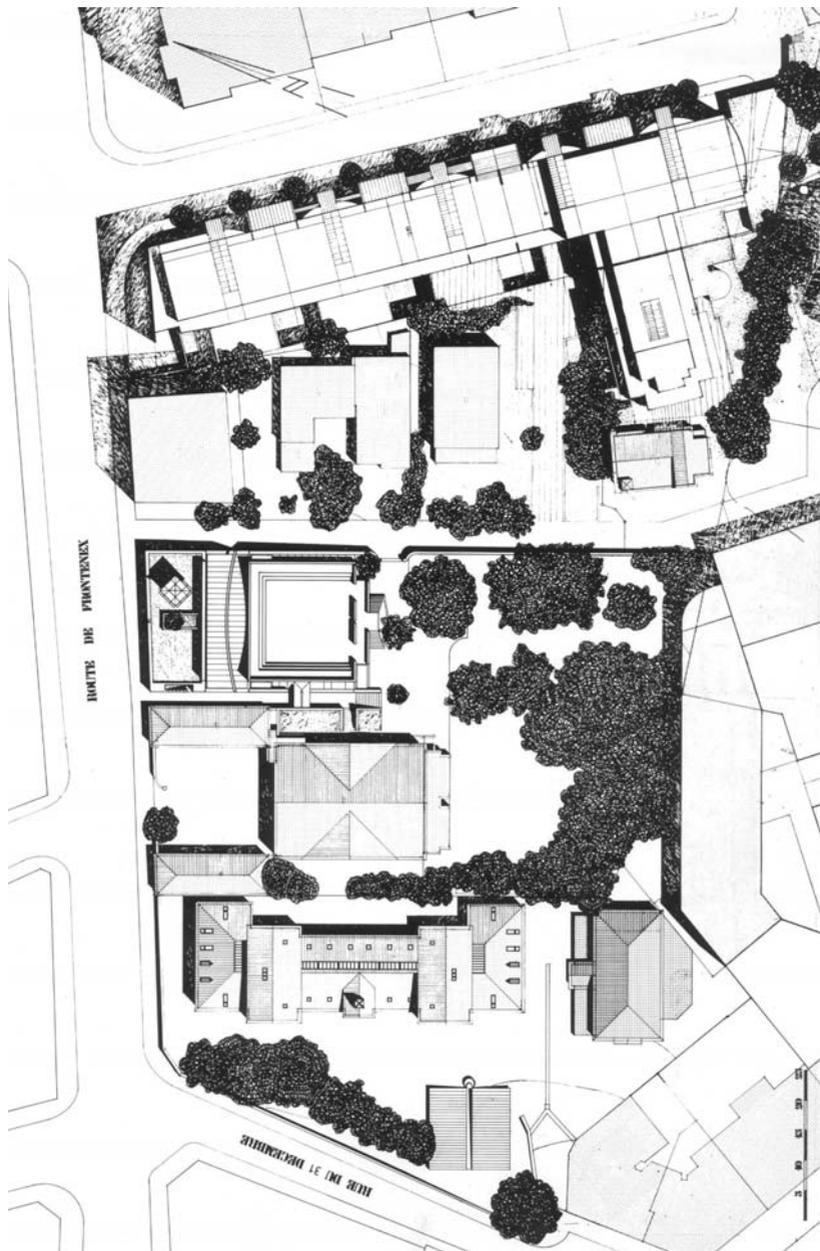
*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 494 400 francs.

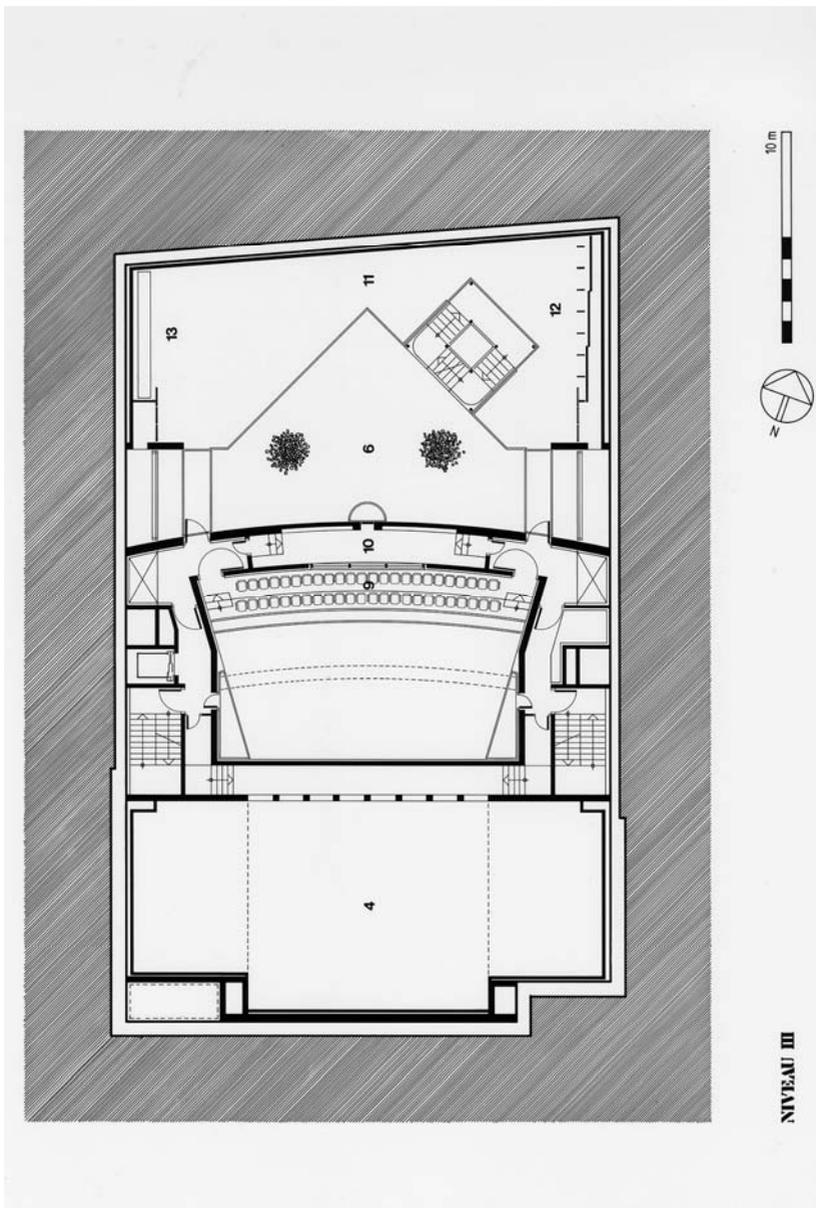
*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 100 000 francs du crédit d'étude PR-911/3 voté le 13 décembre 2011, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2024.

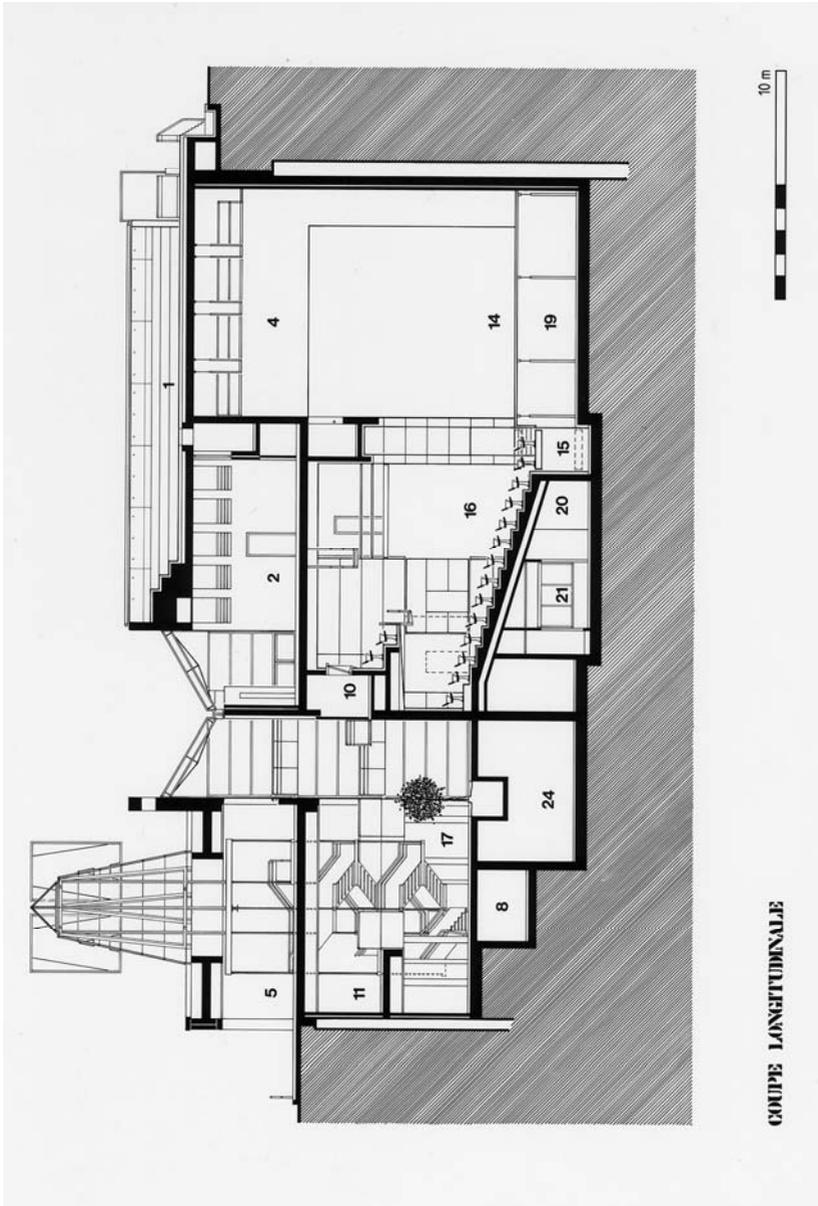
*Annexes:*

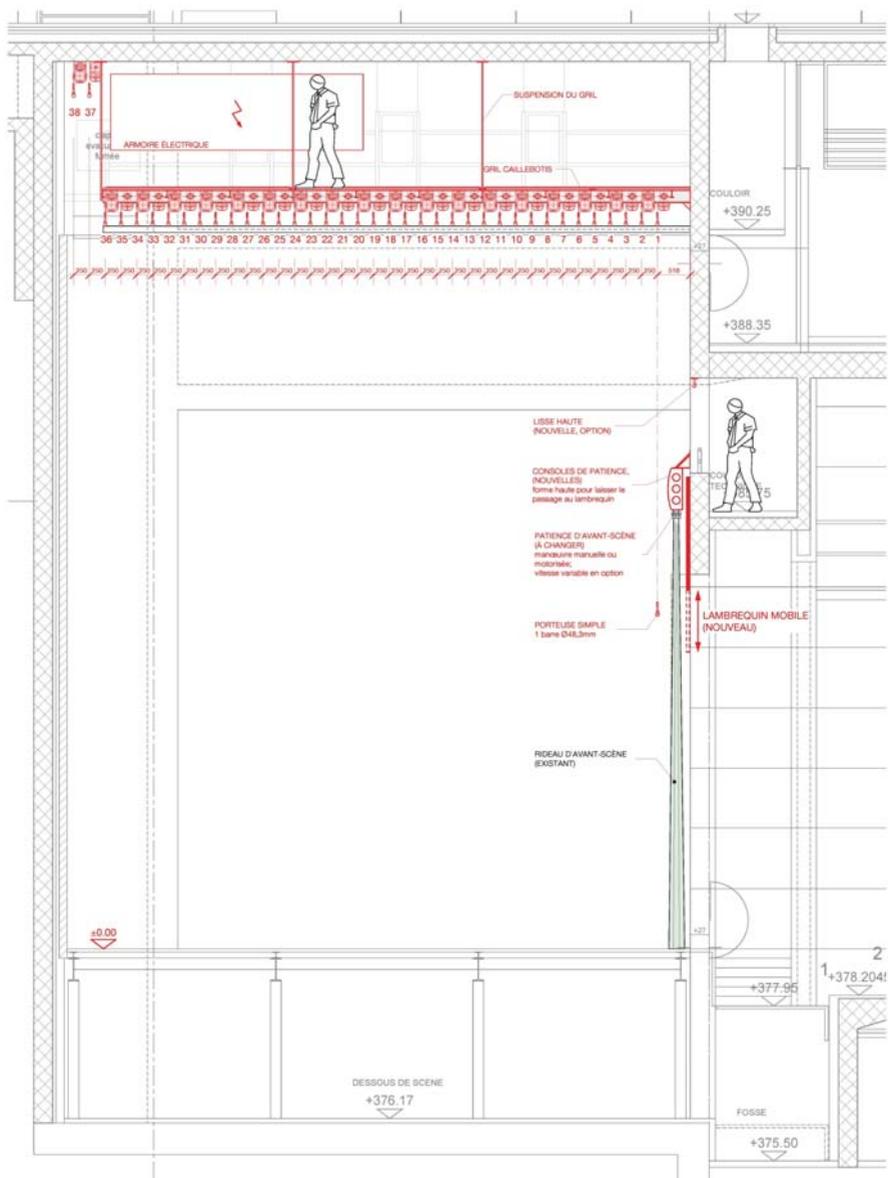
Plan de situation, plan niveau de scène, coupe longitudinale et coupe sur cage de scène.

Proposition: rénovation de la machinerie scénique du Théâtre Am Stram Gram









VILLE DE GENÈVE  
THÉÂTRE AM STRAM GRAM  
TRANSFORMATION DE LA MACHINERIE  
DU DESSUS

COUPE LONGITUDINALE AA - ÉBAUCHE

échelle : 1 : 50

format A3



**Le président.** Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer cette proposition à la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission des travaux et des constructions sont acceptés à l'unanimité (56 oui).

**10. Proposition du Conseil administratif du 28 août 2013, sur demande du département municipal des constructions et de l'aménagement, en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour engager la procédure d'adoption du plan localisé de quartier valant pour partie plan de site «La Forêt», situé entre l'avenue de la Forêt et la route de Meyrin, feuilles cadastrales 29 et 54, section Genève Petit-Sacconnex (PR-1043).**

Le plan directeur communal, adopté en octobre 2009, préconise le développement de certains secteurs stratégiques. Le projet qui vous est présenté est compris dans un de ces secteurs (Mervelet, Forêt), où la Ville est particulièrement active en termes de planification, acquisition et valorisation de terrains.

Le présent projet de plan localisé de quartier valant pour partie plan de site (ci-après PLQ/PS) participe d'une réflexion d'ensemble qui associe conservation du patrimoine et développement urbain. Il découle d'une étude portant sur un périmètre plus vaste comprenant le secteur connexe dit des «Fontaines-Saintes» qui, pour des raisons de disponibilité foncière, fera l'objet d'un plan d'affectation distinct.

Le présent projet, quant à lui, fruit d'une étroite coopération entre les services concernés des administrations cantonale et communale et les propriétaires fonciers, présente une maîtrise foncière lui garantissant une réalisation à court terme.

Compte tenu de l'implication de la Ville de Genève et de son rôle moteur dans la conduite des démarches menées depuis 2010, il est prévu d'initier ce projet en vertu de l'article 5A, al. 2, de la loi générale sur les zones de développement (LGZD).

## Exposé des motifs

### 1. Périmètre et données foncières

Le périmètre du PLQ/PS se situe dans le quartier de la Forêt, entre la route de Meyrin et l'avenue de la Forêt, en zone 5 de développement 3, feuilles cadastrales N<sup>os</sup> 29 et 54 du territoire de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

D'une superficie totale d'environ 32 840 m<sup>2</sup>, le périmètre se compose des parcelles N<sup>os</sup> 1589, 1590, 1591, 2527, 2533, 3453, 3624, 3713, 3931, 2803 et des parcelles 2952, 2953, 2528, 2217, 3277, 2543, 5361, 5360, 5385, 5384, actuellement comprises dans le PLQ N<sup>o</sup> 28405 adopté le 3 octobre 1994. La quasi-totalité des parcelles sont propriétés publiques, Etat de Genève, Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif et Ville de Genève. Deux parcelles appartiennent à des promoteurs privés. Le périmètre présente donc une unité foncière permettant la réalisation de logement à relativement court terme.

Parallèlement à la procédure d'adoption du PLQ/PS, un tableau de mutation parcellaire sera établi.

### 2. Contexte et rappel historique

Le quartier de la Forêt fait partie de la zone de développement «historique», instaurée en 1957. A l'époque situé en périphérie de la ville, l'urbanisation a progressivement gagné les secteurs avoisinants et ce quartier s'est trouvé, depuis plusieurs décennies, dans la couronne urbaine.

A la fin des années 1980, la Ville de Genève a étudié le développement de ce quartier et, en janvier 1993, a validé un schéma directeur («Plan directeur du quartier de la Forêt») définissant les principes d'aménagement souhaités. Il était prévu, sur la base d'une densité de 1.2, de réaliser un quartier résidentiel comportant des immeubles de 5 niveaux sur rez-de-chaussée et un équipement scolaire au centre du quartier. Sur cette base plusieurs PLQ ont été établis. Le Conseil d'Etat a ainsi adopté, le long de l'avenue Pestalozzi le PLQ 28437 et 29245 et, le long de la route de Meyrin, le PLQ 28405.

La concrétisation de ce schéma s'est poursuivie par l'acquisition par la Ville de la parcelle 1591 afin de construire une école. L'actualisation des prévisions scolaires a permis de préciser les besoins, de confirmer l'école de Chandieu et de renoncer en 2010 à celle, initialement prévue à la Forêt, au profit de la constitution d'une assiette foncière au Mervelet compte tenu des développements planifiés dans ce secteur.

En 2009, le dépôt de la requête en autorisation de construire DD 102657, prévoyant de construire trois immeubles de 7 étages sur rez-de-chaussée sur la base

du PLQ 28405 ainsi que l'évolution des besoins en équipements ont changé les conditions de développement du secteur de la Forêt. De plus, l'acquisition de la partie centrale du secteur (parcelles 1590 et 3713) par un promoteur privé a donné lieu à la signature d'une convention avec la Ville de Genève en 2010 permettant d'augmenter le nombre de logements sociaux et d'établir un nouveau PLQ de manière coordonnée.

Sur la base des contraintes réactualisées, les services de l'administration municipale, conjointement avec l'Etat et les promoteurs privés ont établi une étude d'aménagement comportant plusieurs scénarios de développement.

Après plusieurs présentations en 2010 et 2011 auprès des instances concernées (Commission d'urbanisme, Direction générale de la nature et du paysage, Office du patrimoine et des sites), la Ville de Genève a déposé la DR 18382 tenant compte des demandes exprimées dans les consultations préalables et, en particulier, celles relatives à la protection du patrimoine.

Parallèlement à cela en 2011 et 2012, le projet a été présenté à l'Association du quartier de la Forêt et a fait l'objet d'une information aux habitants à la Maison de quartier des Asters.

Courant 2012, un projet de PLQ a été établi puis a été adapté par la définition d'un périmètre valant plan de site afin de garantir la conservation des éléments patrimoniaux, bâtiments, dépendances et jardins.

### **3. Description du site et contraintes**

#### **3.1 Bâti**

Le site est aujourd'hui composé de villas individuelles banales sur la plus grande partie. Il comprend, au nord-ouest, cinq bâtiments dont l'intérêt patrimonial est avéré, vestiges des anciennes propriétés des familles Soret et Comparet.

De l'ancienne campagne Soret, actuellement propriété de l'Etat de Genève, il subsiste l'allée de platanes d'accès latéral depuis la route de Meyrin ainsi que la maison, construite vers 1785.

L'ancienne partie du domaine Comparet, actuellement propriété d'un promoteur privé, est organisée autour d'une cour d'honneur pavée de galets, avec un grand rural situé en face de la maison de maître. A l'est de cette dernière s'étend le parc qui se compose du jardin formel et d'une serre et ses potagers. Datant du début du XVII<sup>e</sup> siècle, le bâtiment de l'avenue de la Forêt N° 17 et ses dépendances conservent encore leur caractère d'origine, malgré les transformations du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'ancien rural situé en limite nord sert aujourd'hui d'habitation et ne fait plus partie du domaine. A l'ouest, le verger qui le prolonge est actuellement en friche.

### 3.2 *Végétation*

Le périmètre inclut une végétation arbustive importante, principalement le long de l'avenue de la Forêt; l'avenue est prévue d'être conservée telle qu'elle est. Un cadastre forestier garantit la préservation d'une partie de ce patrimoine végétal. La Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) a été associée au projet.

### 3.3 *Accès*

Le quartier est longé par la route de Meyrin et accessible uniquement par celle-ci. Extrêmement bien desservi par les transports publics, il présente la particularité qu'aucune voirie ne le traverse. A cet égard, une liaison piétonne transversale reliant l'avenue Trembley et les arrêts de tram de la route de Meyrin vient d'être aménagée par la Ville de Genève en continuité de la rue des Fontaines-Saintes. Quant à l'avenue de la Forêt, c'est un chemin en terre, réservé aux mobilités douces, qui gardera son caractère bucolique. La perméabilité piétonne du quartier devra être améliorée.

### 3.4 *Equipements*

Le périmètre est très bien pourvu en établissements scolaires (école Trembley, Collège Rousseau). En revanche, les commerces principaux les plus proches sont situés à 400 mètres (carrefour de la Servette).

## 4. **Objectifs du PLQ/PS**

### *Construire des logements*

L'une des principales options du plan directeur communal «Genève 2020» (PDCom) de la Ville de Genève consiste à contribuer à la construction de logements. Plus spécifiquement, le PDCom recommande d'optimiser l'utilisation du sol en zone de développement et d'encourager la concrétisation des potentiels à bâtir. L'établissement de plans d'affectation sur l'ensemble de la zone de développement s'inscrit dans cette optique. Pour ce faire, le PDCom préconise de faire usage du droit d'initiative communale pour élaborer des plans localisés de quartier sur les périmètres stratégiques.

Le besoin d'un nouvel équipement scolaire dans le quartier ayant été écarté, l'opportunité de valoriser le périmètre, et notamment la parcelle 1591, initiale-

ment prévue pour une école, est devenue évidente. Le présent PLQ/PS a ainsi pour objectif de permettre le développement d'immeubles de logements d'utilité publique à court terme. Etant entendu que ce périmètre est dans sa quasi-totalité aux mains de collectivités et d'institutions publiques et que de fait, la part de logement social y sera importante.

#### *Respecter et préserver le caractère du végétal et bâti*

Pour ce qui concerne le plan de site, les négociations avec l'Office du patrimoine et des sites ont conduit à inscrire un périmètre de protection – plan de site – dans le plan localisé de quartier comme alternative qualitative à la procédure de classement initiée en juin 2012. Le plan de site prescrit des dispositions réglementaires qui définissent les éléments à préserver et les mesures de sauvegarde et d'amélioration des lieux à prévoir. Il permet d'orienter les interventions de conservation et représente en ce sens un instrument plus adapté que le classement, car plus dynamique.

#### *Permettre l'accès du public au parc*

De manière à améliorer la qualité de vie des habitants, la Ville de Genève a demandé que l'accès au parc soit garanti. Pour ce faire, elle s'est engagée à entretenir le parc sur la base d'un plan de gestion qui sera établi par elle, parallèlement à la procédure d'adoption du présent PLQ/PS. Une cession à la Ville (ou une servitude de parc public) est prévue à cet effet.

#### *Assurer les perméabilités piétonnes*

Les traversées entre la route de Meyrin et l'avenue Trembley sont impossibles pour les véhicules motorisés. Dès lors, il a paru évident de rendre les chemins piétons le plus attractif possible. Des servitudes de passage à pied sont prévues à travers le périmètre.

La principale transversale est prévue par l'allée historique vers le domaine Soret, traversant la cour du domaine Comparet vers les avenues de la Forêt et Trembley. Une place publique sera créée, mettant en valeur les bâtiments protégés. Cette place est à l'articulation entre les deux plans d'affectation décrits au point 3.1 ci-dessus.

## **5. Caractéristiques du projet de PLQ/PS**

Le présent projet de PLQ/PS est constitué de deux sous-périmètres:

- un sous-périmètre destiné à accueillir les constructions nouvelles: celles prévues par le PLQ 28405, que le présent PLQ/PS abroge en augmentant le gaba-

rit initial de 2 niveaux supplémentaires, et celles issues de l'étude susmentionnée. Ce sous périmètre est régi par les normes de la zone de développement;

- un sous périmètre, régi par la loi sur la protection des monuments et des sites, valant plan de site, destiné à préserver les caractéristiques patrimoniales décrites au point 3.1 ci-dessus.

Le projet de PLQ/PS de la Forêt prévoit:

- une implantation en îlot concentrée au sud-est du périmètre afin de maintenir un dégagement généreux vis-à-vis des maisons de maître et préserver un parc public au centre du quartier suivant l'intention du schéma directeur de 1993;
- l'édification de quatre corps de bâtiments d'une hauteur de R+7 à R+8. Les deux premiers parallèles à la route de Meyrin reprennent les dispositions du PLQ 28405 en y ajoutant deux étages. Les autres bâtiments forment un square à l'intérieur du périmètre à l'abri des nuisances de la route de Meyrin;
- un indice d'utilisation du sol (IUS) de 1.37 sur l'ensemble du périmètre, plan de site et PLQ 28405 compris, soit une surface brute de plancher (SBP) de 44 903 m<sup>2</sup>;
- la réalisation d'environ 340 logements, dont plus de 2/3 correspondant à du logement d'utilité publique et une trentaine à des droits à bâtir propres à la Ville de Genève;
- un équipement public de type IEPA (immeuble avec encadrement pour personnes âgées) et une crèche publique de 80 places;
- un degré de sensibilité au bruit DS III a été retenu pour les bâtiments bordant la route de Meyrin, qui comprennent des activités commerciales, un équipement et du logement et le DS II pour l'intérieur du périmètre qui ne comporte que des logements;
- la création d'un parking souterrain de 365 places, dont 320 pour les habitants, 12 pour les activités commerciales et 32 places visiteurs. En outre, 355 places pour les vélos sont prévues;
- des espaces collectifs différenciés, allant de la contre-route avec des activités commerciales le long de la route de Meyrin au parc public autour des bâtiments patrimoniaux, en passant par un square végétalisé au centre des immeubles et un cordon boisé bordant l'avenue de la Forêt;
- la création d'un parc et d'une place publique permettant la valorisation des bâtiments patrimoniaux. Une servitude à usage de parc et de place ou une cession à la Ville de Genève sont envisagées et ont reçu bon accueil des propriétaires concernés;
- l'amélioration de la perméabilité du quartier par la réservation de plusieurs servitudes de passage public pour piétons et vélo et notamment par le réamé-

nagement d'un ancien axe historique entre la rue Pestalozzi, le parc et l'école Trembley, et la route de Meyrin et ses arrêts de tram;

- enfin, le PLQ prévoit l'abattage d'une partie de la végétation existante à l'intérieur du périmètre dont la conservation n'a pas été requise par la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP). Outre les arbres coupés pour faire place aux constructions, une partie de l'arborisation sera élaguée pour dégager les bâtiments patrimoniaux et recréer la liaison piétonne mentionnée ci-dessus. Cela étant, le caractère boisé de l'avenue de la Forêt, les vergers et grande partie de l'arborisation des jardins sont préservés.

## 6. Concertation

Les principaux propriétaires publics et privés du site ont élaboré ce projet conjointement.

Par ailleurs, deux séances d'information ont été organisées avec des représentants de l'Association des habitants du quartier de la Forêt et une séance publique s'est tenue à la maison de quartier des Asters.

Les instances cantonales ont également participé à l'évolution de ce PLQ/PS: l'Office de l'urbanisme, l'Office du patrimoine et des sites ainsi que la Direction générale de la nature et du paysage ont fait évoluer le projet. Les commissions cantonales d'urbanisme (CU) et des monuments, de la nature et des sites (CMNS) ont été consultées.

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de résolution suivant:

### *PROJET DE RÉOLUTION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30A, alinéa 1, lettres c) et e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 5A, alinéa 2, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

vu l'article 39, alinéa 2, de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Approuve dans son principe le projet de plan localisé de quartier valant pour partie plan de site qui prévoit la construction de bâtiments comprenant logements, activités et équipements et la préservation des bâtiments d'intérêt patrimonial entre l'avenue de la Forêt et la route de Meyrin, feuilles cadastrales 29 et 54, section Genève Petit-Saconnex, et invite le Conseil administratif à transmettre ledit projet au Conseil d'Etat en vue d'engager sa procédure d'adoption.

*Annexe:* projet de plan localisé de quartier valant pour partie plan de site



**Le président.** Le bureau et les chefs de groupe ont décidé de renvoyer cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, l'entrée en matière sur la proposition et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à l'unanimité (55 oui).

## 11. Rapport annuel 2012 du Conseil administratif sur le Fonds chômage (D-34).

### Sommaire

#### Préambule

Le mot de Madame Sandrine Salerno	p.3
Le mot de Madame Manuela Cattani	p.4

---

#### 1. Présentation du Fonds chômage p.5

---

#### 2. Activités du Fonds chômage en 2012 p.5

2.1 Le Secrétariat du Fonds chômage	p.5
2.2 La Commission consultative	p.6

---

#### 3. Les projets en 2012 p.8

3.1 Nouveaux projets et demandes de renouvellement en 2012	p.8
3.2 Projets en cours de financement en 2012	p.10

---

#### 4. Présentation des projets soutenus par le Fonds chômage p.11

4.1 Répartition des projets en 2012	p.11
4.2 Liste des projets soutenus par le Fonds chômage en 2012	p.13

A deux pas des commerces – Caddie Service	p.14
Arcade de la Terrassière – Genève-roule	p.15
Bateau Genève et Buvette Sissi – Bateau Genève	p.16
Label Bobine – SOS Femmes	p.17
Programme d'insertion – Comptabilis	p.18
Secteur industriel de pointe – Réalise	p.19
Stewards urbains – Bienvenue	p.20
Structure d'insertion sociale et professionnelle – La Carte Blanche	p.21
T-Interac, insertion professionnelle et formation – T-Interactions	p.22
Asumir (coaching et formation) – Découvrir	p.23
Atelier de français écrit – Voie F	p.24
Carrefour, Formation et Emploi – Certis	p.25
Dispositif pour l'accès aux compétences de base – G9	p.26
EcoDom' Services – OSEO Genève	p.27
Espace Emploi Equilibre – Pacte	p.28
Mentorat Emploi Migration – Fondation EPER	p.29
Nos forces dans la vie (bilan de compétences) – Voie F	p.30
Secteur insertion professionnelle – Camarada	p.31
Espace Jeunes Espoir – Maison Kultura	p.32
Dispositif Jeunes – La Barje	p.33
Programme d'insertion du Bateau-Lavoie – L'Equipage	p.34
VIA, Vers l'Intégration et l'Autonomie – BAB-VIA	p.35
Voie 2 – Caritas Genève	p.36

---

#### 5. Perspectives et défis 2013 p.37

---

#### 6. Rapport financier p.38

## **PREAMBULE**

**Le mot de Madame Sandrine Salerno**  
**Conseillère administrative en charge du Fonds chômage**  
**Présidente de la commission consultative du Fonds chômage**

Cette année encore, le Fonds municipal de lutte contre le chômage a prouvé toute sa raison d'être. Dans un contexte économique tendu, où les plus fragiles et les moins armés font les frais d'un marché du travail toujours plus sélectif et concurrentiel, 32 demandes de financement ont été adressées au Fonds. Un chiffre en constante augmentation, qui met en lumière l'engagement croissant du monde associatif comme des entrepreneurs sociaux en faveur de l'insertion socioprofessionnelle à Genève.

Cet engagement est essentiel. Il permet en effet d'apporter des réponses ciblées et efficaces à des problématiques mal ou peu prises en compte par les politiques publiques. Grâce au Fonds chômage, la Ville peut financer des projets répondant à des besoins non couverts, complétant ainsi parfaitement l'action déployée au niveau cantonal.

Rappelons-le : en matière d'insertion professionnelle, les défis restent nombreux. Je pense en particulier aux jeunes, qui subissent de plein fouet les effets conjugués de la crise et de la 4ème révision de l'assurance chômage. A Genève, la situation est préoccupante : en 2012, près de 2'000 jeunes âgés de 18 à 25 ans ont touché une prestation financière à l'Hospice général. A titre de comparaison, ils n'étaient « que » 1600 dans cette situation en 2011. Une augmentation importante, sans commune mesure avec la situation des autres catégories de la population. Mais je pense aussi aux chômeurs et chômeuses en fin de droits, qui ont vu disparaître le Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS). Et plus généralement aux femmes migrantes et aux adultes en situation de chômage de longue durée, pour lesquels la réinsertion professionnelle représente toujours un véritable défi.

Pour toutes ces personnes, les projets soutenus par le Fonds chômage sont indispensables. Ils offrent en effet un accès à des formations de qualité, un accompagnement personnalisé et de nombreuses possibilités d'apprentissage. Grâce à des programmes adaptés aux besoins des bénéficiaires et tournés vers les attentes du marché du travail, les demandeuses et demandeurs d'emplois reprennent progressivement confiance en leur capacité, développent de nouvelles compétences et gagnent concrètement en employabilité.

Les projets soutenus depuis quelques années par la Ville ont fait leur preuve. Et des résultats tangibles ont été atteints en matière de réinsertion professionnelle. Mais pour évaluer au mieux les outils en place, une évaluation externe du Fonds chômage a été lancée fin 2012. Cette évaluation permettra d'identifier les forces et les faiblesses du dispositif en place et de renforcer son positionnement dans le contexte de la lutte contre le chômage par l'insertion socioprofessionnelle. Une étape importante donc, que je me réjouis de franchir avec l'équipe en charge du Fonds chômage.

**Le mot de Madame Manuela Cattani**  
**Membre de la commission consultative du Fonds Chômage**  
**Représentante de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)**

Les syndicats ont un double apport et regard dans ce type de commission consultative dont l'action sert à éclairer les décisions que le Conseil administratif de la Ville de Genève est appelé à prendre en matière de soutien financier à des projets visant l'insertion et la formation des personnes sans emplois.

Un regard et un apport de terrain. Les syndicats de la CGAS défendent au quotidien les salariés-es mais aussi les précaires, les chômeurs, les personnes en emploi de solidarité, et connaissent parfaitement les effets destructeurs de la désinsertion sociale et de la précarité que subit une part de plus en plus importante de la population à Genève comme ailleurs.

Et un regard et des positions très critiques à l'égard des politiques fédérales et cantonales en matière de chômage et d'emploi. Pour la CGAS, seule une politique volontariste de création d'emploi peut combattre le chômage. La CGAS est donc très critique à l'égard de mesures qui organisent le turnus des chômeurs et des précaires dans les entreprises privées, dans les services publics et dans le secteur subventionné, avec des rémunérations inférieures à celles normalement prévue dans le secteur car il s'agit de dumping salarial.

Lors de l'examen d'un projet de formation et de réinsertion, il est important que diverses visions et appréciations s'expriment et se confrontent dans un climat constructif, ce qui est le cas grâce à la présidence de Madame Sandrine Salerno et à l'apport de tous-tes les participants-es, chacun depuis son point de vue original.

## **1. Présentation du Fonds chômage**

Créé en 2003 par le Conseil municipal de la Ville de Genève, le « Fonds municipal de lutte contre le chômage », dit Fonds chômage, visait initialement à subventionner des emplois temporaires au sein de l'administration municipale et d'associations. Mais avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le chômage en 2008 et l'abandon des emplois temporaires cantonaux, une importante restructuration du Fonds chômage a dû être menée.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le Fonds chômage est ainsi entièrement dédié au financement de projets développés par des associations et des entreprises sociales et solidaires dans les domaines de l'accompagnement, de la formation, du placement, de l'aide à la recherche d'emploi et de l'insertion par l'activité économique. En 2010, un montant supplémentaire de 3 millions de francs a été affecté au Fonds chômage, portant sa dotation financière annuelle à 5,7 millions de francs.

## **2. Activités du Fonds chômage en 2012**

La gestion du Fonds chômage est assurée par un secrétariat, rattaché au Service Agenda 21-ville durable, au sein du Département des finances et du logement. Le secrétariat a pour mission principale la gestion opérationnelle et financière du Fonds chômage. Il n'a cependant aucun pouvoir décisionnaire.

Le secrétariat du Fonds chômage est épaulé dans sa mission par une commission consultative, regroupant des personnes internes et externes à l'administration municipale, nommées tous les quatre ans par le Conseil administratif. C'est la commission consultative qui réalise toutes les auditions nécessaires à la compréhension des projets et qui préavise les projets en direction du Conseil administratif. C'est à ce dernier qu'appartient au final la décision relative au financement des projets.

### **2.1 Le Secrétariat du Fonds chômage**

Partie intégrante du pôle « économie-emploi » du service Agenda 21-ville durable, le secrétariat du Fonds chômage est composé d'un administrateur à 80%. Il assure l'examen des nouvelles demandes, prépare les dossiers pour la commission consultative et instruit les préavis pour le Conseil administratif. Il procède également à l'établissement des conventions, en partenariat avec les associations porteuses des projets, notamment pour le choix des indicateurs de suivi du projet. En cours de convention, il apporte les recommandations nécessaires, tant opérationnelles que financières, en conformité avec la décision du Conseil administratif et dans les limites de la dépense autorisée. Enfin, il contrôle aux échéances prévues par les conventions l'état d'avancement des projets et leurs états financiers et, le cas échéant, accompagne les demandes de renouvellement de subventionnement.

Pour toutes les tâches administratives et comptables, l'administrateur bénéficie depuis le début 2012 du support du secrétariat du service Agenda 21-ville durable.

Jusqu'au dernier semestre 2012, le travail de l'administrateur a été supervisé par la chargée de projet « économie-emploi » du service Agenda 21-ville durable, notamment pour des aspects d'analyse de projets, de définition des indicateurs de suivi, d'information et de communication. Ce travail en « binôme » permet non seulement de fixer des priorités, mais également d'échanger sur les éventuelles difficultés et les possibles améliorations dans la gestion du dispositif. Dès le mois de novembre 2012, en raison d'une vacance du poste de « chargé de projet économie-emploi », cette

supervision a été assurée directement par la cheffe du service Agenda 21-ville durable, en lien avec l'adjointe de direction du service.

### Communication

En 2012, un accent particulier a été mis sur la visibilité du Fonds chômage. Durant le mois de juin, une conférence de presse a ainsi été organisée sur le Bateau Genève, afin de présenter l'évolution du Fonds chômage depuis sa création, ses activités et ses résultats. Plusieurs médias ont relayé ces informations, tant dans la presse écrite qu'à la télévision (Léman bleu). En outre, tout au long de l'année, plusieurs journaux ont publié des articles présentant des projets soutenus par le Fonds.



Par ailleurs, une newsletter du Fonds chômage est en cours d'élaboration et devrait être lancée dans le courant de l'année 2013, afin d'informer au mieux toutes les personnes concernées ou intéressées par le domaine de l'insertion socio-professionnelle.

### Lancement d'une évaluation externe

Afin de répondre à l'exigence d'évaluation externe de l'article 26 du Règlement d'application du Fonds chômage (LC21513), un appel d'offre a été défini dans le courant de l'été 2012 et le mandat a été attribué, dès le mois d'octobre, au prestataire « Serdaly&Ankers », pour une durée de six mois (échéance mai 2013). Le but de cette évaluation, portant sur le dispositif « Fonds chômage », est de vérifier si l'action dans le domaine de la lutte contre l'exclusion socioprofessionnelle est pertinente, cohérente, efficace, efficiente et conforme aux objectifs du Conseil municipal.

## 2.2 La commission consultative

En 2012, la commission consultative a accueilli un nouveau membre en la personne de Madame Nathalie Böhler, Directrice du Département des finances et du logement.

**Au 31 décembre 2012, la composition de la commission consultative était la suivante :**

- Madame Nathalie Böhler, Directrice du Département des finances et du logement ;
- Monsieur Frédéric Vallat, Directeur du Département de la Cohésion sociale et de la solidarité ;
- Madame Caroll Singarella, Directrice du Service des mesures pour l'emploi (SMPE), représentante de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) ;
- Monsieur Cyrille Salort, Directeur du Service de la formation continue de l'OFPC ;
- Monsieur Philipp Schroft, Chef du Service des prestations spécialisées de l'Hospice général ;
- Madame Manuela Cattani, co-Secrétaire générale du SIT, représentante de la Communauté d'action syndicale (CGAS) ;
- Monsieur Olivier Sandoz, Directeur général adjoint, représentant de la Fédération des entreprises romandes (FER) ;
- Monsieur Pierre Kempeneers, Collaborateur scientifique à l'Observatoire Universitaire de l'Emploi (OUE) de l'Université de Genève ;
- Monsieur José Ramirez, Professeur HES, filière économie d'entreprise à l'HEG de Genève, spécialiste dans le domaine du fonctionnement du marché du travail ;
- Monsieur Jérôme Favoulet, Directeur de la Fondetec.

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi) 1639  
Rapport annuel 2012 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

En 2012, la commission consultative du Fonds chômage s'est réunie à quatre reprises. Le tableau ci-dessous résume l'activité de la commission de 2010 à 2012.

**Activités de la commission consultative en 2012**

	2010	2011	2012
<b>Examen de nouveaux projets</b>	17	24	23
<b>Rapports d'évaluation</b>	1	5	8
<b>Demandes de renouvellement</b>	1	4	8
<b>Avenants projets en cours</b>			1
<b>Auditions</b>	1	3	2
<b>Préavis positifs</b>	5	12	17
<b>Préavis négatifs</b>	10	10	12

### 3. Les projets en 2012

Le Fonds chômage soutient des projets et des programmes visant à améliorer l'employabilité des demandeur/euse-s d'emploi et à lutter contre la précarité et l'exclusion par un retour à l'emploi. Dans cette optique, les projets soutenus portent essentiellement sur :

- l'aide à la recherche d'emploi et le placement
- la formation et l'acquisition de compétences
- l'insertion par le travail, dans le cadre d'entreprises sociales

#### 3.1 Nouveaux projets et demandes de renouvellement en 2012

En 2012, le Fonds chômage a reçu 32 demandes de financement, un chiffre en augmentation par rapport à 2011. Il a soutenu 9 nouveaux projets et a accédé à 8 demandes de renouvellement.

	2010	2011	2012
<b>Projets déposés<sup>1</sup></b>	21	27	<b>32</b>
<b>Projets sans suite<sup>2</sup></b>	3	3	-
<b>Projets soumis à la Commission :</b>	18	24	<b>32</b>
- Nouveaux projets	17	20	<b>23</b>
- Demande de renouvellement	1	4	<b>8</b>
- Avenant (financement complémentaire)	-	-	<b>1</b>
<b>Décisions positives CA – nouveaux projets + avenant</b>	5	8	<b>9</b>
<b>Décisions positives CA – demandes de renouvellement</b>	-	4	<b>8</b>
<b>Décisions négatives CA – nouveaux projets</b>	10	10	<b>12</b>
<b>Décisions négatives CA – demandes de renouvellement</b>	-	-	-
<b>Projets ajournés fin 2010/2011/2012</b>	3	2	<b>3</b>
<b>Total des projets financés (CHF)<sup>3</sup></b>	<b>2'746'046.-</b>	<b>3'213'679.-</b>	<b>4'734'176.20</b>
<b>pour un montant moyen par projet :</b>	<b>549'209.-</b>	<b>267'806.-</b>	<b>278'480.95</b>

Soulignons tout d'abord que l'année 2012 représente le plus haut niveau de dépenses (4.7 mios) depuis la création du Fonds chômage. Cela est notamment dû au fait que 8 projets d'envergure (3.6 mios), initiés en 2010, sont arrivés au terme de la première phase de financement de deux ans. Par ailleurs, tous les financements de 1<sup>ère</sup> phase ont été reconduits : les bilans et les évaluations de ces projets ont en effet été convaincants pour les membres de la commission consultative.

Sur les trois années écoulées, on observe une augmentation de projets déposés et donc une bonne dynamique : en 2012, ce sont 23 nouveaux projets qui ont été soumis au Fonds chômage.

<sup>1</sup> Sont pris en compte tous les nouveaux projets et demandes de renouvellement qui ont fait l'objet d'un dépôt de dossier formel auprès du Fonds chômage ; de même sont inclus les projets ajournés l'année précédente.

<sup>2</sup> Dossiers non éligibles selon le règlement d'application du Fonds chômage ou demandes retirées par l'organisme demandeur.

<sup>3</sup> Cumul financier décisions positives CA et moyenne par projet.

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi) 1641  
 Rapport annuel 2012 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

Parallèlement, on observe que les critères d'exigences de la commission consultative l'amènent à rejeter près de la moitié de ces nouveaux projets.

L'année 2012 est également caractérisée par l'octroi de subventions « pilote » (Pacte, EPER) : il s'agit de montants réduits, permettant de tester la mesure sur une période limitée, de l'évaluer, pour envisager à terme une subvention plus « durable ».

Finalement, en 2012, on remarque une prédominance de la formation, du placement et de l'accompagnement dans les nouveaux projets : 6 nouveaux projets acceptés sur 8 concernent ce domaine.

**Voici le détail des projets traités en 2012 :**

**Nouveaux projets acceptés 2012 (8)**

Nom de l'association	Nom du projet	Montant accordé
L'Equipage	Programme d'insertion du Bateau-Lavoir	100'000.-
La Carte Blanche	Structure d'insertion sociale et professionnelle	220'230.-
Voie F	Nos forces dans la vie (bilan de compétences)	35'736.-
Fondation EPER	Mentorat Emploi Migration	30'000.-
Voie F	Atelier de français écrit	103'674.-
Pacte	Espace Emploi Equilibre	42'000.-
G9 – Groupe des 9 associations	Dispositif pour l'accès aux compétences de base	285'050.-
Certis	Carrefour, Formation et Emploi	227'000.-

**Avenant projet en cours, montant complémentaire (1)**

Nom de l'association	Nom du projet	Montant accordé
Comptabilis	Programme d'insertion	55'000.- (Subv. totale 215'000.-)

**Renouvellement de projets acceptés en 2012 (8)**

Nom de l'association	Nom du projet	Montant accordé
Caritas Genève	Voie 2	600'000.-
Bateau Genève	Restauration du Genève et Buvette Sissi	297'000.-
La Boîte à Boulots	VIA, Vers l'Intégration et l'Autonomie	1'365'466.-
La Barje	Projets Jeunes	130'540.-
T-Interactions	T-Interac	594'440.-
Bienvenue	Stewards urbains	300'000.-
Fondation EPER	Mentorat Emploi Migration	30'000.-
SOS Femmes	Label Bobine	318'040.-

**Projets refusés en 2012 (12)**

Nom de l'association	Nom du projet	Montant demandé
Mamajah	Tremplin vert	600'000.-
Cyclopod Tourisme	Cyclopod Tourisme	367'284.-
Cie de la Boîte à la Girafe	Carrousel Développement durable et Cadre doré	470'000.-
Première ligne	Pôle de valorisation des compétences	395'268.-
Astural	A deux mains	180'000.-
Môm'Art Galerie	Môm'Art Galerie	159'255.-
Démarche (Artraction GE)	Virages	162'425.-
AGIR, Porot et partenaires	Vision Communes	637'940.-
ICVolontaires/Ecotransferts	Plateforme emplois verts	160'942.-
Fondation Maison Hestia	Entraînement recherche d'emploi (CEREG)	408'000.-
Cleen Services	Centre de formation	240'000.-
Sté suisse employé-e-s commerce	Assises de l'employabilité 2013	100'000.-

**3.2 Projets en cours de financement en 2012**

Outre les projets acceptés et renouvelés en 2012, le Fonds chômage a continué de soutenir 7 projets, initiés en 2010 et 2011. Voici le détail de ces projets.

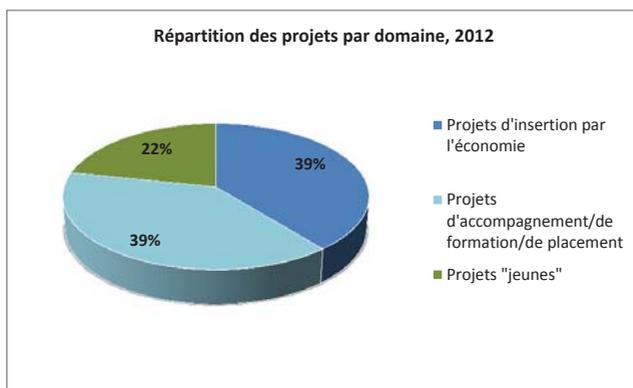
Nom de l'association	Nom du projet	Montant accordé
OSEO Genève	EcoDom'Services	253'599.-
Genèveroule	Arcade de la Terrassière	160'530.-
Caddie Service	A deux pas des commerces	980'000.-
Camarada	Secteur insertion professionnelle	480'300.-
Découvrir	Asumir (programme de formation)	440'000.-
Maison Kultura	Espace Jeunes Espoir	80'000.-
Réalise	Secteur industriel de pointe	264'250.-

#### **4. Présentation des projets soutenus en 2012 par le Fonds chômage**

##### **4.1 Répartition des projets en 2012**

En 2012, le Fonds chômage a soutenu 23 projets visant la réinsertion sociale et professionnelle des chômeuses et des chômeurs ainsi que de toute personne à la recherche d'un emploi.

Ces 23 projets peuvent être classés dans trois grandes catégories : les projets d'insertion par l'économie, les projets de formation, d'accompagnement et de placement et finalement les projets à destination des jeunes. En 2012, la répartition a été la suivante :



En 2012, une part prépondérante des nouveaux projets financés par le Fonds chômage (39%) se situe dans le champ de la formation et de l'accompagnement individuel. Ces projets touchent essentiellement un public peu ou pas qualifié : jeunes en rupture, femmes migrantes ou adultes en situation de chômage de longue durée. A titre de comparaison, en 2011, la répartition était la suivante : 50% de projets d'insertion par l'économie, 28% de projets d'accompagnement/formation/placement et finalement 22% de projet « jeunes ».

Rappelons que les « entreprises sociales d'insertion par l'économie » sont des entreprises qui exercent des activités économiques, mais dont le but premier est l'insertion (le but n'est pas le profit). Elles produisent des biens et des services qui sont destinés au marché (restauration, lignes de production industrielle, paysagisme, blanchisseries, imprimeries etc.) et se trouvent donc dans une situation de prise de risques économiques. Ces entreprises peuvent représenter une « passerelle » vers un retour sur le marché de l'emploi principal ou proposer des emplois durables sur le marché complémentaire.

Autre enjeu majeur, la formation pour toutes et tous représente aussi un instrument efficace de lutte contre le chômage. L'accès à une formation de qualité augmente en effet clairement l'employabilité. Or, certaines réalités, telles que l'endettement ou des situations de vie particulières, rendent cet accès impossible. L'accès à des formations qualifiantes, de type « validation des acquis », offre une première réponse à des personnes qui se trouvent dans des situations complexes. Les formations spécifiques axées sur les métiers, qui permettent une qualification par la spécialisation, représentent

un deuxième champ d'action. Le suivi individuel, sous forme d'accompagnement, permet un travail plus global avec la personne sur ses « savoirs-être » et sa reconstruction.

Confronté-e-s à une forte concurrence sur le marché du travail, les personnes à bas seuil de qualification doivent pouvoir compter sur une aide à la recherche d'emploi et au placement qui prenne en compte les spécificités du placement de personnes « pas ou peu » qualifiées. Il est donc important que des structures de placement à but non lucratif puissent également proposer des solutions de placements temporaires ou fixes pour celles et ceux qui ne sont pas retenue-s par les agences de placement du marché privé.

Finalement, plusieurs projets soutenus par le biais du Fonds chômage visent prioritairement les jeunes. A Genève, les analyses existantes démontrent en effet qu'un jeune sur deux connaîtra des réorientations dans le parcours qui le conduit de la fin de la scolarité obligatoire à l'obtention d'un certificat ou à l'entrée en emploi. Pour certains jeunes, ces « décrochages » risquent de conduire à une sortie du système de formation et de pénaliser durablement leur insertion socioprofessionnelle. Préoccupé par ce constat, le Conseil administratif de la Ville de Genève a fait de l'insertion des jeunes en général, et des jeunes en rupture en particulier, une priorité.

**4.2 Liste des projets soutenus par le Fonds chômage en 2012**

Les projets développés par des entreprises sociales d'insertion par l'économique :

A deux pas des commerces – Caddie Service	p.14
Arcade de la Terrassière – Genèveroule	p.15
Bateau Genève et Buvette Sissi – Bateau Genève	p.16
Label Bobine – SOS Femmes	p.17
Programme d'insertion – Comptabilis	p.18
Secteur industriel de pointe – Réalise	p.19
Stewards urbains – Bienvenue	p.20
Structure d'insertion sociale et professionnelle – La Carte Blanche	p.21
T-Interac, insertion professionnelle et formation – T-Interactions	p.22

Les projets d'accompagnement, de formation et de placement

Asumir (coaching et formation) – Découvrir	p.23
Atelier de français écrit – Voie F	p.24
Carrefour, Formation et Emploi – Certis	p.25
Dispositif pour l'accès aux compétences de base – G9	p.26
EcoDom' Services – OSEO Genève	p.27
Espace Emploi Equilibre – Pacte	p.28
Mentorat Emploi Migration – Fondation EPER	p.29
Nos forces dans la vie (bilan de compétences) – Voie F	p.30
Secteur insertion professionnelle – Camarada	p.31

Les projets « Jeunes »

Espace Jeunes Espoir – Maison Kultura	p.32
Dispositif Jeunes – La Barje	p.33
Programme d'insertion du Bateau-Lavoir – L'Equipage	p.34
VIA, Vers l'Intégration et l'Autonomie – BAB-VIA	p.35
Voie 2 – Caritas Genève	p.36

**Projet : « A deux pas des commerces »**

**Description du projet :** « A deux pas des commerces » propose, dans plusieurs centres commerciaux de Genève et sur plusieurs marchés de la ville, un service de livraison des achats à vélo électrique. Pour assurer l'accueil et les livraisons, l'association emploie des personnes en activité de réinsertion sociale et professionnelle.

**Financement :**

Janvier 2010 - Décembre 2011 : CHF 350'000.-

Janvier 2012 - Décembre 2013 : CHF 980'000.-

**Pour plus d'informations :**

Président de l'association : Monsieur François Baertschi

Personne de contact : Monsieur Guillaume Lang, directeur adjoint : 022 807 32 00

Site internet : [www.caddie-service.ch](http://www.caddie-service.ch)

**Situation et résultats du projet :**

Le financement du Fonds Chômage intervient pour soutenir l'activité de l'association sur le site de Manor en ville de Genève ainsi qu'une quote-part des activités des sites périphériques (Carouge, La Praille, marché de Rives et de Plainpalais) qui assurent des livraisons aux habitant-e-s de la ville de Genève. En été 2012, la direction de Manor a souhaité une extension du service de livraison à l'ensemble du magasin et le nouveau comptoir d'accueil a été inauguré en décembre 2012.

**A fin 2012 :**

- L'association employait 66 personnes en réinsertion (23 Hospice général et 43 Emplois de solidarité)
- Depuis 2007, sur les 195 personnes que l'association a employé, 17 ont retrouvé un travail sur le marché primaire et 5 ont entrepris une formation

L'association Caddie Service emploie actuellement trois personnes en tant qu'accompagnant-e-s d'équipe, totalisant un 200%. Par ailleurs, après plusieurs mois de négociations, le centre commercial de Balexert a donné son accord pour une implantation au troisième trimestre 2013.

**Résultats globaux et impact sur la société :**

Pour la seule année 2012, près de 29'000 livraisons ont été réalisées par Caddie Service.

Il s'agit d'une solution écologique qui permet notamment aux personnes à mobilité réduite de sortir faire leur course (maintien du lien social). Par ailleurs, Caddie Service permet de réunir autour d'un projet le secteur public, le secteur privé et le monde associatif.

**Projet : « Arcade Rive gauche/Terrassière »**

**Association :**



**Description du projet :** Ce projet vise à promouvoir le vélo en proposant des prêts gratuits et des locations de vélos à Genève. Il est couplé à un programme de réinsertion socioprofessionnelle. Les personnes employées par l'association dans les arcades sont formées à l'accueil de la clientèle, à la gestion commerciale, à la mécanique et à l'entretien des vélos.

**Financement :**

Février 2010 – Août 2011 : CHF 236'359.-

Septembre 2011 – Août 2013 : CHF 160'530.-

**Pour plus d'informations :**

Président de l'association : Monsieur Christoph Meier

Personne de contact : Madame Audrey Martin, cheffe de projet : 022 740 13 42

Site internet : [www.geneveroule.ch](http://www.geneveroule.ch)

**Situation et résultats du projet :**

Le financement du Fonds chômage visait exclusivement à soutenir l'ouverture et le fonctionnement d'une nouvelle arcade sur la rive gauche (Terrassière). Cette arcade, inaugurée à la mi-mars 2010, est ouverte au public tous les jours de 08h00 à 21h00 de fin avril à fin octobre, et de 08h00 à 18h00 de novembre à fin avril. Grâce à cette arcade, l'association Genèveroule a pu créer 23 nouveaux postes : 21 destinés à des personnes en insertion et 2 postes salariés pour la formation et l'encadrement.

A fin décembre 2012 :

- 90 personnes ont travaillé dans l'arcade depuis mars 2010
- Tous statuts confondus, le taux de retour à l'emploi est de 10% et le taux d'entrée en formation qualifiante est de 8%, donnant ainsi un taux de réinsertion de 18%
- Dans le détail : les personnes au bénéfice de prestations de l'Hospice général obtiennent un taux de retour à l'emploi sur le marché primaire de 66%, les personnes en EDS un taux de 17% et les requérant-e-s d'asile un taux de 8%.

A l'avenir, l'association souhaite développer des activités de stage pour les jeunes et élargir les possibilités d'insertion aux emplois temporaires fédéraux individuels (ETFI).

**Résultats globaux et impact sur la société :**

L'association Genèveroule est devenue une actrice incontournable de la mobilité douce genevoise. Plus de 30 vélos sont en permanence disponible dans l'arcade de la Terrassière. Depuis l'ouverture de l'arcade, plus de 7000 vélos ont été empruntés et près de 5000 loués. Ce service contribue à l'image positive de Genève.

**Projet : « Bateau Genève et Buvette Sissi »**

**Association :**



**Description du projet :** Avec ce projet, l'association Bateau Genève crée des postes de travail temporaires et saisonniers destinés aux personnes en difficulté fréquentant le Bateau. Deux activités principales sont proposées : des travaux de réfection et d'assainissement du bateau et l'exploitation de la buvette Sissi.

**Financement :**

Mai 2010 – Avril 2012 : CHF 276'100.-

Mai 2012 – Décembre 2013 : CHF 297'000.-

**Pour plus d'informations :**

Président de l'association : Monsieur Pierre-André Bohnet

Personne de contact : Monsieur Eric Gardiol, responsable de projet : 022 786 43 45

Site internet : [www.bateaugeneve.ch](http://www.bateaugeneve.ch)

**Situation et résultats du projet :**

La majorité des personnes intégrées dans le programme d'insertion ont perdu tout contact avec le monde professionnel depuis longtemps et sont souvent dans une situation économique et sociale difficile. Le principal objectif des stages est donc de permettre aux bénéficiaires de retrouver confiance en eux et une motivation pour avancer. Ceci étant, les taux de réussite des stages sont impressionnants et ont dépassé toutes les espérances de l'association.

De mai 2010 à décembre 2012 :

- 61 personnes ont réalisé des stages sur le Bateau et l'ont terminé avec succès, soit une moyenne de 25 par année.
- 75% d'entre elles ont atteint leurs objectifs personnels (compétences sociales et aptitudes professionnelles).
- La moitié environ (29 sur 61) a trouvé un emploi ou un stage de réinsertion de longue durée au sein d'une structure tierce.

Pour ce qui est de la buvette, l'association est en passe de parvenir à un autofinancement, pérennisant ainsi 8 à 10 places de stages par année. Les grands travaux de réfection seront pour leur part terminés fin 2013. La location du bateau et l'organisation de soirées permettront de consolider l'assise financière de l'institution et les conditions-cadres du programme d'insertion.

### Projet : « Label Bobine »

**Association :**



**Description du projet :** L'association SOS Femmes a créé en 2011 une entreprise d'insertion spécialisée dans la couture afin de permettre à des femmes peu ou pas qualifiées d'acquérir et de développer des connaissances et des savoir-faire professionnels dans les domaines de la couture, de la logistique ou du secrétariat. Parallèlement, les employées consacrent 20% de leur temps à la formation (langues, mathématiques, etc.) et à l'établissement d'un projet professionnel.

**Financement :**

Janvier 2011 – Décembre 2012 : CHF 511'946.-

Janvier 2013 – Décembre 2013 : CHF 318'040.-

**Pour plus d'informations :**

Président de l'association : Madame Martine Chaponnière

Personne de contact : Madame Yen Nhi Nguyen, responsable de projet : 022 700 00 27

Site internet : [www.sosfemmes.ch](http://www.sosfemmes.ch)

**Situation et résultats du projet :**

Label Bobine offre ses services et une gamme de prestations dans le domaine de la couture et de la vente textile. Elle veut se positionner comme premier partenaire local pour les créateurs en design textile ainsi que dans la production d'objets issus de matière première recyclée. Elle utilise la couture comme médiateur et catalyseur de compétences pour la réinsertion de femmes peu qualifiées.

En 2012, l'entreprise a employé :

- 5 personnes en EDS : 3 couturières, 1 assistante administrative et 1 chargée de logistique et intendance
- 1 emploi PPE + : responsable marketing et de communication
- 2 stages professionnels et 1 stage « jeunes »

Le dispositif de réinsertion mis en place par Label Bobine apporte des résultats tangibles en matière d'accès à l'emploi et à la formation. Sur 5 femmes en EDS, 2 ont ainsi suivi des formations qualifiantes dans des institutions extérieures. Une employée a obtenu en 2012 un diplôme d'aide-comptable de l'IFAGE et d'autres employées ont suivi des cours de formation continue (français, bureautique, comptabilité). Des appuis à la recherche d'emploi ont également été effectués pour le personnel en insertion sans que cela aboutisse, pour l'heure, à un retour au marché de l'emploi primaire. Fin 2012, l'atelier a fait ses preuves tant au niveau du respect des délais qu'en termes de qualité.

**Projet : « Programme d'insertion »****Association :****Comptabilis**  
Fiduciaire ESS

**Description du projet :** Le projet développé par la fiduciaire sociale Comptabilis a pour but de lutter contre l'exclusion socioprofessionnelle en proposant des stages formateurs et qualifiants à des personnes en rupture ou en difficulté professionnelle. Ce faisant, elle permet aux stagiaires de développer et consolider des compétences par la pratique quotidienne des métiers de la comptabilité et de la gestion administrative des RH, de définir au besoin un projet réaliste et réalisable et de développer des compétences en matière de recherches d'emploi.

**Financement :**

Juin 2011- Mai 2013 : CHF 215'000.-

**Pour plus d'informations :**

Présidente de l'association : Madame Stéphanie Anker

Personne de contact : Madame Sandrine Meyer-Chanson, directrice : 022 734 73 43

Site internet : [www.comptabilis.ch](http://www.comptabilis.ch)**Situation et résultats du projet :**

Le soutien du Fonds chômage permet à Comptabilis de passer d'une expérience pilote, proposant une place de stage en alternance, à une entreprise d'insertion par l'économique offrant plusieurs places de stages intégrées dans le dispositif d'insertion existant. L'association veille à offrir aux stagiaires des conditions-cadres proches des exigences du marché de l'emploi tout en leur proposant un encadrement et une formation adaptés qui tiennent compte de leur parcours professionnel, de leurs discriminants à l'emploi et de leur situation personnelle.

Pour cette première année d'activité, l'association a engagé un comptable chargé de l'encadrement à 60%. Elle a aussi pu se positionner dans le dispositif cantonal d'insertion et mettre en place plusieurs collaborations intéressantes pour l'accueil des stagiaires (APRES-GE, OFPC, ...)

De juin 2011 à mai 2012 :

- La fiduciaire a ouvert 3 postes permanents d'insertion, dans les domaines de la comptabilité, des finances et de l'administration des ressources humaines
- Tous les stagiaires accueillis durant l'année ont retrouvé un poste de travail sur le marché principal de l'emploi

Les activités de Comptabilis ont connu un fort développement, le volume de travail pour les clients ayant plus que doublé en une année.

### Projet : « Secteur industriel de pointe »

Association :



**Description du projet :** Ce projet vise à mettre en place un atelier de sous-traitance d'activités industrielles de pointe et à offrir ainsi une activité professionnelle à des adultes peu ou pas qualifiés. Ce domaine offre l'opportunité à Réalise de créer des places de travail qui permettront aux bénéficiaires de développer des compétences techniques métier ainsi que des compétences plus génériques transférables dans d'autres activités industrielles (horlogerie, medtech, cleantech et électronique).

**Financement :**

Avril 2011 – Décembre 2012 : CHF 264'250.-

**Pour plus d'informations :**

Président de l'association : Monsieur Pascal Rivollet

Personne de contact : Madame Anne-Laure Pulfer Aebi, responsable de projet : 022 308 60 10

Site internet : [www.realise.ch](http://www.realise.ch)

#### Situation et résultats du projet :

L'atelier de sous-traitance industrielle de Réalise a été mis en place en 2011. Aujourd'hui, les stagiaires travaillent dans un atelier dont l'organisation est très proche des modes opératoires des entreprises du marché principal. Les activités proposées permettent aux personnes peu qualifiées de développer des activités techniques pouvant être exploitées dans différents postes de travail (montage et assemblage, soudure, utilisation d'instruments de mesure, lecture et mises en œuvre de plans, etc.)

Fin 2012, les principaux résultats de ce projet sont les suivants :

- L'activité de sous-traitance industrielle concerne 5 places de stages pour un équivalent plein temps de trois personnes.
- Entre avril 2011 et fin 2012, 7 personnes ont mené à bien un stage.
- Sur ces 7 personnes, 3 ont trouvé un emploi dans l'horlogerie, soit un taux de réinsertion de 43%.



**Projet : « Stewards urbains »****Association :**

**Description du projet :** Sur la base d'expériences menées dans plusieurs villes européennes, l'association Bienvenue vise à créer des emplois de solidarité (EdS) pour des chômeuses et chômeurs souhaitant acquérir des compétences dans les métiers de l'accueil et de l'information. Leur rôle consiste à accueillir, orienter et conseiller les acteurs de la Ville, qu'ils soient habitant-e-s, commerçant-e-s, pendulaires ou touristes. L'association s'engage également à encadrer leur réinsertion grâce à des formations sur mesure.

**Financement :**

Novembre 2011 - Décembre 2012 : CHF 305'000.-

Janvier 2013 – Décembre 2013 : CHF 300'000.-

**Pour plus d'informations :**

Président de l'association : Monsieur Alain Decrausaz

Personne de contact : Madame Fabienne Peracino, directrice adjointe : 022 809 02 55

Site internet : [www.bienvenue-welcome.ch](http://www.bienvenue-welcome.ch)

**Situation et résultats du projet :**

Les stewards urbains sont des professionnels de l'accueil, de l'orientation et du conseil au service des acteurs de la ville. L'idée du projet est à la fois d'œuvrer pour la qualité de vie en milieu urbain par l'amélioration de convivialité et de promouvoir la réinsertion sociale en proposant des emplois à une dizaine de personnes.

En 2012, un important travail de diversification des mandats a été réalisé, de sorte que l'association travaille aujourd'hui pour de nombreux clients tels que les TPG, les CFF, l'aéroport international de Genève, la direction du CEVA ou encore Genève tourisme.

Au 31 octobre 2012 :

- 10 personnes travaillent pour l'association (4 femmes et 6 hommes, âgé-e-s de 29 à 59 ans).
- 9 personnes travaillent à plein temps sous contrat de solidarité (EdS) et une personne à mi-temps en activité de réinsertion.
- Pour stimuler la réinsertion, les formations sont encouragées : une personne suit une formation préparant au métier de preneur de son, deux personnes suivent ou ont suivi des cours de langue et une personne est en validation des acquis d'employé de commerce.

**Impact sur la société :**

Une enquête réalisée en avril 2012 démontre que le service est jugé unanimement utile, permettant un gain de temps, sécurisant l'espace public et donnant une impression d'hospitalité. 96% des personnes interrogées notent que la présence des stewards permet d'améliorer l'image de Genève.

## Projet : « Structure d'insertion sociale et professionnelle »

Association :



**Description du projet :** Ce projet vise à offrir des stages de réinsertion à des personnes en rupture au sein des différents secteurs d'activités de l'association tels que son restaurant social, sa brocante ou encore lors des activités pratiques qu'elle assume (déménagements, visites aux personnes âgées, etc.). Trois types de stages sont proposés : des stages d'observation (2 à 6 semaines), des stages de compétences (1 à 6 mois) et des stages d'endurance (6 à 24 mois).

**Financement :**

Février 2013 - Janvier 2015: CHF 220'230.-

**Pour plus d'informations :**

Président : Monsieur Manuel Mouro

Personne de contact : Monsieur Gilles Chervet, directeur : 022 734 31 30

Site internet : [www.lacarteblanche.ch](http://www.lacarteblanche.ch)

**Situation et résultats du projet :**

L'objectif du projet est de créer un véritable secteur Réinsertion avec un personnel formé et qualifié, afin de mieux évaluer, gérer et encadrer les personnes en rupture sociale. La perspective d'un retour sur le marché du travail d'un public en rupture, par l'occupation dans les secteurs existants de La Carte Blanche, est l'instrument que l'association souhaite mettre en place pour répondre à cette seconde mission, subsidiaire, de l'Aide à domicile.

Le projet débutant en 2013, il est impossible de présenter des résultats.

Mais nous pouvons d'ores et déjà mentionner les objectifs de l'association :

- Développement de collaborations avec des employeurs susceptibles d'offrir des débouchés d'emploi et/ou de stage
- Mise sur pied d'outils et de techniques d'accompagnement à la réinsertion
- Accompagnement adapté permettant aux stagiaires d'améliorer leurs compétences sociales et professionnelles
- Taux de sortie positive après 24 mois : 20 à 30 %
- Taux d'insertion en emploi (plus qu'un simple stage) après 24 mois : 5 à 20 %
- Taux d'insertion en formation (de + de 50%) après 24 mois : 5 à 20 %

**Projet : « T'Interac »****Association :**

**Description du projet :** Ce projet vise à créer des emplois de réinsertion professionnelle au sein des entreprises sociales de T-Interactions, actives dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Ces emplois doivent permettre aux bénéficiaires d'acquérir les compétences sociales et professionnelles nécessaires pour un retour vers le marché primaire de l'emploi. Par ailleurs, des formations qualifiantes (de type AFP et CFC) et des cours spécifiques sont mis en place en fonction des métiers.

**Financement :**

Mars 2010 – Décembre 2011 : CHF 723'200.-

Janvier 2012 – Décembre 2013 : CHF 594'440.-

**Pour plus d'informations :**

Président de l'association : Monsieur Philippe Aegerter

Personne de contact : Monsieur Alain Dupont, responsable de projet : 079 203 13 12

Site internet : [www.t-interactions.ch](http://www.t-interactions.ch)**Situation et résultats du projet :**

L'association T-Interactions a articulé le projet soutenu par le Fonds chômage autour de deux axes majeurs :

- Créer des postes de travail au sein de 5 entreprises sociales de l'association
- Développer une structure de formation et d'accompagnement visant à valoriser les compétences des personnes en insertion dans les filières suivantes : hôtellerie/restauration, tourisme, entretien/maintenance, infographie/reprographie, secrétariat/administration.

**Fin 2012 :**

- L'association employait 85 personnes, parmi lesquelles 4 étaient en apprentissage, 27 en EDS et 15 en stages de formation
- Le nombre de poste destiné à la réinsertion est passé de 23.5 ETP en 2011 à 32 ETP fin 2012 (+8.5 ETP)



**Projet : « ASUMIR »**

**Association :**



**Description du projet :** La mission du projet « Asumir » est de favoriser la reprise d'un emploi pour les femmes migrantes qualifiées. Pour ce faire, l'association informe les femmes sur les procédures administratives nécessaires à leur intégration professionnelle à Genève, les accompagne dans leur démarche d'insertion sur le marché du travail local et les encourage dans la mise en place de leur projet professionnel à Genève, qu'il soit axé sur la recherche d'un emploi ou le développement d'une activité indépendante.

**Financement :**

Septembre 2011 – Août 2013 : CHF 440'000.-

**Pour plus d'informations :**

Président de l'association : Madame Massia Kanemann

Personne de contact : Madame Rocio Restrepo, directrice : 022 732 75 40

Site internet : [www.associationdecouvrir.ch](http://www.associationdecouvrir.ch)

**Situation et résultats du projet :**

Le but de Découvrir est de mettre à disposition des femmes migrantes qualifiées une information adéquate et différents services destinés à les aider dans leurs démarches d'insertion professionnelle. On estime en effet que 5 femmes migrantes qualifiées sur 7 subissent de graves souffrances psychologiques dues à la déqualification de leur situation professionnelle en Suisse.

Pour épauler ces femmes, l'association propose plusieurs programmes de qualité : ProAct-e (formation sur 5 mois à temps partiel permettant aux participantes de développer leur projet professionnel), REDES (appui dans la procédure de reconnaissance de diplômes étrangers), un service CV et des cours de français.

De septembre 2011 à août 2012 :

- 218 personnes ont été accueillies par l'association, de 78 nationalités différentes
- 71 femmes ont été soutenues dans la constitution d'un dossier complet de candidature adapté au contexte local
- 21 femmes ont suivi la formation de coaching *Proact-e*
- 51 femmes ont été suivies dans le processus de reconnaissance de leurs diplômes (*REDES*)
- Au sortir du dispositif « ASUMIR », 6 femmes ont trouvé directement un travail qualifiant et 2 autres ont d'abord effectué un stage avant de trouver un poste qualifiant, 3 femmes sont devenues indépendantes et 3 femmes ont opté pour une formation continue (re)qualifiante.

**Projet : « Atelier de français écrit »****Association :**

**Description du projet :** Espace de formation spécifique pour les femmes, Voie F est une structure pensée et construite de manière à faciliter l'accès des femmes aux cours, ainsi que leur maintien en apprentissage. Gratuits pour celles qui ont un petit revenu, les cours sont dispensés à temps partiel en dehors des vacances scolaires afin d'alléger les problèmes de garde des enfants. Voie F propose principalement des formations de base à l'attention de femmes (migrantes et non migrantes) peu qualifiées, en vue de faciliter et de maintenir leur (ré) insertion socioprofessionnelle. La mise en place d'un atelier de français écrit vise à augmenter les compétences des femmes peu qualifiées afin de leur permettre de s'inscrire par la suite à d'autres cours de Voie F, notamment au cours d'initiation au traitement de texte.

**Financement :**

Janvier 2013 – Décembre 2014 : CHF 103'674.-

**Pour plus d'informations :**

Présidente : Madame Barbara de Bobes

Personne de contact : Madame Emmanuelle Gosteli, directrice: 022 320 51 30

Site internet : [www.voief.ch](http://www.voief.ch)**Situation et résultats du projet :**

A Voie F, une quinzaine de femmes par année ne peuvent pas s'inscrire au cours « Ecriture et initiation à l'informatique » en raison de leur faible niveau de français écrit. En tenant compte de tous les cours proposés par Voie F, cette situation touche une trentaine de femmes. Pour résoudre ce problème, un atelier de français écrit semi-intensif (3 demi-journées de 3 heures par semaine, sur trois mois, renouvelable une fois) sera proposé.

Le projet débutant en janvier 2013, il est pour l'instant impossible d'en présenter les résultats.

L'association vise :

- Une vingtaine de participantes pour la première année
- Un taux de réussite du cours (délivrance de l'attestation) de 80%

### Projet : « Carrefour, Formation et Emploi »

**Association :**



**Description du projet :** Carrefour Formation Emploi est un programme d'accompagnement, de formation et de remplacement professionnel sur le marché du travail ordinaire de collaborateurs et de collaboratrices en emploi de solidarité (EdS) de la « Pépinière ».

**Financement :**

Décision de principe de soutenir le projet à hauteur de 50% de son coût annuel ce qui représente une contribution maximale de CHF 227'000.-, le solde devant être financé par d'autres bailleurs de fonds

**Pour plus d'informations :**

Co-Présidents : Monsieur Maximilien Tomei et Madame Françoise Duvillard

Personne de contact : Marc Salzmann, directeur: 022 320 00 30

Site internet : [www.certis-geneve.ch](http://www.certis-geneve.ch)

**Situation et résultats du projet :**

Depuis août 2012, l'entreprise sociale et solidaire CERTIS met à disposition d'institutions genevoises sans buts lucratifs un nouveau service : « La Pépinière ».

Agissant comme une véritable agence de placement intérimaire, CERTIS engage des personnes en EDS de la Pépinière afin qu'ils réintègrent le marché primaire de l'emploi. Le projet est mené en collaboration avec l'OCE, l'OFPC, le CEBIG, l'Université ouvrière de Genève, l'Alliance française de Genève et Adecco Ressources humaines SA. Le temps consacré à l'activité pratique (placement) est de 60%. Le temps alloué à la résolution de problème, la formation de base et la formation professionnelle est de 40%.

Le projet Carrefour, Formation et Emploi vise à accompagner, préparer (résoudre des problématiques d'ordre social, motiver) et former (formation de base, CFC, AFP) 100 collaborateurs EDS de la Pépinière afin qu'ils réintègrent le marché primaire de l'emploi. Le projet est mené en collaboration avec l'OCE, l'OFPC, le CEBIG, l'Université ouvrière de Genève, l'Alliance française de Genève et Adecco Ressources humaines SA. Le temps consacré à l'activité pratique (placement) est de 60%. Le temps alloué à la résolution de problème, la formation de base et la formation professionnelle est de 40%.

Les objectifs de l'association sont d'ici 2015 :

- La création de 100 postes d'emploi de solidarité au sein de la Pépinière
- Le retour de 30% de ce public sur le marché ordinaire du travail
- Les 70% restants resteront employés sous contrat EdS avec un plan de formation en cours

**Projet : « Dispositif pour l'accès aux compétences de base »****Association :****G9**

Le Groupe des 9 associations, dénommé ci-après « G9 », réunit plusieurs organismes œuvrant dans le domaine de la formation de base à Genève: le Centre Camarada, Lire et Ecrire, l'OSEO Genève, Realise, l'Université Ouvrière de Genève (UOG), l'Université Populaire Albanaise (UPA), l'Université Populaire du Canton de Genève (UPCGe) et Voie F.

**Description du projet :** Ce projet s'inscrit dans la continuité d'un précédent projet intitulé « Modularisation de la formation de base », déployé par le G9 entre 2010 et 2012. Cette première phase a permis de définir les processus à mettre en place pour implanter, dans le cadre d'une coordination institutionnelle, un dispositif de formation de base pour adultes dans le canton de Genève. L'objectif de cette deuxième phase consiste en la mise en œuvre effective, au sein des organismes de formation concernés, du dispositif d'accès aux compétences de base.

**Financement :**

Septembre 2012 – Juin 2014 : CHF 285'050.-

**Pour plus d'informations :**

Personne de contact : Monsieur Christophe Guillaume, coordinateur du projet : 022 733 50 60

Site internet : [www.formationdebase.ch](http://www.formationdebase.ch)

**Situation et résultats du projet :**

Ce projet comporte trois axes majeurs :

1. Mise en œuvre concrète des référentiels de compétences au sein des organismes de formation.
2. Renforcement de l'accompagnement individuel par le biais du développement de nouvelles prestations : diagnostic des besoins, création d'un plan de formation, accompagnement et soutien individuel tout au long du parcours.
3. Création de deux nouveaux référentiels de compétences : « culture générale – citoyenneté » et « apprendre à apprendre ».

Le projet ayant débuté en septembre 2012, il est prématuré de présenter des résultats.

Mais signalons qu'en matière d'insertion professionnelle, les résultats attendus permettraient de :

- Renforcer l'employabilité des personnes grâce à un accès facilité aux compétences de base, et à une reconnaissance officielle de celles-ci ;
- Accéder à un premier niveau de qualification par un nouveau titre cantonal ;
- Favoriser l'entrée en formation qualifiante (reconnaissance du titre cantonal des compétences de base comme équivalent au prérequis pour l'entrée dans un cursus de type AFP ou CFC) ;
- Renforcer et faciliter les passerelles entre institutions ;
- Harmoniser l'offre de formation de base à Genève.

**Projet : « Ecodom' Services »**

Association :



Œuvre suisse d'entraide ouvrière OSEO  
**OSEO GENÈVE**  
Schweizerisches Arbeiterhilfswerk SAH  
Soccorso operaio svizzero SOS

**Description du projet :** Issu d'une réorganisation des activités de placement de la Bourse à l'Emploi (OSEO Genève), ce projet renforce le secteur du placement et l'aide à la recherche d'emploi dans l'économie domestique, en développant une nouvelle offre de services à la personne. En proposant des activités de ménage, grands nettoyyages et d'accompagnement aux personnes âgées, ce projet favorise l'intégration sociale et professionnelle de personnes en recherche d'emploi tout en répondant à une importante demande sociale.

**Financement :**

Avril 2011 – Mars 2013 : CHF 253'599.-

**Pour plus d'informations :**

Président de l'association : Monsieur Thierry Apothéloz

Personne de contact : Monsieur Hervé Jungo, responsable de projet : 022 595 45 40

Site internet : [www.oseo-ge.ch](http://www.oseo-ge.ch) et [www.ecodomservices.ch](http://www.ecodomservices.ch)

**Situation et résultats du projet :**

Le projet Ecodom'Services provient d'une segmentation du programme Bourse à l'emploi, intervenue courant 2011. La raison principale de cette spécialisation répond à l'évolution de la demande des particuliers, qui sont toujours davantage à la recherche d'un service de qualité et sur mesure, que ce soit dans le domaine du nettoyage mais également dans différents services aux personnes. Elle vise aussi à lutter contre le travail au noir et à valoriser le travail domestique.

En 2012 :

- L'année 2012 aura été marquée par un nombre record d'heures offertes aux demandeurs d'emploi chez les particuliers : 32'114 heures (+ 20% par rapport à 2011)
- 358 particuliers ont fait appel au service Ecodom
- Le taux de satisfaction des client-e-s atteint 87.5%
- Le taux de réinsertion sur le marché primaire de l'emploi est de 6.25%

**Projet : « Espace Emploi Equilibre »****Association :**

**Description du projet :** L'association PACTE a pour mission de développer le potentiel professionnel des femmes dans l'économie. Son objectif est d'offrir des outils concrets permettant d'une part de promouvoir les talents féminins au sein des entreprises et d'autre part de faciliter la réinsertion et la réorientation des femmes qualifiées sur le marché du travail. Le projet « Espace Emploi Equilibre » vise plus précisément l'établissement à Genève d'un espace d'accueil, au sein duquel les femmes souhaitant évoluer dans leur projet professionnel et les hommes souhaitant un meilleur équilibre entre carrière et famille peuvent trouver des réponses à leurs questionnements et leurs besoins en matière de carrière.

**Financement :**

Subvention ponctuelle 2012 - 2013 : CHF 42'000.-

**Pour plus d'informations :**

Présidente : Madame Guite Theurillat

Personne de contact : Françoise Piron, directrice : 021 601 82 40

Site internet : <http://www.pacte.ch/>

**Situation et résultats du projet :**

Une antenne de Pacte a été ouverte en décembre 2012 à Genève. L'objectif de cet espace est de favoriser les transferts de savoir-faire, le développement de la confiance en soi, la mise en commun de compétences et ainsi de susciter un esprit solidaire d'échanges favorisant l'atteinte de l'objectif professionnel de chacun-e. L'association propose une large palette d'activités dans cet espace : des services de consultations avec des coaches spécialisés (CarriElle&Lui), des Cafés Emploi (conférence sur un thème lié à l'emploi et conseils d'experts), des ateliers créatifs, du job-sharing (accompagnement de la postulation à l'entretien d'embauche) et un pool de compétences (mise en synergie des compétences en groupes de 5-6).

Le projet venant de débiter, il est prématuré de présenter des résultats.

**Projet : « Mentorat Emploi Migration »**

**Association :**



**Description du projet :** Ce programme vise à favoriser l'insertion professionnelle des migrant-e-s qualifié-e-s ressortissants des Etats tiers (hormis les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle Zélande), en complément aux dispositifs d'insertion professionnelle existants dans le canton. Pour ce faire, le projet constitue des paires (duos) de deux professionnels d'un même secteur ou d'une même profession, dont l'une ou l'un a une expérience de travail en Suisse et l'autre, migrante ou migrant, a exercé ou étudié dans la profession correspondante à l'étranger.

**Financement :**

Subvention ponctuelle 2012 - 2013 : CHF 30'000.-

**Pour plus d'informations :**

Secrétaire romand de la Fondation : Monsieur Philippe Bovey

Personne de contact : Madame Anne-Claude Gerber, responsable projet : 021 613 40 70

Site internet : [www.heks.ch](http://www.heks.ch)

**Situation et résultats du projet :**

Par le mentorat, il s'agit d'offrir un soutien bénévole et un accompagnement personnalisé aux migrant-e-s qualifié-e-s dans leur parcours d'insertion professionnelle sur le marché du travail suisse. La relation de mentorat se déroule sur une période maximale d'une année. Mentors et mentés conviennent librement de la fréquence de leurs contacts. Un suivi de chaque duo est assuré par la coordination du programme.

Le financement du Fonds chômage ayant débuté en 2012, il est prématuré de présenter des résultats pour la période en cours.

Ceci étant, nous pouvons mentionner que la phase pilote du projet (2010-2012) a montré la pertinence du programme qui répond à une forte demande. Les premiers résultats sont par ailleurs encourageants : ainsi, 40% des personnes ayant reçu le soutien d'un mentor ont trouvé un emploi dans leur secteur professionnel et à leur niveau de qualifications, 20% dans un autre secteur que le leur et 3% dans leur secteur d'origine mais à un niveau de qualifications inférieur.



**Projet : « Nos forces dans la vie (bilan de compétences) »****Association :**

**Description du projet :** Espace de formation spécifique pour les femmes, Voie F est une structure pensée et construite de manière à faciliter l'accès des femmes aux cours, ainsi que leur maintien en apprentissage. Gratuits pour celles qui ont un petit revenu, les cours sont dispensés à temps partiel en dehors des vacances scolaires afin d'alléger les problèmes de garde des enfants. Voie F propose principalement des formations de base à l'attention de femmes (migrantes et non migrantes) peu qualifiées, en vue de faciliter et de maintenir leur (ré)insertion socioprofessionnelle. Le but de la formation « Nos forces dans la vie » est d'augmenter l'autonomie des femmes migrantes en processus d'alphabétisation ou d'apprentissage du français au sein de leur environnement familial, social et professionnel afin de favoriser leur intégration.

**Financement :**

Mars 2012 – Février 2014 : CHF 35'736.-

**Pour plus d'informations :**

Présidente : Madame Barbara de Bobes

Personne de contact : Madame Emmanuelle Gosteli, Directrice: 022 320 51 30

Site internet : [www.voief.ch](http://www.voief.ch)**Situation et résultats du projet :**

« Nos forces dans la vie » est un bilan de compétence basé sur l'oralité. Il a pour objectif d'identifier les compétences de chaque participante et de les démontrer par l'exemple. Le travail porte sur les expériences passées et présentes de chacune afin d'en extraire des compétences permettant d'aborder des situations nouvelles et, de réaliser un projet (se projeter dans l'avenir avec confiance). L'objectif est de renforcer la confiance en elles des femmes par la valorisation des capacités et de les inciter ensuite dans un processus de formation continue.

Voie F souhaite offrir deux sessions de cours par an de 68 heures chacune à une douzaine de femmes migrantes.

Le financement du fonds chômage ayant débuté en mars 2012, il semble un peu prématuré de présenter des résultats.

Signalons cependant qu'en 2012 :

- 12 participantes ont terminé le cours et 11 d'entre elles ont obtenu une attestation
- Suite à la formation, 100% des participantes projettent de s'inscrire à une autre formation
- 100% des participantes ont identifié trois de leurs compétences génériques fortes

**Projet : « Secteur insertion professionnelle »**

Association :

**camarada carouge**  
insertion professionnelle

**Description du projet :** Le projet développé par Camarada vise à offrir aux femmes migrantes peu ou pas qualifiées des outils pratiques et théoriques pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle et leur permettre d'acquérir une certaine autonomie financière. Pour se faire, l'association a développé un programme de formation intensive incluant notamment des cours de français liés à la vie professionnelle, des cours pratiques et théoriques axés sur la profession d'employée à domicile et des informations sur le monde du travail en Suisse.

**Financement :**

Janvier 2010 à Décembre 2011 : CHF 292'681.-

Janvier 2012 à Décembre 2013 : CHF 480'300.-

**Pour plus d'informations :**

Président de l'association : Monsieur Maurice Gardiol

Personne de contact : Madame Névine Attia Macchi, responsable de projet : 022 301 52 94

Site internet : [www.camarada.ch](http://www.camarada.ch)

**Situation et résultats du projet :**

L'association développe des processus interculturels d'intégration qui offrent aux femmes exilées une réelle possibilité de reconstruire une identité personnelle et sociale. Les axes de travail se concrétisent plus spécifiquement à travers les activités suivantes : programme ici-formation (formation sur 12 semaines axée sur la profession d'employée à domicile), ateliers d'intégration, cours de français du soir, accueil mère-adolescents et soutien à l'entrepreneuriat en équipe.

En 2012 :

- 33 femmes ont participé au cursus « ici-formation », portant le taux d'occupation du cours à 94%. Plus de 80% des participantes ont obtenu l'attestation de compétences
- 16 femmes ont suivi des cours de français du soir
- Après leur formation, les participants ont exécuté un total de 50 stages en entreprises
- 103 entreprises ont collaboré avec l'association pour ces stages
- Au plus tard une année après leur formation, 8 femmes ont trouvé un emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois ou indépendante), 9 femmes ont un CDD (de moins de 6 mois) et 5 ont entamé une formation qualifiante ou ont intégré une autre structure qualifiante

**Projet : « Espace Jeunes Espoir »****Association :**

**Description du projet :** Le projet Espace Jeunes Espoir contribue à l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des jeunes migrant-e-s (16 à 25 ans) qui rencontrent des difficultés dans leur processus d'insertion à Genève. L'association accompagne les jeunes dans la recherche et l'élaboration d'un projet professionnel durant neuf mois. Elle leur propose une remise à niveau (français, mathématiques, bureautique), un placement en entreprise, un accompagnement et un espace de médiation.

**Financement :**

Année scolaire 2010 – 2011 : CHF 45'000.-

Janvier 2012 – Décembre 2013 : CHF 80'000.-

**Pour plus d'informations :**

Président de l'association : Monsieur Alpha Dramé

Personne de contact : Monsieur Didier Nsasa, responsable de projet : 022 340 71 11

Site internet : [www.kultura.ch](http://www.kultura.ch)

La particularité du programme réside dans la capacité de l'association à intégrer les dimensions socioculturelles et le dialogue avec les parents dans l'accompagnement des jeunes. Le financement du Fonds chômage a permis de soutenir des cours de remise à niveau de connaissances de base pour réussir un examen d'entrée en apprentissage, complété par une immersion professionnelle (stages de 3 mois). Pour 2012, l'association avait l'objectif de consolider son dispositif « Espace Jeunes Espoir » et d'accompagner de manière individualisée une dizaine de jeunes.

**Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2012 :**

- 13 jeunes ont été suivis dans le cadre du programme « Espace Jeunes Espoir »
- 7 jeunes ont rattaché avec un projet professionnel : 4 ont débuté un apprentissage, 2 poursuivent un stage de longue durée et 1 a trouvé du travail. Par ailleurs, deux jeunes poursuivent leur formation en vue d'entreprendre un apprentissage en septembre 2013.

**Projet : « Dispositif Jeunes »**

**Association :**



**Description du projet :** Chaque année, l'association La Barje propose à une quinzaine de jeunes en rupture de formation scolaire ou professionnelle des stages autour des métiers liés à la gestion de débits de boissons et d'événements socioculturels. L'offre de stages se décline en plusieurs volets selon la durée des stages. Ces stages permettent aux jeunes de développer des compétences favorisant leur insertion socioprofessionnelle.

**Financement :**

Avril – Décembre 2011 : CHF 30'000.-

Janvier 2012 – Décembre 2013 : CHF 130'540.-

**Pour plus d'informations :**

Président de l'association : Monsieur Paul Oberson

Personne de contact : Monsieur Vincent Tournier : 022 344 83 56

Site internet : [www.labarje.ch](http://www.labarje.ch)

**Situation et résultats du projet :**

En 2011, le Fonds chômage a soutenu le « Dispositif Jeunes » sur une période de 9 mois correspondant aux activités des buvettes saisonnières (Quai les Lavandières et Cité des Sciences). Au terme de cette première étape de soutien, l'évaluation du projet a démontré que les objectifs assignés étaient globalement atteints.

L'offre de stages d'insertion de la Barje se décline sur deux volets : « stages pro » (sur une durée de 4 mois à 100%) et les « stages découvertes » (sur une semaine à 100%).

En 2012 :

- 19 jeunes (4 femmes et 15 hommes) ont pu bénéficier de stages à la Barje
- Sur ces 19 jeunes, 16 ont réalisé des « stages découverte » et 3 des « stages pro »
- En tout, l'association a proposé 326 jours de stage en insertion professionnelle en 2012
- Selon une évaluation menée à l'interne, le niveau de satisfaction des jeunes par rapport à leur stage est considéré de « bon à très bon » dans 92% des cas.

**Projet : « Programme d'insertion du Bateau-Lavoir »**

Association :

**L'Equipage**

**Description du projet :** L'association l'Equipage vise à promouvoir l'insertion de jeunes entre 16 et 25 ans en rupture scolaire ou d'apprentissage, en leur offrant la possibilité d'expérimenter le monde du travail à travers une activité valorisante sous forme de stage au sein du café-restaurant le Bateau-Lavoir, ainsi qu'un accompagnement dans la construction d'un projet personnalisé.

**Financement :**

Janvier 2012 – Décembre 2013 : CHF 100'000.-

**Pour plus d'informations :**

Président de l'association : Monsieur Erik Grobet

Personne de contact : Madame Stéphanie Rosselet, responsable encadrement : 022 321 38 78

Site internet : [www.bateau-lavoir.ch](http://www.bateau-lavoir.ch)**Situation et résultats du projet :**

Ce projet a pour vocation d'accueillir sur le Bateau-Lavoir des jeunes en rupture dans le cadre de stages, afin de contribuer à leur réinsertion dans le monde du travail. Des moments pour des bilans individualisés, ainsi que des réunions de réseau, sont régulièrement proposés.

Les premiers résultats laissent entrevoir que 20 jeunes sont passés par le bateau-lavoir. Ils y ont découvert le milieu de la restauration et ont été actifs tant en cuisine qu'en service et au bar. Près de la moitié (42%) a connu une sortie positive. A cela s'ajoutent 21% de jeunes qui se trouvaient, au terme de leur stage dans une dynamique de recherche active d'emploi ou de formation qualifiante. Ainsi, 63% des jeunes qui ont effectués un stage au sein du bateau-lavoir en sont ressortis dans une dynamique positive en termes de réintégration du marché de l'emploi. Ces résultats sont particulièrement encourageants après seulement 8 mois d'activités.



**Projet : « VIA, Vers l'intégration et l'autonomie »**

**Association :**



**Description du projet :** VIA est un projet d'insertion sociale et professionnelle développé par la Boîte à Boulot. Il s'adresse à des jeunes âgés de 15 à 25 ans, sans formation achevée et sans activité, et leur propose un processus permettant de renouer progressivement avec un projet de formation ou une activité professionnelle : formation scolaire ou SEMO lorsque le parcours scolaire réduit les possibilités de formation professionnelle ou stages rémunérés au sein de services de la Ville de Genève, d'associations et d'entreprises partenaires.

**Financement :**

Janvier 2010 – Décembre 2011 : CHF 1'012'500.-

Janvier 2012 – Décembre 2013 : CHF 1'365'466.-

**Pour plus d'informations :**

Président de l'association : Monsieur Alexandre Balmer

Personne de contact : Monsieur Christophe Matthey, directeur : 022 321 56 76

Site internet : [www.boiteaboulots.ch](http://www.boiteaboulots.ch)

**Situation et résultats du projet :**

Comme les années précédentes, l'équipe VIA n'a cessé d'observer l'augmentation constante des demandes de suivis personnalisés de jeunes en situation de rupture dans leur parcours de formation. De janvier à décembre 2012, les permanences ont été ouvertes - à quelques exceptions estivales - tous les mardis et jeudi de 13h30 à 16h30, pour un total de 75 permanences sur l'année.

En 2012 :

- 120 jeunes ont été accueillis à l'antenne VIA
- 80 jeunes ont suivi le processus VIA
- 203 stages d'insertion et 29 ateliers préparatoires ont été suivis
- La durée moyenne des stages a été de 3 semaines
- 50% des stages ont été effectués en entreprises, 23% dans un service de la Ville et 27% dans une association
- Parmi les 80 nouveaux jeunes suivis en 2012, 12 avaient déjà renoué avec un projet de formation à la fin de l'année
- 23 jeunes sont sortis du dispositif VIA en 2012 : 6 ont repris une formation scolaire dans le public ou le privé, 10 ont commencé une formation professionnelle, 6 ont trouvé un travail en entreprise et 1 s'est lancé dans un projet personnel.

Pour 2013, afin de garantir la poursuite de l'objectif de développement quantitatif et qualitatif des capacités de prise en charge individualisées posé en 2012, l'équipe BAB-VIA ouvrira une deuxième arcade dans le quartier des Pâquis.

**Projet : « Voie 2 »****Association :****CARITAS** Genève

**Description du projet :** Ce programme de réinsertion offre à des jeunes âgés de 18 à 25 ans, en rupture scolaire ou professionnelle, une formation duale du type apprentissage menant à une attestation fédérale (AFP), doublée d'un encadrement individuel spécialisé. Les apprentis bénéficient d'une formation de deux années dans le domaine de la vente ou du travail administratif. Un raccord vers la filière CFC (3 ans au total) est également envisageable.

**Financement :**

Septembre 2009 – Août 2011: CHF 400'000.-

Septembre 2011 – Août 2013 : CHF 600'000.-

**Pour plus d'informations :**

Président de l'association : Monsieur Jean-Philippe Trabichet

Personne de contact : Monsieur Norberto Isem Chen, responsable de projet : 022 708 04 77

Site internet : [www.caritasge.ch](http://www.caritasge.ch)**Situation et résultats du projet :**

Le financement du Fonds Chômage a permis de créer des places de formation CFC/AFP dans le domaine de la vente et du bureau au sein de Caritas Genève et de partenaires affiliés.

Lors de la sixième volée (année scolaire 2011 – 2012) :

- 14 jeunes étaient en apprentissage
- Ils ont bénéficié de 504 heures d'accompagnement social et de 237 heures d'accompagnement scolaire
- 7 jeunes se sont présentés aux examens finaux pour l'obtention d'une AFP. Parmi eux, 5 ont obtenu avec succès leur diplôme (3 dans la vente, 2 dans le domaine administratif).
- 3 jeunes ont été promus en 2<sup>ème</sup> année, 3 ont abandonné.
- 23 jeunes ont été accueillis comme stagiaire au sein des services internes de Caritas avec comme but l'orientation professionnelle dans les métiers de la vente et de l'administration. La durée moyenne de ces stages a été d'une semaine.



## **5. Perspectives et défis 2013**

### **1. Anticiper au mieux la question de la limitation du soutien du Fonds dans le temps**

La mise en œuvre du Fonds chômage ayant démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2009, 7 projets arriveront, fin 2013, au terme de 4 ans de financement par le biais du Fonds chômage. Conformément à ce qui est prévu dans le Règlement d'application, ils feront l'objet d'un examen au sein de la Commission consultative, sur la base d'un rapport portant sur toute la période. Celle-ci préavisera en fonction de la pertinence et des résultats des projets dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle. Il reviendra ensuite au Conseil administratif de se déterminer quant à l'attribution d'une subvention nominale ou, le cas échéant, quant au renouvellement du soutien accordé dans le cadre du Fonds chômage. Cette dernière hypothèse renvoie à la question de la limitation du soutien du Fonds dans le temps, qui pose, en effet, un certain nombre de questions, tant pour la pertinence de la mission du Fonds chômage que pour les prestataires. En effet, la majorité d'entre eux n'ont ni la base financière, ni l'activité économique rentable qui pourraient leur assurer un taux d'autofinancement suffisant pour se passer complètement d'un financement public.

### **2. Recevoir et analyser les préconisations résultantes de l'évaluation externe**

En mai 2013, la première évaluation externe du dispositif « Fonds chômage » sera rendue. Il sera ainsi possible d'identifier les forces du dispositif, notamment au regard de l'existant au niveau fédéral et cantonal, mais également de mettre en lumière ses éventuelles possibilités d'amélioration. Il est également espéré de cette évaluation qu'elle puisse porter un regard analytique sur les prestataires (associations) et leurs bénéficiaires, afin de dégager des typologies, permettant à terme, d'améliorer le suivi des projets et de mieux communiquer sur les publics touchés et les résultats.

### **3. Assurer la pérennité financière du Fonds chômage sur le long terme**

En 2013, le Fonds chômage commencera l'année avec une subvention de CHF 0, partant de l'idée que le Fonds peut puiser en tout temps dans son « non dépensé » sur les exercices antérieurs, s'élevant au 31 décembre 2012 à un peu plus de CHF 6 millions. Néanmoins, sachant que les engagements actuels consomment déjà la majeure partie du Fonds, il conviendra de rétablir la ligne budgétaire dans le projet de budget 2014 et de pousser les structures soutenues à diversifier leurs sources de financement. Ce rétablissement de la ligne budgétaire s'avérera indispensable pour continuer à couvrir le financement de projets.

### **4. Réussir le virage organisationnel du secrétariat du Fonds chômage autour de la constitution d'un jobsharing**

En réponse à une demande d'articulation entre vie professionnelle et vie privée sur le poste d'administrateur du Fonds chômage, il s'agira, courant 2013, de mettre en place une organisation du travail de type « jobsharing » (emploi partagé) en ouvrant un deuxième poste d'administrateur-trice à 50%. Au terme de ce processus de recrutement, deux personnes occuperont la même fonction, à 50%. Les bénéfices attendus de ce changement organisationnel sont d'une part, en terme de gestion, la possibilité de pouvoir faire reposer la gestion opérationnelle et financière sur deux personnes plutôt qu'une, renforçant ainsi la dynamique d'échanges et de regards croisés sur l'évolution du fonds et permettant également de mettre en place un système de « suppléance » en cas d'absence. D'autre part, il s'agira d'expérimenter de manière concrète, pour la première fois en Ville de Genève, ce modèle d'organisation et de partage du travail, promu par La Ville dans son Règlement « Egalité entre femmes et hommes » (art. 7) et dans son Programme stratégique de Développement durable (objectif 11).

## 6. Rapport financier

### EVOLUTION 2009-2010-2011

	<i>Attribution 2009</i>	<i>2'700'000</i>
<i>Montant total engagé par le CA en 2009</i>	<i>2'667'440</i>	
<i>Solde non engagé à fin 2009</i>	<i>32'560</i>	
-	<u><i>2'700'000</i></u>	<u><i>2'700'000</i></u>
-		
	<i>Attribution 2010</i>	<i>5'700'000</i>
<i>Montant total engagé par le CA en 2010</i>	<i>2'746'046</i>	
<i>Solde non engagé à fin 2010</i>	<i>2'953'954</i>	
-	<u><i>5'700'000</i></u>	<u><i>5'700'000</i></u>
-		
	<i>Attribution 2011</i>	<i>5'550'000</i>
<i>Demandeur</i>	<i>Subvention CHF</i>	
Maison Kultura	125'000	
OSEO	253'599	
Comptabilis	160'000	
Realise	264'250	
La Barje	30'000	
Genèveroule	160'530	
Découvrir	440'000	
Pacte	15'000	
Caddie Service	980'000	
Camarada	480'300	
Bienvenue!	305'000	
<i>Montants engagés par le CA en 2011</i>	<i>3'213'679</i>	
<i>Solde non engagé à fin 2011</i>	<i>2'336'321</i>	
-	<u><i>5'550'000</i></u>	<u><i>5'550'000</i></u>
-		
	<i>Attribution 2012</i>	<i>5'550'000</i>

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
Rapport annuel 2012 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

1671

<i>Demandeur</i>	<i>Subvention CHF</i>
Caritas Genève	600'000
Bateau Genève	297'000
Boîte à Boulots, Antenne VIA	1'365'466
La Barje	130'540
L'Equipage	100'000
La Carte Blanche	220'230
Voie F	35'736
T-Interactions	594'440
Fondation EPER	30'000
Voie F	103'674
Pacte	42'000
G9 - groupe de 9 associations	285'050
Comptabilis	55'000
Bienvenue	300'000
Fondation EPER	30'000
SOS Femmes	318'040
Certis	227'000
<b>Montants engagés par le CA en 2012</b>	<b>4'734'176</b>
<b>Solde non engagé à fin 2012</b>	<b>815'824</b>
-	<u>5'550'000</u> - <u>5'550'000</u>

**Solde non engagé par le CA - situation au 31.12.2012**

Non engagé:

2009	32'560.00
2010	2'953'954.00
2011	2'336'321.00
2012	815'823.80
	<b>6'138'658.80</b>

Pas d'attribution budgétaire en 2013, le Fonds chômage étant alimenté par le solde non engagé à fin 2012.

## Rapport annuel 2012 du Conseil administratif sur le Fonds chômage

**Le président.** Mesdames et Messieurs, le bureau et les chefs de groupe vous proposent le renvoi direct du rapport annuel 2012 sur le Fonds chômage à la commission des finances.

**Mis aux voix, le renvoi du rapport à la commission des finances est accepté par 49 oui contre 6 non.**

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Monsieur le président, j'avais demandé la parole avant le vote... Je voulais proposer que ce rapport sur le Fonds chômage soit également renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. En effet, il serait très intéressant pour cette commission de pouvoir étudier ce rapport.

**Le président.** Nous allons voter cette proposition, à savoir le renvoi du rapport annuel 2012 sur le Fonds chômage également à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse... Monsieur Fiumelli, vous demandez la parole?

**M. Olivier Fiumelli** (LR). Oui, Monsieur le président. J'aimerais juste signaler que le Parti libéral-radical ne comprend pas pourquoi on renvoie ces documents en commission. Il s'agit juste d'en prendre acte. Nous avons tous la possibilité de poser des questions lors de l'examen des comptes et du budget sur n'importe quel document et n'importe quelle information émanant de l'administration. Ce n'est pas la peine d'en faire des objets spécifiques du Conseil municipal. De toute façon, nous n'avons aucun pouvoir sur ces documents.

Le Parti libéral-radical propose qu'on prenne acte de ce rapport, pour éviter de perdre du temps, de dépenser des jetons de présence, mais il souhaite surtout qu'on ne le renvoie pas dans douze commissions!

**Le président.** Monsieur Fiumelli, ce renvoi à la commission des finances a été proposé par le bureau et les chefs de groupe, et c'est voté. (*Protestations.*) En complément, je fais voter le renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

*Mis aux voix, le renvoi du rapport à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 38 non contre 18 oui (1 abstention).*

## 12. 9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025 (D-39).

<b>Table des matières</b>	
Introduction	4
Contexte	4-5
Décisions du Conseil Administratif	6-7
Méthode	8
Conclusion	9
Lexique des abréviations	10-11
<b>GRAPHIQUES ET TABLEAUX</b>	
Planification des dépenses et recettes totales d'investissement (tableau N° 1)	14
Planification des dépenses totales d'investissement (graphique N° 1)	15
Comparatif des dépenses d'investissement du sixième au neuvième PFI	16
Répartition des investissements totaux par groupes et sous-groupes fonctionnels (graphique N° 2 et tableau N° 2)	17-19
Evolution des dépenses totales planifiées pour la période allant du premier au neuvième PFI, par groupes fonctionnels	20-21
Dépenses et recettes prévisionnelles 2014 par département et service gestionnaire	22
<b>LISTES DÉTAILLÉES</b>	
Présentation des listes	23
Potentiel de crédits de réalisations dont le dépôt devrait intervenir en 2014	25-27
Crédits d'investissements votés par le Conseil municipal	29-50
Crédits d'investissements déposés au Conseil municipal	51-56
Projets actifs	57-80
Nouveaux projets actifs introduits au 9 <sup>ème</sup> PFI	81-86
Projets retirés du PFI	87-89

## Introduction

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Annuellement, la municipalité établit un Plan financier d'investissement (PFI) permettant de disposer d'un tableau de bord des investissements précieux et efficace.

Le PFI est un outil à usage multiple qui assure la transparence des activités municipales à plusieurs niveaux :

- Au plan politique, il représente un plan d'intentions en termes de projets et de priorités des investissements.
- Au plan stratégique, il représente un outil de planification, de coordination et d'analyse.
- Sur un plan opérationnel, enfin, il est un outil de gestion pour l'ensemble des services gestionnaires et bénéficiaires.

Selon les dispositions prévues par l'article 37, alinéa 1, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes<sup>1</sup> (B.6 05.01), le Conseil administratif vous présente le 9<sup>ème</sup> plan financier d'investissement de la Ville de Genève couvrant les années 2014 à 2025. Il est déposé de manière à pouvoir être étudié en même temps que le projet de budget de fonctionnement 2014.

<sup>1</sup> (B.6 05.01) « Le plan d'investissement doit être établi chaque année et présenté au conseil municipal en même temps que le budget de fonctionnement; il n'est pas soumis au vote. »

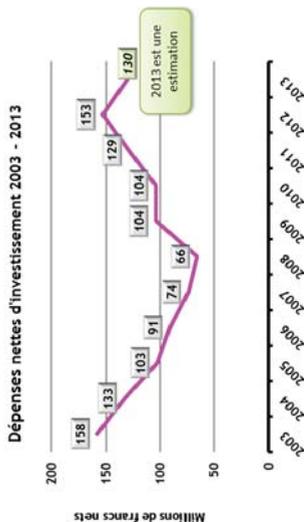
## Contexte

Notamment en raison de l'évolution du contexte économique et budgétaire de la municipalité, la question des crédits d'investissements a suscité de nombreuses interrogations et discussions entre les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif.

Largelement évoqué lors du dernier débat budgétaire, ce sujet a ensuite été abordé à de nombreuses reprises au sein de plusieurs commissions du Conseil municipal.

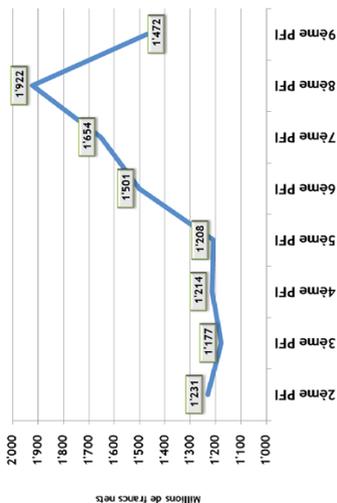
### Evolution des dépenses d'investissement

Au cours des quatre dernières années, les dépenses d'investissements ont nettement progressé pour atteindre en 2012 la somme de 153 millions de francs, soit un montant comparable au montant enregistré en 2003.



- l'ajustement régulier des coûts des projets en fonction de l'avancement des études ;
- la présentation au Conseil municipal de certains projets non prévus initialement dans la planification financière.

Evolution des volumes financiers du PFI



Ramené à 1.47 milliards de francs au 9<sup>ème</sup> PFI, ce volume global est maintenant largement réduit en fonction de différentes décisions du Conseil administratif.

Il correspond à une dépense annuelle moyenne de l'ordre de 120 millions de francs. Cette valeur reste toutefois théorique dès lors que la planification n'est pas linéaire sur l'ensemble de l'espace temporel de douze ans prévu par le plan.

Ainsi, sur dix ans, la moyenne annuelle des dépenses d'investissements s'est élevée à 110 millions de francs. Dépendantes de nombreux paramètres et de plusieurs éléments aléatoires liés à l'avancement des chantiers par exemple, ces dépenses sont logiquement fluctuantes. Il est certes possible d'influencer une tendance mais pas d'envisager une linéarité permanente. Il serait cependant souhaitable de pouvoir maîtriser l'amplitude des variations annuelles observées.

De 2006 à 2010 le taux d'autofinancement des investissements a été excellent. Il a permis de réduire considérablement la dette, qui est passée progressivement de 1.84 milliards de francs en 2007 à 1.41 milliards de francs fin 2012. Cependant, l'année 2011 montre un premier fléchissement de l'autofinancement avec un taux de 89 %. Cette tendance s'amplifie en 2012 avec 74 millions de francs d'insuffisance de financement pour un taux d'autofinancement correspondant de 50 %.

### Volumes financiers du PFI

Le volume financier global d'un PFI totalise les dépenses prévues des crédits déjà votés par le Conseil municipal, des crédits déposés (à l'examen de votre Conseil), ainsi que les projets actifs à l'étude dans les services.

Évalué à un montant global de l'ordre de 1.2 milliards de francs entre le deuxième PFI (2007 - 2018) et le cinquième PFI (2010 - 2021), le volume financier global du plan a considérablement augmenté dès 2010, pour s'élever à plus de 1.9 milliards dans le huitième PFI.

Cette augmentation a plusieurs causes, dont notamment:

- l'introduction de plusieurs gros projets comme les équipements et aménagements liés au CEVA, l'extension et le réaménagement du IMAH, la Nouvelle Comédie, etc. ;
- l'introduction régulière de nouveaux projets actifs de moindre coût par les départements et services ;

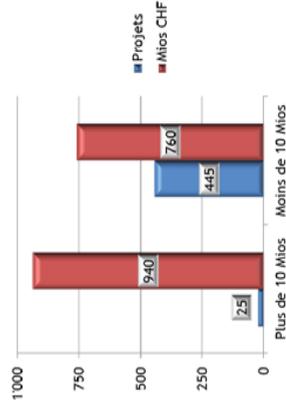
- de réduire l'enveloppe financière de certains projets ou d'introduire de nouvelles participations de tiers (recettes) ;
- de renoncer à certains projets, de les abandonner.

Ces décisions ont été détaillées dans quatre listes qui ont été remises et commentées en mars dernier à la commission des finances du Conseil municipal ainsi qu'à la commission des travaux et des constructions.

### Projets de plus de 10 millions de francs

Le nombre total de projets ou crédits répertoriés dans le PFI est d'environ 470 objets pour un total brut de 1700 millions de francs (ou 1'470 millions de francs nets, recettes déduites).

25 projets, d'un coût unitaire de 10 millions de francs ou plus, représentent à eux seuls environ 940 millions de francs de dépenses ou 55 % des dépenses totales du Plan. La planification de ces gros projets a donc un impact important sur le PFI.



## Décisions du Conseil administratif

Dans le but d'améliorer la maîtrise des investissements et de modérer les dépenses prévues, le Conseil administratif a pris différentes décisions qui ont un impact certain sur le 9<sup>ème</sup> PFI.

### Commission des investissements

Sur un plan fonctionnel, rappelons que le PFI est géré par la direction du département des constructions et de l'aménagement (DCA). Pour soutenir le travail du DCA et être en mesure de fournir différentes analyses aux plans technique et financier, le Conseil administratif a décidé de créer, en automne dernier, une commission des investissements (COMIN).

Préidée par le Directeur général, elle comprend des représentants de tous les départements municipaux. En plus de nombreuses analyses et propositions liées à la construction du plan financier, le Conseil administratif a confié différents mandats à la COMIN, comme l'impact des investissements sur l'économie locale, une étude sur l'amortissement des terrains, une étude sur les coûts liés aux normes de construction, une réflexion sur le partenariat public-privé ou avec d'autres entités publiques. Ces études ou mandats sont en cours.

### Projets repoussés, modifiés ou abandonnés

A la suite de la publication du 8<sup>ème</sup> PFI, en automne dernier, le Conseil administratif a décidé, fin 2012, sur proposition de la COMIN :

- de sortir du Plan un certain nombre de projets actifs qui passent en statut de projet non planifié. Ils ne font plus partie du PFI et pourront éventuellement être réintroduits au plan ultérieurement ;
- de repousser dans le temps la planification d'études et/ou de réalisations de certains projets actifs ;

Conscient qu'il n'est pas possible de réaliser tous les gros projets simultanément, pour des raisons financières et de capacité de gestion interne notamment, le Conseil administratif a examiné attentivement ces différents projets. En juin 2013, il a décidé de repousser dans le temps le démarrage de certains objets et d'ajuster des participations de tiers.

Cette nouvelle planification est détaillée dans la liste des projets actifs (voir ci-après, p. 58 et suivantes).

Les effets bénéfiques de ces différentes décisions sont clairement visibles lorsque l'on compare l'évolution du graphique N° 1 (voir ci-après, p. 16). Le volume financier global est réduit, la planification des dépenses annuelles plus réaliste et proche de la cible du budget financier quadriennal (BFO).

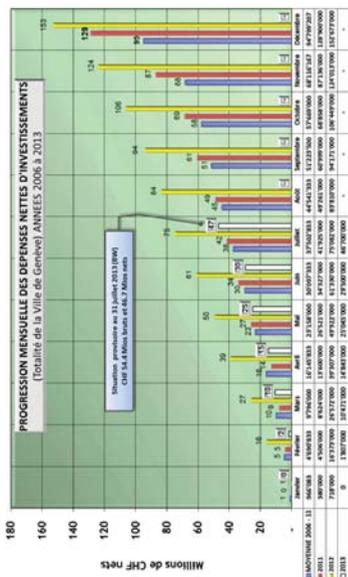
### Suivi des dépenses d'investissement

Afin d'améliorer le suivi financier des opérations en cours de réalisation ou d'étude et de respecter le volume global annuel défini par le Conseil administratif, différents outils de « monitoring » sont en exploitation.

#### Suivi mensuel global

Le suivi mensuel des dépenses totales de la municipalité permet de surveiller l'évolution ou la progression de ces dépenses, en vue notamment de respecter l'enveloppe globale définie par le Conseil administratif.

L'expérience montre qu'en général la progression des dépenses est relativement linéaire sur les dix premiers mois d'une année civile. Par contre, sur les deux derniers mois, elles croissent de manière plus exponentielle, conséquence des boucléments annuels auxquelles sont astreintes les entreprises.



#### Suivi financier par service gestionnaire

En plus de la planification technique des différentes opérations qu'ils pilotent, les services gestionnaires doivent désormais respecter une « enveloppe » globale maximum par année. Là également, un suivi mensuel a été mis en place.

Même si la Loi sur l'administration des communes (LAC) ne fixe pas de limites dans la temporalité des dépenses d'un crédit d'engagement, un objectif annuel global des dépenses d'investissement ne pourra être maîtrisé sans une planification plus fine et un respect de celles-ci par service gestionnaire.

A titre d'exemple, en matière de planification des dépenses à court terme, pour des crédits déjà votés par votre Conseil, une attention particulière est désormais portée sur le moment du démarrage de certains gros chantiers.

## Méthode

L'analyse des précédents PFI montre qu'il est devenu extrêmement difficile d'élaborer de façon fiable et avec une précision suffisante une planification des dépenses d'investissement au-delà de l'année en cours, voire de la suivante, compte tenu des nombreux paramètres susceptibles d'influencer le planning intentionnel des projets.

- Parmi ceux-ci, citons notamment :
- le délai de traitement des propositions de crédit soumises à la délibération du Conseil municipal ;
  - l'incertitude liée au sort que ce dernier peut réserver à certains d'entre eux, compte tenu de majorités politiques parfois fluctuantes ;
  - le risque de référendum qui touche quelques projets emblématiques ;
  - l'incertitude liée au financement de tiers de dossiers particuliers ;
  - le montage politique délicat de projets liés, comme par exemple l'aménagement de zones à priorité piétonne et le principe de compensation du stationnement supprimé en surface ;
  - les risques d'oppositions et de recours, à toutes les phases du projet (autorisation de construire, adjudication, etc.) ;
  - l'allongement du délai de traitement administratif des dossiers ;
  - la coordination parfois difficile avec certains services de l'Etat ;
  - la capacité de travail des services et des mandataires, etc. ;
  - etc.

Dans ces conditions, le Conseil administratif considère que toute planification de dépenses à moyen et long terme se révèle être un exercice périlleux, au résultat plus qu'aléatoire. Elle ne saurait engager formellement le Conseil car la liste des crédits du PFI en cours, mais plus particulièrement celle des projets à venir, reste un plan d'intention.

Le 9<sup>ème</sup> PFI 2014 - 2025 présente un volume financier global de 1'696 millions de francs bruts, dont à déduire 224 millions de francs de recettes prévisibles, soit un volume net de 1'472 millions de francs. Cette dernière somme se répartit comme suit :

- crédits votés : 368 millions de francs
- crédits déposés : 146 millions de francs
- projets à venir : 958 millions de francs

Répartie sur douze ans, cette somme correspond à une dépense moyenne d'environ 120 millions de francs par an, somme légèrement inférieure aux 130 millions de francs décidés pour le 32<sup>ème</sup> budget financier quadriennal (BFO 2014 - 2017).

Il appert cependant que le volume net global a été principalement planifié par les services gestionnaires sur la première moitié de la période du plan. Sans risque de se tromper, nous pouvons toutefois affirmer que ce scénario est très improbable, compte tenu des nombreuses incertitudes qui pèsent sur plusieurs dossiers, et pour les raisons exposées précédemment.

Dans ces conditions, superposé à la planification initiale des services gestionnaires et bénéficiaires, le 9<sup>ème</sup> PFI présente une projection certainement plus réaliste des dépenses d'investissement à venir, dont vous trouverez le détail dans le tableau N° 1, lequel est imagé par le graphique N° 1.

---

## Conclusion

Le Conseil administratif a pris plusieurs mesures et décisions pour répondre notamment aux vœux d'une majorité du Conseil municipal. Il accorde une importance particulière à la gestion des investissements et à l'évolution potentielle de la dette. La question du niveau « optimal » d'endettement est objet de débat dans les collectivités publiques depuis longtemps. De manière contextuelle, une croissance de l'endettement est un report de charges vers les générations futures. Ce report se justifie pleinement par la création d'une nouvelle infrastructure qui sera également transmise.

A noter aussi que les charges de fonctionnement induites par les investissements, à savoir les amortissements, les charges d'intérêt ainsi que les frais de fonctionnement des nouveaux équipements ainsi créés ont inévitablement des conséquences sur l'équilibre du budget de fonctionnement.

Ce 9<sup>ème</sup> Plan financier d'investissement 2014 - 2025 réduit de plusieurs centaines de millions de francs son volume financier global et présente, même avec plusieurs incertitudes, une planification plus prudente et réaliste.

Cela étant, le nombre de nouveaux projets améliorant le rayonnement de notre ville et la qualité de vie de nos concitoyens reste important, ce qui est un signe positif de la Ville de Genève dans un environnement global restant incertain. La municipalité doit aussi répondre à des défis majeurs ou à différentes obligations avec des partenaires. Elle doit enfin entretenir avec une vision stratégique son patrimoine financier et administratif.

Des ressources financières importantes restent prévues dans les domaines de la culture, du logement, de l'aménagement ainsi que pour les équipements scolaires. Comme pour les précédents plans financiers, le Conseil administratif vous livre ce document stratégique en espérant qu'au-delà des seuls chiffres, il suscitera des échanges et de riches débats avec les élus et les élus du Conseil municipal.

## Lexique des abréviations

### A. Statuts des objets du PFI

VOT	Crédit voté par le Conseil Municipal
DEP	Crédit déposé sous forme de proposition de crédit (PR) devant le Conseil municipal
PRA	Projet actif
N-PRA	Nouveau projet actif qui ne figurait pas au précédent plan financier

### B. Autorités, départements et services municipaux

ACE	Administration centrale	DEUS	Direction du département de l'environnement urbain et de la sécurité
BAA	Bibliothèque d'art et d'archéologie	DFIN	Direction financière
BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	DFL	Direction du département des finances et du logement
BGE	Bibliothèque de Genève	DG	Direction générale
CA	Conseil administratif	DPBA	Direction du patrimoine bâti
CIG	Centre d'icongraphie genevoise	DRH	Direction des ressources humaines
CIV	Service de l'état civil	DSIC	Direction des systèmes d'information et de communication
CJB	Conservatoire et jardin botaniques	ECO	Service des écoles et institutions pour l'enfance
CM	Conseil municipal	ENE	Service de l'énergie
CMAI	Centrale municipale d'achat et d'impression	GCI	Service du génie civil
CPA	Unité conservation du patrimoine architectural	GIM	Gérance immobilière municipale
DCS	Direction du département de la culture et du sport	LOM	Service logistique et manifestations
DCA	Direction du département des constructions et de l'aménagement	MAH	Musée d'art et d'histoire
DEJ	Service de la jeunesse	MEG	Musée d'Ethnographie de Genève
		MHN	Musée d'histoire naturelle
		OPF	Unité opérations foncières
		SAM	Service de l'aménagement urbain et de la mobilité
		SDPE	Service de la petite enfance
		SEEP	Service de la sécurité et de l'espace publics
		SEVE	Service des espaces verts
		SIS	Service d'incendie et de secours
		SOC	Service social
		SPF	Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire
		SPO	Service des sports
		URB	Service d'urbanisme
		VVP	Voirie - Ville propre

C. Autres abréviations usuelles

APM	Agent de police municipale		
BFQ	Budget financier quadriennal		
CECOFOR	Centre de compétence en matière de formation	PLQ	Plan localisé de quartier
CEVA	Liaison ferroviaire Cornavin, Eaux-Vives, Annemasse	PR	Proposition de crédit d'investissement du Conseil administratif destinée au Conseil municipal
CHF	Franc suisse	PRV	Plan quadriennal de renouvellement des véhicules et engins (hors SIS & voirie)
COMOGEV	Comité des maîtres d'ouvrage de la gare des Eaux-Vives	PSIC	Plan biennal des systèmes d'information et de communication
CFE	Chemins de fer fédéraux	QV	Qualité de vie dans les quartiers
Cpl	Complémentaire	SIG	Services industriels de Genève
Dpt	Département	St	Indice « Stratus »
EU/EP	Eaux usées; eaux pluviales (concerne les collecteurs)	TC	Plan directeur des transports en commun
EVE	Espace de vie infantine	TCOB	Tram Cornavin, Onex, Bernex
Fondetec	Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève	TPG	Transports publics genevois
FP	Fondation des parkings	UAC	Unité d'action communautaire
FVGLS	Fondation Ville de Genève pour le logement social	VLS	Vélos en libre service
GP	Accompagnement des grands projets	ZIC	Zone industrielle de Châtelaine (ex SIP)
Mios	Millions de francs suisses	ZP	Zones à priorité piétonne
OA	Ouvrage d'art		
OPAir	Ordonnance fédérale sur la protection de l'air		
OPB	Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit		
PA	Patrimoine administratif		
PAM	Plan d'achat de renouvellement du mobilier, machines diverses, machines de bureau, machines de nettoyage		
PF	Patrimoine financier		
PFI	Plan financier d'investissement		
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux		
PL	Mise en œuvre du plan lumière		
PLCP	Plan directeur des chemins pour piétons		

## Graphiques et tableaux

Le total du PFI cumule trois types d'objets :

- ✓ les crédits déjà votés par le Conseil municipal (sommes non encore dépensées partiellement ou en totalité) ;
- ✓ les crédits déposés au Conseil municipal ;
- ✓ les projets retenus par le Conseil administratif et qui font l'objet d'une planification de dépense, c'est-à-dire les projets actifs.

Les totaux figurant dans les graphiques et tableaux représentent des dépenses brutes, les recettes annuelles étant indiquées généralement et globalement au bas des différents tableaux (à l'exception du graphique N° 1 présenté en dépenses nettes).

Quelques différences minimales entre les calculs des différents tableaux et graphiques peuvent provenir des arrondis en millions de francs.

Ces différents documents de synthèse sont présentés comme suit :

### Graphique et tableau N° 1 – Totalité du plan

Planification des dépenses et recettes totales d'investissement.

Il s'agit des crédits votés, déposés et des projets actifs retenus dans le plan financier (Statuts VOT, DEP, PRA et N-PRA). Cumulés, ils représentent le total brut du PFI.

Le tableau détaille les dépenses et recettes annuelles.

La représentation graphique mentionne des dépenses nettes. Les couleurs sont identiques à celles des listes détaillées.

### Comparatif des dépenses d'investissement planifiées

Il s'agit de la représentation du graphique N° 1 pour la période allant du 6<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup> PFI.

### Graphique et tableau N° 2 – Totalité du plan

Ils présentent également les crédits votés, déposés et les projets actifs (Statuts VOT, DEP, PRA et N-PRA).

Le graphique en « secteurs » détaille les investissements totaux bruts, par groupes fonctionnels ou politiques publiques. Le tableau récapitule les investissements totaux détaillés par groupes et sous-groupes fonctionnels.

### Evolution des dépenses d'investissement planifiées

Cette présentation compare les différentes dépenses planifiées pour la période allant du premier au neuvième PFI, par groupe fonctionnel.

### Dépenses et recettes prévisionnelles 2014

Il s'agit d'enveloppes maximum définies par service gestionnaire, avec un total prévisionnel de CHF 130 Mios net pour l'ensemble de la Ville de Genève.

Planification des dépenses et recettes totales Crédits votés, déposés et projets actifs

Tableau N° 1

A. Situation du 9<sup>ème</sup> selon les informations des services gestionnaires

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Totaux
Millions de CHF													
<b>VOTE BRUT</b>	147.0	133.8	74.2	25.2	13.2	5.1	2.4	1.8	1.3	1.0	0.0	0.0	405.0
Recettes	17.2	14.0	3.8	0.0	0.8	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	36.7
<b>VOTE NET</b>	129.7	119.8	70.4	25.2	12.3	4.3	2.4	1.8	1.3	1.0	0.0	0.0	368.3
<b>DEPOSE BRUT</b>	7.6	12.6	17.2	10.6	18.4	25.0	27.8	27.1	4.3	0.0	0.0	0.0	150.6
Recettes	0.2	0.2	2.4	1.5	0.0	0.0	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	4.9
<b>DEPOSE NET</b>	7.4	12.4	14.8	9.1	18.4	25.0	27.8	26.4	4.3	0.0	0.0	0.0	145.7
<b>PROJETS ACTIFS BRUT</b>	0.1	66.4	118.4	161.6	176.1	168.1	158.3	123.3	62.9	36.4	29.3	39.2	1'140.0
Recettes	0.0	9.9	4.8	23.6	33.8	35.1	34.9	31.1	2.8	2.0	2.0	2.0	182.0
<b>PROJETS ACTIFS NETS</b>	0.1	56.5	113.6	138.0	142.3	133.0	123.4	92.2	60.1	34.4	27.3	37.2	958.1
Total du PFI BRUT	154.6	212.8	209.8	197.4	207.7	198.2	188.5	152.2	68.5	37.3	29.3	39.2	1'695.6
Total des recettes	17.4	24.1	11.0	25.0	34.6	36.0	34.9	31.8	2.8	2.0	2.0	2.0	223.6
<b>Total NET</b>	137.2	188.7	198.8	172.4	173.1	162.2	153.6	120.4	65.7	35.3	27.3	37.2	1'472.0

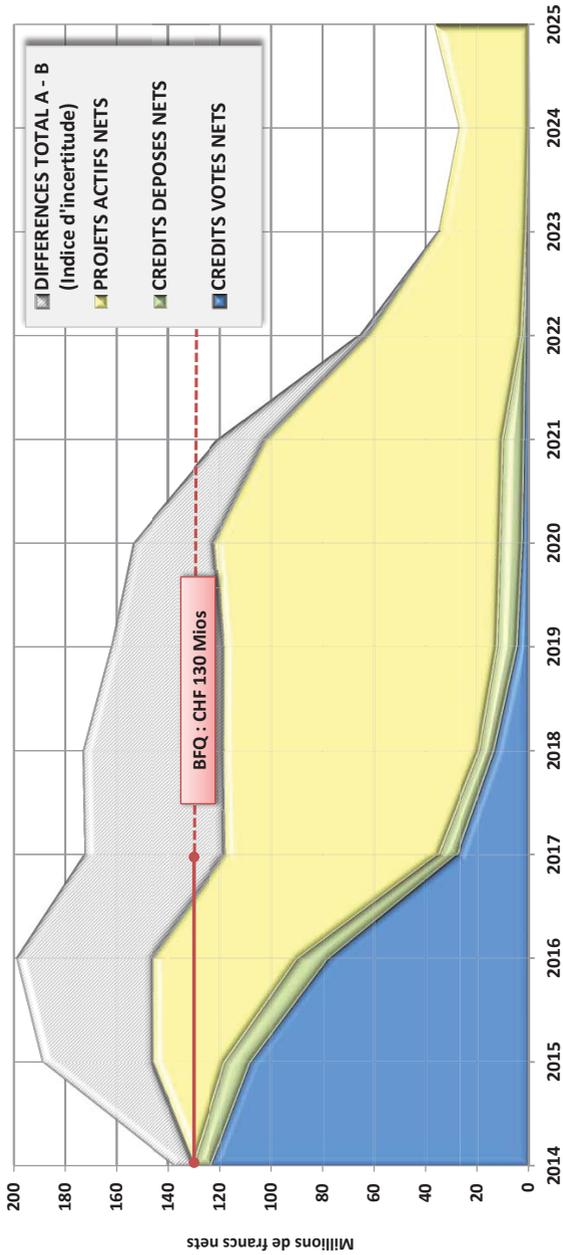
B. Situation corrigée avec des indices d'incertitude

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Totaux
Indices d'incertitudes	0.95	0.90	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	1.10	0	0
<b>CREDITS VOTES NETS</b>	123.2	107.8	77.4	27.7	13.6	4.7	2.7	2.0	1.5	1.1	0.0	0.0	361.7
Indices d'incertitudes	0.90	0.80	0.80	0.80	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0	0	0	0
<b>CREDITS DEPOSES NETS</b>	6.7	9.9	11.8	7.3	5.5	7.5	8.3	7.9	1.3	0.0	0.0	0.0	66.3
Indices d'incertitudes	1.00	0.50	0.50	0.60	0.70	0.80	0.90	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
<b>PROJETS ACTIFS NETS</b>	0.1	28.3	56.8	82.8	99.6	106.4	111.0	92.2	60.1	34.4	27.3	37.2	736.1
<b>Nouveau total NET</b>	130.0	146.0	146.1	117.8	118.7	118.6	122.0	102.1	62.9	35.4	27.3	37.2	1'164.1
DIFFERENCES TOTAL A - B (Indice d'incertitude)	7.2	42.7	52.7	54.5	54.4	43.6	31.6	18.3	2.9	-0.1	0.0	0.0	307.8

Graphique N° 1

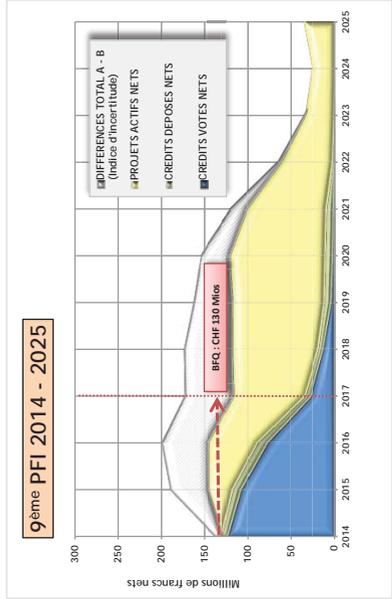
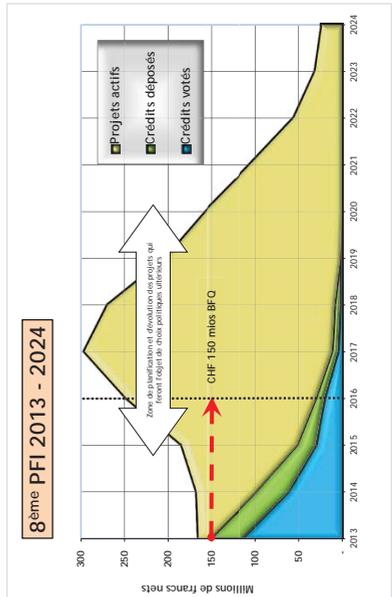
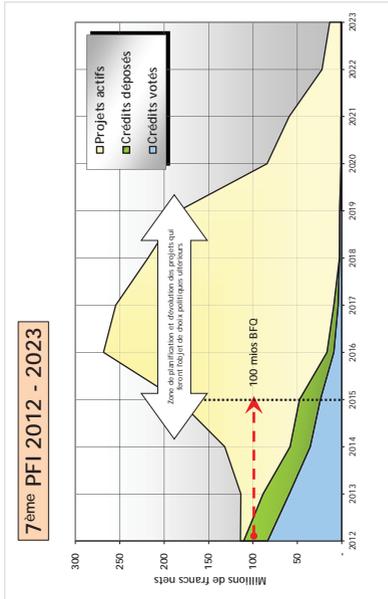
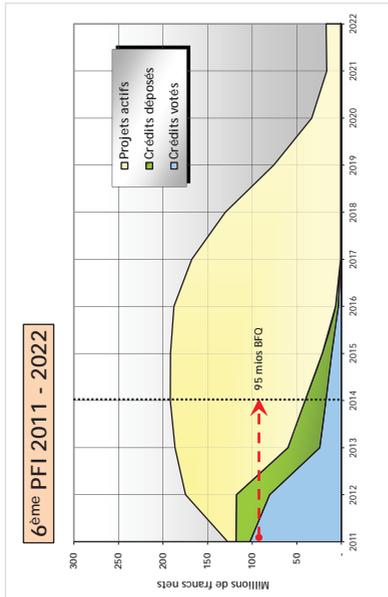
Planification des dépenses totales d'investissement 2014 - 2025

(en millions de francs nets, recettes déduites)



# Comparatif des dépenses totales d'investissement

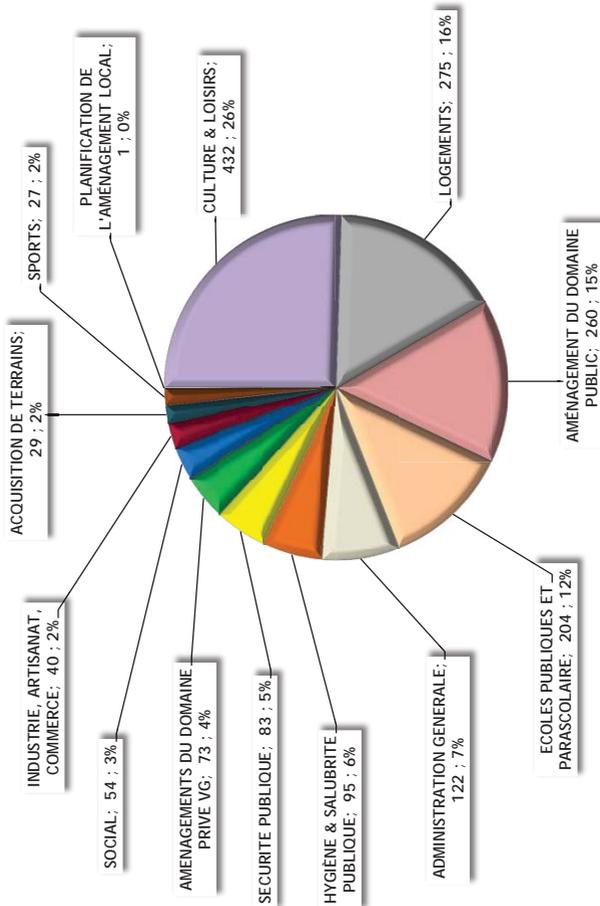
Représentation du graphique N° 1 pour la période allant du 6<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup> PFI



Graphique N° 2

### Répartition des investissements totaux Cumul des crédits votés, déposés et des projets actifs (VOT + DEP + PRA)

(par groupes fonctionnels, en millions de francs bruts et en pourcentage)



SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1687

Récapitulation des investissements totaux (Crédits votés, déposés et projets actifs)

(par groupes et sous-groupes fonctionnels, en millions de francs bruts, arrondis)

Tableau N° 2

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Totaux bruts	%
<b>010</b>	<b>12.9</b>	<b>27.1</b>	<b>29.2</b>	<b>24.5</b>	<b>26.3</b>	<b>32.1</b>	<b>31.9</b>	<b>29.2</b>	<b>9.4</b>	<b>19.6</b>	<b>18.1</b>	<b>15.0</b>	<b>275.2</b>	<b>16.2%</b>
LOGEMENTS														
010 Logements (en général)	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	1.1	0.1%
011 Logements nouveaux	2.0	13.2	12.5	9.8	2.1	0.9	-	-	-	-	-	-	40.4	2.4%
012 Logements existants	10.8	13.9	16.6	14.6	24.1	31.1	31.8	29.1	9.3	19.5	18.0	15.0	233.7	13.8%
013 Logements mis à disposition de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0%
<b>020</b>	<b>3.7</b>	<b>3.8</b>	<b>6.2</b>	<b>3.1</b>	<b>2.4</b>	<b>5.0</b>	<b>5.0</b>	<b>5.0</b>	<b>5.0</b>	<b>5.0</b>	<b>1.3</b>	<b>-</b>	<b>40.4</b>	<b>2.4%</b>
INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE														
<b>030</b>	<b>18.8</b>	<b>39.7</b>	<b>34.8</b>	<b>18.7</b>	<b>25.0</b>	<b>27.0</b>	<b>22.6</b>	<b>12.0</b>	<b>5.6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>204.2</b>	<b>12.0%</b>
ECOLES PUBLIQUES ET PARASCOLAIRE														
030 Constructions existantes	5.0	12.6	11.0	3.0	10.3	12.6	11.0	8.5	2.1	-	-	-	76.0	4.5%
031 Nouvelles constructions	13.8	27.1	23.8	15.7	14.7	14.4	11.6	3.5	3.5	-	-	-	128.2	7.6%
<b>040</b>	<b>51.0</b>	<b>51.5</b>	<b>47.5</b>	<b>40.3</b>	<b>35.1</b>	<b>51.7</b>	<b>65.5</b>	<b>63.9</b>	<b>25.2</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>	<b>432.3</b>	<b>25.5%</b>
CULTURE & LOISIRS														
040 Culture & loisirs (équipements généraux)	0.8	1.2	1.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3.7	0.2%
041 Bibliothèques, discothèques, vidéothèques	3.5	1.4	1.3	1.7	1.1	1.0	1.8	0.3	-	-	-	-	12.1	0.7%
042 Musées, conservatoire & Jardin botaniques	36.1	28.1	19.1	13.8	10.5	25.4	30.6	31.5	16.2	-	-	-	211.3	12.5%
043 Théâtres & concerts	10.2	19.3	22.4	20.2	22.9	24.8	32.6	32.0	8.9	-	-	-	193.3	11.4%
044 Conservation du patrimoine	-	0.1	0.1	1.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	2.1	0.1%
046 Animations & loisirs	0.4	1.3	2.9	3.5	0.6	0.4	0.4	-	-	-	-	-	9.5	0.6%
<b>050</b>	<b>2.0</b>	<b>3.0</b>	<b>6.2</b>	<b>3.2</b>	<b>2.1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10.0</b>	<b>26.6</b>	<b>1.6%</b>
SPORTS														
<b>060</b>	<b>6.6</b>	<b>9.4</b>	<b>6.7</b>	<b>4.1</b>	<b>6.6</b>	<b>7.3</b>	<b>7.1</b>	<b>3.0</b>	<b>1.9</b>	<b>1.0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>53.8</b>	<b>3.2%</b>
SOCIAL														
060 Social (équipements généraux)	-	3.6	-	0.5	5.0	6.0	4.1	-	-	-	-	-	19.2	1.1%
061 Enfants et jeunesse	6.6	4.1	4.2	2.0	1.6	1.0	1.9	1.5	0.6	-	-	-	23.5	1.4%
063 Personnes âgées	-	-	-	-	-	0.3	1.1	1.5	1.3	1.0	-	-	5.2	0.3%
064 Centres sociaux	-	1.7	2.5	1.7	-	-	-	-	-	-	-	-	5.8	0.3%
<b>070</b>	<b>5.7</b>	<b>6.6</b>	<b>2.8</b>	<b>24.4</b>	<b>33.7</b>	<b>9.8</b>	<b>0.3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>83.2</b>	<b>4.9%</b>
SECURITE PUBLIQUE														
070 Sécurité publique (équipements généraux)	0.8	0.8	0.8	0.3	-	-	-	-	-	-	-	-	2.7	0.2%
071 Etat civil	0.4	0.1	0.2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.6	0.0%
072 Police municipale	-	0.3	0.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.6	0.0%
073 Service d'incendie	4.5	5.4	1.5	24.1	33.7	9.8	0.3	-	-	-	-	-	79.2	4.7%
074 Protection civile	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.0%

## Récapitulation des investissements totaux (Crédits votés, déposés et projets actifs)

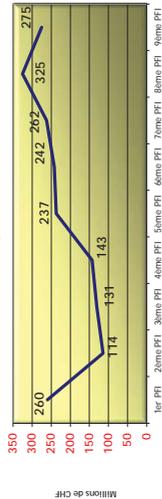
Tableau N° 2

(par groupes et sous-groupes fonctionnels, en millions de francs bruts, arrondis)

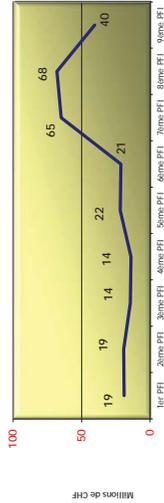
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Totaux bruts	%
<b>080</b>														
<b>HYGIÈNE &amp; SALUBRITÉ PUBLIQUE</b>	16.5	24.3	18.5	13.0	6.0	5.6	6.1	3.8	0.5	0.5	0.5	-	95.2	5,6%
081 Protection des eaux & de l'environnement	14.7	19.0	11.6	8.3	4.8	3.7	5.6	2.8	-	-	-	-	70.5	4,2%
082 Enlèvement & traitement des déchets	0.4	0.8	0.7	1.1	1.1	1.8	0.5	1.0	0.5	0.5	0.5	-	8.9	0,5%
084 Cimetières & crématoires	1.3	4.4	6.2	3.6	0.1	0.2	-	-	-	-	-	-	15.8	0,9%
<b>090</b>														
<b>AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PRIVÉ VG</b>	1.3	5.5	10.0	12.0	13.3	7.6	7.1	9.6	6.4	-	-	-	72.8	4,3%
091 Parcs & promenades	1.0	5.2	9.7	11.8	12.7	6.3	4.3	7.4	6.1	-	-	-	64.6	3,8%
092 Moyens de gestion des espaces verts	0.3	0.3	0.3	0.2	0.6	1.3	2.8	2.2	0.3	-	-	-	8.2	0,5%
<b>100</b>														
<b>AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC</b>	23.2	26.8	33.7	38.8	42.7	38.8	25.5	10.9	2.6	6.1	3.1	8.0	260.1	15,3%
100 Aménagement du domaine public (en général)	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.7	0,0%
101 Rues, routes & ouvrages d'art	13.4	12.3	14.4	19.6	16.4	14.9	7.5	4.3	2.5	-	-	-	105.3	6,2%
102 Places, rues résidentielles, trafic modéré	6.0	7.5	15.1	17.9	22.7	20.8	15.4	6.6	0.0	6.0	3.0	8.0	129.1	7,6%
103 Parkings publics	0.1	3.3	1.8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5.2	0,3%
104 Bâtiments, édifices publics	1.5	1.6	1.3	0.5	0.5	-	-	-	-	-	-	-	5.4	0,3%
106 Transports publics	2.0	2.0	1.1	0.8	3.1	3.0	2.5	-	-	-	-	-	14.4	0,9%
<b>110</b>														
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	11.3	12.3	11.5	12.6	12.0	11.0	15.0	12.3	9.5	6.3	5.1	3.6	122.3	7,2%
111 Objets mobiliers	9.3	10.7	8.9	10.9	9.7	8.7	11.1	11.1	9.1	6.2	5.0	3.5	103.9	6,1%
112 Objets immobiliers	2.0	1.6	2.6	1.7	2.3	2.4	3.9	1.2	0.4	0.1	0.1	0.1	18.3	1,1%
<b>120</b>														
<b>PLANIFICATION AMÉNAGEMENT LOCAL</b>	0.6	0.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.0	0,1%
<b>130</b>														
<b>ACQUISITION DE TERRAINS</b>	1.0	2.5	2.7	2.7	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	28.8	1,7%
<b>Totaux bruts PFI</b>	155	213	210	197	208	198	189	152	68	37	29	39	1'696	100,0%
<b>Recettes</b>	17	24	11	25	35	36	35	32	3	2	2	2	224	
<b>Totaux nets PFI</b>	138	189	199	172	173	162	154	120	65	35	27	37	1'472	

**Evolution des dépenses totales planifiées par groupe fonctionnel**  
Période allant du premier au neuvième PFI (en mio de CHF bruts)

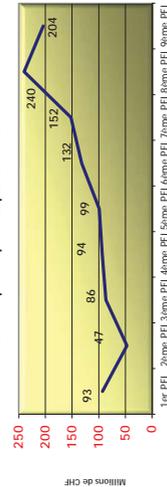
010 - Logements



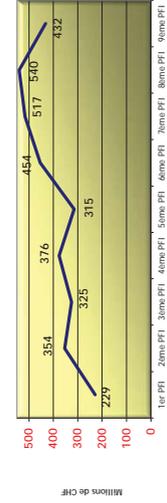
020 - Industrie, artisanat, commerce



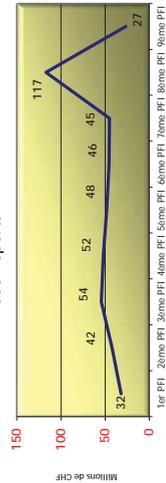
030 - Ecoles publiques & parascolaires



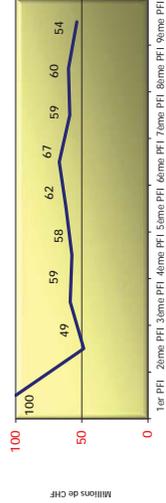
040 - Culture et loisirs



050 - Sports

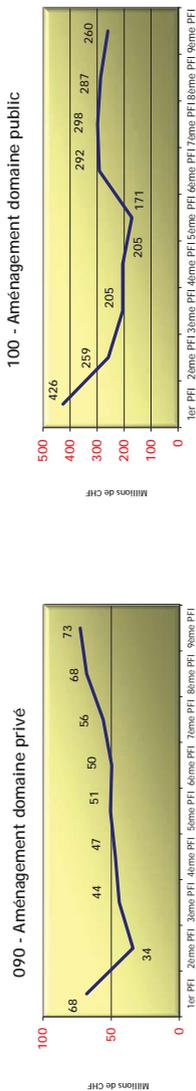


060 - Social



**Evolution des dépenses totales planifiées par groupe fonctionnel**

Période allant du premier au neuvième PFI (en mio de CHF bruts)



## Dépenses et recettes prévisionnelles 2014 par département et service gestionnaire

Enveloppes maximum  
en millions de CHF

Département des finances et du logement		
	Brut	Net
DFIN - CMAI	1.0	1.0
DFL	4.5	4.5
DRH	0.5	0.5
DSIC	5.5	5.5
<b>Totaux du département</b>	<b>11.5</b>	<b>11.5</b>

Département des constructions et de l'aménagement		
	Brut	Net
DCA	6.9	4.3
DPBA	76.0	67.5
ENE	1.8	1.8
GCI	33.0	28.5
SAM	3.5	3.5
URB	0.6	0.6
<b>Totaux du département</b>	<b>121.8</b>	<b>106.2</b>

Département de la culture et du sport		
	Brut	Net
BGE	1.5	1.5
CJB	0.9	0.5
MAH	0.0	0.0
MEG	3.2	2.7
<b>Totaux du département</b>	<b>5.6</b>	<b>4.7</b>

Département de l'environnement urbain et de la sécurité		
	Brut	Net
LOM	3.2	3.2
SEVE	0.9	0.9
SIS	2.5	2.5
<b>Totaux du département</b>	<b>6.6</b>	<b>6.6</b>

Département de la cohésion sociale et de la solidarité		
	Brut	Net
CIV	0.3	0.3
ECO	0.2	0.2
SDPE	0.4	0.4
<b>Totaux du département</b>	<b>0.9</b>	<b>0.9</b>

<b>Totaux généraux</b>	<b>146.4</b>	<b>130.0</b>
------------------------	--------------	--------------

## Listes détaillées

Chaque objet du PFI est détaillé dans six types de listes :

### Crédits d'investissement ou projets intégrés au plan financier

Potentiel de crédits de réalisations dont le dépôt devrait intervenir en 2014  
statuts PRA et N-PRA

Crédits votés par le Conseil municipal  
statut VOT

Crédits déposés au Conseil municipal  
statut DEP

Projets actifs  
statuts PRA et N-PRA

Nouveaux projets actifs  
statut N-PRA

### Objets ne faisant plus partie du plan financier

Projets retirés du 9<sup>ème</sup> PFI

**Potentiel de crédits de réalisations dont  
le dépôt devrait intervenir en 2014**  
(Préétudes et études non comprises)

## Potentiel de crédits de réalisations dont le dépôt devrait intervenir en 2014 (études non comprises)

## Projets actifs

N° PFI	Service		Localisation	Libellé	Total groupe fonctionnel	Coût estimé CHF bruts	%
	Gestionnaire	Bénéficiaire					
<b>10 LOGEMENTS (PF)</b>							
012.002.10	DPBA	GIM	Navigation 36, rue de la :	Rénovation de l'immeuble [St 0.29]	16'114'000		12%
012.002.16	DPBA	GIM	Navigation 38, rue de la :	Rénovation de l'immeuble [St 0.38]	4'600'000		
012.092.06	DPBA	GIM	Taconnerie 6, pl. de la :	Rénovation de l'immeuble [St 0.48]	2'314'000		
012.810.08	ENE	ENE	Dpt Constructions et aménagement :	Travaux liés à la politique énergétique PF	3'000'000		
012.810.30	ENE	ENE	Patrimoine de la Ville de Genève :	Stratégie électrique, 1 <sup>ère</sup> étape	1'200'000		
<b>20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE (PF)</b>							
020.025.04	DPBA	GIM	Grand-Rue 39 : Café de l'Hôtel-de-Ville :	Rénovation de la cuisine	1'700'000		1%
					1'700'000		
<b>30 ECOLES PUBLIQUES &amp; PARASCOLAIRE</b>							
030.014.06	DPBA	ECO	Plantapports 11bis, rue des - école :	Création de quatre salles d'enseignement	9'200'000		7%
031.056.05	DCA	ECO	Mervelet - Forêt, secteur :	Acquisition de parcelles pour env. 9500 m2	6'500'000		
<b>40 CULTURE &amp; LOISIRS</b>							
046.055.06	DPBA	SOC	Henri-Gobry 40, avenue :	Rénovation de la Ferme Menut-Pellet	7'855'000		6%
046.104.03	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Acquisition, renouvellement matériel de fêtes 2014	7'655'000		
<b>50 SPORTS</b>							
050.046.08	DPBA	SPO	Neuchâtel 47, rue de, Paquis Centre :	Refectoire complète de la piscine	3'500'000		3%
050.059.06	DPBA	SPO	François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve :	Remplacement revêtement de sol salle Omnisport	1'500'000		
					2'000'000		
<b>60 SOCIAL</b>							
064.026.06	DPBA	SOC	Saint-Jean 45, rue de :	Réalisation maison d'hébergement d'urgence	3'500'000		3%
<b>70 SECURITE PUBLIQUE</b>							
072.006.02	SEEP	SEEP	Stratégie de sécurité municipale :	Poste mobile, ligne graphique & nvlles enseignes	1'400'000		1%
073.031.00	SIS	SIS	Vieux-Billard 11 & Etraz 128, route de l' :	Système modulaire d'entretien des tuyaux	600'000		
					800'000		
<b>80 HYGIENE &amp; SALUBRITE PUBLIQUE</b>							
081.102.02	GCI	GCI	Eduard-Tavan, ch. :	Mise en séparatif réseau collecteurs	1'000'000		16%
081.106.02	GCI	GCI	Village-Suisse, rue du : [102.067.02]	Mise en séparatif réseau collecteurs	2'312'000		
081.502.08	GCI	GCI	CEVA - Gare des Eaux-Vives, av. de la : [102.502]	Travaux d'assainissement	6'800'000		
082.026.00	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	Renouvellement conteneurs & matériel tri sélectif	120'000		
082.028.02	DPBA	VVP	Soubeyran 10, rue :	Aménagement d'un local pour personnel VVP	700'000		
084.005.08	DPBA	SPF	Batie 13, ch. de la, Crématoire de Saint-Georges :	Renovation enveloppe et installations techniques	10'000'000		
084.005.28	SPF	SPF	Ormetière 1, av. du, Crématoire de Saint-Georges :	Construction nouveau jardin du souvenir	100'000		
<b>90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG</b>							
091.075.10	SEVE	SEVE	Fleurissement du domaine public :	Achat de bacs mobiles	600'000		4%
091.092.06	SEVE	SEVE	Divers lieux Ville de Genève :	Mise aux normes de parcs/aires	3'000'000		
091.098.02	GCI	GCI	Saulès, sentier des :	Travaux d'aménagement	1'500'000		

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1695

Potentiel de crédits de réalisations dont le dépôt devrait intervenir en 2014 (études non comprises)

Projets actifs

N° PFI	Service		Localisation	Libellé	Coût estimé CHF bruts	%
	Gestionnaire	Bénéficiaire				
<b>100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC</b>						
101.018.20	GCI	GCI	Vieille Ville, les rues de la :	Pavage des rues, étape 1	570'005'000	42%
101.044.12	GCI	GCI	Kazem-Radjavi, rue (zone 2) :	Réaménagement de la rue	3'300'000	
101.400.62	GCI	GCI	Général-Guisan, quai du :	Réfection de la structure du quai	780'000	
101.701.30	GCI	GCI	OPB - Louis-Aubert, av. :	Pose de revêtement photo absorbant	3'000'000	
101.830.06	GCI	GCI	Dpt Constructions et aménagement :	Amén enviv urb compl à imm, équipements, PLO-PLCP 14-15	1'400'000	
101.900.10	SAM	SAM	Domaine public - Plan lumière :	Remplacement de luminaires, 2 <sup>ème</sup> étape	800'000	
101.900.14	SAM	SAM	Domaine public - Plan lumière :	Remplacement supports d'éclairage public, 2 <sup>e</sup> étape	2'100'000	
102.015.16	GCI	GCI	Dorcière, place, "Fontaines des 4 Saisons" :	Mise en circuit fermé alimentation en eau du bassin	2'200'000	
102.067.02	GCI	GCI	Village-Suisse, rue du : [081.106.02]	Aménagement & piétonisation de la rue	452'000	
102.502.08	GCI	GCI	CEVA - Eau-Vivres, av. de la Gare des : [081.502]	Aménagements en liaison avec la gare, secteur VG	1'893'000	
102.750.18	GCI	GCI	ZP - Bergues, quai des :	Restauration des infrastructures et aménagement	2'900'000	
102.750.22	GCI	GCI	ZP - Grottes, pl. des : [101.006]	Reconstruction et aménagement de la place	5'800'000	
103.005.08	GCI	GCI	Domaine public :	Subvention & réalisation VLS, étape 2	2'000'000	
104.004.00	LOM	LOM	Parcs et domaine public :	Renouvellement cinq cabines WC automatoyantes	1'780'000	
106.520.12	GCI	GCI	Diverses rues - TPG :	Aménagements liés au plan directeur TC 2012-2015	1'500'000	
<b>110 ADMINISTRATION GENERALE</b>					<b>Total groupe fonctionnel</b>	<b>7'650'000</b>
111.034.22	LOM	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité :	13 <sup>ème</sup> PRV - Renouv. véhicules (hors SIS)	6'300'000	6%
112.061.02	DPBA	GIM	Hotel-de-Ville 5, rue de l' :	Réaménagement rez et sécurisation bâtiment	1'350'000	
<b>130 ACQUISITION DE TERRAINS</b>					<b>Total groupe fonctionnel</b>	<b>300'000</b>
130.020.00	DCA	SAM	Voie verte, rives droite & gauche :	Acquisitions foncières [120.010.00]	300'000	0%
<b>TOTAL GENERAL :</b>					<b>134'356'000</b>	<b>100%</b>



**Crédits d'investissements votés  
par le Conseil municipal**

Opérations en cours dont des dépenses  
sont planifiées sur la période du plan

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1697

Crédits d'investissements votés											VOT										
N° PFI	N° groupe gestionnaire	Statut	N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)														
							2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025			
<b>10 LOGEMENTS</b>																					
10 Logements (en général)																					
010.000.07		DCA		Dpt Constructions et aménagement :	21.11.2012	200'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT		1002/1		Etudes diverses du patrimoine financier 2013/14	15.01.2013	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							200'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :							1	Dep. Totales :													100'000
<b>11 Logements nouveaux</b>																					
011.052.02		DFL		Fondation Ville de Genève pour logement social :	19.01.2005	20'000'000	20'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	
VOT		377		Financement de la fondation	15.02.2006	20'000'000	20'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	
011.052.06		DPBA		Saint-Georges 41, bd : [042.095]	31.10.2012	451'600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT		972/4		Rectification enceinte fouille pour FVGLS	06.05.2013	451'600	451'600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							20'451'600	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000
Nombre d'objets :							2	Dep. Totales :													11'351'600
<b>12 Logements existants</b>																					
012.001.04		DPBA		Jean-Robert Chouet 4, rue :	14.09.2011	3'450'000	0	1'400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT		902		Renovation de l'immeuble [St 0.51]	15.04.2013	1'500'000	1'500'000	571'300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.002.07		DPBA		Navigation 36 - 38, rue de la :	15.09.2009	400'000	135'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT		721/2		Etude de rénovation des immeubles	12.12.2009	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.015.04		DPBA		Tour-de-Boël 7, rue de la :	14.09.2011	4'476'253	1'200'000	1'150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT		903		Renovation de l'immeuble [St 0.48]	15.10.2012	1'800'000	1'800'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.034.02		DPBA		St-François 4, pl. Villa Freundler [091.009/061.104]	12.05.2009	3'161'000	750'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT		700/1		Travaux de rénovation de la villa	19.05.2010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.038.05		DPBA		Lissignol 8, rue :	08.06.2010	2'997'800	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT		791		Renovation de l'immeuble [St 0.35]	18.01.2011	2'997'800	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.040.04		DPBA		Lissignol 10, rue :	07.06.2011	5'101'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT		895		Renovation de l'immeuble [St 0.38]	15.10.2012	730'000	730'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

N° PFI	Statut	N° groupe gestionnaire	N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût volet brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)										2024	2025
							2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023		
012.043.03	VOT	DPBA 808/4		Cordiers 8, rue des : Etude pour rénovation & surelévation de l'immeuble	06.09.2010 11.12.2010	500'000	50'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.044.04	VOT	DPBA 648		Etuves 15, rue des : [lié à Grenus 2] Rénovation du bâtiment	14.10.2008 11.03.2009	3'826'000	1'400'000	1'090'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.044.06	VOT	DPBA 649		De-Grenus 2, pl. : [lié à Etuves 15] Rénovation du bâtiment	14.10.2008 11.03.2009	2'869'700	800'000	140'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.049.03	VOT	DPBA 721/3		Goetz-Molin 8, rue : Etude pour rénovation de l'immeuble	15.09.2009 12.12.2009	300'000	25'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.060.10	VOT	DPBA 721/4		Grottes 8, 10, Amis 9, rues des : Etude constr. & rénov. immeubles logements	15.09.2009 12.12.2009	650'000	220'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.069.10	VOT	DPBA 801		Lausanne 27, rue de : [040.002.02] Rénovation & surelévation du bâtiment [St 0.33]	14.09.2010 23.05.2011	5'840'000	1'500'000	1'840'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.089.04	VOT	DPBA 846/1		Rousseau 7, rue : Rénovation de l'immeuble [St 0.27]	18.01.2011 08.06.2011	4'977'000	1'000'000	310'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.089.06	VOT	DPBA 846/2		Rousseau 7, rue : Aménagement cour de l'immeuble	18.01.2011 08.06.2011	1'95'500	95'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.092.01	VOT	DPBA 117		Taconnerie 6, pl. de la : Etude de rénovation de l'immeuble	10.04.2001 15.01.2002	1'86'052	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.099.03	VOT	DPBA 808/6		Zürich 40, rue de : Etude complémentaire de rénovation de l'immeuble	06.09.2010 11.12.2010	330'000	0	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.104.01	VOT	DPBA 911/2		Tours de la jonction, périmètre des : Concours, préétudes de rénovation	14.09.2011 13.12.2011	400'000	0	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.811.06	VOT	ENE 905/2		Patrimoine financier : Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	14.09.2011 21.03.2012	1'136'000	450'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.811.09	VOT	ENE 911/1		Patrimoine financier : Etudes rénovation chaufferies vétustes	14.09.2011 13.12.2011	50'000	25'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1699

Crédits d'investissements votés											VOT										
N° PFI Statut	N° groupe gestionnaire/ N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)																
					2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025					
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					40'846'305	10'250'000	5'830'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					19	61'497'905	12'350'000	7'830'000	2'150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					22	10'831'600	2'721'300	900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dép. Totales :																			36'782'900		
<b>20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE</b>																					
020.005.02	DPBA	Vélodrome 2, rue du Cité Jonction :	14.10.2009	97'347'700	600'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	735	Mise en conformité & entretien centre artisanal	23.03.2011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
020.014.09	DPBA	Chatelaine 43, av. de, ZIC :	17.05.2011	1'120'000	400'000	0	879'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	886	Etude image directrice & projet d'Ecopole	26.06.2012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
020.018.03	DPBA	Dorclère, pl., Gare routière :	21.11.2012	300'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1002/3	Etude pour rénovation du bâtiment	15.01.2013	0	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
020.025.01	DPBA	Grand-Rue 39, Café de l'Hotel-de-Ville :	21.11.2012	250'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1002/4	Etude de rénovation de la cuisine	15.01.2013	0	75'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
020.030.02	DFL	Fondotec :	10.06.2009	10'000'000	2'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	711	Financement du capital de dotation	16.02.2010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					5	21'404'700	3'300'000	879'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					5	21'404'700	3'300'000	879'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					5	625'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dép. Totales :																				4'804'000	
<b>30 ECOLES PUBLIQUES &amp; PARASCOLAIRE</b>																					
30 Constructions existantes																					
030.014.05	DPBA	Plantaporrêts 1bis, rue des - école :	21.11.2012	300'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1002/5	Etude création 4 salles de classes & resto scolaire	15.01.2013	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
030.025.16	ENE	William-Lescaze 12, ch. Ecole de Cayla :	19.01.2010	624'600	620'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	756/2	Constr. centrale photovoltaïque	18.05.2010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
030.035.12	DPBA	Carl-Vogt 69, boulevard : [030.035.06/10/12]	24.03.2010	603'598	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	776/1	Reféction place jeux et pergola	27.04.2010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

N° PFI	Statut	N° groupe gestionnaire	N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voilé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)										2024	2025	
							2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023			
030.083.04	VOT	DPBA	949/1	Crêts-de-Champel 40, ch. des : Renovation de l'école	20.03.2012 15.04.2013	21'522'200	25'000'000	10'000'000	7'800'000	0	0	0	0	0	0	0	0		
030.083.06	VOT	DPBA	949/2	Bertrand, parc : Réalisation école provisoire	20.03.2012 15.04.2013	2'499'300	1'300'000	1'000'000	199'000	0	0	0	0	0	0	0	0		
030.083.08	VOT	ECO	949/3	Crêts-de-Champel 40, ch. des : Complément équipement en mobilier	20.03.2012 15.04.2013	838'900	838'900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
030.083.10	VOT	ENE	949/4	Crêts-de-Champel 40, ch. des : Equipeement centrale photovoltaïque en toiture	20.03.2012 15.04.2013	137'400	0	0	137'400	0	0	0	0	0	0	0	0		
030.089.05	VOT	DPBA	782	Berne 50, rue de, Ecole de Pâquis-Centre : Etude rénovation enveloppe du bâtiment	23.03.2010 13.10.2010	1'950'000	250'000	500'000	480'000	0	0	0	0	0	0	0	0		
<b>Totaux du sous-groupe fonctionnel :</b>							<b>4'970'000</b>	<b>12'338'900</b>	<b>8'616'400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
							<b>8</b>	<b>Nombre d'objets :</b>										<b>26'825'300</b>	<b>0</b>
<b>31 Nouvelles constructions</b>																			
031.015.03	VOT	DPBA	941	Lamarline 16bis, rue : Etude compl. restaurant, locaux parascolaires, SEVE	17.01.2012 15.10.2012	797'000	300'000	150'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0		
031.068.10	VOT	DPBA	981/1	Chandieu, périmètre de : [061.060.02] Constr. groupe scolaires, crèche, bassin natation	12.09.2012 19.03.2013	59'993'700	120'000'000	18'000'000	16'000'000	40'000'000	0	0	0	0	0	0	0		
031.068.14	VOT	ECO	981/2	Chandieu, périmètre de : Mobilier, équipements, jeux pour groupe scolaire	12.09.2012 19.03.2013	1'745'500	0	0	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0		
031.068.16	VOT	SPO	981/4	Chandieu, périmètre de : Equipements pour bassin de natation	12.09.2012 19.03.2013	52'100	0	0	52'100	0	0	0	0	0	0	0	0		
031.068.18	VOT	DSIC	981/5	Chandieu, périmètre de : Informatique & téléphonie pour le bâtiment	12.09.2012 19.03.2013	30'000	15'000	0	15'000	0	0	0	0	0	0	0	0		
031.068.20	VOT	ENE	981/6	Chandieu, périmètre de : Construction centrale photovoltaïque en toiture	12.09.2012 19.03.2013	499'800	0	0	200'000	0	299'800	0	0	0	0	0	0		
031.068.22	VOT	GCI	981/7	Chandieu, périmètre de : Réfection du domaine public	12.09.2012 19.03.2013	1'306'900	600'000	0	400'000	306'900	0	0	0	0	0	0	0		

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1701

N° PFI	Statut	N° groupe Gestionnaire	N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voilé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)										2024	2025	
							2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023			
031.071.08	VOT	DPBA	969/1	Baulacre 8, rue, Ecole des Crotchettes : Construction salle gymnastique & locaux associatifs	25.06.2012 15.04.2013	13'684'000	1000'000	4700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
031.071.10	VOT	ECO	969/2	Baulacre 8, rue, Ecole des Crotchettes : Mobilier salle gymnastique & locaux associatifs	25.06.2012 15.04.2013	382'000	0	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
031.071.12	VOT	ENE	969/3	Baulacre 8, rue, Ecole des Crotchettes : Equipeement centrale photovoltaïque en toiture	25.06.2012 15.04.2013	296'800	0	296'800	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
031.095.03	VOT	DPBA	832	Saint-Georges 21, bd de : [043.053.02] Concours constr. crèche, salle gym, rest., scolaire	02.11.2010 17.05.2011	1'570'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							80'357'800	13'800'000	23'213'900	4'299'800	0	0	0	0	0	0	0		
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :							108'833'798	18'770'000	31'830'300	4'299'800	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :							11											Dép. totales :	74'513'100
Nombre d'objets :							19											Dép. totales :	101'338'400
<b>40 CULTURE &amp; LOISIRS</b>																			
40 Culture & loisirs (équipements généraux)																			
040.002.02	VOT	DPBA	802	Lausanne 27A, rue de : [012.069.10] Constr. d'un bâtiment d'ateliers d'artistes	14.09.2010 12.10.2011	2'812'000	800'000	900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							2'812'000	800'000	900'000	0	0	0	0	0	0	0	0		
Nombre d'objets :							1											Dép. totales :	2'700'000
<b>41 Bibliothèques, discothèques, vidéothèques</b>																			
041.022.06	VOT	BGE	629	Bibliothèques scientifiques du DC : Catalogue retrospectif des collections	16.09.2008 23.03.2010	10'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	1'000'000	0	0	0		
041.022.08	VOT	BGE	836	Bibliothèques BGE et CJB : Desacidification d'ensembles patrimoniaux	23.11.2010 09.05.2012	600'000	250'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
041.022.10	VOT	BGE	852	Tour 2, passage de la, CIG : Achat du Fonds photographique Boissonsas	15.02.2011 23.05.2011	2'400'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

Crédits d'investissements votés										VOT														
N° PFI	Statut	N° groupe gestionnaire	N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût volet brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)																	
							2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025						
041.028.03	VOT	DSIC	408/1	Bibliothèques et discothèques municipales : Evolution systèmes information & communication	18.05.2005 08.11.2005	1'479'000	390'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
041.031.00	VOT	BGE	837/5	Bastions, parc des : Genevsi@ : prestations de numérisation	23.11.2010 16.02.2011	500'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Totaux du sous-groupe fonctionnel :</b>							<b>14'979'000</b>	<b>1'940'000</b>	<b>1'100'000</b>	<b>1'000'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>								
<b>Nombre d'objets :</b>							<b>5</b>																<b>Dép. Totales :</b>	<b>8'765'000</b>
<b>42 Musées, conservatoire &amp; jardin botaniques</b>																								
042.009.09	VOT	DPBA	922	Charles-Galland 2, rue - MAH : Etude cpl extension & réaménagement musée	12.10.2011 08.05.2012	2'925'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
042.017.07	VOT	DPBA	1002/6	Jaques-Dalcroze 11, boulevard Emile-; Casemates : Etude réaménagement complet 4ème étage	21.11.2012 15.01.2013	100'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
042.024.10	VOT	CJB	664/4	Impératrice 1, ch de - CJB, ROT V : [Fr. 0 net] Déplacement des collections herbar	20.01.2009 13.05.2009	82'100	20'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
042.034.06	VOT	DPBA	739/1	Carl-Vogt 65, boulevard - MEG : [Fr. 40 mio net] Agrandissement et rénovation du musée	13.10.2009 23.03.2010	63'490'000	14'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
042.034.10	VOT	DSIC	739/2	Carl-Vogt 65, boulevard - MEG : Equiptement matériel informatique & télécommunication	13.10.2009 23.03.2010	212'400	112'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
042.034.11	VOT	DSIC	1014/1	Carl-Vogt 65, boulevard - MEG : Crédit cpl. matériel informatique & télécom.	20.02.2013 14.05.2013	217'000	217'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
042.034.12	VOT	MEG	739/3	Carl-Vogt 65, boulevard - MEG : Equiptement salles d'exposition et ateliers	13.10.2009 23.03.2010	1'773'000	16'70'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
042.034.13	VOT	MEG	1014/2	Carl-Vogt 65, boulevard - MEG : Crédit cpl. équip. salles d'exposition & ateliers	20.02.2013 14.05.2013	214'000	15'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
042.037.06	VOT	DPBA	876/1	Lausanne 192, rte. de, - CJB : [CHF 0 net] Renovation bâtiment "La Console" & maison jardinier	19.04.2011 20.03.2012	13'275'921	40'000'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
042.037.08	VOT	CJB	876/2	Lausanne 192, rte. de, - CJB : [CHF 0 net] Mobilier pour "La Console" & maison jardinier	19.04.2011 20.03.2012	501'100	375'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1703

Crédits d'investissements votés										VOT				
N° PFI Statut	N° groupe gestionnaire N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût volet brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)									
					2014 2015	2016 2017	2018 2019	2020 2021	2022 2023	2024 2025				
042.043.02 VOT	DPBA 944/1	Impératrice 1, ch. de l' - CJB, BOT II & III : Renovation & reorganisation intérieure bâtiments	21.02.2012 12.09.2012	8762'900	300'000 2655'000	800'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
042.043.04 VOT	CJB 944/2	Impératrice 1, ch. de l' - CJB, BOT II & III : Achat de mobilier & équipement	21.02.2012	735'500	500'000 235'500	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
042.044.05 VOT	DPBA 951	Puits-Saint-Pierre 6, rue du, Maison Tavel : Etude refaction façades cour & install. techniques	20.03.2012 15.04.2013	990'000	0 0	330'000 330'000	0 0	0 0	0 0	330'000 0	0 0	0 0	0 0	
042.095.04 VOT	GCI 966/2	Stand 20, rue du, écoquartier Junction : [081.095] Réalisation encintées de rouilles, dépollution cpi	14.09.2011 12.10.2011	8'465'000	23'49'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
042.095.06 VOT	DPBA 972/1	Stand 20, rue du : Construction dépot collections patrimoniales	31.10.2012 06.05.2013	42'185'500	50'000'000 170'000'000	11'500'000 8'685'500	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
042.095.08 VOT	DCA 972/2	Saint-Georges 41, bd : Constitution servitude d'usage exclusive (MHN)	31.10.2012 06.05.2013	2'142'700	2'142'700 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
042.095.10 VOT	DPBA 972/3	Saint-Georges 41, bd : Aménagements intérieurs abri biens culturels MHN	31.10.2012 06.05.2013	1'547'000	700'000 200'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
042.095.14 VOT	IMH 972/5a 10	Stand 22, rue & Saint-Georges 41, bd : Mobilier & matériel IMH-MIEG-SEC-ARI-BGE-MHN	31.10.2012 06.05.2013	535'200	0 200'000	335'200 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
042.095.18 VOT	DSIC 972/11	Stand 22, rue & Saint-Georges 41, bd : Matériel informatique dépôts biens culturels	31.10.2012 06.05.2013	194'900	0 0	50'000 80'000	64'900 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
<b>Totaux du sous-groupe fonctionnel :</b>					<b>150'275'121</b>	<b>361'357'700</b>	<b>13'685'200</b>	<b>394'900</b>	<b>330'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
					<b>27'706'600</b>	<b>87'665'500</b>	<b>330'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>87'347'900</b>	
<b>Nombre d'objets :</b>										<b>Dép. Totales :</b>			<b>87'347'900</b>	
43	Théâtres & concerts		19											
043.007.02 VOT	DPBA 473	Gare-des-Eaux-Vives, av. de la : Concours & étude implantation Nouvelle Comédie	06.06.2006 20.02.2008	4'000'000	300'000 100'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
043.011.03 VOT	DPBA 911/3	Frontenex 56, rte de : Théâtre Am Stram Gram : Etude pour remplac. et amél. machinerie de scène	14.09.2011 13.12.2011	100'000	40'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
043.042.06 VOT	DPBA 704/1	Rotisserie 10, rue de la, Alhambra : Renovation et aménagement du bâtiment	09.06.2009 13.10.2010	27'815'500	70'000'000 80'000'000	50'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	

Crédits d'investissements votés										VOT						
N° PFI Statut	N° groupe gestionnel N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)											
					2014 2015	2016 2017	2018 2019	2020 2021	2022 2023	2024 2025						
043.042.10 VOT	SAT 704/2	Rotisserie 10, rue de la, Alhambra : Equiptement en mobilier	09.06.2009 13.10.2010	365'700	0 365'700	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
043.042.12 VOT	DSIC 704/3	Rotisserie 10, rue de la, Alhambra : Equiptement informatique et télécommunication	09.06.2009 13.10.2010	97'700	97'700 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
043.042.14 VOT	DPBA 704/4	Rotisserie 10, rue de la, Alhambra : Acquisition matériel audio & éclairage scénique cpl.	09.06.2009 13.10.2010	827'900	750'000 77'900	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
043.051.01 VOT	DPBA 873	Charles-Sturm 15, rue : Concours, étude d'un pavillon de la danse	19.04.2011 09.05.2012	1'170'000	500'000 1'000'000	420'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
043.053.02 VOT	DPBA 834	Saint-Georges 21, bd de, Ecoquartier Jonction : Etude d'une salle pluridisciplinaire	03.11.2010 03.11.2010	450'000	0 0	300'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
043.054.02 VOT	DPBA PA-116	Bâtie 10, ch. de la: anciens réservoirs : Etude espace diffusion musiques amplifiées	03.11.2010 03.11.2010	700'000	100'000 400'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					8'787'700 9'043'600	1'220'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
Nombre d'objets :					9										Dep. Totales :	19'051'300
46 Animations & loisirs																
046.055.03 VOT	DPBA 893	Henri-Golay 40, avenue : Etudes de rénovation Ferme Menut-Pellet	07.06.2011 26.06.2012	952'000	400'000 400'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					952'000 400'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
Nombre d'objets :					1										Dep. Totales :	800'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					204'544'921 39'575'200	16'905'200 9'765'500	1'394'900 1'330'000	1'330'000 300'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
Nombre d'objets :					35										Dep. Totales :	118'664'200
50 SPORTS																
050.012.35 VOT	URB 971/3	Queue d'Arve & Vernets, site sportif : Etude de l'image directrice	25.06.2012 16.01.2013	200'000	140'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		
050.016.03 VOT	URB 971/2	Bout-du-Monde & Vessy, site sportif : Etude de l'image directrice	25.06.2012 16.01.2013	200'000	140'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0		



Crédits d'investissements votés										VOT										
N° PFI	Statut	N° groupe gestionnaire/ N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)														
						2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025			
061.057.04	VOT	SDPE 844/2	Cluse, bd., (future parcelle N° 4206) : Mobilier, jeux et matériel nouvelle crèche	18.01.2011 23.11.2011	250'500	250'500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
061.059.04	VOT	DPBA 872/1	Rothschild 27, rue : [072.004] Aménagement d'une crèche & de locaux APM	19.04.2011 22.02.2012	3'866'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
061.060.02	VOT	SDPE 987/3	Chandieu 8, rue : [031.068.10] Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	12.09.2012 19.03.2013	262'000	0	262'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
061.104.02	VOT	DEJ 700/3	St-François 4, pl. Villa Freundler [012.034/091.009] Mobilier et équipements, activités jeunesse	12.05.2009 19.05.2010	21'600	21'600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Totaux du sous-groupe fonctionnel :</b>						20'290'100	5'640'100	412'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1'610'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						Dép. Totales : 7'812'100														
<b>63 Personnes âgées</b>																				
063.016.02	VOT	DPBA 871/1	Espaces de quartiers - SOC [9 sites] : Rénovation des locaux	19.04.2011 15.04.2013	4'381'000	0	0	0	0	0	0	1'000'000	0	0	1'000'000	0	0	1'031'000	0	0
063.016.04	VOT	SOC 871/2	Espaces de quartiers - SOC [9 sites] : Mobilier, matériel et signalétique	19.04.2011 15.04.2013	799'000	0	0	0	0	0	0	82'000	0	0	308'000	0	0	308'000	0	0
<b>Totaux du sous-groupe fonctionnel :</b>						5'180'000	0	0	0	0	0	1'082'000	0	0	1'339'000	0	0	1'339'000	0	0
						1'508'000	956'000	0	0	0	0	1'508'000	0	0	956'000	0	0	1'800'000	0	0
						Dép. Totales : 5'180'000														
<b>64 Centres sociaux</b>																				
064.026.03	VOT	DPBA 926	Saint-Jean 45, rue de : Etude maison relais pour jeunes en formation	22.09.2011 12.09.2012	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
064.027.01	VOT	DPBA 574/8/CA	Vermont 21, rue de : Etude rénovation villa - "Point deau"	08.10.2007 22.06.2008	150'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Totaux du sous-groupe fonctionnel :</b>						550'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						255'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						Dép. Totales : 255'000														
<b>TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :</b>																				
						26'020'100	5'640'100	412'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						1'865'000	150'000	295'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						Dép. Totales : 956'000														
<b>13</b>																				
						Dép. Totales : 13'247'100														

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1707

Crédits d'investissements votés										VOT											
N° PFI	N° groupe gestoraire	Statut	N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)														
							2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025			
<b>70 SECURITE PUBLIQUE</b>																					
70 Sécurité publique (équipements généraux)																					
070.002.00	DSIC			Dpt Finances et logement :	09.10.2007	5'350'377	800'000	800'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	569			POLYCOM - Réseau radio national sécurité	16.01.2008		800'000	340'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total du sous-groupe fonctionnel :							5'350'377	800'000	800'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :							1	Dép. Totales :				2'740'000									
<b>71 Etat civil</b>																					
071.003.00	CIV			Mairie 37, rue de la :	23.11.2010	461'000	410'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	837/3			Numérisation des registres d'état civil	16.02.2011		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total du sous-groupe fonctionnel :							461'000	410'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :							1	Dép. Totales :				410'000									
<b>73 Service incendie</b>																					
073.019.03	DPBA			Batailleux 3, rte des; Halle 7; SIS :	22.11.2011	6'500'000	1'500'000	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	933			Etude construction nouvelle caserne	22.02.2012		2'700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
073.028.04	SIS			Vieux-Billard 11, rue du :	14.09.2010	11'770'000	280'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	815/1a5			Renouvellement, assainissement parc véhicules SIS	19.04.2011		1'943'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
073.030.04	DSIC			Etraz 128, route de l; Versoix :	20.01.2009	500'000	180'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	665/2			Connexion au réseau VG du CECOFOR	18.05.2009		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total du sous-groupe fonctionnel :							18'770'000	4'480'000	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :							3	Dép. Totales :				10'623'000									
<b>TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :</b>																					
							24'581'377	5'690'000	2'300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
							5'443'000	340'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :							5	Dép. Totales :				13'773'000									
<b>80 HYGIENE &amp; SALUBRITE PUBLIQUE</b>																					
81 Protection des eaux																					
081.003.03	GCI			Dpt Constructions et aménagement :	08.09.2004	5'767'360	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	354			Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)	18.05.2005		1'114'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

Crédits d'investissements votés										VOT												
N° groupe gestionnaire/ Statut	N° PFI	N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)																
						2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025					
081.007.02 VOT	GCI 915/1		Boisserette & Le-Corbusier, quartier de : [101.701] Prolongement collecteur intercommunal EP	14.09.2011 15.10.2012	7'261'300	3'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
081.031.08 VOT	GCI 996/3		Paix, av. de la & Mines, ch. des : [101.044.08] Travaux d'assainissement	10.10.2012 20.02.2013	4'184'600	1'396'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
081.038.02 VOT	GCI 915/2		Malagnou, rte de : [101.701/081.007] Mise en séparatif réseau assainissement des eaux	14.09.2011 15.10.2012	3'728'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
081.038.06 VOT	GCI 915/3		Charles-Martin, prom. & Malagnou, rte : [101.701] Mise en séparatif réseau assainissement des eaux	14.09.2012 15.10.2012	3'912'000	1'720'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
081.068.02 VOT	GCI 799/3		Chantepoulet, square de : [102.750.14 - 082.027.02] Assainissement du réseau de collecteurs	29.06.2010 28.06.2011	464'100	340'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
081.069.02 VOT	GCI 819/2		Pradier, square : [102.750.16] Assainissement du réseau de collecteurs	12.10.2010 18.05.2011	831'000	0	831'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
081.095.04 VOT	GCI 906/1		Stand 20, rue du: écoquartier, jonction : [042.095] Dépollution complémentaire du terrain	14.09.2011 12.10.2011	10'792'600	5820'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
081.099.04 VOT	GCI 861/3		Jaques-Dalcroze, boulevard : [091.083.02] Remplacement du collecteur	15.02.2011 30.01.2012	660'000	2'700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
081.502.01 VOT	GCI 957/3		CEVA - Eaux-Vives, secteur de la gare : [102.502] Etudes d'assainissement des eaux	18.04.2012 15.10.2012	330'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
<b>Totaux du sous-groupe fonctionnel :</b>						<b>37'930'960</b>	<b>14'646'000</b>	<b>831'000</b>	<b>0</b>													
						Nombre d'objets :	10														Dép. Totales :	26'804'000
082.027.02 VOT	DPBA 799/2		Enlèvement & traitement des déchets Chantepoulet, square de : [102.750.14 - 081.068.02] Réfection enveloppe & transformation éducule VVP	29.06.2010 28.06.2011	733'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
<b>Totaux du sous-groupe fonctionnel :</b>						<b>733'000</b>	<b>400'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
						Nombre d'objets :	1														Dép. Totales :	719'000

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1709

N° PFI	N° groupe gestionnaire	Statut	N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voié brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)										2024	2025
							2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023		
<b>84 Cimetières &amp; crématoires</b>																		
084.003.08	DPBA	VOT	993/1-2	Furet 71, ch. du, Cimetière de Chataleine : Renovation bâtiments & constr. columbarium	03.09.2012 15.04.2013	2096'100	1100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
084.003.10	DSIC	VOT	993/3	Furet 71, ch. du, Cimetière de Chataleine : Equipement informatique des bâtiments	03.09.2012 15.04.2013	20'600	20'600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
084.003.12	SPF	VOT	993/4	Furet 71, ch. du, Cimetière de Chataleine : Equipement en mobilier	03.09.2012 15.04.2013	21'600	21'600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
084.005.07	DPBA	VOT	939	Baïtie 13, ch. de la, Crématoire de Saint-Georges : Etude rénov. enveloppe & install. techniques	17.01.2012 15.10.2012	800'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Totaux du sous-groupe fonctionnel :</b>							2'938'300	1'342'200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :</b>							41'602'260	16'388'200	831'000	0	0	0	0	0	0	0	0	2'242'200
<b>Nombre d'objets :</b>							4	12'546'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Nombre d'objets :</b>							15	<b>Dép. Totales : 297'665'200</b>										
<b>90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG</b>																		
91 Parcs & promenades																		
091.004.05	SEVE	VOT	1002/8	Bois-de-la-Baïtie : [091.000.01] Etudes d'aménagement zone de loisirs	21.11.2012 15.01.2013	400'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
091.018.10	GCI	VOT	753/1	Plainpailats, plaine de : [046.014/081.065.10] Réfection de la Plaine, 3ème phase	01.12.2009 23.05.2011	14'061'120	38'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
091.071.04	GCI	VOT	769	Général-Guisan, quai du, Jardin anglais : Restauration de la fontaine monumentale	16.02.2010 18.05.2010	485'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
091.083.02	GCI	VOT	861/1	Saint-Antoine, bastion de : [081.099.02-04] Travaux d'aménagement	15.02.2011 30.01.2012	3'324'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
091.091.02	SEVE	VOT	707	Parcs et domaine public : Entretien et renouvellement du patrimoine arboré	29.06.2010	5'238'000	600'000	600'000	600'000	600'000	600'000	600'000	600'000	600'000	0	0	0	
091.095.03	SAM	VOT	641/2	Saint-Georges 21, bd., Stand, rue du : Etude d'aménagement espaces publics & collectifs	17.09.2008 06.04.2009	442'000	110'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Crédits d'investissements votés											VOT										
N° PFI	N° groupe gestionnaire	Statut	N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)														
							2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2022	2023	2024	2025				
Total du sous-groupe fonctionnel :							23'950'120	1'048'000	600'000	600'000	600'000	0	0	0	0	0	0	0	0		
Nombre d'objets :							6	638'000	600'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3'986'000	
<b>92 Moyens de gestion des espaces verts</b>																					
092.011.04	SEVE			Parc La Grange, qual Wilson, Jardin Anglais :	19.04.2011	1'251'000	300'000	200'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
VOT	881			Installation arrosage automatique	15.10.2012	200'000	300'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
092.017.07	DPBA			Frontenex 71, rte de, parc La Grange, "La Ferme" :	14.09.2011	180'000	0	70'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
VOT	911/7			Etude de rénovation du bâtiment	13.12.2011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total du sous-groupe fonctionnel :							1'431'000	300'000	270'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :							2	300'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :</b>							25'381'120	1'348'000	870'000	750'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1'220'000	
Nombre d'objets :							8	938'000	800'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5'206'000
<b>100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC</b>																					
100 Aménagement DP (en général)																					
100.000.06	DCA			Dpt Constructions et aménagement :	14.09.2011	200'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
VOT	911/8			Etudes diverses aménag. du domaine public 2012	13.12.2011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total du sous-groupe fonctionnel :							200'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :							1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100'000	
<b>101 Rues, routes &amp; ouvrages d'art</b>																					
101.004.03	SAM			Dpt Constructions et aménagement :	16.03.2005	900'000	58'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
VOT	393/1			Promotion du vélo, études	17.05.2006	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
101.004.04	GCI			Dpt Constructions et aménagement :	16.03.2005	1'940'000	550'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
VOT	393/2			Promotion du vélo, réalisations	17.05.2006	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
101.011.05	GCI			Genêts, quartier des, 3e étape :	04.12.2001	300'000	10'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
VOT	175			Etude constr. chaussée, trottoirs, collecteurs EU/EP	25.05.2002	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
101.015.04	GCI			Dpt Constructions et aménagement :	01.12.1998	9'437'500	2'600'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
VOT	410			Entretien et rénovation du domaine public 1998	18.01.2000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1711

N° PFI	N° groupe gestionnaire	Statut	N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voilé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)										2024	2025
							2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023		
101.016.06	GCI	VOT	430/3	Edouard-Tavan, ch. ; Etude circulation, aménagement & assainissement	11.10.2005 10.10.2007	210'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.028.10	GCI	VOT	709/2	Ecole-de-Médecine, rue de l' : [081.065] Travaux d'aménagement, tronçon : Carl-Vogt - Mail	22.06.2009 01.12.2009	2'175'982	17'000	17'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.044.05	SAM	VOT	679	Paix, av. de la; Eugène-Rijot, ch. ; Etudes circulation et aménagements urbains	11.03.2009 18.05.2010	815'000	70'000	100'000	60'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.044.08	GCI	VOT	996/1	Paix, av. de la ; [081.031.08] Réaménagement de l'avenue, partie "basse"	10.10.2012 20.02.2013	4'126'600	299'000	11'36'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.044.10	GCI	VOT	996/2	Kazem-Radjavi, rue & Mines, ch. ; [102.600.27] Réaménagement du chemin et de la rue	10.10.2012 20.02.2013	1'150'700	100'000	150'700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.091.01	SAM	VOT	331	Dpt Constructions et aménagement ; Etude de revêtements antibruit OPB	09.03.2004 05.10.2004	2'760'000	250'000	198'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.110.04	GCI	VOT	894/2	Fernsey, rte de ; Mesures d'accompagnement du PLO N° 29482	07.06.2011 22.02.2012	2'192'500	0	0	1096'250	1096'250	0	0	0	0	0	0	0	0
101.400.58	GCI	VOT	1006/1	Jonction, viaduc de la ; [OA 3810] Élargissement du tablier	16.01.2013 25.06.2013	2'586'000	200'000	586'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.400.60	GCI	VOT	1006/2	Jonction, viaduc de la ; [OA 3810] Réaménagements des accès	16.01.2013 25.06.2013	1'499'000	0	299'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.701.06	GCI	VOT	915/4	OPB - Malagnou, route de ; [081.007/038 - 101.830] Pose de revêtement phonoabsorbant	14.09.2011 15.10.2012	1'753'400	500'000	125'3'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.702.10	GCI	VOT	909	OPB - Diverses rues ; Travaux d'assainissement du bruit routier	14.09.2011 21.03.2012	7'924'300	100'000	190'000	180'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.830.16	GCI	VOT	915/5	Rieu - Malagnou, secteur ; Travaux d'aménagements liés PLO 29588	14.09.2011 15.10.2012	140'700	140'700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.860.06	GCI	VOT	860/1	Coudriers, chemin des ; [081.098.02] Réaménagement du chemin	15.02.2011 26.09.2011	2'253'200	700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.900.08	SAM	VOT	694/1a3	Domaine public - Plan lumière ; [Fr. 4.2 mio net] Remplacement 4'500 luminaires, systèmes régulation	01.04.2009 16.09.2009	5'900'000	330'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1713

Crédits d'investissements votés										VOT															
N° PFI	N° groupe gestionnaire	Statut	N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)																		
							2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025							
102.502.01	DCA	VOT	292	Dpt Constructions et aménagement : CEVA - Etudes d'aménagements [081.502]	23.06.2003 21.01.2004	2'300'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
102.502.03	SAM	VOT	957/1	CEVA - Eaux-Vives, site de la gare : [081.502] Etudes aménagements liés futures constructions	18.04.2012 15.10.2012	2'397'600	500'000	490'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
102.502.05	SAM	VOT	957/2	CEVA - Eaux-Vives, nouvelle gare : [081.502] Etudes d'aménagement domaine public	18.04.2012 15.10.2012	2'478'600	450'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
102.550.02	GCI	VOT	794	GP - Eugène-Rigot, ch., Kazem-Radjavi, r. lien : Construction d'une passerelle piétonne	14.09.2010 16.02.2011	16'335'000	250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
102.551.02	SAM	VOT	807/4	GP - Eaux-Vives, qual marchand des : Etude d'aménagement promenade et qual marchand	06.09.2010 11.12.2010	200'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
102.600.03	SAM	VOT	911/13	OV - Domaine public, abords des écoles : Etudes pour la sécurité des cheminements	14.09.2011 13.12.2011	200'000	70'000	60'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.600.27	SAM	VOT	911/14	OV - Kazem-Radjavi, rue : [101.044.10] Etude d'aménagement existant et prolongation	14.09.2011 13.12.2011	190'000	50'000	37'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.750.14	GCI	VOT	799/1	ZP - Chantepoulet, square de : [081.068 - 082.027] Travaux d'aménagement	29.06.2010 28.06.2011	2'033'500	15'300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.750.16	GCI	VOT	819/1	ZP - Pradier, square : [081.069.02] Travaux d'aménagement	12.10.2010 18.05.2011	3'240'000	0	3'214'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.750.25	SAM	VOT	816/1	Grottes, place des : Etude d'aménagement (atelier urbain concertation)	14.09.2010 22.03.2011	185'000	50'000	35'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :							42418'960	4'454'760	4'386'000	600'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :							19	2'169'000	1'125'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dep. Totales :																								137'347'600	
103.004.05	SAM	VOT	911/15	Parkings publics Cornavin, place de : Etude aménagement de surface, déplacement trémie	14.09.2011 13.12.2011	200'000	120'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
103.005.04	GCI	VOT	965/1-2	Domaine public : Subvention & réalisation stations vélos (VLS)	25.06.2012 16.01.2013	3'331'000	0	3'331'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

Crédits d'investissements votés										VOT													
N° PFI	N° groupe gestionnaire	Statut	N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voté brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)																
							2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2022	2024								
Total au sous-groupe fonctionnel :							120'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Nombre d'objets :							3'331'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3'451'000		
Dép. Totales :																							
104				Bâtiments, édifices publics	2	3'531'000	120'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
104.000.04	DPBA			Dpt Constructions et aménagement :	19.04.2011	4'260'000	1'500'000	800'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
VOT	875			Renovation des toilettes publiques - Etape 2	15.10.2012	1'560'000	1'560'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total au sous-groupe fonctionnel :							1'500'000	800'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Nombre d'objets :							1'560'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3'860'000	
Dép. Totales :																							
106				Transports publics	1	570'000	90'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
106.084.03	SAM			Peitt-Saconnex, quartier du - TPG :	12.03.2003	570'000	90'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	271			Etudes d'aménag. urb. liés à la restruct. ligne N°3	23.06.2003	110'000	110'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
106.095.02	SAM			Territoire municipal :	21.02.2012	960'000	0	960'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	940			Projet minibus urbain (lignes 32, 35 ou 36)	15.10.2012	0	0	960'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
106.096.01	SAM			GP - Frontenex, av. & rte :	21.11.2012	200'000	100'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1002/9			Etudes d'aménagement liées aux TPG	15.01.2013	50'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
106.507.02	GCI			OV - Diverses rues - TPG :	21.02.2012	5'960'400	150'000	770'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	948			Réhaussement de 12 arceaux de tram	15.10.2012	1'400'000	1'400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
106.520.08	GCI			Carrefours, chaussées, arrêts, etc. - TPG :	15.01.2008	4'580'160	250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	588			Travaux liés au plan directeur TC 2007-2010	28.04.2008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
106.520.11	SAM			Dpt Constructions et aménagement :	21.11.2012	200'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	1002/10			Etudes aménag. urbain liées plan dir. TC 2013-2014	15.01.2013	100'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total au sous-groupe fonctionnel :							12'470'560	1'990'000	820'000	960'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :							1'660'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dép. Totales :																							
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :							21'190'460	8'463'000	2'656'250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5'430'000
Dép. Totales :							14'637'700	2'925'000	2'096'250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :							50														51'968'660		

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1715

N° PFI	Statut	N° groupe Gestionnaire	N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût volet brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)										2024	2025
							2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023		
<b>T10 ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>																		
<b>111 Administration générale - objets mobiliers</b>																		
111.007.20	VOT	DSIC	698/3	Dpt Finances et logement : Système de gestion parc immobilier, 1ère étape	12.05.2009 01.12.2009	880'000	700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
111.011.06	VOT	DSIC	698/1	Dpt Finances et logement : Redéploiement du réseau de la Ville de Genève	12.05.2009 01.12.2009	4'500'000	400'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
111.030.11	VOT	DSIC	359	Dpt Finances et logement : Plan informatique quadriennal (PIC) 2004	07.09.2004 27.06.2005	3'938'270	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
111.030.12	VOT	DSIC	522/1a3	Dpt Finances et logement : 11ème PIC - Plan informatique quadriennal	16.01.2007 21.03.2007	3'997'787	200'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
111.030.14	VOT	DSIC	698/2	Dpt Finances et logement : 1er PSIC - Plan biennal systèmes d'information	12.05.2009 01.12.2009	6'968'865	1250'000	750'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
111.030.16	VOT	DSIC	698/4	Dpt Finances et logement : Système d'information et équipement CM	12.05.2009 01.12.2009	200'000	20'000	110'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
111.030.24	VOT	DSIC	837/1	Dpt Finances et logement : 2ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	23.11.2010 16.02.2011	7'140'840	1250'000	800'000	550'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
111.030.26	VOT	DRH	837/4	Saint-Pierre 2, cour de, DRH : Numérisation des dossiers du personnel	23.11.2010 16.02.2011	300'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
111.030.27	VOT	DRH	918	Saint-Pierre 2, cour de, DRH : Préparation dossiers papier du personnel	01.11.2011 26.06.2012	960'000	400'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
111.034.14	VOT	LOM	929/1-2	Dpt Environnement urbain et sécurité : Renouvellement planifié de véhicules (hors SIS)	02.11.2011 26.06.2012	6'175'000	200'000	1750'000	1'700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
111.034.16	VOT	LOM	929/3-4	Dpt Environnement urbain et sécurité : Renouvellement anticipé de véhicules (hors SIS)	02.11.2011 26.06.2012	5'492'000	203'000	203'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
111.034.58	VOT	LOM	1002/11	Dpt Environnement urbain et sécurité : Etude organisation fonctionnelle ateliers généraux	21.11.2012 15.01.2013	50'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
111.047.10	VOT	DFIN	554/1-2	Dpt Finances et logement : 8ème PAM - Renouv. mobilier, machines, équip.	25.06.2007 28.04.2008	1'967'200	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire	N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût volet brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)										2024 2025	
						2014 2015	2016 2017	2018 2019	2020 2021	2022 2023							
111.047.11 VOT	DFIN 722/1-2		Dpt Finances et logement : 9 <sup>ème</sup> PAM - Renov. mobilier, machines, équip.	16.09.2009 19.04.2011	2'844'800	400'000 240'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	
<b>Totaux du sous-groupe fonctionnel :</b>						<b>45'414'762</b>	<b>9'300'000</b> <b>6'730'000</b>	<b>0</b> <b>0</b>									
<b>Nombre d'objets :</b>						<b>14</b>	<b>Dép. Totales :</b>										<b>18'280'000</b>
<b>112 Administration générale - objets immobiliers</b>																	
112.000.04 VOT	DCA 721/11		Dpt Constructions et aménagement : Etudes diverses du patrimoine administratif 2010	15.09.2009 12.12.2009	200'000	100'000 100'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
112.000.05 VOT	DCA 807/5		Dpt Constructions et aménagement : Etudes diverses du patrimoine administratif 2011/12	06.09.2010 11.12.2010	200'000	0 50'000	100'000 0	0 0									
112.013.06 VOT	DPBA 771		Divers bâtiments propriété VDG : Mise à jour installations sécurité, mise en passe	16.02.2010 27.09.2010	2'299'000	500'000 200'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
112.042.03 VOT	DPBA 807/6		La Grange, villa : Etude pour la rénovation des salons	06.09.2010 11.12.2010	400'000	0 0	150'000 150'000	100'000 0	0 0								
112.060.04 VOT	DPBA 950/1		Tir 3, rue du : Aménagement de quatre niveaux	20.03.2012 25.06.2013	1'425'000	500'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
112.060.06 VOT	DFIN 950/2		Tir 3, rue du : Acquisition mobilier complémentaire	20.03.2012 25.06.2013	41'200	41'200 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
112.060.08 VOT	DSIC 950/3		Tir 3, rue du : Distribution informatique & téléphonie	20.03.2012 25.06.2013	29'000	20'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
112.061.01 VOT	DPBA 911/16		Hôtel-de-Ville 5, rue de l' : Etude pour réaménagement et sécurisation bâtiment	14.09.2011 13.12.2011	150'000	70'000 80'000	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
112.811.02 VOT	ENE 856/1		Divers bâtiments administratifs : Politique énergétique, travaux chaufferies	15.02.2011 12.10.2011	938'000	230'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
112.811.08 VOT	ENE 905/1		Patrimoine administratif : Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	14.09.2011 21.03.2012	1'314'800	480'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
112.811.09 VOT	ENE 807/5		Patrimoine administratif : Etudes rénovation chaufferies vétustes	06.09.2010 11.12.2010	50'000	20'000 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1717

Crédits d'investissements votés											VOT									
N° PFI Statut	N° groupe gestionnaire/ N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot et de vote	Coût voié brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)							2024	2025							
					2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020			2022	2023					
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					7'047'000	1'961'200	250'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					11	52'461'762	11'261'200	2'500'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2'891'200
Nombre d'objets :					25															
Nombre d'objets :																				
<b>120 PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL</b>																				
120.007.02	URB	Dpt Constructions et aménagement :	22.06.2009	292'000	85'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	717	Maquette Ville de Genève - Digitalisation 73 plans	02.11.2011		80'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
120.011.01	SAM	Voie verte d'agglomération :	12.10.2010	991'500	250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	824	Etudes de faisabilité aménagement de six tronçons	18.05.2011		66'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
120.012.01	URB	Lyon & Bourgogne, rue de; secteur :	17.04.2012	150'000	90'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	954	Plan directeur de quartier "Bourgogne"	23.04.2013		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					1'433'500	425'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					3	1'433'500	425'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	571'000
Nombre d'objets :					3															
Nombre d'objets :																				
<b>130 ACQUISITION DE TERRAINS</b>																				
130.015.00	DCA	Grottes, quartier des, ilots 5 et 7 : [130.023.02]	09.03.2005	600'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	401	Recettes à recevoir, échanges fonciers (CHF 2.6 Mio)	17.05.2005		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
130.023.02	DCA	Grottes, quartier des : [103.002.04 & 130.015.00]	14.10.2009	1'013'200	1'013'200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VOT	744/1	Droit d'empiement sur la parcelle N° 2559	23.03.2010		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					1'613'200	1'013'200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					2	1'613'200	1'013'200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1'013'200
Nombre d'objets :					2															
Nombre d'objets :																				
TOTAUX GÉNÉRAUX :					210	692'321'460	146'956'560	74'220'500	13'150'950	2'412'000	1'339'000	1'339'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					210	1'337'995'400	251'866'200	5'121'250	1'808'000	956'000	956'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :																				
Dép. Totales :																				
Dép. Totales :																				

## **Crédits d'investissements déposés au Conseil municipal**

Opérations proposées par le Conseil administratif,  
non votées, à l'étude du Conseil municipal

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1719

Crédits d'investissements déposés

DEP

N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)														
					2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025			
<b>10 LOGEMENTS</b>																			
12 Logements existants																			
012.004.06 DEP	DPBA 979/1	Minoteries 1 à 7, Caroupe 98 à 102, rues : [041.017] Réfection toitures, façades & inst. tech. [S1.0.58]	31.10.2012	89'200'000	0	0	0	15'000'000	24'000'000	24'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.036.14 DEP	DPBA 978	Lissignol 1-3, rue : Rénovation de l'immeuble [S1.0.34]	31.10.2012	7'277'000	500'000	3'660'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.060.04 DEP	DPBA 916/1	Grottes 6, abis, Amis 5, rues des : Rénovation des immeubles [S1.0.34/0.28]	14.09.2011	13'984'000	0	0	0	1'000'000	3'000'000	4'087'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.060.06 DEP	DPBA 916/2	Grottes 6, abis, Amis 5, rues des : Pose cellules photovoltaïques en toiture	14.09.2011	185'000	0	0	0	0	0	0	185'000	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					110'646'000	500'000	3'660'000	15'000'000	27'000'000	4'272'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					4														
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					110'646'000	500'000	3'660'000	15'000'000	27'000'000	4'272'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					4														
<b>20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE (PF)</b>																			
020.027.06 DEP	DPBA 976	Lausanne 126, rue de restaurant "Perle du Lac" Rénovation complète du restaurant	31.10.2012	7'786'000	0	4'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
020.032.02 DEP	DPBA 1010	Mont-Blanc 8, quai du Mouettes genevoises : Transformation des vestiaires	16.01.2013	593'000	400'000	193'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					8'379'000	400'000	4'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					2														
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					8'379'000	400'000	4'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					2														
<b>40 CULTURE &amp; LOISIRS</b>																			
41 Bibliothèques, discothèques, vidéothèques																			
041.003.04 DEP	DEFIN 984/1	Trois-Perdrix 5, pl. des Bibliothèques de la Cité : Remplacement étagères & mobilier	03.09.2012	854'000	854'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					854'000	854'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					1														
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					854'000	854'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					1														
Totaux des sous-groupes fonctionnels :					119'025'000	500'000	3'660'000	15'000'000	27'000'000	4'272'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					10														
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					119'025'000	500'000	3'660'000	15'000'000	27'000'000	4'272'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					10														

Crédits d'investissements déposés										DEP				
N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)									
					2014 2015	2016 2017	2018 2019	2020 2021	2022 2023	2024 2025				
041.003.06 DEP	DPBA 984/2	Trois-Perdrix 5, pl. des; Bibliothèque de la Cité ; Remplacement moquette, électricité, lustre	03.09.2012	1'003'000	700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
041.017.04 DEP	DSIC 979/2	Minoteries 5-7, rue des ; [012.004.06] Equipement informatique de la bibliothèque	31.10.2012	244'000	0	0	0	244'000	0	0	0	0	0	
041.017.06 DEP	DFIN 979/3	Minoteries 5-7, rue des ; [012.004.06] Achat mobilier bibliothèque & creche	31.10.2012	546'000	0	0	0	546'000	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					2'647'000	1'554'000	0	0	790'000	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					4								Dep. totales :	2'344'000
042.040.16 DEP	42 DPBA PRD-14	Musées, conservatoire & jardin botaniques Malagnou 1, rte de - MHN ; Rénovation auditoire pour le Conseil municipal	30.01.2012	1'700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					1'700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					1								Dep. totales :	0
043.009.19 DEP	43 DPBA 1007	Théâtres & concerts Théâtre 11, bd. du, Grand-Théâtre ; Etude compl. (3) rénovation partielle du bâtiment	19.02.2013	940'000	1'400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					940'000	1'400'000	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					1								Dep. totales :	1'400'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					5'287'000	2'954'000	0	0	790'000	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					6								Dep. totales :	3'744'000
050.002.09 DEP	50 DPBA 1029	SPORTS Vernier & Bois-des-Frères, rtes de ; Concours, études équipements sportifs & logements	24.06.2013	1'440'000	500'000	440'000	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					1'440'000	500'000	440'000	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					1								Dep. totales :	1'440'000

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1721

Crédits d'investissements déposés

N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépôt	Coût deposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)					DEP										
					2014	2015	2016	2017	2018		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025			
TOTALS DU GROUPE FONCTIONNEL :					1'440'000	500'000	440'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1440000
Nombre d'objets :					1															1440000
<b>60 SOCIAL</b>																				
<b>61 Enfance &amp; jeunesse</b>																				
061.017.08 DEP	DPBA 1013/1	De-Châteaubriand 2, place : Réalisation niveau supplémentaire de l'EVE	20.02.2013	6'193'500	1000'000	2'350'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
061.017.10 DEP	EINE 1013/2	De-Châteaubriand 2, place : Equipeement centrale photovoltaique	20.02.2013	290'000	0	290'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
061.017.12 DEP	SDPE 1013/3	De-Châteaubriand 2, place : Mobilier, jeux, informatique & telephone	20.02.2013	155'000	0	155'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					6'638'500	1'000'000	2'795'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTALS DU GROUPE FONCTIONNEL :					6'638'500	1'000'000	2'795'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6145000
Nombre d'objets :					3															6145000
<b>80 HYGIENE &amp; SALLIBRITE PUBLIQUE</b>																				
<b>81 Protection des eaux &amp; de l'environnement</b>																				
081.502.15 DEP	GCI 1004/2	CEVA - Halle Champel/Hopital : [102.502] Etudes d'assainissement des eaux	21.11.2012	264'600	100'000	110'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					264'600	100'000	110'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTALS DU GROUPE FONCTIONNEL :					264'600	100'000	110'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	210000
Nombre d'objets :					1															210000
<b>90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG</b>																				
<b>91 Parcs &amp; promenades</b>																				
091.018.14 DEP	GCI 994	Plainpalais, plaine de : Aménagement de l'allée périphérique	10.10.2012	11'409'000	0	4'000'000	3'364'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
091.018.18 DEP	SEVE 995	Plainpalais, plaine de : Réaménagement de la pointe nord	10.10.2012	2'134'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTALS DU GROUPE FONCTIONNEL :					264'600	100'000	110'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	210000
Nombre d'objets :					1															210000



SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1723

Crédits d'investissements déposés

DEP

N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire N° PR	Localisation Libellé	Dates de dépot	Coût déposé brut	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)													
					2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
		<b>110 ADMINISTRATION GENERALE</b>																
		112 Administration générale - objets immobiliers																
112.030.01 DEP	DPBA 840	Francois-Dussaud 10, rue - GC/LDM/WVP : Etude réaménagement dépot; halles vhc & batiments	23.11.2010	1'793'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		1'793'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Nombre d'objets :	1															
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		1'793'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Nombre d'objets :	1															
		<b>120 PLANIFICATION DE L'AMENAGEMENT LOCAL</b>																
120.015.01 DEP	URB 1020	Prallies-Acacias-Vernets, quartier du : Etude d'aménagement développement PAV	23.04.2013	458'000	200'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Totaux du sous-groupe fonctionnel :		458'000	200'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Nombre d'objets :	1															
		TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :		458'000	200'000	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Nombre d'objets :	1															
		<b>TOTAUX GENERAUX :</b>		159'687'650	7'598'000	17'215'000	18'364'000	27'790'000	4'272'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Nombre d'objets :	27		12'624'500	10'564'450	25'000'000	27'790'000	27'790'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Dep. Totales :		150'527'950														

## **Projets actifs PRA et N-PRA**

Y compris les nouveaux projets qui ne figuraient pas  
au précédent plan financier (N-PRA)

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1725

Projets actifs

PRA & N-PRA

N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Cout estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)											
					2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>10 LOGEMENTS (en général)</b>																
<b>10 Logements (en général)</b>																
010.000.09 PRA	DCA	Dpt Constructions et aménagement : Etudes diverses du patrimoine financier 2015/16	2014	200'000	100'000	0	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
010.000.11 PRA	DCA	Dpt Constructions et aménagement : Etudes diverses du patrimoine financier 2017/18	2016	200'000	0	0	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
010.000.13 PRA	DCA	Dpt Constructions et aménagement : Etudes diverses du patrimoine financier 2019/20	2018	200'000	0	0	0	100'000	0	100'000	0	0	0	0	0	
010.000.15 PRA	DCA	Dpt Constructions et aménagement : Etudes diverses du patrimoine financier 2021/22	2020	200'000	0	0	0	0	0	0	100'000	0	0	0	0	
010.000.17 PRA	DCA	Dpt Constructions et aménagement : Etudes diverses du patrimoine financier 2023/24	2022	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100'000	0	
Taux du sous-groupe fonctionnel :					1'000'000	0	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	0
Nombre d'objets :					5											
<b>11 Logements nouveaux</b>																
011.060.12 PRA	DPBA	Grottes 8, rue des : [012.060.12] Construction d'un immeuble de logements	2013	6'550'000	2'200'000	0	3'500'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0
011.062.00 N-PRA	DCA	Alpes 12, r. des : [CHF 0 nes] Acquisition d'immeuble	2013	6'500'000	6'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
011.063.02 N-PRA	DCA	Vernier 113, rte de : Acquisition d'un immeuble, logement & artisanat	2013	16'000'000	2'000'000	0	7'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux du sous-groupe fonctionnel :					29'050'000	0	10'500'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					3											
Dep. Totales :					10'700'000	7'800'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>12 Logements existants</b>																
012.002.09 N-PRA	DPBA	Navigation 36 - 38, rue de la : Etude complémentaire de rénovation des immeubles	2013	600'000	200'000	0	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dep. Totales :					2'905'000											

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

## Projets actifs

## PRA &amp; N-PRA

N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)												
					2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
012.002.10 PRA	DPBA	Navigation 36, rue de la : Renovation de l'immeuble [S1.0.29]	2014	4'600'000	0	1'200'000	0	2'600'000	0	800'000	0	0	0	0	0	0	0
012.002.16 PRA	DPBA	Navigation 38, rue de la : Renovation de l'immeuble [S1.0.38]	2014	5'000'000	0	0	0	2'600'000	0	900'000	0	0	0	0	0	0	0
012.043.05 N-PRA	DPBA	Cordeliers 8, rue des : Etude complém. rénovation & surélévation immeuble	2013	200'000	0	150'000	0	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012.043.06 PRA	DPBA	Cordeliers 8, rue des : Rénovation & surélévation de l'immeuble [S1.0.36]	2015	5'250'000	0	0	0	2'500'000	0	2'500'000	0	0	0	0	0	0	0
012.049.06 PRA	DPBA	Goetz-Monlin 8, rue : Renovation de l'immeuble [S1.0.45]	2013	6'556'000	900'000	2'400'000	2'500'000	756'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012.051.05 PRA	DPBA	Navigation 4, place Léman 11, rue : Etude de rénovation de l'immeuble	2018	700'000	0	0	0	0	0	200'000	0	0	0	0	0	0	0
012.051.08 PRA	DPBA	Navigation 4, place de la, Fonds Galland : Renovation de l'immeuble [S1.0.58]	2021	4'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1'800'000	2'000'000	0	0
012.051.12 PRA	DPBA	Léman 11, rue du, Fonds Galland : Renovation de l'immeuble [S1.0.54]	2021	3'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2'000'000	1'500'000	0	0
012.060.12 PRA	DPBA	Grottes 10, rues des : [011.060.12] Renovation immeubles de logements [S1.0.32]	2013	2'000'000	450'000	900'000	400'000	250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012.092.05 PRA	DPBA	Taconnerie 6, pl. de la : Etude complémentaire de rénovation de l'immeuble	2013	100'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012.092.06 PRA	DPBA	Taconnerie 6, pl. de la : Renovation de l'immeuble [S1.0.48]	2014	2'314'000	0	250'000	1'800'000	264'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
012.095.05 PRA	DPBA	Hoffmann 4 à 8, Schaub 41 à 45, Servette 100, rues : Etude pr mise aux norm. inst. tech. & refec. envel.	2018	3'600'000	0	0	0	1'000'000	0	1'800'000	800'000	0	0	0	0	0	0
012.095.08 PRA	DPBA	Hoffmann 4 à 8, Schaub 41 à 45, Servette 100, rues : Mise normes inst. tech. & refec. envel. [S1.0.78]	2020	50'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3'000'000	16'000'000	15'000'000	0
012.099.06 PRA	DPBA	Zürich-40, rue de : Transformation et rénovation de l'immeuble [S1.0.39]	2017	3'000'000	0	0	0	500'000	0	1'800'000	700'000	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1727

Projets actifs

PRA & N-PRA

N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)														
					2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025			
012.810.08	PRA	ENE	Dpt Constructions et aménagement : Travaux liés à la politique énergétique PF	2014	3'000'000	0	1'000'000	1'000'000	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0		
012.810.12	PRA	ENE	Dpt Constructions et aménagement : Travaux liés à la politique énergétique PF	2016	2'500'000	0	0	500'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.810.30	N-PRA	ENE	Patrimoine de la Ville de Genève : Stratégie électrique, 1ère étape	2014	1'200'000	0	400'000	400'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.811.10	PRA	ENE	Patrimoine financier : Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	2013	1'200'000	0	400'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
012.811.12	PRA	ENE	Patrimoine financier : Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	2015	1'000'000	0	0	400'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					100'320'000	0	7'150'000	8'970'000	4'800'000	5'000'000	5'000'000	18'000'000	18'000'000	15'000'000	15'000'000	15'000'000	15'000'000	15'000'000	
Nombre d'objets :					20														
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					130'370'000														
Nombre d'objets :					28														
20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE (PF)																			
020.014.12	PRA	DPBA	Chataleine 43, av. de ZIC : Réalisation d'un Ecopôle	2016	23'280'000	0	0	2'000'000	5'000'000	5'000'000	5'000'000	5'000'000	5'000'000	1'280'000	0	0	0	0	
020.016.07	N-PRA	DPBA	Gustave-Ador 78, quali, Eaux-Vives, parc des : Etude pour réhabilitation dépendances du restaurant	2014	400'000	200'000	0	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
020.018.06	N-PRA	DPBA	Dorcière, pl., Gare routière : Rénovation du bâtiment	2015	2'200'000	0	250'000	350'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
020.025.04	PRA	DPBA	Grand-Rue 39; Cafés de l'Hotel-de-Ville : Rénovation de la cuisine	2014	1'700'000	800'000	0	900'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					27'580'000	0	1'350'000	2'350'000	5'000'000	5'000'000	5'000'000	5'000'000	1'280'000	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					4														
TOTAUX DU GROUPE FONCTIONNEL :					27'580'000	0	1'350'000	2'350'000	5'000'000	5'000'000	5'000'000	5'000'000	1'280'000	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					4														

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

## Projets actifs

## PRA &amp; N-PRA

N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)										
					2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>30 ECOLES PUBLIQUES &amp; PARASCOLAIRES</b>															
<b>30 Constructions existantes</b>															
030.003.05 PRA	DPBA	Liotard 66, rue, Ecole Liotard : Etude pour rénovation du bâtiment & agrandissement	2014	3'000'000	250'000	0	600'000	800'000	0	0	0	0	0	0	0
030.014.06 PRA	DPBA	Plantaporêts t'bis, rue des : Création de quatre salles d'enseignement	2014	2'700'000	0	1'600'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
030.085.09 N-PRA	DPBA	Bâtiments scolaires VDG : Etudes sécurisation des accès bâtiments	2014	400'000	0	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
030.085.10 PRA	DPBA	Bâtiments scolaires VDG : Sécurisation des accès des bâtiments	2016	5'000'000	0	0	1'000'000	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0
030.089.06 PRA	DPBA	Berne 50, rue de, Ecole de Paquis-Centre : Rénovation enveloppe du bâtiment	2016	38'050'000	0	0	8'500'000	9'500'000	2'050'000	8'500'000	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					49'150'000	250'000	2'350'000	10'300'000	11'000'000	2'050'000	0	0	0	0	0
					5	Nombre d'objets :									49'150'000
						Dep. totales :									49'150'000
<b>31 Nouvelles constructions</b>															
031.015.06 PRA	DPBA	Lamarline 16bis, rue : Construction restaurant & locaux parascolaires, SEVE	2015	8'427'000	0	0	4'000'000	2'427'000	0	0	0	0	0	0	0
031.055.06 N-PRA	DCA	Boisière, Malagnou, quartier : Acquisitions foncières pour constr. école	2018	10'000'000	0	0	0	3'000'000	3'500'000	0	0	0	0	0	0
031.056.05 N-PRA	DCA	Mervelet - Forêt, secteur : Acquisition de parcelles pour env. 9'500 m2	2014	6'500'000	0	0	6'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0
031.056.08 N-PRA	DPBA	Mervelet - Forêt, secteur : Concours/étude pr construction groupe scolaire	2014	2'000'000	250'000	600'000	700'000	450'000	0	0	0	0	0	0	0
031.095.06 PRA	DPBA	Saint-Georges 21, bd. : [061.050] Construction équipements scolaires & petite enfance	2015	26'780'000	0	0	6'000'000	8'580'000	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					53'707'000	250'000	6'000'000	10'450'000	11'580'000	3'500'000	0	0	0	0	0
					5	Nombre d'objets :									53'707'000
						Dep. totales :									53'707'000



SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

N° PFI Statut		N° groupe Gestionnaire	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)						PRA & N-PRA		
						2014 2015	2016 2017	2018 2019	2020 2021	2022 2023	2024 2025	2022	2025	
<b>43 Théâtres &amp; concerts</b>														
043.007.04	DPBA		Gare-des-Eaux-Vivres, av. de la : Construction de la Nouvelle Comédie	2016	90'850'000	0	0	5'000'000	30'000'000	8'850'000	0	0	0	0
043.008.03	DPBA		Carouge 42, rue de, Casino-Théâtre : Etude renov, installations techniques & scéniques	2014	300'000	0	100'000	0	0	0	0	0	0	0
043.008.04	DPBA		Carouge 42, rue de, Casino-Théâtre : Renovation installations techniques & scéniques	2016	3'000'000	0	0	2'000'000	0	0	0	0	0	0
043.009.20	DPBA		Théâtre 11, bd. du, Grand-Théâtre : Renovations et aménagements divers	2013	61'100'000	10'000'000	0	20'000'000	11'100'000	0	0	0	0	0
043.011.04	DPBA		Frontenay 56, rte de, Théâtre, Am Stram Gram : Amélioration et rempli, de la machinerie scénique	2013	1'400'000	300'000	0	1'100'000	0	0	0	0	0	0
043.051.04	DPBA		Charlées-Sturm 15, rue : Construction d'un pavillon de la danse	2017	9'000'000	0	0	2'500'000	1'700'000	0	0	0	0	0
043.054.04	DPBA		Bâtie 10, ch. de la, anciens réservoirs : Construction espace diffusion musiques amplifiées	2015	7'200'000	0	0	2'300'000	900'000	0	0	0	0	0
<b>Totaux du sous-groupe fonctionnel :</b>						110'300'000	21'200'000	22'900'000	32'600'000	8'850'000	0	0	0	0
						10'300'000	20'200'000	24'800'000	32'000'000	8'850'000	0	0	0	0
						Nombre d'objets : 7						Dep. Totales : 172'850'000		
<b>44 Conservation du patrimoine</b>														
044.027.13	DCA		Dpt Constructions et aménagement - CPA : Subventions travaux bâtiments culturels 2014 - 2017	2013	400'000	0	100'000	100'000	100'000	0	0	0	0	0
044.027.14	DCA		Dpt Constructions et aménagement - CPA : Subventions travaux bâtiments culturels 2018 - 2021	2017	400'000	0	0	0	100'000	100'000	100'000	0	0	0
044.027.16	DCA		Dpt Constructions et aménagement - CPA : Subventions travaux bâtiments culturels 2022 - 2025	2021	400'000	0	0	0	0	0	0	0	100'000	100'000
044.035.02	DCA		Madelaine 15, place de la : Subvention restauration du Temple	2016	600'000	0	600'000	0	0	0	0	0	0	0
044.038.02	DCA		Fusterie 18, place de la : Subvention restauration du Temple	2015	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-PRA														

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1731

Projets actifs

PRA & N-PRA

N° PFI	N° groupe	Statut	Gestionnaire	Localisation	Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)															
								2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025				
Taux du sous-groupe fonctionnel :								0	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000			
Nombre d'objets :								5	Dep. totales : 2'100'000														
46	Animations & loisirs																						
046.055.06	DPBA	PRA		Henri-Golay 40, avenue	Rénovation de la Ferme Menuit-Pellet	2014	7'055'000	0	250'000	350'000	555'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
046.104.03	LOM	PRA		Dpt Environnement urbain et sécurité :	Acquisition, renouvellement matériel de fêtes 2014	2014	800'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
046.104.04	LOM	PRA		Dpt Environnement urbain et sécurité :	Acquisition, renouvellement matériel de fêtes 2017	2017	800'000	0	0	0	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Taux du sous-groupe fonctionnel :								0	2'900'000	3'500'000	400'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Nombre d'objets :								3	Dep. totales : 8'655'000														
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :								11'900'000	0	30'600'000	33'755'000	63'370'000	63'370'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
Nombre d'objets :								21	Dep. totales : 309'590'000														
50	SPORTS																						
050.016.12	DPBA	PRA		Vessy 14, rte de, Stade du Bout-du-Monde :	Transf. 2 terrains foot. stabilisés en synthétique	2013	2'230'000	0	150'000	230'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
050.020.02	DPBA	PRA		Tremblay, parc :	Réfection d'un terrain de football en synthétique	2013	1'500'000	0	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
050.044.04	DPBA	PRA		Ecu 13, ch. de l', Centre sport. Bois-des-Freres :	Remplacement parquet & complément éclairage	2013	620'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
050.045.01	DPBA	PRA		Frontenex 64, rte, Stade de Richemont :	Etude pour la couverture du stade	2013	250'000	0	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
050.046.08	DPBA	PRA		Neuchâtel 47, rue de, Pâquis Centre :	Réfection complète de la piscine	2014	1'500'000	0	1'100'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
050.059.06	DPBA	PRA		Francis-Dussaud 12, rue, Oueue d'Arve :	Remplacement revêtement de sol salle Omnisport	2014	2'000'000	0	600'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Taux du sous-groupe fonctionnel :								0	2'900'000	3'500'000	400'000	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Nombre d'objets :								3	Dep. totales : 8'655'000														
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :								11'900'000	0	30'600'000	33'755'000	63'370'000	63'370'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
Nombre d'objets :								21	Dep. totales : 309'590'000														

## Projets actifs

## PRA &amp; N-PRA

N° PFI	N° groupe Statut	N° groupe Gestionnaire	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)												
						2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
050.059.09	N-PRA	DPBA	François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve : Etude construction étage intermédiaire Boulodrome	2015	400'000	0	0	200'000	0	200'000	0	0	0	0	0	0	0	
050.065.06	PRA	DPBA	Eaux-Vives, site de la gare des : [061.048] Construction d'un complexe sport, jeunesse, crèche	2022	80'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10'000'000	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						88'500'000	0	4'350'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	10'000'000	
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :						8	88'500'000	1'720'000	2'130'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	10'000'000
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						8	88'500'000	1'720'000	2'130'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	10'000'000
Dep. Totales :																	18'500'000	
Dep. Totales :																	18'500'000	
<b>60 SOCIAL</b>																		
60 Social (équipements généraux)																		
060.011.04	N-PRA	DCA	Piachaud 4, rue : Acquisition de l'Ancien manège	2013	3'600'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
060.011.06	N-PRA	DPBA	Piachaud 4, rue, "Ancien manège" : Création d'un espace de quartier	2015	15'500'000	0	0	5'000'000	4'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
060.011.08	N-PRA	SDPE	Piachaud 4, rue, "Ancien manège" : Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	2015	130'000	0	0	0	130'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						3	19'230'000	3'600'000	5'000'000	4'130'000	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						3	19'230'000	3'600'000	5'000'000	6'000'000	0	0	0	0	0	0	0	
Dep. Totales :																	19'230'000	
Dep. Totales :																	19'230'000	
<b>61 Enfants et Jeunesse</b>																		
061.021.08	PRA	DPBA	Madeleine 16, rue de la : Réfection enveloppe & réaménagement crèche	2017	4'600'000	0	0	1'500'000	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
061.021.10	PRA	SDPE	Madeleine 16, rue de la : Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	2017	77'500	0	0	0	77'500	0	0	0	0	0	0	0	0	
061.050.06	PRA	SDPE	Saint-Georges 21, bd. : [031.095] Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	2015	337'500	0	0	0	337'500	0	0	0	0	0	0	0	0	
061.056.04	PRA	DPBA	Frontenex 54, rte, "Villa Ambrosetti" : Transformation en crèche & appartements relais	2015	4'298'000	0	1'000'000	1'498'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						4	5'733'000	2'500'000	3'335'000	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :						4	5'733'000	2'500'000	3'335'000	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	
Dep. Totales :																	5'733'000	
Dep. Totales :																	5'733'000	

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1733

Projets actifs

N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Cout estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)							
					2014 2015	2016 2017	2018 2019	2020 2021	2022 2023	2024 2025		
061.056.06	SDPE	Frontenex 54, rte, "Villa Ambrosetti": Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	2015	100'000	0	0	100'000	0	0	0	0	0
061.105.02	DCA	Frontenex, rte de: Acquisition de la Villa Frommel pour EVE	2013	170'000	0	0	0	0	0	0	0	0
N-PRA					170'000	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					9'583'000	0	1'000'000	1'598'000	1'915'000	600'000	0	0
Nombre d'objets :					6	Dep. Totales : 9'583'000						
64 Centres sociaux												
064.026.06	DPBA	Saint-Jean 45, rue de : Réalisation maison d'urgence	2014	3'500'000	0	17'000'000	0	0	0	0	0	0
N-PRA					800'000	10'000'000	0	0	0	0	0	0
064.027.02	DPBA	Vermont 21, rue de : Renovation et refaïtation de la villa	2013	2'050'000	0	800'000	0	0	0	0	0	0
N-PRA					600'000	650'000	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					5'550'000	0	2'500'000	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					2	Dep. Totales : 5'550'000						
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					34'363'000	0	3'500'000	6'598'000	6'045'000	600'000	0	0
N-PRA					5'170'000	3'950'000	7'000'000	1'500'000	0	0	0	0
Nombre d'objets :					11	Dep. Totales : 34'363'000						
70 SECURITE PUBLIQUE												
71 Etat civil												
071.004.01	DPBA	Mairie 37, rue de la : Etude réaménagement locaux service état civil	2013	200'000	0	150'000	0	0	0	0	0	0
N-PRA					50'000	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					200'000	0	150'000	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					1	Dep. Totales : 200'000						
72 Police municipale												
072.006.02	SEEP	Stratégie de sécurité municipale : Poste mobile, ligne graphique & nvltes enseignes	2014	600'000	0	300'000	0	0	0	0	0	0
N-PRA					300'000	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					600'000	0	300'000	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					1	Dep. Totales : 600'000						



SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1735

Projets actifs

PRA & N-PRA

N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)												
					2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
081.011.02 PRA	GCI	Franchises, rte des : [101.700.06] Construction d'un collecteur EP	2016	2'500'000	0	0	0	1'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.021.07 PRA	GCI	Charmilles, Châtelaine, St-Jean, Rhône, secteur : Etudes de construction d'un collecteur EP	2014	200'000	0	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.048.00 PRA	GCI	Velours, ch. du : [101.830.14] Entretien, reconstruction, modification collecteurs	2017	600'000	0	0	0	0	0	210'000	0	0	0	0	0	0	0
081.049.00 PRA	GCI	Voie-Creuse, rue de la : [101.085.02] Entretien, reconstruction, modification collecteurs	2017	2'500'000	0	0	0	300'000	0	0	90'000	0	0	0	0	0	0
081.050.00 PRA	GCI	Voltaire, Malatrex, Vuache, rues : [101.700.08] Entretien, reconstruction, modification collecteurs	2013	2'400'000	1000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.100.02 PRA	GCI	Rois, rue des : [102.605.10] Entretien, reconstruction collecteurs	2016	700'000	0	0	0	700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.102.02 N-PRA	GCI	Edouard-Tavan, ch. : Mise en séparatif réseau collecteurs	2014	1'000'000	0	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.103.02 N-PRA	GCI	Eidgenots, av. des - PLO : Mise en séparatif réseau collecteurs	2015	800'000	0	0	0	400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.104.02 N-PRA	GCI	Appia av. & Morillons, rte des : Assainissement lie nouvelle route des Nations	2017	3'400'000	0	0	0	0	0	1500'000	0	0	0	0	0	0	0
081.105.02 N-PRA	GCI	Point-du-Jour & Pré-Cartelier, ch. - PLO : Mise en séparatif réseau collecteurs	2016	1'300'000	0	0	0	650'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.106.01 N-PRA	GCI	William-Lescarze, ch; exutoire du Rhône : Etude d'assainissement	2016	1'000'000	0	0	0	500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.106.02 N-PRA	GCI	Village-Suisse, rue du : [102.067.02] Mise en séparatif réseau collecteurs	2014	2'312'000	1000'000	0	1312'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
081.502.04 PRA	GCI	CEVA - Eaux-Vives, gare des; Voilier, rue : [102] Travaux d'assainissement, 1ère étape	2013	6'000'000	0	1500'000	0	0	0	1400'000	0	0	0	0	0	0	0
081.502.08 PRA	GCI	CEVA - Gare des Eaux-Vives, av. de la : [102.502] Travaux d'assainissement	2014	6'800'000	1000'000	0	1000'000	0	0	2000'000	0	0	0	0	0	0	0
081.502.18 PRA	GCI	CEVA - Champel, plateau de : [102.502] Travaux d'assainissement	2015	2'960'000	0	0	2000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1737

Projets actifs

PRA & N-PRA

N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)							
					2014	2016	2018	2020	2022	2024	2025	
					3'500'000	6'200'000	100'000	0	0	0	0	0
TOTALS DU GROUPE FONCTIONNEL :					3'500'000	3'600'000	150'000	0	0	0	0	0
Nombre d'objets : 4					Dep. Totales : 13'550'000							
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					11'600'000	12'960'000	5'600'000	6'110'000	3'790'000	500'000	500'000	500'000
Nombre d'objets : 26					Dep. Totales : 65'182'000							
<b>90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG</b>												
<b>91 Parcs &amp; promenades</b>												
091.004.08 PRA	SEVE	Bois-de-la-Bâtie : Réalisation zone de loisirs	2015	7'500'000	0	0	2'500'000	0	0	0	0	0
091.007.10 N-PRA	ECO	Parcs publics, divers sites : Sécurité d'aires de jeux	2013	1'500'000	0	950'000	0	0	0	0	0	0
091.007.12 N-PRA	ECO	Parcs publics, divers sites : Aménagement d'aires de jeux	2017	1'500'000	0	0	500'000	500'000	0	0	0	0
091.075.10 N-PRA	SEVE	Fleurissement du domaine public : Achat de bancs mobiles	2014	600'000	0	0	0	0	0	0	0	0
091.080.06 PRA	GCI	Saint-Jean, Falaises de : Sécurisation des cheminements	2013	3'000'000	0	1'500'000	0	0	0	0	0	0
091.091.04 N-PRA	SEVE	Parcs et domaine public : (Etape 2) Entretien et sécurisation du patrimoine boisé	2016	7'000'000	0	0	17'500'000	875'000	0	0	0	0
091.092.06 PRA	SEVE	Divers lieux Ville de Genève : Mise aux normes de pataugeoirs	2014	3'000'000	0	125'000	0	0	0	0	0	0
091.095.04 PRA	GCI	Saint-Georges 21. bd. : Stand & Gazometres, rues : Aménag. extérieurs. Ecoquartier Carré Vert	2013	16'250'000	0	500'000	3'000'000	0	4'500'000	0	0	0
091.098.02 PRA	GCI	Saules, sentier des : Travaux d'aménagement	2014	1'500'000	0	500'000	0	0	0	0	0	0
091.099.00 PRA	SEVE	Espaces verts, y compris cimetières : Relèves géomètre éléments gérés par le SEVE	2013	700'000	0	350'000	0	0	0	0	0	0
091.100.02 PRA	SEVE	Baulrière, rue : [092.069] Réaménagement du parc Beaulieu	2016	6'000'000	0	0	1'000'000	2'000'000	0	0	0	0

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

Projets actifs										PRA & N-PRA											
N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)					2024	2025										
					2014	2015	2016	2017	2018			2019	2020	2021	2022	2023					
091.101.00	SEVE	Bertrand, Bastions, Geisendorf, parcs : Plans de gestion	2014	250'000	0	80'000	0	85'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					48'800'000	0	3'580'000	0	5'135'000	8'750'000	5'750'000	4'250'000	6'125'000	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					12																
92	Moyens de gestion des espaces verts																				
092.017.10	DPBA	Frontenax 71, rte de, parc La Grange, "La Ferme" : Renovation du bâtiment	2016	2'020'000	0	0	0	200'000	0	200'000	820'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
092.069.03	DPBA	Baulacre 3, rue, Beaulieu : Etude rénovation anciennes serres & bâtiments	2016	500'000	0	0	0	200'000	0	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
092.069.06	DPBA	Baulacre 3, rue, Beaulieu : [091.100] Renovation anciennes serres & bâtiments	2018	4'500'000	0	0	0	0	0	2'000'000	2'200'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					7'020'000	0	0	0	400'000	2'820'000	2'200'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'objets :					3																
TOTALS DU GROUPE FONCTIONNEL :					55'820'000	0	3'580'000	0	5'135'000	9'150'000	7'070'000	6'425'000	7'020'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'objets :					15																
100	AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC																				
100	Aménagement DP (en général)																				
100.000.07	DCA	Dpt Constructions et aménagement : Etudes divers aménag. du domaine public 2014	2013	100'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
100.000.09	DCA	Dpt Constructions et aménagement : Etudes divers aménag. du domaine public 2015/16	2014	100'000	50'000	0	0	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
100.000.11	DCA	Dpt Constructions et aménagement : Etudes divers aménag. du domaine public 2017/18	2016	100'000	0	0	0	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
100.000.13	DCA	Dpt Constructions et aménagement : Etudes divers aménag. du domaine public 2019/20	2018	100'000	0	0	0	50'000	0	0	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
100.000.15	DCA	Dpt Constructions et aménagement : Etudes divers aménag. du domaine public 2021/22	2020	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50'000	0	0	



SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

## Projets actifs

## PRA &amp; N-PRA

N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)							
					2014 2015	2016 2017	2018 2019	2020 2021	2022 2023	2024 2025		
101.700.04	GCI	OPB - Turrelini, Seujet, quais : Aménagements et assainissement du bruit	2015	1'200'000	0	200'000	0	0	0	0	0	0
101.700.06	GCI	OPB - Franchises, rte des : [081.011.02] Aménagements et assainissement du bruit	2016	6'100'000	0	1'000'000	0	0	0	0	0	0
101.700.08	GCI	OPB - Voltaire, rue : [081.050.00] Aménagements et assainissement du bruit	2013	2'600'000	0	3'000'000	0	0	0	0	0	0
101.701.02	GCI	OPB - Montchoisy, Eaux-Vives, rues : Aménagements et assainissement du bruit	2017	4'800'000	0	1'000'000	0	0	0	0	0	0
101.701.04	GCI	OPB - Malagnou, route de : [081.038.02/ 102.088.02] Entretien et assainissement du bruit	2017	4'500'000	500'000	1'100'000	0	0	0	0	0	0
101.701.10	GCI	OPB - Mail, avenue du : Aménagements et assainissement du bruit	2018	4'800'000	0	0	0	2'000'000	0	0	0	0
101.701.30	GCI	OPB - Louis-Aubert, av. : Pose de revêtement phono absorbant	2014	1'400'000	0	0	0	2'000'000	0	0	0	0
101.702.04	SAM	OPB - Dpt Constructions et aménagement : Subv. pr mesures antibruit sur façades	2016	1'500'000	0	500'000	0	500'000	0	0	0	0
101.702.06	SAM	OPB - Dpt Constructions et aménagement : Subv. pr mesures antibruit sur façades	2017	1'500'000	0	0	0	200'000	500'000	0	0	0
101.702.11	SAM	OPB - Diverses rues : Etudes d'assainissement, 2ème tranche	2014	1'800'000	0	300'000	600'000	0	0	0	0	0
101.830.05	GCI	Dpt Constructions et aménagement : Amén. envir urb compl à imm., équipements, PLO-PLCP 2013	2013	500'000	200'000	300'000	0	0	0	0	0	0
101.830.06	GCI	Dpt Constructions et aménagement : Amén. envir urb compl à imm., équipements, PLO-PLCP 14-15	2014	800'000	200'000	200'000	0	0	0	0	0	0
101.830.14	GCI	Velours, ch. du : [081.048.00/102.015.13] Amén. cpi à construction immeubles, suite PLO-PLCP	2019	5'000'000	0	0	0	0	0	2'500'000	0	0
101.850.01	SAM	OV - Dpt Constructions et aménagement : Etudes d'aménagements cyclables	2015	450'000	0	150'000	150'000	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1741

Projets actifs

PRA & N-PRA

N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)												
					2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
101.900.10	SAM	Domaine public - Plan lumière : Remplacement de luminaires, 2ème étape	2014	2'100'000	0	600'000	700'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.900.14	SAM	Domaine public - Plan lumière : Remplacement supports d'éclairage public, 2e étape	2014	2'200'000	0	500'000	850'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
101.900.21	SAM	Domaine public, amélioration de l'éclairage : Etude de renouvellement des éclairages publics	2013	150'000	75'000	0	75'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Totaux du sous-groupe fonctionnel :</b>					72'430'000	0	9'965'000	15'300'000	7'500'000	2'500'000	0	0	0	0	0	0	0
					4'065'000	15'000'000	13'800'000	4'300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Dep. Totales : 72'430'000												
102	<b>Places, rues résidentielles, trafic modéré</b>																
102.015.16	GCI	Dorcière, place, "Fontaine des 4 Saisons" : Mise en circuit terme alimentation en eau du bassin	2014	452'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.020.07	SAM	Dpt Constructions et aménagement : Zones 30 - Etudes d'aménagement et améliorations	2013	250'000	0	60'000	70'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.067.02	GCI	Village-Suisse, rue du : [081.106.02] Aménagement & piétonisation de la rue	2014	1'893'000	0	200'000	693'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.089.04	GCI	Vieille Ville, les rues de la : Installation de bornes télescopiques	2013	650'000	300'000	0	350'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.502.06	GCI	CEVA - Eaux-Vives, gare; Violier, rue : [081.502] Aménagements en liaison avec gare, secteurs COMOGEV	2013	29'000'000	15'000'000	4'000'000	500'000	6'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	3'000'000
102.502.08	GCI	CEVA - Eaux-Vives, av. de la Gare des : [081.502] Aménagements en liaison avec la gare, secteur VG	2014	29'000'000	0	2'000'000	7'000'000	6'000'000	5'000'000	0	0	0	0	0	0	0	5'000'000
102.502.20	GCI	CEVA - Champel, quartier de : [081.502] Aménagements en liaison avec la halte	2015	15'000'000	0	100'000	5'000'000	5'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
102.550.03	SAM	GP - Charmilles, place des : Etudes d'aménagement	2017	250'000	0	0	0	0	0	100'000	0	0	0	0	0	0	0
102.551.05	SAM	GP - Rhone, quai du : Ffi du Rhone, étude d'aménagement	2016	100'000	0	0	100'000	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

## Projets actifs

## PRA &amp; N-PRA

N° PFI	N° groupe Statut	N° groupe Gestionnaire	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)													
						2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
102.570.04	PRA	SAM	Voie verte, Bois de la Bâtie ; Franchissement des niveaux, études	2013	700'000	200'000	0	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.570.08	PRA	GCI	Voie verte, rives droite & gauche ; Aménagements, 2ème étape	2016	3'935'000	0	0	0	0	435'000	1'750'000	0	0	0	0	0	0	0	
102.570.10	N-PRA	GCI	Voie verte, rives droite & gauche ; Aménagements, 3ème étape	2016	11'145'000	0	0	0	0	124'000	4'950'000	0	0	0	0	0	0	0	
102.570.12	N-PRA	GCI	Voie verte, rives droite & gauche ; Aménagements, 4ème étape	2016	3'015'000	0	0	0	0	335'000	1'340'000	0	0	0	0	0	0	0	
102.600.30	N-PRA	GCI	OV - Petit-Sicconnex, place du & Pasteur, ch. ; Réaménagement de la place et du chemin	2018	2'500'000	0	0	0	0	0	1'000'000	20'000	0	0	0	0	0	0	
102.605.07	N-PRA	SAM	OV - Saint-Georges, bd. de ; Etude d'aménagement	2015	470'000	0	0	0	0	220'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.605.10	PRA	GCI	OV - Rois, rue des : [081.100.02] Aménagements de la rue	2016	4'000'000	0	0	0	0	0	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	
102.605.13	PRA	SAM	OV - Pré-l'Evêque, place du ; Etudes d'aménagement	2014	400'000	0	0	100'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.605.20	PRA	GCI	OV - Sainte-Clothilde, av. ; devant l'église ; Travaux d'aménagement du DP	2013	5'042'000	100'000	0	1'000'000	1'942'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.750.18	PRA	GCI	ZP - Bergues, quai des ; Restauration des infrastructures et aménagement	2014	5'800'000	800'000	0	2'500'000	2'500'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.750.22	PRA	GCI	ZP - Grottes, pl. des : [101.006] Reconstruction et aménagement de la place	2014	2'000'000	1'000'000	0	960'000	20'000	20'000	0	0	0	0	0	0	0	0	
102.755.16	PRA	GCI	ZP - Synagogue, place de la ; Renovation et piétonisation	2018	1'500'000	0	0	0	0	0	0	300'000	0	0	0	0	0	0	
<b>Totaux du sous-groupe fonctionnel :</b>						11'171'020'000	0	10'370'000	221'350'000	15'440'000	20'000	3'000'000	0	0	0	0	0	0	
<b>Nombre d'objets :</b>						21	4'392'000	16'370'000	19'805'000	6'550'000	6'020'000	8'000'000	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dep. totales :</b>												112'020'000							

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1743

Projets actifs

N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)									
					2014	2015	2016	2017	2018	2020	2021	2022	2023	2024
<b>PRA &amp; N-PRA</b>														
103	Parkings publics													
103.005.08	GCI	Domaine public :	2014	1'780'000	0	1'780'000	0	0	0	0	0	0	0	
N-PRA		Subvention & réalisation VLS, étapes 2			0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total du sous-groupe fonctionnel :				1'780'000	0	1'780'000	0	0	0	0	0	0	0	
				Nombre d'objets :	1								Dep. Totales :	1'780'000
104	Bâtiments, édifices publics													
104.004.00	LOM	Parcs et domaine public :	2014	1'500'000	0	500'000	500'000	0	0	0	0	0	0	
PRA		Renouvellement cinq cabines WC autonomes			0	500'000	0	0	0	0	0	0	0	
Total du sous-groupe fonctionnel :				1'500'000	0	500'000	500'000	0	0	0	0	0	0	
				Nombre d'objets :	1								Dep. Totales :	1'500'000
106	Transports publics													
106.096.04	GCI	GP - Frontenex, av. & rte - TPG :	2016	8'000'000	0	2'000'000	2'500'000	0	0	0	0	0	0	
PRA		Aménagements nouvelle ligne transports publics			0	500'000	3'000'000	0	0	0	0	0	0	
106.520.12	GCI	Diverses rues - TPG :	2014	1'000'000	0	300'000	100'000	0	0	0	0	0	0	
PRA		Aménagements liés au plan directeur TC 2012-2015			300'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	
Total du sous-groupe fonctionnel :				9'000'000	0	300'000	2'100'000	2'500'000	0	0	0	0	0	
				Nombre d'objets :	2								Dep. Totales :	9'000'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :				202'412'000	50'000	22'965'000	40'085'000	25'490'000	2'570'000	2'570'000	3'050'000	8'070'000	8'000'000	
				Nombre d'objets :	59								Dep. Totales :	197'412'000
110	ADMINISTRATION GENERALE													
111	Administration generale - objets mobiliers													
111.007.03	DSIC	Dpt Finances et logement :	2018	8'000'000	0	0	0	3'000'000	2'000'000	0	0	0	0	
PRA		Renouvellement du progiciel intégré SAP			0	0	0	3'000'000	0	0	0	0	0	
111.011.10	DSIC	Dpt Finances et logement :	2018	4'500'000	0	0	0	750'000	700'000	645'000	620'000	645'000	620'000	
PRA		Réseaux informatiques et téléphoniques 2019-2023			0	0	0	760'000	675'000	675'000	675'000	675'000	620'000	

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

## Projets actifs

## PRA &amp; N-PRA

N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)													
					2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
111.030.28	PRA	DSIC Dpt Finances et logement : Système d'information et équipement du CM 2014-15	2013	220'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
111.030.30	PRA	DSIC Dpt Finances et logement : 3ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	2013	6'400'000	0	2'000'000	2'000'000	0	0	1'400'000	0	0	0	0	0	0	0	
111.030.32	PRA	DSIC Dpt Finances et logement : 4ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	2015	6'400'000	0	0	1'000'000	2'000'000	0	0	2'000'000	1'400'000	0	0	0	0	0	
111.030.34	PRA	DSIC Dpt Finances et logement : Système d'information et équipement du CM 2016-17	2015	100'000	0	0	0	50'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
111.030.36	PRA	DSIC Dpt Finances et logement : 5ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	2017	6'400'000	0	0	0	0	0	1'000'000	0	0	2'000'000	2'000'000	1'400'000	0	0	
111.030.38	PRA	DSIC Dpt Finances et logement : 6ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	2019	6'400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1'000'000	2'000'000	2'000'000	1'400'000	
111.030.40	PRA	DSIC Dpt Finances et logement : Système d'information et équipement du CM 2018-19	2017	100'000	0	0	0	0	0	0	50'000	0	0	0	0	0	0	
111.030.42	PRA	DSIC Dpt Finances et logement : Système d'information et équipement du CM 2020-21	2019	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250'000	50'000	0	
111.030.44	PRA	DSIC Dpt Finances et logement : 7ème PSIC - Plan biennal systèmes d'information	2021	6'400'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2'000'000	
111.030.46	PRA	DSIC Dpt Finances et logement : Système d'information et équipement du CM 2022-23	2021	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50'000	
111.030.48	PRA	DSIC Dpt Finances et logement : Système d'information et équipement du CM 2024-25	2023	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50'000	
111.034.18	PRA	LOM Dpt Environnement urbain et sécurité : 12ème PRV - Renouv. véhicules (hors SIS)	2013	6'300'000	1'800'000	0	2'200'000	2'300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
111.034.22	PRA	LOM Dpt Environnement urbain et sécurité : 13ème PRV - Renouv. véhicules (hors SIS)	2014	6'300'000	0	1'800'000	2'200'000	0	0	2'300'000	0	0	0	0	0	0	0	0
111.034.26	PRA	LOM Dpt Environnement urbain et sécurité : 14ème PRV - Renouv. véhicules (hors SIS)	2015	6'300'000	0	1'800'000	2'200'000	0	0	2'300'000	0	0	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1745

Projets actifs

PRA & N-PRA

N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)												
					2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
111.034.30	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité : 15ème PRV - Renov. véhicules (hors SIS)	2016	2'800'000	0	0	0	800'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
111.034.32	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité : 16ème PRV - Renov. véhicules (hors SIS)	2017	2'800'000	0	0	0	800'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
111.034.34	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité : 17ème PRV - Renov. véhicules (hors SIS)	2018	2'800'000	0	0	0	800'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
111.034.36	LOM	Dpt Environnement urbain et sécurité : 18ème PRV - Renov. véhicules (hors SIS)	2019	2'800'000	0	0	0	800'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
111.047.12	DFIN	Dpt Finances et logement : 10ème PAM - Renov. mobilier, machines, équip.	2013	2'400'000	900'000	0	600'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
111.047.13	DFIN	Dpt Finances et logement : 11ème PAM - Renov. mobilier, machines, équip.	2015	2'400'000	0	0	600'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
111.047.14	DFIN	Dpt Finances et logement : 12ème PAM - Renov. mobilier, machines, équip.	2017	2'400'000	0	0	900'000	600'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
111.047.15	DFIN	Dpt Finances et logement : 13ème PAM - Renov. mobilier, machines, équip.	2019	2'400'000	0	0	0	0	600'000	300'000	0	0	0	0	0	0	0
111.047.16	DFIN	Dpt Finances et logement : 14ème PAM - Renov. mobilier, machines, équip.	2021	2'400'000	0	0	0	0	0	900'000	600'000	0	0	0	0	0	0
Total du sous-groupe fonctionnel :					8'772'000	3'920'000	0	6'450'000	9'650'000	11'080'000	9'050'000	4'995'000	3'470'000	6'225'000	11'110'000	6'225'000	85'650'000
					Dep. totales :												
112	Administration generale - objets immobiliers																
112.000.09	DCA	Dpt Constructions et aménagement : Etudes diverses du patrimoine administratif 2015/16	2014	200'000	0	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.000.11	DCA	Dpt Constructions et aménagement : Etudes diverses du patrimoine administratif 2017/18	2016	200'000	0	0	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.000.13	DCA	Dpt Constructions et aménagement : Etudes diverses du patrimoine administratif 2019/20	2018	200'000	0	0	0	0	0	100'000	0	0	0	0	0	0	0

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

		PRA & N-PRA															
		Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)															
N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Cout estimé	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
112.000.15	DCA	Dpt Constructions et aménagement : Etudes diverses du patrimoine administratif 2021/22	2020	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100'000	0	0	
112.000.17	DCA	Dpt Constructions et aménagement : Etudes diverses du patrimoine administratif 2023/24	2022	200'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100'000	100'000	
112.013.07	DPBA	Dpt Constructions et aménagement : Mise à Jour installations sécurité bâtiments	2016	2'000'000	0	0	600'000	700'000	700'000	0	0	0	0	0	0	0	0
112.042.04	DPBA	La Grange, villa : Rénovation des salons	2017	4'000'000	0	0	0	2'300'000	1'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0
112.061.02	DPBA	Hôtel-de-Ville 5, rue de l : Réaménagement rez et sécurisation bâtiment	2014	1'350'000	250'000	0	1'100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.810.08	EINE	Dpt Constructions et aménagement : Travaux liés à la politique énergétique PA	2013	3'000'000	600'000	0	800'000	800'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.810.10	EINE	Dpt Constructions et aménagement : Travaux liés à la politique énergétique PA	2015	2'500'000	0	0	300'000	900'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0
112.811.10	EINE	Patrimoine administratif : Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	2013	800'000	350'000	0	350'000	100'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
112.811.12	EINE	Patrimoine administratif : Travaux de rénovation de chaufferies vétustes	2015	800'000	0	0	300'000	250'000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					15'450'000	1'200'000	2'350'000	2'200'000	3'900'000	400'000	1'000'000	1'000'000	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					103'170'000	5'120'000	9'000'000	11'850'000	14'980'000	9'450'000	5'095'000	5'095'000	5'095'000	5'095'000	5'095'000	5'095'000	5'095'000
Nombre d'objets :					12	Dep. Totales : 15'450'000											
Nombre d'objets :					37	Dep. Totales : 6'325'000											
						Dep. Totales : 101'100'000											

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1747

Projets actifs

PRA & N-PRA

N° PFI Statut	N° groupe Gestionnaire	Localisation Libellé	Années prévisibles de dépôt	Coût estimé	Dépenses planifiées pour les 12 années du plan (CHF bruts)										
					2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>130 ACQUISITION DE TERRAINS</b>															
130.001.18	DCA	Dpt Constructions et aménagement - OPF : Acquisitions foncières 2014-2017	2013	10'000'000	0	2'500'000	2'500'000	2'500'000	0	0	0	0	0	0	0
130.001.19	DCA	Dpt Constructions et aménagement - OPF : Acquisitions foncières 2018-2021	2017	10'000'000	0	0	0	2'500'000	2'500'000	2'500'000	0	0	0	0	0
130.001.20	DCA	Dpt Constructions et aménagement - OPF : Acquisitions foncières 2022-2025	2021	10'000'000	0	0	0	0	0	0	0	0	2'500'000	2'500'000	0
130.020.00	DCA	Voie verte, rives droite & gauche : Acquisitions foncières [120.010.00]	2014	300'000	0	150'000	150'000	0	0	0	0	0	0	0	0
Totaux du sous-groupe fonctionnel :					30'300'000	0	2'650'000	2'650'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	0	0	0	0
Nombre d'objets :					4										
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					30'300'000	0	2'650'000	2'650'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	0	0	0	0
Nombre d'objets :					4										
TOTAUX GÉNÉRAUX :					1'219'659'000	50'000	118'372'000	176'083'000	158'345'000	62'880'000	29'345'000	62'880'000	29'345'000	36'375'000	39'170'000
Nombre d'objets :					234	66'397'000	161'585'000	168'112'000	123'275'000	36'375'000	39'170'000	113'989'000			
Dep. Totales :						2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000
Dep. Totales :						2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000
Dep. Totales :						66'397'000	161'585'000	168'112'000	123'275'000	36'375'000	39'170'000	113'989'000			

## **Nouveaux projets actifs introduits au 9<sup>ème</sup> PFI N-PRA**

Nouveaux projets qui ne figuraient pas au précédent plan financier  
Ils sont également inclus dans la précédente liste détaillée des projets actifs

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1749

Nouveaux projets actifs introduits au 9 <sup>ème</sup> PFI (objets compris dans la liste détaillée précédente PRA & N-PRA)					N-PRA
N° PFI	Gestionnaire	Service Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût prévisible
<b>10 LOGEMENTS (PF)</b>					
<b>11 Logements nouveaux</b>					
011.062.00	DCA	GIM	Alpes 12, r. des ; (CHF 0 net)	Acquisition de l'immeuble	6'500'000
011.063.02	DCA	GIM	Vernier 113, rte des :	Acquisition d'un immeuble, logement & artisanat	16'000'000
Total du sous-groupe fonctionnel :					22'500'000
<b>12 Logements existants</b>					
012.002.09	DPBA	GIM	Navigation 36 - 38, rue de la :	Etude complémentaire de rénovation des immeubles	600'000
012.043.05	DPBA	GIM	Cordiers 8, rue des :	Etude complém. rénovation & surélévation immeuble	200'000
012.810.30	ENE	ENE	Patrimoine de la Ville de Genève :	Stratégie électrique, 1ère étape	1'200'000
Total du sous-groupe fonctionnel :					2'000'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					24'500'000
<b>20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE</b>					
020.016.07	DPBA	DFL	Gustave-Ador 78, quai, Eaux-Vives, parc des :	Etude pour réhabilitation dépendances du restaurant	400'000
020.018.06	DPBA	GIM	Dorcière, pl., Gare routière :	Rénovation du bâtiment	2'200'000
Total du sous-groupe fonctionnel :					2'600'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					2'600'000
<b>30 ECOLES PUBLIQUES &amp; PARASCOLAIRE</b>					
<b>30 Constructions existantes</b>					
030.085.09	DPBA	ECO	Bâtiments scolaires VDG :	Etudes sécurisation des accès bâtiments	400'000
Total du sous-groupe fonctionnel :					400'000
<b>31 Nouvelles constructions</b>					
031.055.06	DCA	ECO	Boissière, Malagnou, quartier :	Acquisitions foncières pour constr. école	10'000'000
031.056.05	DCA	ECO	Mervelet - Forêt, secteur :	Acquisition de parcelles pour env. 9'500 m2	6'500'000
031.056.08	DPBA	ECO	Mervelet - Forêt, secteur :	Concours/étude pr construction groupe scolaire	2'000'000
Total du sous-groupe fonctionnel :					18'500'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					18'500'000

N° PFI	Service		Localisation	Libellé	Coût prévisible	
	Gestionnaire	Bénéficiaire				
<b>Nouveaux projets actifs introduits au 9<sup>ème</sup> PFI (objets compris dans la liste détaillée précédente PRA &amp; N- PRA)</b>						
					<b>N- PRA</b>	
040.028.02	DPBA	DCS	40 CULTURE & LOISIRS 40 Culture & loisirs (équipements généraux)	Aménagement dépôt bibliothèques	1 000 000	
			Total du sous-groupe fonctionnel :			1 000 000
041.018.19	DPBA	BGE	41 Bibliothèques, discothèques, vidéothèques Bastions, promenade des - BGE :	Préétude pour options de rénovation BGE	1 000 000	
			Total du sous-groupe fonctionnel :			1 000 000
044.038.02	DCA	EXT	44 Conservation du patrimoine Fusterie 18, place de la :	Subvention restauration du Temple	400 000	
			Total du sous-groupe fonctionnel :			400 000
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :			2 400 000
050.059.09	DPBA	SPO	50 SPORTS François-Dussaud 12, rue, Queue d'Arve :	Etude construction étage intermédiaire Boulodrome	400 000	
			Total du sous-groupe fonctionnel :			400 000
			TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :			400 000
060.011.04	DCA	SOC	60 SOCIAL 60 Social (équipements généraux)	Acquisition de l'Ancien manège	3 600 000	
060.011.06	DPBA	SOC	Piachaud 4, rue :	Création d'un espace de quartier	15 500 000	
060.011.08	SDPE	SDPE	Piachaud 4, rue, "Ancien manège" ; Piachaud 4, rue, "Ancien manège" :	Mobilier et matériel pour nouvelles places de crèche	130 000	
			Total du sous-groupe fonctionnel :			19 230 000

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1751

Nouveaux projets actifs introduits au 9 <sup>ème</sup> PFI (objets compris dans la liste détaillée précédente PRA & N-PRA)					N-PRA
N° PFI	Service		Localisation	Libellé	Coût prévisible
	Gestionnaire	Bénéficiaire			
061.105.02	DCA	SDPE	61 Enfance & jeunesse Frontenex, rte de :	Acquisition de la Villa Frommel pour EVE	170'000
Total du sous-groupe fonctionnel :					170'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					19'400'000
<b>70 SECURITE PUBLIQUE</b>					
71 Etat civil					
071.004.01	DPBA	CIV	Mairie 37, rue de la :	Etude réaménagement locaux service état civil	200'000
Total du sous-groupe fonctionnel :					200'000
<b>72 Police municipale</b>					
072.006.02	SEEP	SEEP	Stratégie de sécurité municipale :	Poste mobile, ligne graphique & nvilles enseignes	600'000
Total du sous-groupe fonctionnel :					600'000
<b>73 Service d'incendie</b>					
073.023.04	SIS	SIS	Vieux-Billard 11, rue du :	Renouvellement de la protection respiratoire	2'500'000
073.031.00	SIS	SIS	Vieux-Billard 11 & Etraz 128, route de l' :	Système modulaire d'entretien des tuyaux	800'000
Total du sous-groupe fonctionnel :					3'300'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					4'100'000
<b>80 HYGIENE &amp; SALUBRITE PUBLIQUE</b>					
81 Protection des eaux & de l'environnement					
081.102.02	GCI	GCI	Edouard-Tavan, ch. :	Mise en séparatif réseau collecteurs	1'000'000
081.103.02	GCI	GCI	Eidgenöts, av. des - PLQ :	Mise en séparatif réseau collecteurs	800'000
081.104.02	GCI	GCI	Appia av. & Morillons, rte des :	Assainissement lié nouvelle route des Nations	3'400'000
081.105.02	GCI	GCI	Point-du-Jour & Pré-Cartelier, ch. - PLQ :	Mise en séparatif réseau collecteurs	1'300'000
081.106.01	GCI	GCI	William-Lescaze, ch. exutoire du Rhône :	Etude d'assainissement	1'000'000
081.106.02	GCI	GCI	Village-Suisse, rue du : [102.067.02]	Mise en séparatif réseau collecteurs	2'312'000
Total du sous-groupe fonctionnel :					9'812'000

Nouveaux projets actifs introduits au 9 <sup>ème</sup> PFI (objets compris dans la liste détaillée précédente PRA & N-PRA)				N-PRA	
N° PFI	Service Gestionnaire	Bénéficiaire	Localisation	Libellé	Coût prévisible
<b>82 Enlèvement &amp; traitement des déchets</b>					
082.015.52	VVP	VVP	Dpt	Environnement urbain et sécurité :	140'000
082.028.02	DPBA	VVP	Soubeyran 10, rue :	Acquisition sondes détection anticipée verglas	700'000
082.029.01	DPBA	VVP	Locaux WVP - SEVE :	Aménagement d'un local pour personnel WVP	200'000
082.050.02	GCI	GCI	Aire, ancienne décharge d' :	Etude aménagement vestiaires féminins	2'000'000
				Participation à l'assainissement	
<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>					<b>3'040'000</b>
<b>TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :</b>					<b>12'952'000</b>
<b>90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG</b>					
<b>91 Parcs &amp; promenades</b>					
091.007.10	ECO	ECO	Parcs publics, divers sites :	Sécurisation d'aires de jeux	1'500'000
091.007.12	ECO	ECO	Parcs publics, divers sites :	Aménagement d'aires de jeux	1'500'000
091.075.10	SEVE	SEVE	Fleurissement du domaine public :	Achat de bacs mobiles	600'000
091.091.04	SEVE	SEVE	Parcs et domaine public : (Etape 2)	Entretien et sécurisation du patrimoine boisé	7'000'000
<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>					<b>10'600'000</b>
<b>TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :</b>					<b>10'600'000</b>
<b>100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC</b>					
<b>101 Rues, routes &amp; ouvrages d'art</b>					
101.018.18	SAM	GCI	Vieille Ville, les rues de la :	Etude pavage	30'000
101.018.20	GCI	GCI	Vieille Ville, les rues de la :	Pavage des rues, étape 1	3'300'000
101.400.62	GCI	GCI	General-Guisan, quai du :	Réfection de la structure du quai	3'000'000
101.850.01	SAM	GCI	OV - Dpt Constructions et aménagement :	Etudes d'aménagements cyclables	450'000
<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>					<b>7'050'000</b>
<b>102 Places, rues résidentielles, trafic modéré</b>					
102.020.07	SAM	SAM	Dpt	Constructions et aménagement :	250'000
102.089.04	GCI	GCI	Vieille Ville, les rues de la :	Installation de bornes télescopiques	65'000
102.570.10	GCI	GCI	Voie verte, rives droite & gauche :	Aménagements, 3ème étape	11'145'000
102.570.12	GCI	GCI	Voie verte, rives droite & gauche :	Aménagements, 4ème étape	3'015'000
102.600.30	GCI	GCI	OV - Petit-Sacomex, place du & Pasteur, ch. :	Réaménagement de la place et du chemin	2'500'000
102.605.07	SAM	GCI	OV - Saint-Georges, bd. de :	Etude d'aménagement	47'000
<b>Total du sous-groupe fonctionnel :</b>					<b>18'030'000</b>

Nouveaux projets actifs introduits au 9 <sup>ème</sup> PFI (objets compris dans la liste détaillée précédente PRA & N-PRA)					N-PRA
N° PFI	Service		Localisation	Libellé	Coût prévisible
	Gestionnaire	Bénéficiaire			
103.005.08	GCI	GCI	103 Parkings publics Domaine public :	Subvention & réalisation VLS, étape 2	1780'000
Total du sous-groupe fonctionnel :					1780'000
TOTAL DU GROUPE FONCTIONNEL :					26660'000
TOTAL GENERAL :					122'612'000



**Projets retirés lors de  
l'élaboration du 9<sup>ème</sup> PFI**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025

1755

N° PFI	Service		Localisation	Libellé	RET
	Costimatre	Bénéficiaire			
<b>10 LOGEMENTS (PF)</b>					
011.047.08	DPBA	GIM	Industrie 9, rue de l' : [012.047.08]	Construction d'un immeuble de logements	3'039'000
011.056.04	DPBA	GIM	Jean-Calvin, Pelisserie (angle), rues :	Construction de logements, espaces publics	20'050'000
011.059.04	DPBA	GIM	Grottes 21, Louis-Favre 24 bis, rue :	Construction d'un immeuble de logements	16'800'000
012.047.08	DPBA	GIM	Industrie 7, rue de l' : [011.047.08]	Rénovation de l'immeuble [St 0.33]	1'650'000
012.810.24	ENE	ENE	Patrimoine de la Ville de Genève :	Stratégie électrique, partenariat avec SIG	5'000'000
<b>20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE (PF)</b>					
020.003.04	DPBA	GIM	François-Grat, rue :	Construction ateliers d'artistes	12'727'000
020.029.01	DPBA	GIM	Mont-Blanc 7bis, rue du :	Etude pour rénovation du kiosque de Chantepoulet	200'000
020.029.04	DPBA	GIM	Mont-Blanc 7bis, rue du :	Rénovation du kiosque de Chantepoulet	1'000'000
<b>30 ECOLES PUBLIQUES &amp; PARASCOLAIRE</b>					
030.095.01	DPBA	ECO	Roches 21, ch. de - Ecole de Roches :	Etude aménagement restaurant scolaire	200'000
030.095.02	DPBA	ECO	Roches 21, ch. de - Ecole de Roches :	Aménagement restaurant scolaire	1'800'000
<b>40 CULTURE &amp; LOISIRS</b>					
042.005.03	DPBA	ARI	Paix 10, av. de la: Musée Ariana :	Etude rénovation pavillon extérieur & dépendance	200'000
042.005.04	DPBA	ARI	Paix 10, av. de la: Musée Ariana :	Rénovation pavillon extérieur & dépendance	1'500'000
042.036.06	DPBA	MAH	Neuve 1, pl. - Musée Rath :	Rénovation de la toiture	1'000'000
042.040.24	DPBA	MHN	Malgrou 1, rte de - MHN :	Construction chambre figorifique	215'000
<b>50 SPORTS</b>					
050.016.04	DPBA	SPO	Vesvy 14, rte de, Stade du Bout-du-Monde :	Rénov. vestiaires & abords + séparation réseaux eau	3'500'000
<b>80 HYGIENE &amp; SALUBRITE PUBLIQUE</b>					
081.045.02	GCI	GCI	Sautter, rue : [101.020.12]	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	1'800'000
081.046.00	GCI	GCI	Savoises, rue des :	Entretien, reconstruction, modification collecteurs	1'000'000
081.053.02	GCI	GCI	Pont d'Arve, bd du : [101.701.12]	Construction de collecteurs à régime séparatif EU/EP	1'100'000
081.068.04	GCI	GCI	Chantepoulet, rue de : [101.112.02]	Reconstruction collecteurs en unitaires	1'100'000
082.024.00	VVP	VVP	Domaine public, Voirie - Ville propre :	Remplacement coffres collecte à habits	200'000
<b>90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE VG</b>					
091.007.08	ECO	ECO	Parcs publics, divers sites :	Aménagement de places de jeux	3'000'000
091.075.06	SEVE	SEVE	Parcs de la Ville de Genève :	Renouvellement de bancs publics	3'050'000

Projets retirés du 9 <sup>ème</sup> PFI					RET
N° PFI	Service		Localisation	Libellé	Coût prévisible
	Clientèle	Bénéficiaire			
<b>100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC</b>					
101.020.12	GCI	GCI	Sautter, rue : [081.045.02]	Entretien et rénovation du domaine public	800'000
101.112.02	GCI	GCI	Chantepeudiet, rue de : [081.068.04]	Rénovation infrastructure routière & trottoirs	3'400'000
101.701.12	GCI	GCI	OPB - Pont d'Arve, bd. du : [081.053.02]	Pose de revêtement phono absorbant	1'800'000
102.001.08	GCI	GCI	Vieille-Ville, Rotisserie, rue de la :	Reconstruction chaussées, trottoirs (2ème étape)	7'480'000
<b>110 ADMINISTRATION GENERALE</b>					
112.000.07	DCA	GIM	Dpt Constructions et aménagement :	Etudes diverses du patrimoine administratif 2013/14	200'000
<b>TOTAL GENERAL :</b>					<b>93'811'000</b>

**Le président.** Le bureau et les chefs de groupe proposent le renvoi direct à la commission des finances et aux commissions spécialisées. Je donne la parole à M. Fiumelli.

**M. Olivier Fiumelli (LR).** Le 9<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) fait partie des documents budgétaires usuels. En commission, nous avons déjà commencé à le traiter, il ne sert donc à rien d'en faire un rapport spécifique. Les anciens PFI, qui datent de quelques années, n'ont jamais été traités en séance plénière. Donc, suspendons l'examen de ce PFI jusqu'au mois de décembre. Mais rien n'empêche les commissions de le travailler de leur côté en commission lors de la procédure budgétaire.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je suis un peu surpris de l'intervention de M. Fiumelli. Je rappelle que le PFI, en tant que tel, de toute façon ne se vote pas. On peut en discuter, mais la loi sur l'administration des communes est très claire: c'est un plan qui vous est soumis pour information. Vous voterez en revanche les crédits proprement dits.

Ensuite, je rappelle que, traditionnellement, vous renvoyez le PFI en commission, parce que c'est l'occasion pour les commissions d'en prendre connaissance, et c'est d'autant plus important maintenant que les arbitrages entre les investissements sont beaucoup plus serrés qu'avant. Il est vrai – et là je donne raison à M. Fiumelli – que, de plus en plus, les commissions spécialisées, tout comme la commission des finances, profitent d'en faire l'examen parallèlement au budget, département par département. Je viens de le faire à la commission des sports et je compte le faire à la commission des arts et de la culture.

L'examen en commission parallèlement au budget, c'est plutôt sain; mais le PFI en tant que tel ne se vote pas, ni en décembre ni maintenant. Par contre, si vous ne le renvoyez pas en commission, il restera dans le décor, vous ne pourrez même pas le traiter parallèlement au budget. Il est à l'ordre du jour, vous pouvez le refuser, mais je vous recommande de le renvoyer en commissions pour compléter le traitement du budget.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, les chefs de groupe sont capables de prendre des décisions pour leur groupe: il s'agit donc de voter le renvoi à la commission des finances et aux commissions spécialisées. Point final!

Mis aux voix, le renvoi du 9<sup>e</sup> plan financier d'investissement à la commission des finances et aux commissions spécialisées est accepté par 44 oui contre 12 non (2 abstentions).

**13. Bilan social des ressources humaines 2012 (D-65).****Sommaire**

<b>Le Mot de la Directrice des ressources humaines</b>	<b>p.4</b>
<hr/>	
<b>1. Recrutement</b>	<b>p.5</b>
1.1 Engagements en 2012	p.5
1.2 Evaluation des fonctions	p.6
1.3 Bilan des compétences professionnelles	p.6
<hr/>	
<b>2. Collaborateurs et collaboratrices</b>	<b>p.7</b>
2.1 Répartition du personnel par département	p.7
2.2 Répartition du personnel par catégorie d'engagement	p.7
2.3 Répartition du personnel par tranche d'âge	p.8
2.4 Répartition du personnel par nationalité	p.9
2.5 Répartition du personnel par domicile	p.9
2.6 Evolution du nombre de frontalières et frontaliers (permis G)	p.10
2.7 Mouvement du personnel	p.10
<hr/>	
<b>3. Rémunération et charges sociales</b>	<b>p.13</b>
3.1 Echelle des traitements	p.13
3.2 Répartition du personnel par classe de traitement	p.14
3.3 Salaire moyen par taux d'activité, selon le sexe	p.15
3.4 Charges du personnel	p.16
<hr/>	
<b>4. Conditions de travail</b>	<b>p.17</b>
4.1 Promotion de la santé et de la sécurité au travail	p.17
4.2 Monitoring de l'égalité	p.21
<hr/>	
<b>5. Formation</b>	<b>p.25</b>
5.1 Formation continue	p.25
5.2 Apprentissage	p.28
5.3 Stages	p.29
5.4 Civilistes	p.30
5.5 Jobs d'été	p.31
<hr/>	

## **Le Mot de la Directrice des ressources humaines**

L'année 2012 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du Statut du personnel de la Ville de Genève.

Ce travail de longue haleine se poursuivra dans les années à venir, jusqu'à répondre à toutes les nouvelles obligations statutaires. Aujourd'hui déjà, forte de l'application au quotidien de nouvelles règles, la Ville de Genève s'est dotée d'une gestion des ressources humaines toujours plus professionnelle et efficiente.

Cela s'est traduit par l'adoption de nouvelles normes ou processus dans plusieurs domaines. Que ce soit notamment en matière de recrutement, par la validation d'un nouveau processus harmonisé et unique mais également dans l'amélioration des conditions de travail, sous l'angle de la santé et de la sécurité ou par la mise en vigueur de plusieurs directives relatives à la protection de la personnalité et de la gestion des conflits au travail.

Ces mesures permettent de valoriser notre personnel en lui offrant un cadre de travail sûr, humain et respectueux. L'ensemble de ces efforts permettent à la Ville de Genève de fournir à la population un service public de qualité qui repose sur l'engagement et les compétences de ses collaborateurs et de ses collaboratrices.

Le bilan social 2012 reflète également la volonté de la Ville de Genève de promouvoir la parité au sein de ses services, dans tous les domaines d'activité et à chaque échelon. A ce titre, le principe d'égalité – compris comme une égalité des chances, une égalité de traitement et une égalité dans les faits – est intégré à tous les niveaux de la gestion des ressources humaines.

Aussi, cette édition est enrichie d'un monitoring de l'égalité qui permettra, à terme, de suivre l'évolution des différents indicateurs. Elle met également en lumière l'importance accordée au développement des compétences, par une offre de formation continue diversifiée, continuellement adaptée aux besoins de notre personnel en lui assurant une mise à niveau régulière des compétences nécessaires à l'exercice de sa fonction.

Rappelons que plus de 4'000 collaborateurs et collaboratrices, dans quelques 250 professions différentes, œuvrent, chaque jour, à l'accomplissement des missions de l'administration municipale.

Dalcinda Garrido

## 1. Recrutement

Le nouveau processus de recrutement, destiné aux employé-e-s et aux auxiliaires engagé-e-s pour au moins vingt-quatre mois, a été adopté par le Conseil administratif en juin 2012. Celui-ci répond aux recommandations de la Cour des comptes en harmonisant les pratiques de recrutement dans l'ensemble de l'administration municipale.

Ce processus a été articulé en quatre étapes principales : la mise au concours, la sélection des dossiers, l'audition des candidat-e-s, leur nomination / engagement. Pour chacune de ces étapes, des documents et des check-lists ont été élaborés pour faciliter le travail de recrutement des services et des départements.

Afin de garantir le succès de tout recrutement, la phase d'intégration du nouveau collaborateur ou de la nouvelle collaboratrice a également été repensée. L'accueil, l'information et la formation ainsi que l'évaluation durant la période d'essai ont ainsi été harmonisés et standardisés.

La décentralisation du processus de recrutement et l'élaboration de procédures communes ont conféré à la Direction des ressources humaines (ci-après DRH) un rôle d'appui aux services ou départements recruteurs, dans le respect des normes budgétaires et statutaires.

### 1.1 Engagements en 2012

En complément à ce processus, la Ville de Genève a également amélioré les outils d'aide au recrutement. En effet, notre administration, en sus de son site Internet et de la presse écrite, recourt à une plate-forme électronique de recrutement. Cet outil permet une gestion plus rapide des candidatures et raccourcit les délais d'engagement.

Les contacts avec les structures de formation (HES, Université, EPFL, écoles professionnelles...) ont été intensifiés. Ceux-ci permettent d'accroître la visibilité de la Ville comme employeur potentiel auprès des personnes en formation ainsi que des jeunes diplômé-e-s et de préparer la relève pour les fonctions rencontrant des difficultés de recrutement.

#### REPARTITION DES ENGAGEMENTS ANNUELS 2011 ET 2012 PAR CATEGORIE

Département	2011				2012			
	Employé-e-s		Auxiliaires		Employé-e-s		Auxiliaires	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Autorités	4	1	10	2	11	4	11	10
Finances et logement	10	18	14	8	25	16	9	12
Constructions et aménagement	9	5	5	8	8	15	3	2
Culture et sport	52	46	174	146	88	65	180	164
Environnement urbain et sécurité	20	51	12	24	19	83	6	39
Cohésion sociale et solidarité	16	6	61	37	139	7	53	35
<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>127</b>	<b>276</b>	<b>225</b>	<b>290</b>	<b>190</b>	<b>262</b>	<b>262</b>
<b>Total</b>	<b>238</b>		<b>501</b>		<b>480</b>		<b>524</b>	
	<b>739</b>				<b>1'004</b>			

En 2012, 1004 employé-e-s et auxiliaires ont été engagé-e-s en Ville de Genève. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2011 puisqu'il était alors de 739. La différence provient en partie de la régularisation des 180 employés réguliers et employés réguliers devenu-e-s employé-e-s ou auxiliaires suite à la disparition de ce statut au 31.12.2010. Relevons que nous observons une augmentation significative du nombre d'engagements de femmes qui est passé de 387 à 552, soit de 52 à 55%.

Les orientations fixées par la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes sont ainsi respectées.

**Bilan social des ressources humaines 2012****1.2 Evaluation des fonctions**

Dans le cadre du projet d'harmonisation et de standardisation des fonctions de l'ensemble de l'administration municipale initié en 2010, 13 domaines métiers ont pu être identifiés, dans lesquels les fonctions-types ont été répertoriées, réduisant ainsi leur nombre de 287 à 205.

Sur cette base, les fonctions-types des métiers de l'informatique (6) ont été validées en décembre 2012. Les fonctions-types de l'encadrement (26), de l'administration (8) et du domaine juridique (3) ont été analysées et seront validées durant l'année 2013.

Dans ce contexte, les commissions d'évaluation se sont réunies à 24 reprises en 2012, pour analyser environ 80 fonctions-types ou individuelles demandées par les employé-e-s ou leur hiérarchie.

**1.3 Bilan des compétences professionnelles**

Les demandes de bilans de carrière restent constantes avec 42 nouveaux bilans en 2012. Ces demandes sont réalisées non seulement dans un but de réadaptation professionnelle lors de limitation définitive de santé mais également dans une optique de mobilité ou d'évolution de carrière.

Le recours à des sociétés d'assessments pour les engagements de cadres supérieur-e-s et de spécialistes s'est systématisé. Pour les autres catégories de personnel, l'utilisation des tests psychométriques mis à disposition par la DRH a permis aux services ou départements de recruter sur des bases plus objectives.

Enfin, la généralisation des tests professionnels pour les fonctions transversales a débuté. A terme, l'objectif est de mettre à disposition des services ou départements recruteurs un catalogue complet de tests.

## 2. Collaborateurs et collaboratrices

En 2012, l'effectif de la Ville de Genève est resté stable par rapport à 2011. Le personnel de la Ville (défini comme l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices, quel que soit leur type de contrat et leur taux d'activité) est en effet passé de 4005 collaborateurs et collaboratrices au 31 décembre 2011 à 4033 collaborateurs et collaboratrices au 31 décembre 2012. Cette augmentation de 28 postes correspond à une variation minime de 0.70% qui met en lumière une politique des ressources humaines équilibrée. Signalons également qu'au 31 décembre 2012, la proportion de l'effectif féminin équivalait à 39.4% de l'ensemble du personnel de la Ville de Genève, contre 60.6% d'effectif masculin.

### 2.1 Répartition du personnel par département

Les effectifs, tous statuts confondus (employé-e-s, auxiliaire-s, apprenti-e-s, stagiaire-s, civiliste-s), évoluent de façon très diverse selon les départements. Ces chiffres sont à relativiser au Département des finances et du logement (ci-après DFL) ainsi qu'au Département de l'environnement urbain et de la sécurité (ci-après DEUS) en raison d'un remaniement consécutif au départ du Magistrat de tutelle. En effet, la Direction des systèmes d'information et de communication a été transférée du DEUS au DFL.

#### REPARTITION DU PERSONNEL PAR DEPARTEMENT

Département	Femmes	Hommes	2011	Femmes	Hommes	2012	Femmes	Hommes	Différence
Autorités	70	43	113	70	46	116	0	+3	+3
Finances et logement	173	161	334	203	232	435	+30	+71	+101
Constructions et aménagement	99	160	259	104	163	267	+5	+3	+8
Culture et sport	686	818	1'504	655	793	1'448	-31	-25	-56
Environnement urbain et sécurité	199	1'022	1'221	186	994	1'180	-13	-28	-41
Cohésion sociale et solidarité	359	215	574	370	217	587	+11	+2	+13
<b>Total</b>	<b>1'586</b>	<b>2'419</b>	<b>4'005</b>	<b>1'588</b>	<b>2'445</b>	<b>4'033</b>	<b>+2</b>	<b>+26</b>	<b>+28</b>

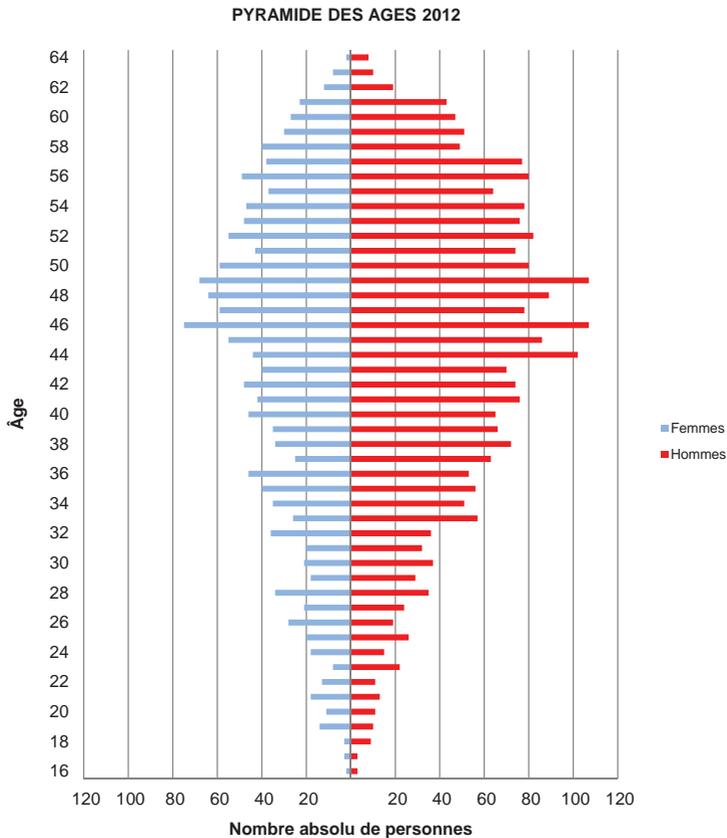
### 2.2 Répartition du personnel par catégorie d'engagement

Comme en 2011, les membres du personnel de l'administration municipale au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée (employé-e-s) constituent la part prépondérante du personnel de la Ville de Genève (88.6%). La part des auxiliaires, y compris les apprenti-e-s, stagiaires et civilistes, se situe, pour 2012, à 11.4% du total. Relevons la forte diminution du nombre d'auxiliaires (- 290).

#### REPARTITION DU PERSONNEL TOTAL PAR CATEGORIE D'ENGAGEMENT

Catégorie d'engagement	Femmes	Hommes	2011	Femmes	Hommes	2012
Employé-e-s	1'141	2'114	3'255	1'362	2'211	3'573
Auxiliaires	405	232	637	183	164	347
Civilistes	0	18	18	0	19	19
Stagiaires	12	11	23	9	11	20
Apprenti-e-s	28	44	72	34	40	74
<b>Total</b>	<b>1'586</b>	<b>2'419</b>	<b>4'005</b>	<b>1'588</b>	<b>2'445</b>	<b>4'033</b>

### 2.3 Répartition du personnel par tranche d'âge



L'âge moyen des collaborateurs et des collaboratrices en Ville de Genève se situe à 44 ans et l'âge médian à 45 ans. Chez les hommes, les âges les plus représentés sont 46 et 49 ans (107 hommes dans chaque classe d'âge) tandis qu'il est de 46 ans chez les femmes (75 femmes).

D'une manière générale, le personnel de la Ville présente un équilibre entre les différentes classes d'âge, tant pour les femmes que pour les hommes.

**2.4 Répartition du personnel par nationalité**

La population étrangère représente 20.6% de l'ensemble du personnel engagé en Ville de Genève. Elle est essentiellement issue de l'Union européenne (87.7%) et reste stable par rapport à l'année 2011.

**REPARTITION DU PERSONNEL PAR NATIONALITE ET PAR CATEGORIE D'ENGAGEMENT EN 2011**

Catégorie d'engagement	Suisse		Union européenne		Autres		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Employé-e-s	983	1'677	139	400	19	37	3'255
Auxiliaires	280	159	98	63	27	10	637
Apprenti-e-s	24	38	2	3	2	3	72
Stagiaires	9	6	1	3	2	2	23
Civilistes	0	18	0	0	0	0	18
<b>Total</b>	<b>1'296</b>	<b>1'898</b>	<b>240</b>	<b>469</b>	<b>50</b>	<b>52</b>	<b>4'005</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>79.75%</b>		<b>17.70%</b>		<b>2.55%</b>		<b>100%</b>

**REPARTITION DU PERSONNEL PAR NATIONALITE ET PAR CATEGORIE D'ENGAGEMENT EN 2012**

Catégorie d'engagement	Suisse		Union européenne		Autres		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Employé-e-s	1'132	1'730	196	441	34	40	3'573
Auxiliaires	137	112	35	43	11	9	347
Apprenti-e-s	26	35	3	2	5	3	74
Stagiaires	7	6	2	5	0	0	20
Civilistes	0	19	0	0	0	0	19
<b>Total</b>	<b>1'302</b>	<b>1'902</b>	<b>236</b>	<b>491</b>	<b>50</b>	<b>52</b>	<b>4'033</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>79.44%</b>		<b>18.03%</b>		<b>2.53%</b>		<b>100%</b>

**2.5 Répartition du personnel par domicile**

Le 28 juin 2006, un protocole d'accord relatif aux directives d'application de la domiciliation des fonctionnaires de la Ville de Genève a été accepté par le Conseil administratif. Ce protocole définit de manière précise la zone de domiciliation autorisée hors du Canton de Genève.

En 2011 et 2012, les lieux de domicile de l'ensemble du personnel de la Ville de Genève se répartissent comme suit :

**REPARTITION DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL SELON LE LIEU DE DOMICILE**

Lieu de domicile	2011	2012	Différence	% total 2012
Canton de Genève	3'364	3'333	-31	82.65%
Canton de Vaud	137	174	+37	4.31%
Autres cantons	24	9	-15	0.22%
France	480	517	+37	12.82%
(dont Suisses et Suissesses)	327	354	+27	
<b>Total</b>	<b>4'005</b>	<b>4'033</b>	<b>+28</b>	<b>100%</b>

En 2012, 82.65% du personnel de la Ville de Genève est domicilié sur le territoire cantonal. En tenant compte du lieu de domicile sur le territoire national, ce taux monte à 87.18%.

Au 31 décembre 2012, 12.82% du personnel de la Ville était domicilié en France, soit 517 personnes, dont 354 Suisses et Suissesses (68.47%) et 163 étrangères et étrangers (31.53%).

## 2.6 Evolution du nombre de frontalières et frontaliers (permis G)

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du pourcentage de frontalières et frontaliers depuis 2011. On constate que ce taux a légèrement augmenté, passant de 3.72% en 2011 à 4.04% en 2012.

### POURCENTAGE DE FRONTALIÈRES ET FRONTALIERS 2011-2012

Date de référence	Effectif au 31 décembre	Permis G	Pourcentage
31.12.2011	4'005	149	3.72 %
31.12.2012	4'033	163	4.04 %

## 2.7 Mouvement du personnel

Le taux de rotation est calculé sur la base des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée. Il est égal à la somme du taux d'entrée et du taux de sortie divisé par 2.

- Le taux d'entrée est égal au nombre de recrutements par année divisé par l'effectif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année et multiplié par 100.
- Le taux de sortie est égal au nombre de départs par année divisé par l'effectif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année et multiplié par 100.

Seul-e-s les employé-e-s sont pris-es en compte dans ce calcul. Concernant les départs, les personnes décédées, mises à la retraite, mises à l'invalidité ou parties pour cause de fin de contrat temporaire, n'ont pas été intégrées dans le calcul du taux de rotation du personnel.

### TAUX DE ROTATION PAR DEPARTEMENT EN 2011

Département	Effectif au 01.01.2011	Engagements	Départs	Taux de rotation
Autorités	99	5	3	4.04%
Finances et logement	285	28	12	7.02%
Constructions et aménagement	242	14	5	3.93%
Culture et sport	968	98	21	6.15%
Environnement urbain et sécurité	904	71	15	4.76%
Cohésion sociale et solidarité	731	22	11	2.26%
<b>Totaux VDG</b>	<b>3'229</b>	<b>238</b>	<b>67</b>	<b>4.72%</b>

## SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)

### Bilan social des ressources humaines 2012

#### TAUX DE ROTATION PAR DEPARTEMENT ET PAR SEXE EN 2011

Département	Effectifs au 01.01.2011		Engagements 2011		Départs 2011		Taux de rotation 2011	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Autorités	64	35	4	1	3	0	5.47%	1.43%
Finances et logement	142	143	10	18	5	7	5.28%	8.74%
Constructions et aménagement	87	155	9	5	1	4	5.75%	2.90%
Culture et sport	459	509	52	46	10	11	6.75%	5.60%
Environnement urbain et sécurité	132	772	20	51	5	10	9.47%	3.95%
Cohésion sociale et solidarité	235	496	16	6	8	3	5.11%	0.91%
<b>Total</b>	<b>1'119</b>	<b>2'110</b>	<b>111</b>	<b>127</b>	<b>32</b>	<b>35</b>	<b>6.39%</b>	<b>3.84%</b>

#### TAUX DE ROTATION PAR DEPARTEMENT EN 2012

Département	Effectifs au 01.01.2012	Engagements	Départs	Taux de rotation
Autorités	75	15	5	13.33
Finances et logement	301	41	5	7.64
Constructions et aménagement	243	23	7	6.17
Culture et sport	1'215	154	31	7.61
Environnement urbain et sécurité	1'146	103	22	5.45
Cohésion sociale et solidarité	466	146	10	16.74
<b>Totaux</b>	<b>3'446</b>	<b>482</b>	<b>80</b>	<b>8.15</b>

#### TAUX DE ROTATION PAR DEPARTEMENT ET PAR SEXE EN 2012

Département	Effectifs au 01.01.2012		Engagements 2012		Départs 2012		Taux de rotation 2012	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Autorités	44	31	11	4	4	1	17.05%	8.06%
Finances et logement	154	147	25	16	1	4	8.44%	6.80%
Constructions et aménagement	92	151	8	15	4	3	6.52%	5.96%
Culture et sport	538	677	88	66	24	7	10.41%	5.39%
Environnement urbain et sécurité	179	967	19	84	9	13	7.82%	5.02%
Cohésion sociale et solidarité	297	169	140	6	4	6	24.24%	3.55%
<b>Total</b>	<b>1'304</b>	<b>2'142</b>	<b>291</b>	<b>191</b>	<b>46</b>	<b>34</b>	<b>12.92%</b>	<b>5.25%</b>

En 2012, le taux de rotation global est en hausse par rapport à 2011, passant de 4.72% à 8.15%. Cette situation se reflète dans quasiment tous les départements municipaux qui ont procédé à de nombreux engagements suite à la régularisation d'un nombre important d'employées régulières et d'employés réguliers.

La tendance la plus marquée se situe dans le Département de la cohésion sociale et de la solidarité avec notamment la régularisation des patrouilleurs-euses scolaires.

La répartition des départs annuels selon le motif, calculée ici sur l'ensemble du personnel municipal, met en évidence une augmentation de cas par rapport à 2011 (+ 13 départs).

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
Bilan social des ressources humaines 2012

1767

Rappelons que l'âge de la retraite est fixé à 62 ans pour les employé-e-s. Les membres du personnel peuvent cependant prolonger leur activité jusqu'à l'âge légal donnant droit à une rente de vieillesse, si leur taux de rente est inférieur à 50% du traitement assuré.

Quant aux employé-e-s en uniforme du Service d'incendie et de secours, elles et ils cessent leur activité à l'âge de 57 ans.

**REPARTITION DES DEPARTS ANNUELS SELON LE MOTIF POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL**

Motif	Total 2011		Total 2012		Différence	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Démission	45	42	56	35	+11	-7
Résiliation	7	11	22	41	+15	+30
Décès	0	3	1	6	+1	+3
Retraite	17	54	28	46	+11	-8
Invalidité	1	7	1	5	0	-2
Fin contrat temporaire	269	303	326	383	+57	+80
<b>Total</b>	<b>339</b>	<b>420</b>	<b>434</b>	<b>516</b>	<b>+95</b>	<b>+96</b>

**3. Rémunération et charges sociales****3.1 Echelle des traitements**

L'échelle des traitements a été adaptée en janvier 2012, avec l'intégration de l'allocation de vie chère 2011 (0.58%) adaptée à 104.2 points de l'indice genevois des prix à la consommation - base 2005 (IGPC – article 44 du Statut du personnel de la Ville de Genève (ci-après Statut)).

**ECHELLE DES TRAITEMENTS 2012**

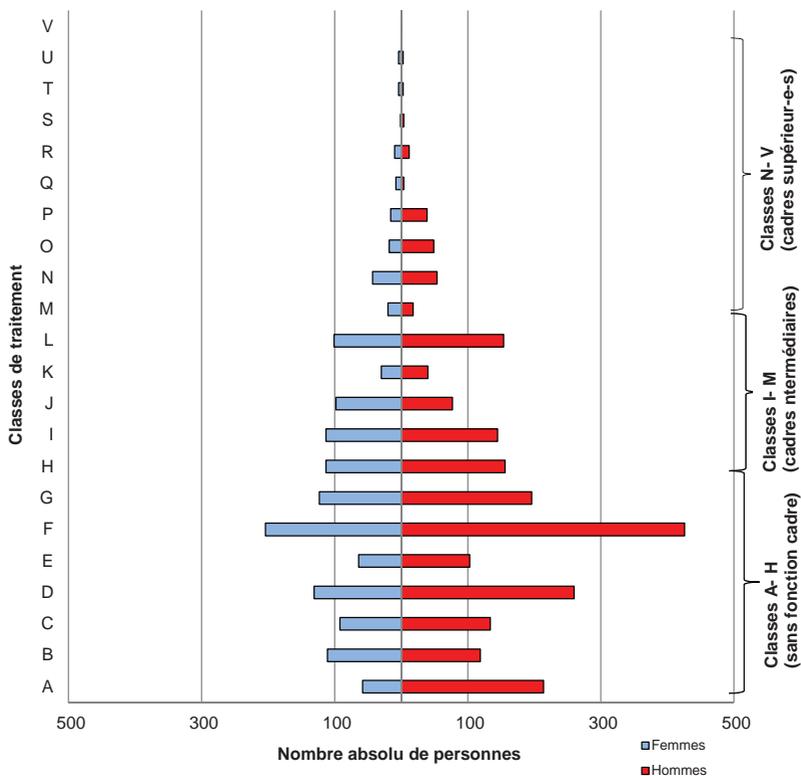
Classe	Min	Max	Classe	Min	Max
A	52'610	81'008	L	84'843	138'995
B	52'610	82'205	M	87'951	148'755
C	52'610	84'256	N	94'523	156'528
D	55'955	87'744	O	97'815	167'040
E	58'072	92'742	P	105'588	178'558
F	61'560	97'161	Q	110'496	187'327
G	63'750	102'588	R	116'230	200'168
H	68'169	108'206	S	124'999	213'055
I	71'052	115'946	T	132'260	225'936
J	76'346	122'355	U	139'423	238'584
K	79'214	131'823	V	146'580	249'173

Le traitement initial des collaborateurs et collaboratrices engagé-e-s en classe de traitement A, B, ou C est fixé au minimum en annuité 2 (article 74 al. 3 du Règlement d'application du Statut du personnel de la Ville de Genève (ci-après REGAP)).

### 3.2 Répartition du personnel par classe de traitement

Les traitements de la Ville de Genève se répartissent de la classe A, annuité 25, soit un traitement annuel brut pour un équivalent plein temps de CHF 56'586.-- à CHF 249'173.--.

PYRAMIDE DES CLASSES DE TRAITEMENT 2012



En 2012, 82% des employé-e-s de la Ville de Genève se situaient entre les classes de traitement A et J. La classe la plus représentée, chez les hommes (426) comme chez les femmes (204), est la classe F où l'on retrouve notamment les agent-e-s de police municipale, les agent-e-s en information documentaire, les agent-e-s techniques ou encore les secrétaires.

Les fonctions d'encadrement se trouvent dans les classes de traitement I à V. L'effectif total est de 1'069 collaborateurs et collaboratrices.

Les classes N à V concernent plus spécifiquement les fonctions d'encadrement supérieures. Elles représentent 7.6% de l'effectif total, soit un nombre de 273 cadres supérieur-e-s, dont 104 femmes et 169 hommes.

Les femmes sont donc sous-représentées dans la catégorie des cadres supérieur-e-s, atteignant 38% de l'effectif.

### 3.3 Salaire moyen par taux d'activité, selon le sexe

Le salaire moyen par taux d'activité selon le sexe permet d'avoir une vue globale des revenus perçus par les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève. Signalons ici qu'aucune distinction n'est faite entre les femmes et les hommes lors de la fixation du salaire. Depuis l'entrée en vigueur du Statut, les années consacrées exclusivement à l'éducation des enfants sont également prises en compte dans la fixation du salaire (max. 5 annuités, selon l'art. 74, al.2 REGAP).

#### SALAIRES VERSÉS AUX FEMMES EN FONCTION DU TAUX D'ACTIVITÉ DURANT L'ANNÉE 2012 (EMPLOYÉES UNIQUEMENT)

Taux d'activité	Effectif Femmes	Salaire moyen par taux d'activité
1 - 9 %	1	4'881.60
10 - 19 %	53	12'379.90
20 - 29 %	105	21'762.20
30 - 39 %	20	25'030.65
40 - 49 %	10	33'874.70
50 - 59 %	198	50'770.60
60 - 69 %	113	62'049.10
70 - 79 %	114	76'293.85
80 - 89 %	271	85'111.00
90 - 100 %	541	101'497.75

#### SALAIRES VERSÉS AUX HOMMES EN FONCTION DU TAUX D'ACTIVITÉ DURANT L'ANNÉE EN 2012 (EMPLOYÉS UNIQUEMENT)

Taux d'activité	Effectif Hommes	Salaire moyen par taux d'activité
1 - 9 %	1	11'567.95
10 - 19 %	22	13'068.25
20 - 29 %	8	19'185.65
30 - 39 %	4	34'540.00
40 - 49 %	5	41'967.90
50 - 59 %	61	49'098.90
60 - 69 %	18	63'361.60
70 - 79 %	17	70'058.30
80 - 89 %	131	88'598.45
90 - 100 %	2'026	105'779.75

Si ces tableaux mettent en évidence le fait que le salaire annuel moyen des femmes est légèrement inférieur à celui des hommes, il convient cependant de relativiser ce constat en rappelant que ces tableaux reposent sur le seul taux d'activité (or plus de femmes ont une activité à temps partiel) et ne prennent pas en compte l'âge des employé-e-s, leur expérience professionnelle et les catégories de traitement.

En 2012, le salaire moyen annuel des employé-e-s de la ville de Genève est de CHF 91'305.-, soit CHF 7'608.- par mois. Le salaire médian annuel est quant à lui de CHF 93'929.-, soit 7'827.- par mois.

### 3.4 Charges du personnel

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
Bilan social des ressources humaines 2012

1771

Pour les années 2011 et 2012, les charges du personnel (charges sociales comprises) ont représenté respectivement 38.8% et 40.2% du total des charges de fonctionnement de l'administration municipale.

**REPARTITION DES CHARGES DU PERSONNEL SELON LES COMPTES**  
(en milliers de francs)

Charges du personnel	2011	2012
Autorités et commissions	1'756.9	2'000.5
Traitement du personnel	342'191.6	351'443.2
Assurances sociales	26'408.0	28'250.3
Caisse de pension et de prévoyance	44'024.6	45'313.3
Assurance maladie et accidents	8'165.0	7'960.3
Prestations en nature	1'541.2	1'518.8
Prestations aux pensionné-e-s	6'894.8	7'455.2
Personnel intérimaire	76.9	47.0
Autres charges du personnel	2'909.3	2'766.1
<b>Total</b>	<b>433'968.3</b>	<b>446'754.7</b>

Ce tableau des charges du personnel est issu des publications relatives aux comptes des années 2011 et 2012. Les postes composant les charges du personnel sont définis selon le plan comptable des communes genevoises, édité par le Service de surveillance des communes (Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement).

## 4. Conditions de travail

La Ville de Genève vise à être un employeur exemplaire et à garantir à ses collaborateurs et collaboratrices un cadre de travail sûr, humain et respectueux.

### 4.1 Promotion de la santé et de la sécurité au travail

L'année 2012 a été marquée par la poursuite des actions en matière de santé et de sécurité au travail.

#### 4.1.1 Analyse des accidents professionnels

L'Unité santé et sécurité au travail a poursuivi son activité de prévention des accidents professionnels. Pour ce faire, elle procède à leurs analyses, notamment lorsque le degré potentiel de gravité de l'accident a été élevé et/ou lorsque le même accident s'est reproduit à plusieurs reprises. Dans ces cas, un examen détaillé des circonstances est réalisé avec les différentes parties prenantes (accidenté-e, collègues, encadrement, tierce personne intervenante) afin de comprendre le déroulement de l'accident et de mettre en place des mesures correctives.

Comme l'indique le graphique de la page 19, en 2012, 187 accidents professionnels (AP) se sont produits. Les accidents non professionnels (ANP), quant à eux, sont toujours largement majoritaires : avec 417 cas, ils représentent en effet 69% du total des accidents en 2012.

#### 4.1.2 Portefeuille des phénomènes dangereux

Conformément à l'Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles OPA (article 11a), la Ville de Genève est tenue de répertorier les phénomènes dangereux inhérents aux activités courantes des membres de son personnel et d'évaluer le degré de maîtrise des risques professionnels qui en découlent. Elle se doit de prendre des mesures complémentaires pour en améliorer la maîtrise.

L'objectif de cet inventaire est de donner les moyens aux services de mettre en œuvre des actions adaptées à chaque situation afin d'éliminer les phénomènes dangereux, à défaut, de les isoler et de protéger les collaborateurs et collaboratrices de leur éventuelle survenue, si celle-ci ne peut être totalement écartée.

Un plan de réalisation des portefeuilles a donc été établi pour l'ensemble des services de la Ville. Une liste de 22 services prioritaires a été définie en 2010 en concertation avec l'ensemble des directions de département.

En 2012, sept services ont été analysés : le service administratif et technique (SAT), le Grand Théâtre de Genève (GTG), le service de l'état civil (CIV), le service de l'énergie (ENE), le service des bâtiments (BAT), la centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) et le service logistique et manifestations (LOM). Deux services ont également été analysés en partie : le service des pompes funèbres (SPF) et le service Voirie-Ville propre (VVP).

Ce travail d'inventaire est considérable et se poursuivra encore sur plusieurs années.

#### 4.1.3 Ergonomie

Une ergonome est également présente au sein de l'Unité santé et sécurité au travail. Elle intervient, sur demande, de manière préventive ou corrective auprès d'un individu ou d'un collectif. Ses analyses peuvent porter sur des espaces de travail existants ou à créer, suite à une maladie, un accident ou dans le cadre d'une démarche AI ou d'une expertise médicale.

En 2012, l'ergonome est intervenue à 26 reprises. Elle a également mis sur pied le projet d'aménagement ergonomique des postes de travail informatique en Ville de Genève.

## Bilan social des ressources humaines 2012

**4.1.4 Fonctions dites pénibles**

En 2012, un groupe de projet interdépartemental a été créé visant à établir la liste des fonctions pénibles en Ville de Genève, conformément à l'article 81 du Statut.

Ce groupe de projet, composé de spécialistes de l'Unité santé et sécurité au travail et de responsables RH de département, a pour tâche de définir la notion de pénibilité, de proposer un outil d'évaluation et d'analyser les fonctions sur le terrain à l'aide de cet outil afin de proposer une liste des fonctions-types considérées comme pénibles. Ce projet s'achèvera en septembre 2013.

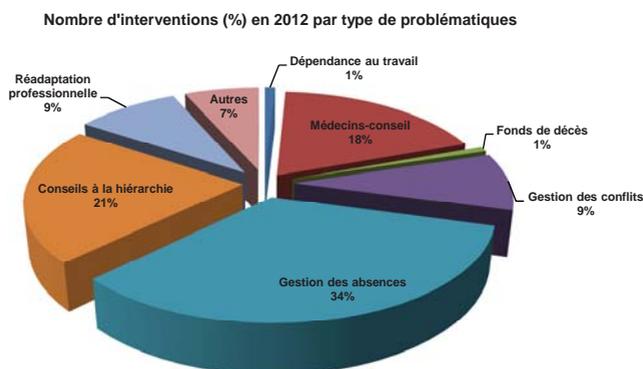
**4.1.5 Psychologie du travail**

L'Unité psychologie du travail a été entièrement restructurée suite à l'entrée en vigueur du Statut. Depuis lors, elle a notamment rédigé des Directives générales spécifiques relatives à la reconversion et réadaptation professionnelle, la protection de la personnalité (harcèlement), la médiation et la conciliation. Son action a permis de renforcer la collaboration avec les différents services et départements en développant des liens transversaux au sein de l'administration municipale et en apportant conseil et soutien aux divers-es acteurs et actrices la sollicitant.

Les missions de l'Unité ont été précisées et la communication autour de son rôle s'est fortement développée notamment au travers de diverses présentations. Ces différents facteurs expliquent la progression statistique de près de 14% du nombre d'interventions, toutes situations confondues, entre 2010 et 2012. En effet, ce constat correspond, d'une part, à un réel besoin en matière de soutien, et d'autre part, à une meilleure connaissance du rôle de l'Unité, sollicitée désormais régulièrement par l'ensemble des membres du personnel de l'administration, toute hiérarchie confondue, lorsqu'une situation complexe est signalée.

En 2012, l'Unité psychologie du travail est intervenue à 418 reprises (412 situations individuelles et 6 situations collectives). 34% des cas étaient liés à la gestion des absences de longue durée, 21% étaient des conseils à la hiérarchie et 18% relevaient d'interventions des médecins-conseil. Il est précisé que 70% des situations individuelles étaient en lien avec des périodes d'absence.

Par ailleurs, 178 visites médicales ont été réalisées pour des membres du personnel dans le cadre de la gestion des absences non planifiées.



Il sied de préciser à la lecture des statistiques ci-dessus, que la prise en charge d'une situation peut concerner un ou plusieurs membres du personnel voire une équipe ou un service dans son ensemble.

#### 4.1.6 Gestion et statistiques des absences non planifiées

On entend par « absence non planifiée » toute absence consécutive à une maladie ou à un accident, que celui-ci soit d'origine professionnelle ou non professionnelle.

En 2012, les coûts directs de l'absence non planifiée pour la Ville de Genève ont atteint CHF 23'575'690.--, soit un coût moyen par collaborateur et collaboratrice en équivalent plein-temps de CHF 6'912.-- et une durée moyenne d'absence de 13.6 jours.

Après le Département de la culture et du sport en 2009 et le Département de l'environnement urbain et de la sécurité en 2010, le Département des finances et du logement a été formé en 2011 et 2012 au processus de gestion des absences non planifiées. 42 cadres ont ainsi suivi ce cursus en 2012. Il comprend trois jours de formation et deux demi-journées de supervision. Cela porte le nombre de cadres formé-e-s en Ville de Genève à 454 depuis 2009.

Une décision du Conseil administratif du 14 novembre 2012 a rendu obligatoire le déploiement du dispositif à l'ensemble de la Ville de Genève avec effet au 30 juin 2014. Le Département des Autorités, celui des constructions et de l'aménagement, ainsi que celui de la cohésion sociale et de la solidarité ont débuté le processus en 2013.

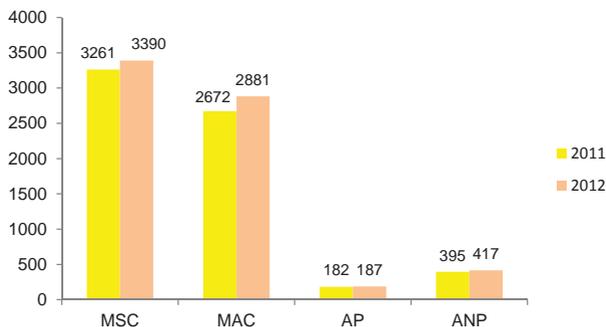
On constate qu'en 2012, le taux d'absences non planifiées<sup>1</sup> a connu une légère baisse, pour atteindre 6.1%.

#### ABSENCES NON PLANIFIEES

2008	2009	2010	2011	2012
6.9%	6.6%	6.0%	6.4%	6.1%

Signalons cependant que malgré l'augmentation du nombre de cas, comme cela est illustré par le graphique ci-dessous, le pourcentage d'absences non planifiées est en baisse, ce qui signifie que la durée des absences est plus courte.

#### RÉPARTITION DU NOMBRE DE CAS D'ABSENCE PAR TYPE



MSC : maladies sans certificat  
MAC : maladies avec certificat  
AP : accidents professionnels  
ANP : accidents non professionnels

<sup>1</sup> Le taux d'absences non planifiées représente la proportion d'heures de travail non réalisées du fait d'absences non planifiées par rapport au nombre d'heures de travail normalement attendues.

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)  
Bilan social des ressources humaines 2012

1775

Comme l'illustre le tableau suivant, les MSC représentent, en 2012, quasiment la moitié (49%) du nombre des cas d'absence, mais elles ne correspondent qu'à 9% de la durée globale de jours d'absence.

**REPARTITION PAR TYPE D'ABSENCE EN NOMBRE DE CAS ET EN DUREE**

Type d'absence	2011		2012		% 2012	
	Cas	Jours	Cas	Jours	Cas	Jours
ANP	395	7'405	417	7'022	6%	15%
AP	182	3'993	187	3'774	3%	8%
MAC	2'672	33'669	2'881	32'843	42%	68%
MSC	3'261	3'893	3'390	4'169	49%	9%
<b>Total</b>	<b>6'510</b>	<b>48'960</b>	<b>6'875</b>	<b>47'808</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Ce sont les maladies avec certificat maladie qui sont en cause dans la majorité des jours d'absence (68%), le solde étant constitué pour 8% par les accidents professionnels et 15% par les accidents non professionnels.

Finalement, notons encore que la répartition du nombre d'absences en 2011 et 2012 en fonction de leur type et de leur durée se présente comme suit :

**REPARTITION PAR DUREE D'ABSENCE ET PAR TYPE EN 2011**

Durée d'absence	ANP	AP	MAC	MSC
Supérieure ou égale à 180 jours	1	3	30	0
De 90 à 179 jours	11	6	45	0
De 30 à 89 jours	68	30	177	0
De 10 à 29 jours	104	50	373	0
De 4 à 9 jours	122	54	873	0
De 1 à 3 jours	77	31	1'018	2'431
Inférieure à 1 jour	12	8	156	830
<b>Total</b>	<b>395</b>	<b>182</b>	<b>2'672</b>	<b>3'261</b>

**REPARTITION PAR DUREE D'ABSENCE ET PAR TYPE EN 2012**

Durée d'absence	ANP	AP	MAC	MSC
Supérieure ou égale à 180 jours	1	3	16	0
De 90 à 179 jours	11	7	46	0
De 30 à 89 jours	57	21	195	0
De 10 à 29 jours	95	50	402	0
De 4 à 9 jours	133	60	939	0
De 1 à 3 jours	95	43	1'117	2'440
Inférieure à 1 jour	25	3	166	950
<b>Total</b>	<b>417</b>	<b>187</b>	<b>2'881</b>	<b>3'390</b>

## 4.2 Monitoring de l'égalité

Le «Règlement du Conseil administratif pour la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration municipale» (ci-après «Règlement égalité») est entré en vigueur le 14 juin 2009. Il a pour objectif de promouvoir la parité au sein des services de l'administration municipale, dans tous les domaines d'activité et à chaque échelon. A ce titre, le principe d'égalité (compris comme une égalité des chances, une égalité de traitement et une égalité dans les faits) est intégré à tous les niveaux de la gestion des ressources humaines en Ville de Genève. L'utilisation du langage épïcène vient soutenir cet engagement, afin que femmes et hommes se sentent également concerné-e-s par les informations en provenance de l'administration municipale et que la totalité des destinataires soit prise en considération sans privilégier l'un ou l'autre sexe.

La mise en œuvre de ce règlement est menée par la DRH, en collaboration avec le Service Agenda 21- Ville durable (ci-après A21) et avec la participation des départements et des services. Cette collaboration, essentielle à la promotion de l'égalité auprès du personnel municipal, prend place dans un processus qui s'inscrit dans la durée, par étapes, où chaque nouvel échelon permet d'atteindre de nouveaux buts. A ce titre, des objectifs de parité par département seront définis pour chaque législature.

En 2012, davantage de données ventilées par sexe sont présentées, l'objectif étant de promouvoir l'égalité. Les indicateurs présentent souvent la proportion des effectifs du sexe sous-représenté. Chaque année, de nouvelles informations seront progressivement ajoutées.

### 4.2.1 Recrutement et sélection du personnel

La DRH, ainsi que les directions des départements, sont chargées de créer les conditions nécessaires permettant d'augmenter le pourcentage du sexe sous-représenté dans les différents services municipaux. Cela passe notamment par le recrutement et la sélection du personnel (cf. art. 5 et 6 Règlement égalité).

## EFFECTIFS FÉMININS ET MASCULINS

### En Ville de Genève

La part des femmes en 2012 se situe à 39.4%, ce qui indique une baisse minime depuis 2011 (39.6% des effectifs féminins) et confirme un écart qui demeure important.

Départements	2011		2012	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>Proches de la parité</b>				
Finances et logement*	51.80%	48.20%	46.70%	53.30%
Culture et sport	45.60%	54.40%	45.20%	54.80%
<b>Effectifs féminins sous-représentés</b>				
Constructions et aménagement	38.20%	61.80%	39.00%	61.00%
Environnement urbain et sécurité	16.30%	83.70%	15.80%	84.20%
<b>Effectifs masculins sous-représentés</b>				
Autorités	61.90%	38.10%	60.30%	39.70%
Cohésion sociale et solidarité	62.50%	37.50%	63.00%	37.00%

\*La DSIC, service majoritairement masculin, est transféré du DEUS en 2011 au DFL en 2012

Cette situation, entre les départements qui réunissent des secteurs d'activité très variés, reflète le choix d'orientation professionnelle des jeunes qui évoluent peu. En effet, les filles se dirigent principalement vers les domaines des soins, de l'enseignement ou du secrétariat, tandis que les garçons choisissent davantage la construction, l'informatique ou les activités techniques et artisanales. La journée «Futur en tous genres», détaillée plus loin, vise à élargir les horizons professionnels des enfants. L'accueil des apprenti-e-s sans discrimination de genre peut également soutenir cette diversification des choix professionnels des jeunes. A titre d'exemple, en 2012, un menuisier et une menuisière, deux assistantes socio-éducatives ainsi que deux assistants socio-éducatifs sont en formation en Ville de Genève.

## Bilan social des ressources humaines 2012

Le Règlement égalité met particulièrement en avant les postes de cadres. En 2012, nous observons une augmentation non négligeable des femmes à ces postes. Cet avancement est d'autant plus significatif que les postes hiérarchiques demeurent des bastions masculins importants sur le marché du travail dans son ensemble, phénomène appelé plus généralement « plafond de verre ».

## POSTES D'ENCADREMENT OCCUPÉS PAR DES FEMMES

- cadres (classes de traitement I à M)	:	45.5% en 2012 (44.3% en 2011)
- cadres supérieur-e-s (classes de traitement N et sup.)	:	38.1% en 2012 (34.8% en 2011)

## 4.2.2 Articulation vie professionnelle et vie privée

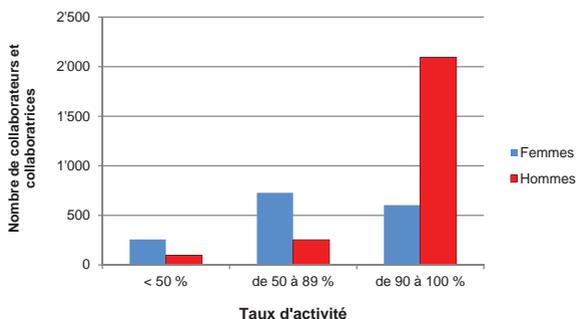
La Ville de Genève encourage tout particulièrement le temps partiel afin de promouvoir un équilibre entre la vie professionnelle et privée, notamment la vie familiale (art. 7 Règlement égalité). Cet engagement s'inscrit également dans le Programme stratégique de développement durable de l'administration municipale, à travers l'objectif 11 relatif aux conditions de travail.

Ainsi, la Ville s'efforce d'offrir des horaires et conditions de travail permettant d'articuler engagement professionnel et vie privée, dans la mesure où les besoins des services le permettent. Ces possibilités favorisent les transferts de compétences et attirent de nouveaux talents professionnels. De plus, elles renforcent le rôle exemplaire de l'administration en tant qu'employeur « modèle ».

Le jobsharing, ou emploi partagé, offre en ce sens des perspectives intéressantes, avec un modèle de direction où les responsabilités d'une équipe sont partagées entre deux personnes travaillant chacune à temps partiel.

## REPARTITION DU PERSONNEL PAR TAUX D'ACTIVITE AU 31.12.2012

(le découpage du taux d'activité s'aligne sur celui de l'Office fédéral de la statistique)



En 2012, et comme le montre le graphique ci-dessus, les collaborateurs et collaboratrices (tous statuts confondus) dont le taux d'activité est inférieur à 50%, représentent une minorité du personnel municipal (8.7%). Il s'agit majoritairement des patrouilleuses scolaire (27.9%) et du personnel de salle (15.4%). Quant au taux d'activité se situant entre 50% et 89%, il correspond à 24.4% du personnel municipal. Pour chacun des temps partiels, la proportion d'hommes est, respectivement, de 26.8% et 25.9%. Enfin, la majorité des collaborateurs et collaboratrices (66.9%) occupent des postes à des taux d'activité supérieurs ou égaux à 90%. Ces postes sont occupés minoritairement par des femmes (22.3%). Relevons que seuls 19% des postes de cadres supérieur-e-s sont à temps partiel.

## SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013 (après-midi)

### Bilan social des ressources humaines 2012

#### REPARTITION DU PERSONNEL PAR TAUX D'ACTIVITE (MEMBRES DU PERSONNEL)

Taux d'activité	2011			2012			Evolution	
	Femmes	Hommes	%	Femmes	Hommes	%	Femmes	Hommes
Inférieur à 50%	271	108	9.5%	257	94	8.7%	-14	-14
De 50% à 89%	715	257	24.3%	728	255	24.4%	+13	-2
De 90% à 100%	600	2'054	66.2%	603	2'096	66.9%	+3	+42
<b>Total</b>	<b>1'586</b>	<b>2'419</b>	<b>100%</b>	<b>1'588</b>	<b>2'445</b>	<b>100%</b>	<b>+2</b>	<b>+26</b>

L'évolution entre 2011 et 2012 montre une situation globalement stable.

Cette analyse du temps partiel est affinée par trois nouveaux indicateurs: la répartition des postes d'employé-e-s par classe de traitement, le taux d'activité lors de l'ouverture des postes et les changements de taux d'activité.

On constate que les femmes sont sous-représentées aux postes de cadres supérieur-e-s (38%) et les hommes occupent une minorité des postes à temps partiel (7%).

Plus en détail et comme illustré par le tableau ci-dessous, on remarque que les possibilités de temps partiel décroissent au fur et à mesure que les positions hiérarchiques s'élèvent, tant pour les femmes que pour les hommes. Ainsi, environ deux tiers des postes à temps partiel se situent aux positions non-cadres, laissant près d'un tiers aux positions de cadres et une part infime aux positions de cadres supérieur-e-s.

#### REPARTITION AU 31.12.2012 DES TAUX D'ACTIVITE PAR REGROUPEMENT DE CLASSES DE TRAITEMENT (EMPLOYE-E-S)

Taux d'activité	Femmes			Hommes		
	A - H	I - M	N - V	A - H	I - M	N - V
< 50 %	176	2	0	33	3	0
De 50 à 89 %	397	234	39	120	81	14
<b>Total des postes à temps partiel</b>		<b>848</b>			<b>251</b>	
De 90 à 100 %	323	126	65	1'455	350	155
<b>Total par position hiérarchique</b>	<b>896</b>	<b>362</b>	<b>104</b>	<b>1'608</b>	<b>434</b>	<b>169</b>
<b>Total général par sexe</b>		<b>1'362</b>			<b>2'211</b>	
<b>Total général</b>				<b>3'573</b>		

L'ouverture des postes selon le taux d'activité permet également d'évaluer dans quelle mesure l'articulation des vies est proposée à l'engagement, et d'afficher un message fort en tant qu'employeur. En 2012, 72% des mises au concours, tant internes que publiques, étaient à temps plein entre 90% et 100%. L'élargissement de la fourchette de 80% à 100% (seulement 6% des inscriptions publiques en 2012) contribuerait au changement de culture nécessaire à la promotion du temps partiel, en particulier au niveau des postes à responsabilité et auprès des hommes.

En dernier lieu, l'indicateur relatif aux changements de taux d'activité permet de mesurer les possibilités de changement en cours d'engagement. A ce titre, notons que les augmentations du taux d'activité en 2012 (entre +10% et +50%) ont touché 42 personnes (31 femmes et 11 hommes) tandis que les réductions (entre -10% et -60%) ont concerné 40 personnes (33 femmes et 7 hommes).

#### 4.2.3 Formation interne

La thématique égalité est intégrée aux différents séminaires de formation. Ceci permet de présenter le Règlement égalité, d'informer sur sa mise en œuvre et de sensibiliser les participant-e-s quant aux enjeux.

## Bilan social des ressources humaines 2012

Douze interventions ont eu lieu en 2012 lors de séminaires de formation. Elles ont été définies soit au regard de la thématique abordée (recrutement, entretiens périodiques, droits et devoirs), soit en fonction d'un public cible (cadres, non-cadres, nouveau personnel, collaboratrices intéressées par les « cellules d'entraide »). Par ailleurs, des formations sur mesure encourageant l'utilisation des principes épïcènes au sein de l'administration municipale ont été mises sur pied.

Au total, ces formations ont réunies 130 participant-e-s de 33 services différents. Le public est majoritairement féminin (85 femmes et 45 hommes), notamment en raison de la séance d'information relative aux « Cellules d'entraide » réservée aux femmes<sup>2</sup>, qui a accueilli 49 collaboratrices. La plus grande partie de l'assistance travaille à temps plein (82 personnes) et se répartit entre les fonctions de cadres (53 personnes) et non-cadres (57 personnes).

La participation est en nette augmentation depuis 2011, puisque seules 4 interventions avaient eu lieu, touchant 79 personnes.

#### 4.2.4 Actions de promotion

La promotion de l'égalité en Ville de Genève implique également des actions de promotion interne. Celles-ci sont organisées en collaboration avec le pôle égalité de l'A21, qui est chargé du volet externe de la politique municipale en matière d'égalité.

Ainsi en 2012, la journée « Futur en tous genres » a été organisée conjointement le 8 novembre. Cette action est une initiative inter-cantonale destinée aux enfants de 7ème primaire (système Harmos). Elle a pour but de leur permettre de découvrir des métiers en visant la diversification des choix professionnels et la promotion de l'égalité des chances dans l'orientation. Afin de favoriser mieux encore la possibilité de découvrir des métiers traditionnellement attribués à l'autre sexe, la participation croisée - adultes et enfants de sexe opposé - est recommandée.

Le programme proposé offrait l'accueil sur le lieu de travail en matinée, une collation accompagnée de l'intervention d'un homme-sage-femme et d'une professeure des sciences de la Terre et de l'environnement ainsi que des ateliers l'après-midi, à la caserne principale du service du feu pour les filles et dans un espace de vie enfantine pour les garçons.

Effectif 2012	Accueil dans les services	Collation	Ateliers
Filles	34	24	17
Garçons	26	19	13
<b>Nombre total d'enfants</b>	<b>60</b>	<b>43</b>	<b>30</b>

Le 8 mars, les collaboratrices de l'administration municipale ont été conviées par Mesdames Sandrine Salerno et Esther Alder, Magistrates, à un petit-déjeuner d'échanges et de discussion. Le Service des Bibliothèques et discothèques municipales a également organisé une semaine de l'égalité en réalisant une bibliographie et une conférence publique. En 2012, le thème concernait « les femmes pionnières ». Au mois de juin, la campagne d'affichage public a abordé le thème du « langage épïcène », accompagnée d'ateliers et d'un concours encourageant cette pratique.

<sup>2</sup> Les « Cellules d'entraide » sont de mini-réseaux de soutien et d'entraide professionnelle et personnelle réunissant chaque mois 10 à 15 femmes actives de l'économie privée, publique ou solidaire.

## 5. Formation

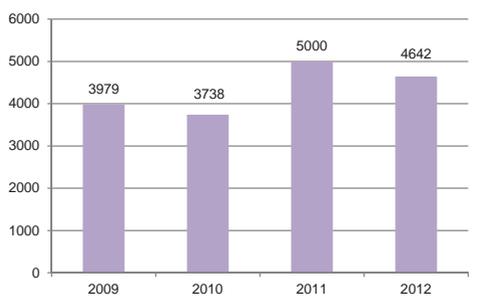
En 2012, la Ville de Genève a continué à encourager le développement des compétences de son personnel. Par ailleurs, elle a accordé une place prépondérante à la formation des jeunes.

### 5.1 Formation continue

En 2012, le programme annuel (guide et Intranet) a représenté, à lui seul, 52% des participations.

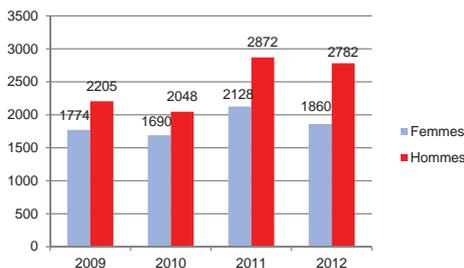
Les demandes de formation « sur mesure » ont accusé une très légère baisse contrairement aux demandes de perfectionnements métiers qui sont en plein développement. On enregistre 864 demandes de ce type en 2012 ce qui représente une hausse de 48% par rapport à 2011. Cela s'explique par les quelques 250 professions répertoriées en Ville de Genève qui génèrent une forte demande et la nécessité de développer ou de mettre à jour les compétences des employé-e-s de l'administration.

#### 5.1.1. Evolution du nombre de participant-e-s depuis 2009



Entre 2011 et 2012, le nombre de participations à des formations est passé de 5000 à 4642, soit une diminution de 7 %. Cette diminution s'explique, en partie, par le fait qu'en 2011, la migration sur Office 2010 a généré des besoins de formation complémentaire.

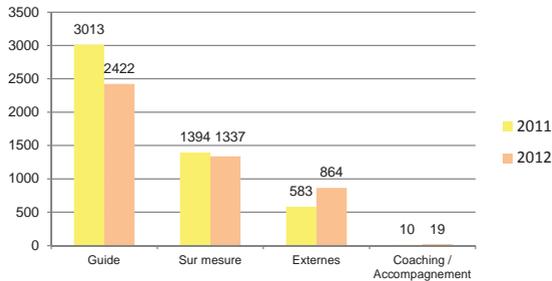
#### 5.1.2 Evolution par sexe



Nous pouvons constater qu'en valeur absolue, il y a plus d'hommes que de femmes qui participent à des formations. Mais, au vu de la représentation des sexes dans l'administration, ces dernières années nous avons constaté que les femmes se forment proportionnellement un peu plus que les

hommes. En 2012, 40% des femmes ont participé à des formations alors qu'elles ne sont que 39.6% dans l'administration.

### 5.1.3 Répartition par type de formations 2011 et 2012



Les formations du guide abordent des thématiques transversales susceptibles d'intéresser un grand nombre d'employé-e-s.

La participation aux formations sur mesure a subi une légère baisse cette année (-4%). Organisées par l'Unité formation de la Direction des ressources humaines après une analyse des besoins, ces formations apportent une réelle plus-value aux services et aux départements car elles répondent parfaitement à leurs problématiques et au contexte de la demande.

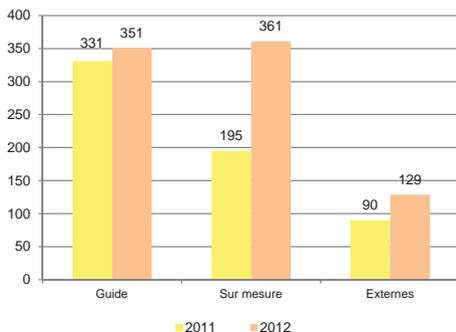
Nous constatons, par contre, une augmentation importante des formations externes (+48%) qui représentent des formations métiers très spécifiques souvent dispensées par différentes institutions spécialisées.

Les actions de coaching/accompagnement sont, elles aussi, en hausse. Les 19 actions ont concerné 46 personnes. Elles sont utilisées pour des accompagnements individuels ou pour des équipes, notamment lors de réorganisation d'unités ou de services.

### 5.1.4 Formation santé et sécurité

La formation santé et sécurité poursuit de nombreux objectifs tels que promouvoir la santé et la sécurité, améliorer le climat de travail et l'efficacité de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève ou encore maintenir les connaissances métiers à jour tout en répondant aux différentes obligations légales.

**SANTÉ ET SÉCURITÉ : PARTICIPATIONS PAR TYPE DE FORMATIONS**



En 2012, on constate une hausse de la participation de 36%. Si la progression est assez limitée au niveau des formations du guide, la hausse est marquée pour les formations « sur mesure » (+85%). Cette hausse s'explique par la mise en place de plusieurs actions de formation dans des services ayant des besoins spécifiques, notamment en matière de manutention de charges, premiers secours, chutes, etc.

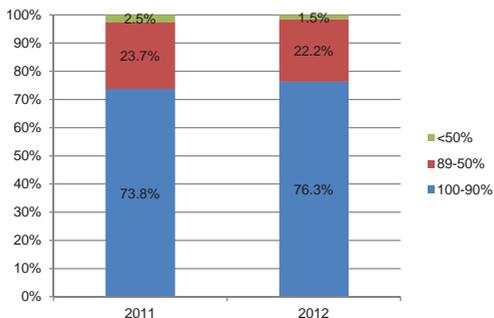
Enfin, l'augmentation des formations externes (+43%) répond à des obligations légales (permis cariste et machiniste, travaux sur cordes, électricité, assistant-e-s de sécurité, etc.) et à des besoins métiers spécifiques.

**5.1.5 Formation en management des cadres (Certificat d'Advanced Studies HES SO-15 ECTS)**

De nombreuses et nombreux cadres intermédiaires et supérieur-e-s participent à ce cursus certifiant qui a débuté en 2008 (2 modules représentant un total de 16 jours sur 2 ans, soit 8 jours par an).

Depuis son lancement, près de 150 cadres se sont inscrit-e-s, dont 44 ont déjà obtenu leur certificat. Précisons qu'en 2008, le Conseil administratif a rendu cette formation obligatoire pour les cadres supérieur-e-s et les cadres intermédiaires ayant au minimum 3 personnes sous leur responsabilité hiérarchique.

**5.1.6 Répartition des inscriptions par taux d'activité**



Par rapport à l'effectif au 31.12.2012, nous constatons que 76.3% des temps pleins se forment alors qu'ils ne représentent que 66.9% de l'effectif.

## Bilan social des ressources humaines 2012

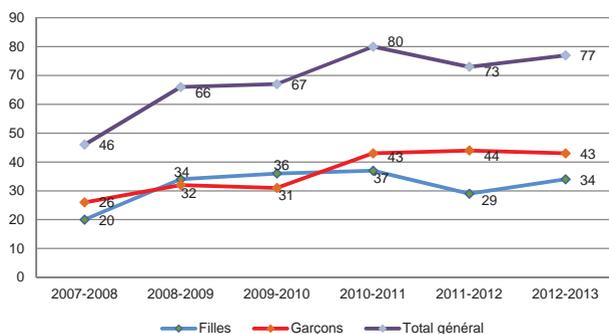
De manière générale, nous pouvons constater que le rapport de force 2012 est similaire à celui de 2011, à savoir que les temps pleins se forment proportionnellement plus que les temps partiels, ce malgré les dispositions statutaires qui garantissent un droit à la formation identique, quel que soit le taux d'activité.

## 5.2 Apprentissage

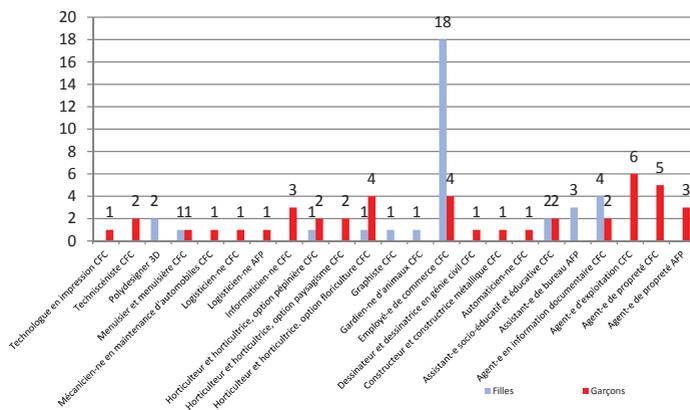
Une vaste campagne de prospection en faveur de l'apprentissage est menée depuis 2007 en vue de développer le nombre des places d'apprentissage en Ville de Genève.

Former des jeunes est une priorité. Une légère baisse des effectifs a été observée à la rentrée 2011-2012 mais à la rentrée 2012-2013 on remarque une augmentation de 5,5%, soit 4 apprenti-e-s supplémentaires. La parité n'est pas encore atteinte et en raison du choix genré des jeunes qui postulent. Cette différence est également observée au niveau suisse.

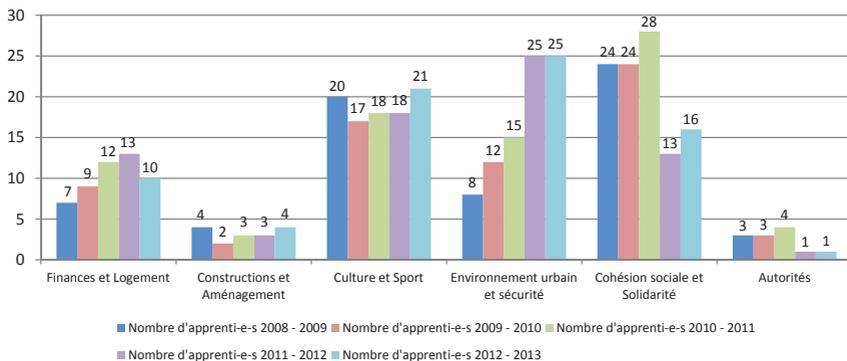
### 5.2.1 Evolution du nombre de places d'apprentissage depuis la rentrée scolaire 2007-2008



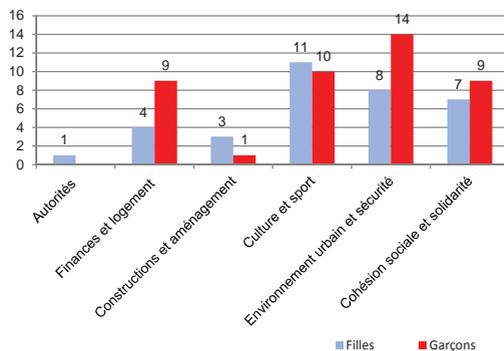
### 5.2.2. Panorama des filières d'apprentissage par sexe en 2012-2013



## 5.2.3 Nombre d'apprenti-e-s par département depuis la rentrée 2008-2009



## 5.2.4 Nombre d'apprenti-e-s par sexe et département rentrée scolaire 2012-2013



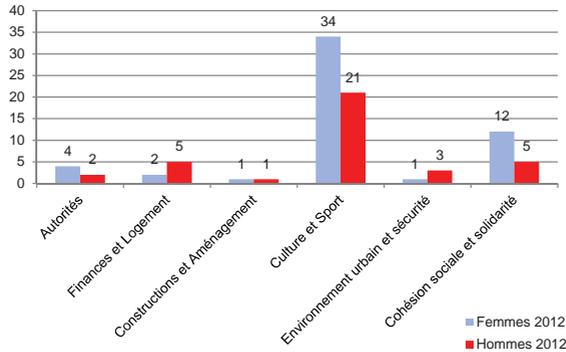
Il est à relever que 3 apprenti-e-s sont passé-e-s du Département de l'environnement urbain et de la sécurité au Département des finances et du logement, suite au transfert de la Direction des systèmes d'information et de communication. Raison pour laquelle les chiffres divergent du tableau 5.2.3.

## 5.3 Stages

En 2012, l'engagement des stagiaires est resté stable. La Ville a formé 159 stagiaires contre 154 en 2011, soit une augmentation de 3% des effectifs : 91 stages obligatoires d'une durée moyenne de 3 à 6 mois dans le cadre de différents cursus scolaires, universitaires ou HES contre 92 en 2011, 47 stages de découvertes d'une durée de 3-5 jours dans le cadre d'une orientation professionnelle et 21 stages d'immersion professionnelle dans le cadre du projet « Accueil en Ville ».

Les graphiques suivants indiquent la répartition des jeunes ayant effectué des stages obligatoires (les stages de découverte et d'immersion ne figurent pas dans ces tableaux) par département et par sexe en 2011 et 2012 :

### 5.3.1 Répartition des stages obligatoires par sexe et département en 2012

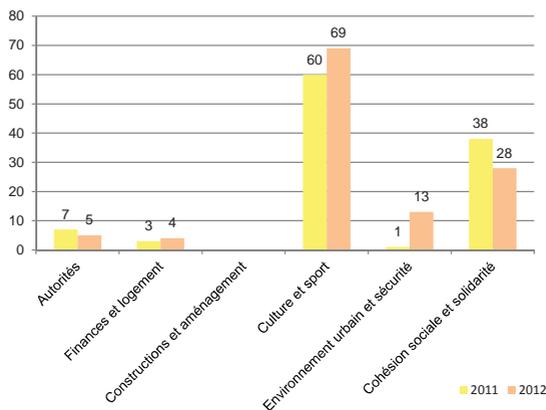


### 5.4 Civilistes

Rappelons que seules les personnes aptes au service militaire peuvent être admises comme civilistes, raison pour laquelle l'admission ne peut avoir lieu qu'après le recrutement. Les demandeurs doivent également déclarer qu'ils ne peuvent pas concilier le service militaire avec leur conscience.

Durant l'année 2012, 119 civilistes ont été accueillis contre 109 en 2011, nombre en augmentation constante.

### Répartition des civilistes par département en 2011 et 2012

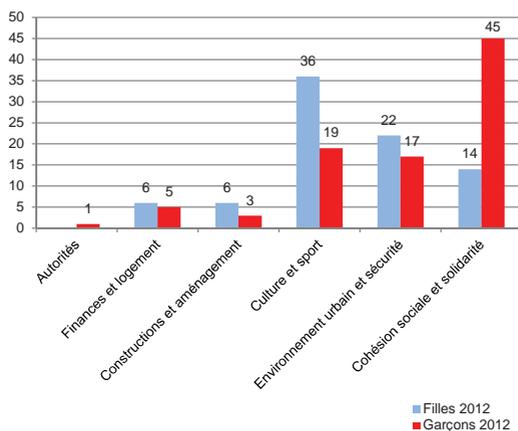


### 5.5 Jobs d'été

En 2012, 174 jobs d'été ont été engagé-e-s dans 31 services de la Ville de Genève contre 154 en 2011 soit une augmentation de 13 %. Les jeunes sont attribué-e-s aux départements / services via une sélection informatique aléatoire.

Département	Jeunes	Fille(s)	Garçon(s)
Autorités	1	0	1
Finances et logement	11	6	5
Constructions et aménagement	9	6	3
Culture et sport	55	36	19
Environnement urbain et sécurité	39	22	17
Cohésion sociale et solidarité	59	14	45

#### 5.5.1 Répartition des jobs d'été par sexe et département en 2012



**Le président.** A nouveau, selon la proposition des membres du bureau et des chefs de groupe, nous votons le renvoi du bilan social à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi du bilan social des ressources humaines 2012 à la commission des finances est accepté par 31 oui contre 11 non.

**14. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 27 septembre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Salvatore Vitanza, Jacques Finet, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier, M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato et Florence Kraft-Babel: «Pour une réelle autonomie du Grand Théâtre de Genève» (M-940 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Daniel Sormanni.**

**Préambule**

La motion M-940 a été renvoyée le 22 novembre 2011 à la commission des finances, qui s'est réunie sur cet objet le mercredi 23 mai 2012, sous la présidence de M. Olivier Fiumelli. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Sandrine Vuilleumier que le rapporteur remercie pour la précision, la qualité et la rapidité de son travail.

**Rappel de la motion**

Considérant

- le rayonnement cantonal et régional du Grand Théâtre;
- ses problèmes budgétaires récurrents;
- ses récents problèmes financiers;
- la nécessité de favoriser la participation financière d'autres collectivités publiques et de partenaires privés;
- l'absurdité de gérer le Grand Théâtre de manière annuelle (saison ≠ année civile);
- les différents statuts du personnel (municipal et fondation) et les problèmes que cela engendre;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Commission, 2588.

- l'avant-projet de loi cantonale sur les arts et la culture;
- les principes de bonnes gouvernances des établissements publics (projet de loi du Conseil d'Etat, recommandations de la Confédération, ligne directrice de l'Organisation de coopération et de développement économiques, etc.);
- les pistes de réflexion esquissées dans la proposition PR-764 (budget du Grand Théâtre 2010-2011) présentée le 9 décembre 2009 par le Conseil administratif,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter dans les meilleurs délais une modification des statuts du Grand Théâtre permettant:

- de le soumettre à un contrat de prestations pluriannuel conforme aux exigences de la loi cantonale sur les indemnités et les aides financières (LIAF);
- d'assurer un meilleur contrôle financier et de gestion (révision externe et système de contrôle interne);
- de favoriser la participation d'autres collectivités et de partenaires privés à son financement et à sa gestion (y compris par la participation au conseil de fondation);
- de gérer l'ensemble de son personnel de manière autonome, avec un seul statut;
- de gérer lui-même ses immeubles par un transfert d'actifs (afin de donner une meilleure vision des coûts de Grand Théâtre).

## **Travaux de la commission**

### **Séance du 23 mai 2012**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, et de M<sup>me</sup> Carine Bachmann, directrice du département*

M. Kanaan déclare que le but principal de l'autonomisation est d'attirer de nouveaux partenaires, notamment l'Etat et les communes, et d'encourager les privés à participer au financement du Grand Théâtre.

Le département de la culture est d'accord avec le principe d'un contrat de subventionnement, mais pour l'instant il ne serait pas soumis directement à la LIAF (loi sur les indemnités et les aides financières). Cette vision est aussi partagée par la Surveillance des communes. Un avis juridique a été demandé par la direction sur cet objet, mais bien entendu les travaux vont s'inspirer de la LIAF, notamment au niveau de la rigueur comptable.

M<sup>me</sup> Carine Bachmann précise que le logiciel de gestion ABACUS est maintenant implémenté; il est cependant nécessaire d'augmenter les ressources pour renforcer la gestion financière et celle des RH.

Un commissaire demande si cela signifie encore des moyens supplémentaires sur le contrôle; le magistrat répond et rappelle que l'on remonte de très bas. Il s'est étonné que le Grand Théâtre ait survécu ainsi pendant dix ans avec un système aussi folklorique.

M<sup>me</sup> Carine Bachmann rappelle le travail énorme fait par l'équipe; une augmentation de la qualité ne nécessite pas forcément plus d'argent.

Il y a une vacance au niveau des ressources humaines et il faudra recruter la bonne personne pour gérer une institution pas facile, compte tenu des statuts différents des personnels.

Le magistrat précise que la quatrième invite de la motion devrait prendre place dans le cadre d'une réforme globale.

Pour le transfert des actifs immobiliers et leur gestion par le Grand Théâtre, le magistrat voit des difficultés liées à l'évaluation de la valeur du Grand Théâtre, puis à la nécessité de créer un service des bâtiments, ce qui engendrerait des coûts supplémentaires. Il est rappelé que le Service des bâtiments de la Ville de Genève a 1 million de francs pour l'entretien des bâtiments du Grand Théâtre, dans un budget de 22 millions annuels.

Un commissaire indique que la valeur comptable du Grand Théâtre est chiffrée dans les comptes de la Ville de Genève, même si elle n'est pas réaliste. Une solution visant à comptabiliser la valeur des bâtiments dans les comptes du Grand Théâtre est souhaitable; l'absence de cette valeur rend lesdits comptes aléatoires.

Un commissaire demande qui est la personne responsable hiérarchiquement du personnel Ville de Genève au Grand Théâtre; le magistrat répond que c'est par défaut M<sup>me</sup> Carine Bachmann dans les faits, mais que dans la vie quotidienne ce sont les cadres du Grand Théâtre.

L'organigramme est fait et c'est parce qu'un problème a été constaté que le Conseil administratif a pris la décision de nommer un chef de service.

#### *Discussion, prises de positions et votes*

Le Parti démocrate-chrétien constate avec satisfaction que la politique du magistrat va dans le sens de la motion déposée par l'Entente et qu'ils avaient raison. Il appuiera donc cette motion.

Le Parti socialiste déclare que cela montre que même l'Entente est capable de déposer un texte qui ne va pas à l'encontre du bon sens. Il s'opposera à la cinquième invite qui constitue un transfert d'actifs.

Il propose de modifier la formulation de la première invite ainsi: «conforme à l'esprit de la LIAF».

Il doute également sur la quatrième invite qui limite les variantes envisageables.

Le Mouvement citoyens genevois rappelle que cette motion appartient à la commission des finances et plus aux motionnaires.

Le Mouvement citoyens genevois soutiendra cette motion avec la cinquième invite, car c'est une étude qui est demandée et non un transfert immédiat. Un service des bâtiments propre au Grand Théâtre n'est pas forcément nécessaire; il est possible d'engager des mandataires extérieurs.

Le groupe Ensemble à gauche déclare que le département fait déjà le travail proposé par la motion M-940, et ne voit pas l'intérêt de voter cet objet. Le double statut du personnel a été voté par le Conseil municipal et le groupe s'étonne qu'il soit remis en cause. Ensemble à gauche ne votera pas cette motion.

Les Verts souhaitent des changements et n'envisagent pas de voter les invites sous cette forme. Ils demandent de remplacer «contrat de prestations» par «convention de subventionnement», et de supprimer la cinquième invite. Ces modifications sont impératives pour pouvoir voter cette motion.

Le président soumet au vote la première invite avec la modification suivante: «conforme à l'esprit de la LIAF» et «convention de subventionnement».

Elle est acceptée par 11 oui (2 Ve, 2 S, 1 DC, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC) et 1 abstention (EàG).

Le président soumet au vote la deuxième invite qui est acceptée par 11 oui (2 Ve, 2 S, 1 DC, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC) et 2 abstentions (EàG).

Le président soumet au vote la troisième invite qui est acceptée par 11 oui (2 Ve, 2 S, 1 DC, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC) et 2 abstentions (EàG).

Le président soumet au vote la quatrième invite avec la modification suivante: «d'envisager la gestion de l'ensemble de son personnel avec un seul statut». Elle est acceptée par 10 oui (2 Ve, 2 S, 1 DC, 2 MCG, 3 LR) contre 2 non (EàG) et 1 abstention (UDC).

Le président soumet au vote la suppression de la cinquième invite qui est acceptée par 6 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S) contre 5 non (2 MCG, 3 LR) et 2 abstentions (1 UDC, 1 DC).

Le président soumet au vote la motion amendée qui est acceptée par 11 oui (2 Ve, 2 S, 1 DC, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC) et 2 abstentions (EàG).

*MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter dans les meilleurs délais une modification des statuts du Grand Théâtre permettant:

- de le soumettre à une convention de subventionnement pluriannuel conforme à l'esprit de la loi cantonale sur les indemnités et les aides financières (LIAF);
- d'assurer un meilleur contrôle financier et de gestion (révision externe et système de contrôle interne);
- de favoriser la participation d'autres collectivités et de partenaires privés à son financement et à sa gestion (y compris par la participation au conseil de fondation);
- d'envisager la gestion de l'ensemble de son personnel avec un seul statut.

**M. Olivier Fiumelli** (LR). Un mot pour regretter que le rapport qu'avait fourni M. Guy-Olivier Segond à la demande du Conseil administratif n'ait pas figuré en annexe de ce rapport, parce que c'est dans ce cadre-là que nous avons traité le rapport Segond.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (EàG). Après la discussion que nous avons eue en début de séance, traiter maintenant de ce rapport me paraît être un gag. Nous avons tout dit en début de séance, à savoir que la Ville intervenait de façon prépondérante pour ne pas dire exclusive dans ce qui est du fonctionnement du Grand Théâtre.

Comment imaginer un instant qu'on puisse l'autonomiser, compte tenu de la manière dont est géré le Grand Théâtre? Il faudrait qu'on nous explique les bases de cette autonomisation. Nous avons déjà des exemples d'autonomisation: les Services industriels de Genève (SIG), les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), dont le moins que l'on puisse dire est que la population n'en tire pas un grand avantage. Malheureusement, ces grandes institutions – probablement que ce serait la même chose pour le Grand Théâtre – oublient qu'elles sont un service public et finissent par fonctionner comme une entreprise privée, en oubliant le service à la population.

Déjà que le Grand Théâtre n'est pas très fréquenté par les Genevois, je n'ose pas imaginer la politique qui pourrait être développée dans la perspective d'une autonomisation. Nous avons eu une présentation, à l'époque, du directeur M. Richter, qui nous avait expliqué qu'il avait créé des places plus chères, qu'il y avait des espaces VIP, etc. Je ne suis donc pas très rassurée par cette proposition et je crois même qu'elle va à l'encontre de ce que nous demandons. Nous ne deman-

dons pas que le Grand Théâtre soit autonome. Il serait autonome pour autant qu'il se finance et ce n'est pas le cas, nous le finançons. Ce que nous demandons, c'est une participation du Canton et de la Confédération dans un objet qui participe du rayonnement de Genève. C'est une chose. Mais il n'est en aucun cas question pour nous de faire de ce théâtre une entreprise privée qui ne dit pas son nom et qui ne remplirait plus sa tâche, ou en tout cas la remplirait mal, comme c'est le cas par exemple des HUG. Pour nous, autonomisation du Grand Théâtre est un peu synonyme de «se foutre» de la tête de tout le monde!

**M. Pascal Holenweg (S).** Le groupe socialiste acceptera la motion telle qu'amendée par la commission, c'est-à-dire avec la suppression de la cinquième invite, celle qui proposait un transfert d'actifs de la Ville vers le Grand Théâtre. Je dois vous avouer que cette acceptation manque totalement d'enthousiasme. En fait, nous acceptons la motion, parce qu'en l'état il n'y a aucune raison de la refuser, puisqu'elle consiste essentiellement à enfoncer quelques portes déjà largement ouvertes par le rapport rendu par M. Guy-Olivier Segond à la Fondation du Grand Théâtre et au Conseil administratif sur le statut futur du Grand Théâtre.

Ce qui reste de la motion après l'amendement de la commission demande d'étudier ce qui a déjà été étudié, et ne fait que des propositions qui ont déjà été faites. D'abord, d'entre ces propositions, j'attire votre attention sur l'une, déjà étudiée comme les autres, mais dont la concrétisation posera des problèmes considérables; c'est celle qui propose que le Grand Théâtre gère lui-même son personnel de manière autonome avec un seul statut. Actuellement, le personnel du Grand Théâtre est placé sous deux statuts différents: le statut de la fonction publique municipale pour les deux tiers du personnel, voire un peu plus, et celui du personnel de la fondation pour le reste.

Unifier ces deux statuts en un seul avec comme principe la gestion du personnel par le Grand Théâtre de façon autonome, cela signifie concrètement faire passer 200 employés municipaux sous un statut autre que celui de la fonction publique municipale. Dès lors de deux choses l'une: ou ce statut unique est calqué sur le statut de la fonction publique municipale et l'exercice est assez vain, parce que le nouveau statut ne se différenciera pas du statut que l'on veut quitter, ou il est défini en fonction des desiderata de la Fondation du Grand Théâtre en tant qu'employeur unique de tout le personnel du Grand Théâtre, et il contiendra des dispositions en recul par rapport à celles du statut de la fonction publique s'agissant des droits du personnel. Auquel cas je souhaite bien du plaisir aux négociateurs et aux négociatrices de ce nouveau statut face aux représentants du personnel et des syndicats, aux côtés desquels nous nous tiendrons pour défendre précisément les droits qui sont actuellement garantis par le seul statut de la fonction publique municipale.

Pour le reste des invites de la motion, je vous recommande de relire le rapport de la commission des arts et de la culture sur le budget 2012-2013 du Grand Théâtre, rapport qui résume excellemment – j'en connais personnellement l'auteur – l'état des travaux et des réflexions sur le financement de l'institution. C'est le rapport auquel faisait allusion M. Fiumelli tout à l'heure et dont il regrettait qu'il soit absent du rapport dont nous sommes en train de débattre.

Enfin, je ne me priverai pas de gloser un peu, comme M<sup>me</sup> Wenger, sur le titre même de la motion: «Pour une réelle autonomie du Grand Théâtre de Genève». De quelle autonomie parle-t-on, de l'autonomie de qui à l'égard de qui? S'agissant de l'autonomie des choix artistiques et de la programmation, elle est garantie à l'opéra comme elle est garantie à tous les théâtres de la Ville de Genève, qu'ils soient en gestion directe ou en gestion indirecte.

Mais ce n'est pas de cette autonomie-là dont il s'agit dans la motion et dans les revendications de la Fondation du Grand Théâtre: il s'agit de l'autonomie de gestion et de l'autonomie matérielle. Et de l'autonomie matérielle à l'égard de qui? De la Ville? Mais sans la Ville il n'y aurait tout simplement pas de Grand Théâtre! La revendication de l'autonomie à l'égard de la Ville est totalement absurde, à moins que la Fondation du Grand Théâtre ait trouvé quelqu'un pour remplacer la Ville comme financier du Grand Théâtre. Ce n'est pas le cas, cela n'apparaît ni dans le rapport Segond, ni dans les comptes, ni dans le budget. Le Grand Théâtre ne peut pas être autonome à l'égard d'une collectivité publique qui assure la majorité de son financement, d'une collectivité publique sans laquelle il n'y a tout simplement pas de Grand Théâtre. Cela alors que moins de 40% des abonnés du Grand Théâtre sont domiciliés en Ville.

Je l'ai dit tout à l'heure et je le répète, Genève a un opéra parce que la Ville a décidé de se payer un opéra. Dans ces conditions, l'autonomie matérielle de l'institution est parfaitement illusoire. Une institution ne peut pas être matériellement autonome à l'égard d'une entité dont elle dépend pour son existence même; une institution publique ne peut pas être matériellement autonome à l'égard de la collectivité qui la finance. D'ici quelques mois, nous allons entrer en matière sur un investissement de 66 millions: de quelle autonomie à l'égard de la Ville parle-t-on quand la Ville va consacrer 66 millions à maintenir debout l'édifice? Cette revendication d'autonomie matérielle du Grand Théâtre à l'égard de la Ville tient du vieil exercice consistant, de la part de la Fondation du Grand Théâtre, à demander le beurre, l'argent du beurre, la baratte, le babeurre et les faveurs de la crémillère. Il est vrai que, s'agissant des grandes institutions culturelles, la Fondation du Grand Théâtre peut s'inspirer dans cet exercice d'un maître en la matière: le Canton!

**M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet** (Ve). Les Verts accepteront aussi cette motion inspirée totalement du rapport Segond; il n'y a donc rien de neuf sous le soleil.

Concernant le personnel, nous pensons que c'est plutôt une bonne chose que la totalité du personnel soit gérée par la fondation et qu'il y ait un seul et unique statut.

Il en va de même pour la recommandation figurant dans ce rapport, qui demande que le statut soit analogue au statut du personnel de l'administration municipale. Au sein du Grand Théâtre, les professions sont très nombreuses et variées, principalement artistiques et artisanales, et bien spécifiques. Il y a des ajustements de conventions collectives à faire et c'est à nous d'avoir un œil attentif. Mais on comprend bien qu'avoir deux statuts au sein d'une même maison est difficilement vivable pour les personnes qui y travaillent. Nous accepterons cette motion, même si le rapport date de plus de deux ans et que beaucoup de chemin a sans doute été fait depuis, comme nous le dira peut-être le magistrat.

En l'occurrence, nous resterons attentifs au statut du personnel si jamais la Fondation du Grand Théâtre change aussi de contrat. En effet, il est question, et c'est une bonne chose que nous soutenons, de conclure une convention pluriannuelle, de façon à ce que le Grand Théâtre puisse mieux planifier ses saisons artistiques en fonction des moyens qu'il aurait d'une saison sur l'autre.

**Le président.** Je donne la parole à M. Fiumelli, dernier intervenant avant la pause. Nous continuerons ce débat à 20 h 30. Monsieur Fiumelli, vous avez la parole.

**M. Olivier Fiumelli (LR).** Mesdames et Messieurs, le groupe libéral-radical va joyeusement accepter cette motion. Je suis un peu étonné qu'on nous reproche d'enfoncer des portes ouvertes, au motif que cette motion dirait la même chose que le rapport Segond. Je rappelle que cette motion a été déposée le 27 septembre 2010 et que le rapport Segond a été publié deux ans après. J'ai plutôt l'impression qu'il y avait une convergence de vues entre Guy-Olivier Segond et nous, et ce n'est peut-être pas un hasard...

Je suis un peu étonné de la définition que M. Holenweg et M<sup>me</sup> Wenger donnent de l'autonomie. Par exemple, M<sup>me</sup> Wenger est-elle autonome en ce moment en téléphonant depuis son banc de conseillère municipale? On peut en douter... (*Rire et remarque de M<sup>me</sup> Wenger.*) Si je comprends bien M. Holenweg, dès qu'il y aurait une subvention on ne serait plus autonome. Je suis un peu étonné, car quand je vois la liste de tous nos organismes subventionnés j'ai quand même l'impression que la plupart revendiquent une certaine autonomie. Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas du tout de cela. Cette motion a été rédigée simplement parce que, au sein du groupe libéral-radical, nous en avons marre que le fonctionnement du Grand Théâtre fasse l'objet de discussions sans fin et récurrentes au sein

du Conseil municipal. Il nous semblait plus judicieux d'adopter une réforme de la gouvernance de cette entité, avec une grande nouveauté, qui a été acceptée par tout le monde et je m'en réjouis, consistant à conclure un contrat de prestations pluriannuel. La forme du contrat, nous en discuterons, mais pour nous le plus important est la pluriannualité de la gestion de cette entité.

Voter chaque année un budget annuel, par lequel on demande à la direction du Grand Théâtre de respecter une enveloppe annuelle, est une aberration. Si une entité veut respecter les vrais principes de gouvernance et être autonome, elle doit avoir un minimum de souplesse, et avoir un budget sur quatre ans permettra d'être beaucoup plus souple.

J'en viens à la question du statut. Cette histoire de statut vous fait peut-être peur, vous fait fantasmer, mais pour nous cela ne nous pose aucun problème. Personne n'a dit que le statut unique du personnel de la fondation devait être pire que celui qui existe aujourd'hui. Le seul objectif de cette disposition est d'essayer de faire en sorte qu'il y ait un seul statut, non pas pour des raisons de prestations au personnel, mais pour des raisons hiérarchiques. Aujourd'hui, le secrétaire général du Grand Théâtre est engagé par la fondation, ce qui fait qu'il n'a aucun pouvoir hiérarchique sur un employé du Grand Théâtre affilié à la Ville de Genève. C'est complètement aberrant. Si un employé du Grand Théâtre affilié à la Ville de Genève dysfonctionne, le Grand Théâtre doit entamer une lourde procédure en passant par les ressources humaines de la Ville. Tout cela est invraisemblable et pose des problèmes de gestion que vous ne pouvez pas imaginer. Quoi qu'il en soit, nous sommes très satisfaits et contents que ce rapport soit voté ce soir.

**Le président.** J'interromps ce débat et nous le reprendrons à 20 h 30. Je vous souhaite un excellent appétit.

## **15. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **16. Interpellations.**

Néant.

**17. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	1526
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	1526
3. Questions orales . . . . .	1527
4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 novembre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 940 000 francs, porté à 2 350 000 francs, au crédit d'étude de 2 000 000 de francs, voté par le Conseil municipal le 12 octobre 2011, destiné à la poursuite des études en vue de la rénovation partielle du Grand Théâtre de Genève situé place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité (PR-1007 A) . . . . .	1528
5. Proposition du Conseil administratif du 19 juin 2013 en vue de la constitution d'une servitude d'empiètement grevant en charge la parcelle N° 126, de la Ville de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 125, mêmes commune et section, propriété de M <sup>me</sup> Metral Bioley et des époux Ruttimann, sise 3, rue des Deux-Ponts, selon le plan de servitude établi par le bureau Ney & Hurni SA, ingénieurs géomètres officiels, en date du 15 mars 2010 (PR-1036) . . . . .	1577
6. Proposition du Conseil administratif du 26 juin 2013 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 796 000 francs, soit: – un crédit de 2 186 000 francs destiné à la transformation des deux terrains de football stabilisés (1 et 2) en synthétique du centre sportif du Bout-du-Monde, route de Vessy 14, parcelle N° 2078, feuille N° 84, section Genève Plainpalais; – un crédit de 610 000 francs destiné au remplacement du parquet et du complément de l'éclairage de la salle omnisport du centre sportif du Bois-des-Frères, chemin de l'Écu 22, parcelles N°s 4221 et 4222, feuille N° 19, secteur Vernier (PR-1037) . . . . .	1588
7. Proposition du Conseil administratif du 30 juillet 2013, sur demande du département municipal des constructions et de l'aménagement,	

- en vue de l'approbation des plans localisés de cheminement pédestre N° 29898, situé entre la route de Frontenex (N° 60) et le site de la gare des Eaux-Vives, feuille 23, section Genève Eaux-Vives du cadastre communal, et N° 29899, situé entre la route de Frontenex (N° 60 A) et le site de la gare des Eaux-Vives, feuille 23, section Genève Eaux-Vives du cadastre communal (PR-1039). . . . . 1600
8. Proposition du Conseil administratif du 30 juillet 2013 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 1 998 600 francs, soit:
- délibération I: un crédit de 477 000 francs destiné à des travaux de rénovation de chaufferies vétustes dans divers bâtiments du patrimoine administratif;
  - délibération II: un crédit de 1 521 600 francs destiné à des travaux de rénovation de chaufferies vétustes dans divers bâtiments du patrimoine financier (PR-1040) . . . . . 1607
9. Proposition du Conseil administratif du 28 août 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 494 400 francs destiné à la rénovation de la machinerie scénique du dessus du Théâtre Am Stram Gram, situé 56, route de Frontenex, 1207 Genève, parcelle N° 707, feuille 19, section Genève-Eaux-Vives (PR-1042) . . . . . 1615
10. Proposition du Conseil administratif du 28 août 2013, sur demande du département municipal des constructions et de l'aménagement, en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour engager la procédure d'adoption du plan localisé de quartier valant pour partie plan de site «La Forêt», situé entre l'avenue de la Forêt et la route de Meyrin, feuilles cadastrales 29 et 54, section Genève Petit-Saconnex (PR-1043) . . . . . 1625
11. Rapport annuel 2012 du Conseil administratif sur le Fonds chômage (D-34) . . . . . 1634
12. 9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025 (D-39). . . . . 1673
13. Bilan social des ressources humaines 2012 (D-65) . . . . . 1758
14. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 27 septembre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Salvatore Vitanza, Jacques Finet, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier, M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato et Florence Kraft-Babel: «Pour une réelle autonomie du Grand Théâtre de Genève» (M-940 A) . . . . . 1787

15. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	1795
16. Interpellations . . . . .	1795
17. Questions écrites . . . . .	1796

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*